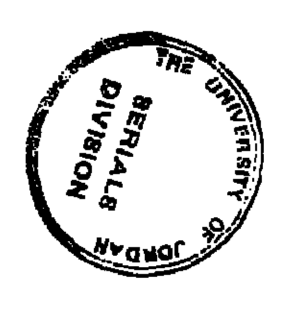
Le Monde des livres



Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15205 – 7 F

VENDREDI 17 DÉCEMBRE 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

En cas d'accord d'une majorité de la population de la province

La Grande-Bretagne se déclare prête à renoncer à sa souveraineté sur l'Irlande du Nord

Les premiers ministres britannique et irlandais, John Major et Albert Reynolds, ont publié, mercredi 15 décembre, une déclaration commune sur l'Irlande du Nord. Pour la première fois depuis 1921, la Grande-Bretagne s'engage à renoncer à sa souveraineté sur la province si sa population manifeste clairement et majoritairement l'intention d'être rattachée à la République d'Irlande. Le gouvernement de Londres est prêt à inclure le Sinn Fein, branche politique de l'Armée républicaine irlandaise (IRA), dans des pourparlers si la violence cesse pendant trois mois.

Espoir et passions

L'AVENIR dira si la « déclaration de Downing street » aura constitué la première étape vers la pacification de l'Irlande du Nord et, qui sait, vers la réunification de l'île. Il se peut aussi qu'elle soit considérée par les principaux acteurs du drame – les groupes paramilitaires, et notamment l'Armée républicaine (IRA) – comme un faux-semblant.

En signant conjointement un appel à la cessation des hostilités et une invitation à engager une véritable négociation, les deux chefs de gouvernement britannique et irlandais John Major et Albert Reynolds ont, en tout état de cause, imprimé leur marque dans une histoire mouvementée et sanglante.

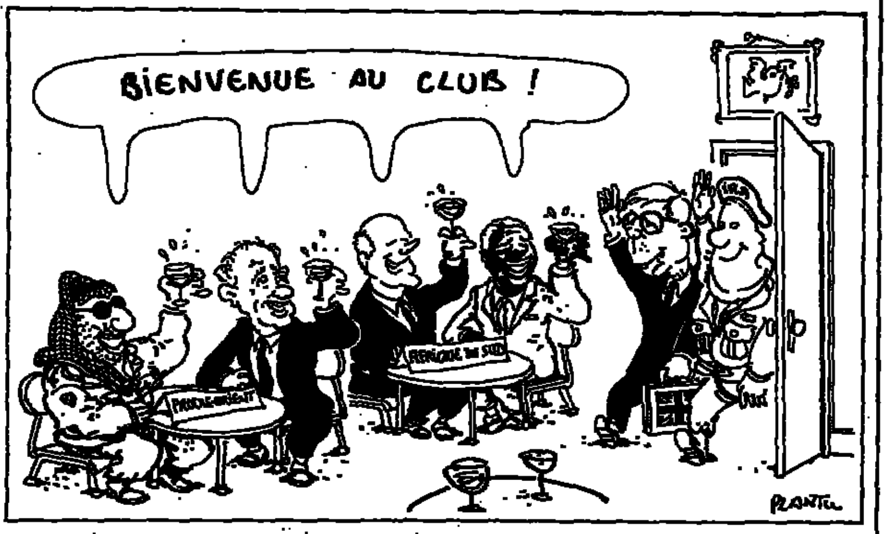
JAMAIS en effet, Londres et Dublin ne sont allés aussi loin dans les concessions mutuelles. Celles-ci apparaissent, dans le contexte politique et confessionnel d'aujourd'hui, largement symboliques. Mais la place du symbole est prépondérante, compte tenu de l'opposition passionnelle des deux « traditions », catholique et protestante, d'Irlande du nord. Car, bien que conditionnelle, l'acceptation par Londres du principe de la réunification marque un tournant.

Paradoxalement, c'est là que réside la meilleure chance de succès. S'ils croient qu'au bout d'un processus – certes long et incertain – l'idéal des retrouvailles de la « nation irlandaise » est à portée, les « républicains » de l'IRA peuvent accepter l'offre de paix : le gouvernement britannique leur propose une place à la table des négociations, à une condition, que la violence cesse pendant trois mois.

POUR un Etat de droit confronté depuis vingt ans au terrorisme, cette « ouverture » en direction des poseurs de bombes n'est pas mince. Londres semble faire sienne la thèse selon laquelle toute une génération de militants de l'IRA serait lassée de la violence.

Or, rien n'est moins sûr. Outre que les groupes paramilitaires « loyalistes » (protestants) sont aujourd'hui responsables de davantage de meurtres que les « républicains », l'IRA et sa branche politique, le Sinn Fein, pourraient considérer qu'en acceptant de renoncer à sa souveraineté sur la province, la Grande-Bretagne avoue sa faiblesse et reconnaît implicitement que la violence paie. S'ils ont, au surplus, le sentiment que Londres essaie de les duper par le biais d'un référendum d'auto-détermination sur la réunification, une partie des « nationalistes », jusque-là modérés, pourraient bien sombrer eux aussi dans l'extrémisme.

L'espoir est fragile mais comment ne pas saluer le courage de ceux qui l'ont ainsi fait naître, John Major et Albert Reynolds ?



Lire nos informations page 8

Alors que les laïcs s'opposent à la révision de la loi Falloux

M. Pasqua veut adapter les relations entre l'Etat et les religions

Le vote par le Sénat, mercredi 15 décembre, de la révision de la loi Falloux a provoqué la colère de la gauche, des parents et des enseignants de l'enseignement public. Ceux-ci ont annoncé une grève générale dans les établissements pour vendredi 17 décembre. Tandis que le Père Cloupet, secrétaire général de l'enseignement catholique, indique au « Monde », qu' « il n'y a plus désormais de contentieux entre l'État et l'enseignement privé », M. Pasqua, dans un article de la revue « Administration », jeudi 16 décembre, indique qu'il veut adapter les relations entre l'État et les religions.

La République et les clercs

La nouvelle menace d'embrasement scolaire liée à la révision de la loi Falloux, la récente affaire de voile islamique à Nantua, la pression des sectes pour obtenir une reconnaissance légale montrent combien, de guerres sourdes en querelles ouvertes, la question religieuse n'en finit pas de hanter la République. Sous le titre « L'Etat et les cultes », préfacé par un article de M. Pasqua, un document officiel, publié jeudi 16 décembre, vient opportunément souligner les mérites de cette « *laïcité-neutralité* » esquissée à l'orée du siècle, mais témoigne aussi de sa fragilité (1).

« *Le système religieux français est composé de strates successives dans lesquelles les souvenirs, les combats, les regrets et les rancœurs se sont inscrits dans les mentalités et les textes,* écrit le ministre de l'intérieur chargé des cultes. *Cependant, la France a toujours accueilli les religions et reconnu le droit à chacun de pratiquer la religion de son choix.* » Ce propos est à la fois vrai et faux. En ne « *reconnaissant* » aucun culte, comme dit la célèbre loi de 1905, l'Etat les reconnaît tous. Et la « séparation », vilipendée au départ par l'Eglise catholique, est paradoxalement devenue la meilleure garantie de la liberté religieuse dans ce pays.

En perdant son statut de religion officielle, l'Eglise catholique a conquis une indépendance politique et une liberté qui lui permettent d'intervenir aujourd'hui sur tous les sujets sociaux ou éthiques.

HENRI TINCQ

Lire la suite page 14

(1) *Administration*, numéro 161. Octobre-décembre 1993.

Les conséquences du compromis sur le GATT entre l'Europe et les Etats-Unis

Le néo-mercantilisme américain

NEW-YORK

de notre correspondant

Bill Clinton est-il « libre-échangiste » ou « protectionniste » ? A la fin de 1992, juste après l'élection du candidat démocrate à la présidence des Etats-Unis, l'interrogation obsédait les milieux économiques du monde entier. Un an plus tard, et trois grandes alliances commerciales après, il faut se rendre à l'évidence : se référant à un débat du dix-neuvième siècle, la question était mal posée. Doté d'un grand pragmatisme, Bill Clinton aurait plutôt tendance à s'inspirer d'une « philosophie » du dix-septième siècle, le mercantilisme, pensée dans laquelle les exportations sont le « *bien absolu* », les importations le mal.

Perceptible dans toute la politique commerciale mise en œuvre ici, cette analyse a aussi largement déterminé le comportement des Etats-Unis dans les négociations du cycle de l'Uruguay et dans leur volonté farouche d'aboutir. Une détermination bien perçue par Edouard Balladur et son équipe et sur laquelle la France a su, semble-t-il, habilement jouer. Pour Bill Clinton comme pour ses conseillers, la seule manière de renforcer l'économie américaine aujourd'hui réside dans un accroissement des exportations – les Etats-Unis étant déjà le premier exportateur mondial. Elu pour favoriser la création d'emplois, il assimile désormais systématiquement, notamment dans son discours politique, exportations et « jobs ».

ERIK IZRAELEWICZ

Lire la suite page 2

L'ère Balladur

La confiance qu'une majorité de Français accorde à Edouard Balladur n'a pas été déçue. Plébiscité par une large fraction de l'opinion pour sortir le pays des impasses politiques où menaçaient de l'enfermer le naufrage de la gauche, les divisions de la droite, la tentation nationaliste sous ses divers visages, le premier ministre a, sinon fait place nette, du moins clarifié la situation. La « *performance médiatique* », saluée en expert par Laurent Fabius, mercredi, à l'Assemblée nationale, n'est certes pas pour rien dans le renouvellement d'état de grâce que vaut à M. Balladur l'issue de la négociation sur le GATT. Cette performance, cependant, a été puissamment aidée par tous ceux qui avaient fait de la remise en question de l'accord agricole de Blair-House la pierre de touche de l'intérêt national. A commencer par les socialistes, depuis que Pierre Bérégovoy avait demandé un vote à l'Assemblée sur ce sujet...

Le soutien que le premier ministre a reçu des députés le 15 décembre consacre l'entrée dans l'« ère Balladur ». Nul ne peut en prévoir la durée mais il est clair, aujourd'hui, que le temps qui vient appartient au chef du gouvernement. Une conjoncture l'avait porté à l'Hôtel Matignon il y aura bientôt neuf mois ; une époque pourrait, désormais, s'ouvrir. Comme par réflexe, Valéry Giscard d'Estaing a retrouvé, à l'Assemblée, le « oui, mais » qui lui avait permis, il y a vingt-cinq ans, de se démarquer du gaullisme sans rompre.

Jacques Chirac apportait au premier ministre le soutien de son groupe parlementaire. Laurent Fabius, confirmant le capital que représentent pour lui son aisance et son mordant à la tribune – il est aujourd'hui le seul socialiste capable de forcer l'attention sur tous les bancs –, a montré la voie de ce que pourrait devenir, un jour, l'opposition au balladurisme. Le réveil de la gauche, dont la révision brutale de la loi Falloux sur l'enseignement privé fournit l'occasion, sert, lui aussi, le premier ministre.

Privé d'adversaire, il était exposé au risque de l'ennui et de la mauvaise humeur dans sa majorité. Celle-ci ne peut être que ressoudée par le conflit traditionnel des partisans de l'école publique et des défenseurs du privé, qui a souvent fait ses preuves. Edouard Balladur a tout intérêt, maintenant, à ce que les frontières politiques sortent du flou créé par les dernières années de gouvernement socialiste et entretenu par la cohabitation.

La synthèse balladurienne, faite de fermeté idéologique sur les thèmes propres à la droite, d'ouverture au dialogue social et d'engagement clair dans la construction européenne, prend forme. Elle s'impose à la majorité comme à l'opposition qui tente de se construire à gauche. Elle a désormais le champ libre face à la société, dont il va lui revenir de répondre.

Le programme renouvelé, que le premier ministre a rebaptisé « réformes », peut-il y suffire ? M. Balladur compte davantage, pour remédier aux fissures sociales et pour dissiper les inquiétudes des Français, sur l'aptitude des acteurs économiques à « *conforter les premiers signes de reprise* » que sur l'enthousiasme que pourraient susciter les chantiers qu'il a redéfinis. Il lui incombe en effet de faire en sorte que la société retrouve confiance dans sa capacité à résoudre les problèmes qu'elle se pose.

PATRICK JARREAU

La conquête du génome humain

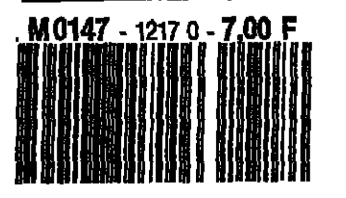
Une équipe de chercheurs du Généthon et du Centre d'étude du polymorphisme humain composée du professeur Daniel Cohen et des docteurs Ilya Chumakov et Jean Weissenbach publie simultanément, jeudi 16 décembre, dans la revue scientifique internationale *Nature* et dans les *Comptes rendus de l'Académie des sciences* la première carte physique du génome humain.

Cette avancée scientifique importante, qui n'aurait pu voir le jour aussi vite sans les sommes collectées à l'occasion des Téléthons, devrait permettre à terme de faciliter l'isolement des gènes responsables des maladies génétiques.

La conquête du génome humain devrait donner lieu dans les prochaines années à une fantastique bataille scientifique et commerciale.

page 12

Nous publions pages 6 et 7 des extraits de l'acte final instituant l'Organisation mondiale du commerce



A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 280 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 460 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

Au terme de sept années de discussions

Les négociateurs du cycle de l'Uruguay ont adopté l'acte final à Genève

GENÈVE

de notre envoyé spécial

Les 117 pays participant aux négociations du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) ont adopté, mercredi 15 décembre, l'acte final des négociations du cycle de l'Uruguay, entamées en septembre 1986 à Punta-del-Este. Comme prévu, aucune mauvaise surprise n'est venue troubler l'euphorie ambiante depuis l'accord euro-américain de mardi.

Au contraire, les Français ont enregistré une satisfaction de dernière minute. Contrairement à ce que souhaitaient les Etats-Unis, le mot *« multilatérale »* a disparu de l'appellation de la Future institution qui gérera les échanges internationaux. Elle se nommera Organisation mondiale du commerce (OMC) et pourrait voir le jour en janvier 1995, c'est-à-dire six mois avant la date initialement prévue.

C'est un *« moment historique »*, a lancé Peter Sutherland, directeur général du GATT, aux délégués des parties contractantes réunies en comité des négociations commerciales pour fêter l'événement. Songeant sans doute à l'évaluation récente de l'OCDE sur les effets positifs d'une nouvelle libéralisation du commerce, M. Sutherland a estimé que les résultats de Genève conduiront à *« plus de commerce, plus d'investissements et plus d'emplois »*. Même formulée en termes diplomatiques, la déclaration du représentant de la Malaisie, au nom des pays en développement, a tranché avec le satisfecit que le monde industrialisé s'est décerné. L'accès aux marchés? *« L'accord n'est pas aussi prometteur qu'on le souhaitait et il instaure un déséquilibre au détriment du tiers-monde. »* Le compromis agricole euro-américain? *« Les retombées ne seront pas suffisantes car les intérêts des PVD (pays en voie de développement) n'ont pas été suffisamment pris en compte. »* La libéralisation des services? *« La déception est grande, car l'ouverture prévue est de portée modeste. »*

La dernière péripétie sur le textile a conforté les PVD dans l'idée que le cycle de l'Uruguay a été avant tout une affaire entre les Occidentaux. Sous la pression de la contre-attaque des Etats-Unis et de l'Union européenne, qui leur demandaient d'opérer des réductions tarifaires sensibles sur leurs importations de vêtements, l'Inde et le Pakistan ont dû consentir des concessions, certes symboliques, en acceptant une ouverture de leur marché pour les fibres industrielles.

Le représentant de l'île Maurice résumait ainsi l'état d'esprit des délégués des pays en développement, alors que les négociateurs sablaient le champagne : *« Les PVD ont tout perdu dans cette négociation, mais nous mettrons la tête sur le billot avec dignité. »*

MARCEL SCOTTO

Un accord globalement cohérent selon M. Juppé

« Tout le monde est content, car tout le monde a gagné », a déclaré, le 15 décembre, Alain Juppé. Le ministre des affaires étrangères, qui s'exprimait devant des diplomates d'Amérique du Nord et du Sud réunis par l'association France-Amérique, s'est réjoui de la conclusion d'un accord *« sinon pleinement satisfaisant, du moins globalement cohérent »*. M. Juppé a insisté principalement sur la création d'une organisation mondiale du commerce *« avec des règles du jeu claires »*, la baisse des droits de douane, le régime dérogatoire réservé à la culture et aux productions de l'esprit. Sur l'agriculture, *« nous avons sauvegardé l'essentiel »*, a constaté le ministre.

Au sujet du déroulement de la négociation, M. Juppé a reconnu que le 20 septembre 1993 avait marqué un tournant capital. Ce fut la date à laquelle *« l'ensemble de nos partenaires ont accepté de prendre en considération le fait qu'il y avait problème* [sur l'agriculture]. *Auparavant, la France était isolée et incomprise »*, a déclaré le ministre.

La France se réjouit de la création de l'Organisation mondiale du commerce

BRUXELLES
(Union européenne)

de notre correspondant

« Le conseil de l'Union européenne vient de donner son accord à la conclusion du cycle de l'Uruguay (...). Les objectifs que nous nous étions fixés sont pour l'essentiel atteints; nous considérons que c'est un bon accord (...). C'est un succès pour la France et pour l'Europe, nous avons pu retourner la situation d'isolement qui était la nôtre en avril (...) ». Mercredi après-midi 15 décembre, Alain Juppé n'en dira guère plus, pour célébrer l'événement, si ce n'est pour se féliciter de la coopération franco-allemande au cours de ce semestre difficile ainsi que de l'efficacité de la présidence belge.

Au cours de cette ultime réunion consacrée aux négociations du GATT, les ministres des affaires étrangères des Douze n'ont pas eu beaucoup de temps pour se jeter des fleurs. Ils ont écouté Sir Leon Brittan leur rendre compte de la dernière phase des pourparlers – déplorer qu'en raison de l'attitude américaine, il n'ait pas été possible de mieux faire en matière de libéralisation des services financiers, décrire la solution retenue pour l'audiovisuel –, puis ils ont traité deux questions qu'il fallait absolument régler avant que leurs représentants soient en mesure de parapher l'acte final, la signature devant avoir lieu, en avril, à Marrakech.

Le cas portugais

La première de ces deux questions était le dossier du textile. Le ministre portugais avait expliqué que, étant donné le caractère relativement peu satisfaisant des résultats obtenus en matière de textiles, il ne souscrirait pas à l'acte final, s'il n'obtenait pas des compensations à l'intérieur de la Communauté. De fait, deux des objectifs poursuivis par la Communauté dans ce secteur n'ont pas été atteints : les Etats-Unis n'ont respecté que très partiellement l'engagement qu'ils avaient pris, à Tokyo en juillet, de réduire de moitié les *« pics tarifaires »*, c'est-à-dire les droits de plus de 15 % qu'ils appliquent sur les importations de produits textiles et d'habillement.

Par ailleurs l'Union européenne entendait obtenir une contrepartie au démantèlement sur dix ans de l'Accord multifibres qui limite les importations de produits sensibles en provenance des pays producteurs du tiers-monde. Cette contrepartie prenait la forme d'un engagement des pays producteurs d'ouvrir à leur tour progressivement leur marché. Or deux d'entre eux parmi les plus importants, l'Inde et le Pakistan, s'y sont refusés.

Personne n'a contesté que le Portugal, où l'industrie textile occupe une place particulièrement importante tant au niveau de l'emploi que des exportations, devait ainsi faire face à une situation difficile. Le conseil a donc décidé de lui accorder une aide financière exceptionnelle de 400 millions d'écus de dons et 500 millions d'écus de prêts (1 écu = 6,70 francs), afin de hâter la modernisation de son industrie textile et de lui permettre de supporter la concurrence, qui va aller s'amplifiant, des producteurs d'Asie, d'Amérique latine ou d'Europe de l'Est.

La deuxième question concernait l'Organisation mondiale du commerce. La France insistait pour que l'Union « muscle » ses instruments de défense commerciale, une perspective qui ne plaisait guère aux Britanniques, aux Néerlandais ou aux Allemands, peu soucieux de laisser se développer, sans pouvoir les contrôler, des tendances protectionnistes dans la Communauté. Finalement, les Français et les Allemands ayant trouvé entre eux un compromis, celui-ci a été avalisé par le conseil. Les procédures antidumping et anti-subventions seront accélérées et simplifiées. Trois Etats membres pouvaient les bloquer, il *en faudra désormais six*. En revanche, il n'a pas paru nécessaire de simplifier les procédures permettant de décider des mesures de rétorsion contre un pays fermant son marché aux exportations de l'Union.

Les Douze ont considéré que la mise en place d'une Organisation mondiale du commerce (OMC), *« un objectif majeur pour la France »*, a souligné M. Juppé, rendait cette précaution inutile. Le texte, jugé tout à fait satisfaisant *par les Français, fait obligation* aux « parties contractantes » de mettre leur législation de défense commerciale en conformité avec les dispositions de l'OMC. *« L'OMC rend illégale la législation unilatérale des Etats-Unis et les empêchera de l'utiliser. Si les Américains ne s'y conforment pas, la Commission européenne proposera vite des mesures pour adapter dans le même sens notre propre réglementation »*, a conclu M. Juppé.

PHILIPPE LEMAITRE

Le premier ministre de Corée du Sud a présenté sa démission

Le premier ministre sud-coréen, Hwang In-sung, a présenté, jeudi 16 décembre, sa démission au président Kim Young-sam, qui l'a acceptée. M. Hwang a déclaré qu'il se tenait pour responsable de l'ouverture du marché du riz coréen à l'occasion des négociations du cycle de l'Uruguay, décision qui avait soulevé une vague de protestations dans le pays. Le président avait présenté, il y a une semaine, ses excuses à ses compatriote, pour ne pas avoir tenu ses promesses électorales, invoquant la nécessité d'une coopération au sein du GATT *« pour éviter l'isolement international »*.

M. Kim a immédiatement remplacé le premier ministre démissionnaire par Lee Hoi-change. Le nouveau chef du gouvernment, âgé de cinquante-huit ans, était juge à la Cour suprême avant de se voir confier en février dernier une mission de lutte contre la corruption qui a conduit à la démission et à l'arrestation de nombreux hauts fonctionnaires et officiers généraux accusés d'avoir touché des pots-de-vin.

Le néo-mercantilisme américain

Suite de la première page

Les premières déclarations du président Clinton, après l'accord global de Genève, ont été pour expliquer qu'il s'agissait d'un bon compromis car il allait permettre de créer de nouveaux emplois aux Etats-Unis. L'accès à de nouveaux marchés et l'ouverture de ceux encore protégés est ainsi devenu, en quelques mois, l'obsession du président américain. Il estime, à juste titre, que la compétitivité retrouvée de l'industrie américaine dans de nombreux domaines devrait permettre aux Etats-Unis de tirer au mieux parti de nouveaux marchés. Mais plus que de *free trade* (libre-échange), il est un partisan du *fair trade* (le commerce loyal), n'hésitant pas à envisager, si nécessaire, certaines formes de *managed trade* (commerce organisé).

PDG de America Inc., Bill Clinton serait-il un marchand de tapis beaucoup plus qu'un homme d'Etat, comme le suggérait récemment, avec quelque méchanceté, le magazine *Business Week ?* Le président américain considère en tout cas que la promotion des exportations fait directement partie de sa fonction. Il a téléphoné personnellement, cet été, au roi Fahd d'Arabie saoudite pour lui recommander l'achat d'avions et d'équipements téléphoniques américains et n'hésitera pas à recommencer, si cela peut être utile. Au-delà, il a demandé une réorganisation complète de l'administration pour rendre plus efficace la politique de soutien à l'exportation.

L'arme économique est certes utilisée fort opportunément lorsqu'elle permet d'ouvrir de nouveaux marchés. Les Etats-Unis ont, dès le 23 novembre, levé toutes les sanctions économiques contre l'Afrique du Sud. Quelques jours après, le secrétaire au commerce, Ron Brown, se rendait à Johannesburg pour y faire la propagande des produits américains. La priorité à l'exportation ne s'embarrasse cependant pas toujours de bons principes. Tout en réduisant – compressions budgétaires obligent – l'aide accordée aux pays les plus démunis du monde, les Etats-Unis cherchent à lier leurs subsides à des achats de produits américains. Ils sont prêts ensuite à oublier le passé récent et à commercer largement avec des pays encore instables politiquement : Bill Clinton est particulièrement actif dans l'opération de démantèlement du COCOM, ce système datant de la guerre froide et visant au contrôle des exportations de produits stratégiques en direction de l'URSS et des pays d'Europe de l'Est.

Les dollars ou les droits de l'homme

Alors que, pendant sa campagne électorale, le candidat Clinton avait menacé la Chine de sanctions économiques si la situation en matière de droits de l'homme n'y était pas améliorée, le même homme est devenu beaucoup plus *« réaliste »* – comme on dit ici – une fois à la Maison Blanche. Après avoir autorisé il y a quelques jours la vente à Pékin d'un super-ordinateur Cray – longtemps bloqué –, il vient de lever l'embargo qui pesait sur les exportations de générateurs et autres composants de centrales nucléaires en direction de la Chine – à la grande satisfaction du fabricant Général Electric. La délégation américaine actuellement dans la capitale chinoise négocie une ouverture plus large de nouveaux marchés et des garanties accrues en matière de propriété intellectuelle. Il est vrai que l'Amérique a un lourd déficit à l'égard de la Chine (23 milliards de dollars en 1993).

S'il cherche ainsi à abattre toutes les barrières qui freinent les exportations américaines, Bill Clinton est naturellement beaucoup moins pressé quand il s'agit de supprimer celles qui protègent le marché américain. Certes, il a pratiquement abandonné le projet, évoqué pendant la campagne électorale, d'une taxation accrue des firmes étrangères installées sur le territoire des Etats-Unis. Il a également rejeté les demandes de protection déposées à la Maison Blanche par de nombreux lobbys – la dernière en date étant celle des pétroliers, inquiets de la baisse continue du prix du brut et de l'augmentation conséquente des importations. Et globalement, les Etats-Unis continuent à importer beaucoup plus qu'ils n'exportent.

Le président américain est cependant resté très attaché, tout au long de sa première année d'exercice, au maintien du dispositif antidumping (le dumping est la vente en dessous du prix de revient) et de la section 301 de la loi commerciale qui permet aux Etats-Unis de prendre unilatéralement des mesures de protection. Le nombre de plaintes en dumping déposées auprès de l'administration a atteint en 1993 un niveau record (près de quatre-vingts cas). Dans la très grande majorité des cas, le fournisseur étranger a été jugé coupable de dumping et donc taxé. D'une manière fort symptomatique, au moment même où les Etats-Unis s'attribuaient, à Genève, le rôle de sauveurs de la liberté du commerce mondial, à Washington, le département américain du commerce informait le groupe néerlandais Akzo qu'un droit antidumping de 47 % allait être imposé sur ses ventes de certaines fibres. La direction de l'alimentation et des médicaments (FDA) demandait par ailleurs à un importateur de fromages européens de rapatrier ses bries et camemberts pour n'avoir pas informé, sur ses étiquettes, le consommateur des risques du produit. *« Business as usual »* !

Les trois grands accords commerciaux de l'année s'inscrivent dans cette optique mercantiliste. Avec l'ALENA (accord de libre-échange nord-américain), ratifié le 17 novembre par le Congrès et contre l'avis des syndicats, les Etats-Unis participent à la création d'une vaste zone de libre-échange avec le Canada et le Mexique. L'accord a été vendu à l'opinion avec des arguments souvent protectionnistes (mieux vaut une concurrence mexicaine maîtrisée qu'une agression sud-coréenne ingérable) et à certains membres du Congrès avec l'assurance de nouvelles protections sectorielles. Les textes élaborés à Seattle, fin novembre, lors du sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays de l'Asie et du Pacifique visent à la création d'une autre zone de libre-échange. Ils sont cependant très flous : Washington a surtout insisté sur les marchés fabuleux qui s'ouvrent là-bas.

Même s'il n'a pas toujours obtenu entière satisfaction, Bill Clinton estime, à juste titre, avoir ouvert de nouvelles perspectives à ses exportateurs. C'est la même démarche qui a animé le président américain dans la négociation du cycle de l'Uruguay. Les concessions nombreuses qu'il a faites (sur l'agriculture, le textile, l'audiovisuel, les services financiers...) sont le prix d'une libéralisation accrue du commerce mondial (l'accès au marché pour les produits industriels, l'ouverture des marchés japonais et sud-coréens du riz...) et d'un nouvel élargissement du champ d'application du libre-échange (les services, l'agriculture...). Sur les sujets laissés en suspens à Genève et plus encore dans les négociations bilatérales avec le Japon, prévues pour février, les Etats-Unis vont, à n'en pas douter, poursuivre leur combat.

Cet activisme de Bill Clinton sur le front commercial irrite certains commentateurs qui jugent que, pour la Maison Blanche, la diplomatie économique semble tenir lieu de politique étrangère. Un éditorialiste du *New-York Times* dénonçait, dimanche 12 décembre, cette *« diplomatie du dollar »*. Jugeant que l'Amérique doit aujourd'hui chercher à tirer le profit maximal des restructurations réalisées au cours des années récentes, les conseillers du président rappellent que Bill Clinton a été élu sur un seul thème : *« jobs, jobs, jobs »*. Et ils préfèrent parler d'une *« diplomatie pour l'emploi »* et la poursuivre.

ERIK IZRAELEWICZ

La FNSEA : « C'est un mauvais accord, mais nous en prenons acte ». – *« Le dernier tour de passe-passe sur le GATT vient de s'achever et le gouvernement a fait approuver par sa majorité parlementaire un mauvais accord pour les agriculteurs français. Ce résultat est l'aboutissement de renoncements successifs (...) et le contenu de Blair House n'a été que retouché ces derniers jours. Nous en prenons acte »*, a affirmé la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), mercredi 15 décembre.

Le président de la FNSEA, Luc Guyau, veut *« prendre au mot »* les chefs des quatre grands partis politiques et le premier ministre qui *« ont souhaité des mesures d'adaptation et de modernisation »* de l'agriculture. *« Nous ferons connaître en temps et en heure notre projet tourné vers l'avenir et ambitieux pour la France et l'Europe et il appartiendra au gouvernement, au Parlement et à l'Union européenne de répondre à nos attentes légitimes »*, conclut la FNSEA.

UNION DES INDUSTRIES TEXTILES : le PDG de DMC Julien Charlier quitte la présidence. – Le PDG de DMC, Julien Charlier, a annoncé, mercredi 15 décembre, qu'il allait abandonner ses fonctions de président de l'Union des industries textiles (UIT, syndicat patronal du textile) à compter du *31 décembre*. M. Charlier a expliqué sa décision à ses pairs du conseil d'administration de l'UIT *« par la conclusion des accords du GATT qui marque l'aboutissement, dans l'ensemble positif, de la campagne active menée sous sa direction pour ouvrir et assainir le commerce textile mondial »*, selon un communiqué de l'UIT. M. Charlier sera remplacé par Georges Jollès, actuel numéro deux du groupe de confection textile Bidermann. M. Jollès, qui a été désigné à l'unanimité par le conseil d'administration, assurera ces fonctions du 2 janvier jusqu'à la prochaine assemblée générale du syndicat, le 24 avril.

هكذا من الأصل

final à Genève

La déclaration de politique générale du premier ministre

« La France n'a jamais été aussi grande que lorsqu'elle s'ouvre sur le monde »

affirme M. Balladur

Profitant de l'accord sur le GATT, le premier ministre, M. Balladur, a demandé et obtenu, mercredi 15 décembre à l'Assemblée nationale, un vote de confiance sur l'ensemble de sa politique. Seuls quatorze députés de la majorité lui ont refusé cette confiance, soit en s'abstenant, soit en votant contre.

Edouard Balladur a entamé sa déclaration de politique générale en dressant l'état des lieux en France au moment où il a pris, en avril 1993, ses fonctions de premier ministre. *« En 1993, la France traversait une crise plus profonde qu'on ne l'avait cru*, a-t-il dit. *Une crise de l'économie, tout d'abord : notre pays était pour la première fois depuis près de vingt ans en récession ; la situation de l'emploi était d'une gravité exceptionnelle : nos finances publiques accumulaient les déficits, comme jamais depuis 1945 ; quant à notre système de protection sociale, il était au bord de la faillite. Une crise morale, ensuite : notre pays doutait de lui, il était divisé, l'institution judiciaire elle-même était mise en cause, le procès de la classe politique était constamment instruit. La France était inquiète. Difficulté internationale, enfin : notre pays était obligé, croyait-on, d'accepter ce qu'il jugeait insupportable dans les discussions du GATT ; l'idée européenne était mise à mal par le désaccord avec nos partenaires. la confiance était atteinte. »*

Rappelant les engagements qu'il avait pris lors de sa première déclaration de politique générale, le 8 avril, M. Balladur a souligné que *« la quasi-totalité des mesures annoncées ont été soit mises en œuvre, soit sont actuellement soumises au Parlement »* : *« Reconnaissons-le*, a continué le premier ministre, *malgré nos efforts, bien des difficultés du printemps sont encore là. La tâche reste immense. La crise était trop profonde pour qu'en huit mois tout aille mieux comme par enchantement alors que notre programme n'a pu se mettre en œuvre que progressivement. Je pense naturellement comme vous le faites tous au drame que représente, pour notre pays, l'aggravation du chômage. (...) Mon espoir est que la courbe du chômage s'inversera en 1994 : pour cela le gouvernement et le Parlement se sont ensemble mobilisés. Tous les moyens financiers disponibles ont été engagés, tout ce qui était possible de faire a été réalisé. (...) S'il apparaissait, dans les semaines et les mois qui viennent, que les résultats tardaient à venir, n'en doutez pas, nous prendrions d'autres initiatives, en demandant à toutes les forces de la nation, au pemier rang aux collectivités locales, de s'y associer, en poussant plus loin l'effort de décentralisation, de diversification, d'expérimentation. »*

« Montrer le chemin »

« Aujourd'hui, a expliqué M. Balladur, *ma conviction, c'est que, dans la difficulté des temps, face à l'inquiétude des Français, notre devoir, c'est de montrer le chemin, d'indiquer la voie à suivre, même au risque de l'impopularité. Nous n'avons pas à flatter les peurs mais nous avons à les surmonter grâce à un travail tenace et patient d'information et d'explication. C'est cette certitude qui m'a guidé tout au long de la difficile négociation du GATT. »*

Selon le premier ministre, cette négociation était, au moment de l'alternance, *« dans une impasse »*, et les intérêts français étaient *« menacés »*. *« La France, quatrième puissance exportatrice du monde*, a-t-il assuré, *a un intérêt vital au développement du commerce et à la libération des échanges. C'est une vérité dont notre pays n'a pas assez clairement conscience parce que trop souvent, il doute de ses propres forces. La France n'a jamais été aussi grande que lorsqu'elle s'ouvre sur le monde. Elle n'a rien à espérer d'un rétrécissement, d'un repliement sur elle-même. »*

« En avril 1993, a rappelé le chef du gouvernement, *les agriculteurs français étaient injustement désignés à l'opinion internationale comme les responsables du blocage d'un accord au GATT. (...) Ce procès d'intention contre nos agriculteurs, nous ne l'avons pas accepté, nous en avons fait justice. La France ne paraissait pas pouvoir compter sur la solidarité de ses alliés européens. Nos intérêts étaient menacés par un accord qui paraissait aussi inéluctable qu'inéquitable. La difficulté semblait si grande que certains prévoyaient, dans toutes les hypothèses, l'échec du gouvernement, le trouble dans la majorité, une crise européenne profonde et la domination commerciale et culturelle des Etats-Unis. »*

Une identité « sauvegardée »

Selon M. Balladur, *« le débat n'est pas entre le libre-échange et le protectionnisme, mais entre la liberté organisée et la loi de la jungle, où règnent les plus forts »*. *« Nous revenons de loin »*, a souligné le premier ministre, avant de présenter les grandes lignes de l'accord final. *« La France demandait*, a-t-il précisé, *une ouverture des marchés afin que l'Europe ne soit pas la seule à avoir abaissé ses barrières. » « Sur ce premier point, la négociation est réussie »*, a indiqué le premier ministre, qui a regretté, toutefois, que, sur le dossier du textile, *« nous* [soyons] *en retrait par rapport aux objectifs de l'Europe »*. *« La France demandait des règles internationales plus équitables*, a-t-il continué. *Elle les a obtenues (...) La mise en place d'une organisation mondiale du commerce est désormais acquise. » « L'identité culturelle européenne est sauvegardée*, a ajouté M. Balladur. *Il s'agit sans doute de la question qui a fait l'objet des discussions les plus dures, où le choc des intérêts fut le plus brutal. J'avais clairement conscience que se jouait dans cette affaire une partie de l'identité nationale, une partie de l'avenir de notre culture. (...) La sagesse a fini par prévaloir. »*

Enfin, le premier ministre a évoqué le règlement du dossier agricole. Il a rappelé que la *« clause de paix »* qui *« préserve la politique agricole commune* (PAC) *»* passera de six à neuf ans, que *« les contraintes pesant sur les exportations communautaires ont été allégées »* et que les agriculteurs français *« pourront participer au développement du marché mondial »*. En outre, a-t-il affirmé, *« le gouvernement a demandé et obtenu de nos partenaires de la Communauté qu'au cas où cela serait nécessaire, aujourd'hui ou dans l'avenir, des mesures soient prises afin que pas un seul hectare de jachère supplémentaire ne soit imposé à nos agriculteurs du fait de l'accord du GATT ». « La France avait demandé que Blair House soit rouvert*, a-t-il rappelé. *Il a été rouvert et renégocié. la France avait demandé des améliorations significatives ; elles les a obtenues. »*

Après avoir indiqué qu'il s'était entretenu avec François Mitterrand avant d'autoriser les négociateurs français à Bruxelles à approuver l'accord, M. Balladur a assuré que *« le véritable courage politique ne consiste pas à s'enfermer dans son isolement »*. *« Un refus de l'accord*, a-t-il expliqué, *aurait isolé la France. J'étais prêt à prendre ce risque si cela avait été nécessaire. »* Le premier ministre a ajouté que la *« fermeté de la France »* dans les négociations a *« permis de mettre un terme à la dérive des institutions européennes »*. *« C'est le conseil européen*, a-t-il souligné, *c'est le conseil des ministres, agissant sur instructions des gouvernements, qui, de bout en bout, a conduit, orienté, conclu la négociation. (...) C'est l'Europe politique qui sort vainqueur de cette négociation. L'idée européenne, tellement contestée souvent, a de nouveau un avenir. »*

Le chef du gouvernement a poursuivi sa déclaration en évoquant un deuxième train de réformes que le gouvernement engagera ces prochains mois. *« Désormais, une nouvelle étape s'ouvre devant nous*, a-t-il affirmé. *Les réformes que nous avons engagées doivent être poursuivies et amplifiées. »* Il a cité *« dix réformes d'ensemble »* (lire par ailleurs). En guise de conclusion, M. Balladur a affirmé : *« Je ne vous ai rien caché de mes espoirs et de mes préoccupations. Je n'ai rien dissimulé sur ce qui est l'inspiration de mon action : faire en sorte que la France retrouve la confiance en elle, qu'elle ne se replie pas sur elle-même. (...) La meilleure façon de guérir les peurs, et il est bien vrai que dans notre société elles existent, c'est de ne pas les cultiver, voire de les flatter, c'est de montrer le chemin du redressement, de montrer qu'autre chose est possible. »*

M. Fabius (PS) : « Pas acceptable »

Premier orateur à intervenir, Laurent Fabius (PS, Seine-Maritime) a, d'emblée, annoncé que le groupe socialiste refuserait d'accorder la confiance à un gouvernement qui, selon lui, *« échoue manifestement »* dans la lutte contre le chômage et *« risque de rallumer la guerre scolaire »*. Evoquant ensuite le dossier du GATT, M. Fabius a expliqué : *« Par rapport aux demandes qui étaient les vôtres dans le mémorandum* [présenté par le gouvernement à ses partenaires européens, le 13 mai dernier], *la France a reculé. » « Si Blair House 1 n'était pas pour nous acceptable*, a-t-il ajouté, *Blair House 2, que vous êtes en train de nous proposer, ne l'est pas davantage. (...) Il y a eu, c'est vrai, des aménagements. Ce que les agriculteurs voulaient voir supprimer, c'était la disposition relative à la diminution de 21 % des exportations agricole subventionnées. Or elle est maintenue. Vous leur direz sans doute que la référence n'est pas la même, mais si, d'ici à 1995 (...), on arrive à sauver les apparences, à partir de l'an 2000, les anciennes références seront reprises. Avec l'accord que l'on s'apprête à accepter, les exportations subventionnées diminueront de 35 % pour le blé et la farine, de 38 % pour la viande bovine, de 43,5 % pour le tabac. »*

« Vous nous avez dit qu'il n'y aurait pas un hectare de jachère en plus, a poursuivi M. Fabius. *Ce ne sera pas le cas. Vous nous avez déclaré (...) que l'engagement du conseil européen était de fournir les compensations budgétaires nécessaires. Ce n'est pas exact. Je cite le texte : « Si des mesures complémentaires s'avéraient nécessaires, le conseil convient qu'elles ne devraient pas augmenter les contraintes de la politique agricole réformée. Le conseil prendrait, si besoin était, des mesures tout en respectant la décision du conseil européen d'Edimbourg. Loin d'avoir desserré les contraintes pour qu'il n'y ait pas de jachères supplémentaires, vous vous êtes enfermés dans les contraintes budgétaires du sommet d'Edimbourg ! »*

Le député de Seine-Maritime a regretté l'absence de *« garanties d'application »* de l'accord du GATT. *« Tout le monde reconnaîtra que sur le plan monétaire, sur le plan de l'environnement, sur le plan social, aucun engagement n'est pris*, a-t-il dit. *Il est sans doute excellent de réduire de 1,5 % les droits de douane au niveau mondial, mais il suffira que n'importe quel pays dévalue sa monnaie pour que les prétendues conquêtes du GATT soient balayées ! Il n'y a aucune garantie sur ce point, pas plus qu'il n'y en a en ce qui concerne la future architecture de l'organisation du commerce mondial. »*

JE NE SAIS PAS SI J'AURAI LA FORCE DE RESTER DEBOUT JUSQU'EN 2002.

PESSIN

M. Giscard d'Estaing (UDF) : « Sensiblement amélioré »

Au nom de l'UDF, Valéry Giscard d'Estaing intervient ensuite pour rappeler la position défendue, ces derniers mois, par le mouvement qu'il préside. *« La France est devenue un grand pays exportateur*, explique-t-il. *Elle a donc intérêt à un accord mondial sur le commerce. La France est un grand pays agricole, elle a donc droit à un traitement juste pour son agriculture. »* Faisant référence aux controverses soulevées au sein de la majorité par certaines déclarations de dirigeants de l'UDF, M. Giscard d'Estaing tient à préciser : *« Ceux qui se sont exprimés dans les rangs de l'UDF, Raymond Barre, René Monory, Charles Millon et moi-même, n'ont jamais réclamé un accord à tout prix mais ont recommandé que tout soit tenté pour aboutir à un accord conforme aux intérêts internationaux de la France. »*

S'il se félicite des résultats acquis sur *« l'accès au marché »* et la prolongation de la *« clause de paix »*, M. Giscard d'Estaing regrette, en revanche, que *« rien »* n'ait été *« obtenu sur l'importation (...) des dérivés du maïs, les trop fameux* corn gluten feed, *sauf une promesse de consultation »* ainsi que sur *« la clause de garantie monétaire que nous réclamions »*. *« Concernant le point central de l'accord qui est la réduction de 21 % du volume des exportations subventionnées*, a-t-il continué, *la négociation a permis de remplacer, chaque fois que c'est favorable pour un produit, de part et d'autre de l'Atlantique, la référence initiale de 1989-1990 par la référence 1991-1992. Cela jouera en notre faveur pour les principales céréales, notamment pour le blé. Par contre, la réduction finale de 21 % continuera d'être calculée sur la référence 1989-1990. Cela signifie que le volume des exportations subventionnées sera limité, au point d'arrivée de l'accord, au chiffre exact contenu dans l'accord de Blair House. » « C'est la raison pour laquelle*, a-t-il ajouté, *l'UDF ne peut pas dire que l'accord est bon, puisque nous avons combattu l'accord de Blair House, mais nous pouvons dire que le gouvernement l'a sensiblement amélioré. »*

M. Giscard d'Estaing s'est ensuite interrogé sur l'engagement de M. Balladur d'éviter de nouvelles jachères. *« Cette promesse ne pourra être tenue que dans le cadre de la politique agricole commune »* a-t-il souligné, précisant que le conseil d'Edimbourg visait au *« plafonnement des dépenses agricoles de la Communauté »*. *« Dès lors, soyons nets*, a-t-il indiqué : *ou bien il y aura des crédits, ou bien il y aura des jachères. »* Toutefois, l'UDF, a précisé Giscard d'Estaing, *« félicite le gouvernement d'avoir bien défendu les intérêts de notre pays »* et *« l'approuve d'avoir pris en compte la nécessité de la solidarité européenne »*. L'heure est maintenant venue, selon lui, de mettre l'Europe à *« l'abri des tourmentes monétaires »* : *« Aujourd'hui, la solidarité commerciale, demain l'union monétaire. »* Le président de l'UDF propose deux initiatives. La première serait de réunir *« une conférence nationale agricole »* afin d' *« évaluer »* les conséquences de l'accord du GATT. La seconde consisterait à mettre en chantier une *« grande loi d'adaptation et de promotion de l'agriculture et du monde rural »*.

M. Chirac (RPR) : « Vigilance »

Cette idée a été émise aussi par le troisième orateur, Jacques Chirac, président du RPR, qui a rendu hommage à l'action de M. Balladur. *« Il y a neuf mois, la France était isolée*, a-t-il dit. *Sous votre direction et grâce à un intense travail diplomatique, les exigences française ont été clarifiées. Nous somme sortis du brouillard et des faux-semblants. Notre ministre des affaires étrangères a su indiquer fermement ce que la France ne saurait accepter ». « Les résultats de cette politique de ferme reprise en main de la négociation sont satisfaisants*, a ajouté l'ancien premier ministre. *Nous sommes parvenus, sur un certain nombre de points essentiels, à des améliorations significatives. »* M. Chirac a toutefois ajouté que *« beaucoup dépendra de notre vigilance dans l'application de textes souvent complexes, voire imprécis »*. *« Nous devons être très attentifs*, a-t-il précisé, *à la compatibilité de l'accord agricole du GATT avec la politique agricole réformée. L'engagement pris devant les agriculteurs européens de n'admettre aucun hectare de jachère supplémentaire devra être rigoureusement respecté. »*

Tirant les enseignements des négociations, le président du RPR a affirmé : *« La première leçon, c'est que l'Europe doit devenir majeure et se décider enfin à être l'Europe. Elle doit continuer à affirmer sa cohésion et savoir dominer ses complexes à l'égard des Américains. (...) Nous devons réaffirmer le principe de la préférence communautaire, principe qui constitue le fondement de la construction européenne. »* M. Chirac a ajouté *« une deuxième leçon »* : *« C'est en défendant nos intérêts que nous défendons le mieux une certaine conception du monde. »* Il a pris l'exemple de l'agriculture et de la culture. A propos de l'agriculture, il a relevé : *« Je ne vois pas au nom de quel principe ni en vertu de quelle logique nous laisserions les Etats-Unis (...) disposer du monopole du pouvoir vert. »* Quant à la culture, il a souligné qu'*« en ce domaine plus qu'en tout autre, la richesse vient de la différence »*, avant de s'interroger : *« Que deviendrait la culture mondiale si les cultures particulières, spécifiques, se diluaient dans une sous-culture internationale ? »*

M. Bocquet (PC) : « Reddition »

Dernier orateur à prendre la parole devant un hémicycle déserté, Alain Bocquet, président du groupe communiste, a dénoncé la *« reddition en bonne et due forme »* que représente la conclusion de la négociation du GATT. *« Un Munich économique a été conclu dans des conditions inacceptables. Pour la première fois dans son histoire, la France n'a pas participé directement à des négociations qui engagent son avenir. Au lieu d'agir en Etat souverain, c'est l'Europe, c'est-à-dire quelques négociateurs étrangers acquis dès le départ au diktat américain, qui se sont exprimés à sa place, au mépris de la démocratie et de toute solidarité »*, a souligné M. Bocquet. Il a réclamé que la France refuse *« catégoriquement – jusqu'au veto – puisque ses intérêts fondamentaux sont en jeu »* cet accord.

« La démocratie n'exige-t-elle pas aujourd'hui que les Français puissent dire leur mot et pourquoi pas qu'ils aient le dernier mot en se prononçant sur le droit de veto et par référendum avant la ratification d'un accord qui conditionne l'avenir du pays ? », a demandé le député communiste, qui a annoncé, comme on pouvait s'y attendre, que le groupe communiste voterait contre la déclaration du gouvernement.

F. B.

La déclaration de politique générale

L'analyse du scrutin

La déclaration de politique générale sur laquelle Edouard Balladur a engagé la responsabilité du gouvernement devant les députés, selon la procédure de l'article 49, alinéa 1 de la Constitution, a été adoptée par 466 voix contre 90, sur 571 votants.

Ont voté pour : 250 RPR (sur 257) ; 206 UDF (sur 214) ; 9 République et Liberté (sur 22) ; 1 non-inscrit : *Michel Noir*.

Ont voté contre : 56 PS (sur 56) ; 23 PC (sur 23) ; 3 UDF : Bernard Coulon, Joël Sarlot, Philippe de Villiers ; 8 RL : Gilbert Baumet, Bernard Charles, Régis Fauchoit, Gérard Saumade, Jean-Pierre Soisson, Bernard Tapie, Paul Vergès, Emile Zuccarelli.

Se sont abstenus : 5 RPR : Jean Auclair, Jean-Michel Ferrand, Marie-Fanny Gournay, Thierry Mariani, Yves Rispat ; 5 UDF : Hubert Bassot, Roger Lestas, François Loos, Aymeri de Montesquiou, Daniel Picotin ; 4 RL : Jacques Le Nay, Alfred Muller, Jean Urbaniak, Aloyse Warhouver ; 1 non-inscrit : Philippe Martin.

N'ont pas participé au vote : 2 RPR : Philippe Legras, Philippe Séguin (président de l'Assemblée) ; 1 RL : Christiane Taubira-Delannon.

Une pré-« primaire » présidentielle

Edouard Balladur a été sacré, mercredi 15 décembre, premier ministre de la France. Finis les états d'âme, effacés les doutes, dissipées les hésitations : la majorité UDF-RPR s'est découvert un chef de gouvernement. Les députés étaient nombreux à constater, dans les couloirs du Palais-Bourbon, que la séance à laquelle ils venaient d'assister était, selon l'expression de Jean-Claude Mignon (RPR, Seine-et-Marne), une *« nouvelle investiture »*. *« On est retourné neuf mois en arrière »*, observait Hervé Novelli (UDF, Indre-et-Loire), qui avait eu la curieuse impression de *« revivre l'intronisation du mois d'avril »*. Quant à René Couanau (UDF, Ille-et-Vilaine), il se sentait revenu au joli temps du triomphe électoral des élections législatives, avec *« une majorité gonflée à bloc, rassérénée, conquérante »*.

De la persistance angoissante du chômage, du déficit de la Sécurité sociale, des séquelles du conflit d'Air France, de la grisaille de la météorologie sociale, il n'était presque plus question. *« Je ne suis pas un inconditionnel*, confessait Claude Malhuret (UDF, Allier), *mais laissons Balladur savourer son succès. Par les temps qui courent, il est plutôt rare de voir un exécutif résister à l'usure. »* François d'Aubert (UDF, Mayenne) s'inclinait, pour sa part, devant la persévérance du premier ministre. *« Comme Pénélope*, disait-il, *Edouard Balladur refait, tous les jours, ce que la conjoncture défait. Même si ce n'est pas une assurance tous risques, il a, par ce vote de confiance, considérablement bétonné sa majorité. »*

M. Giscard d'Estaing « opposant »

Enfermés une nouvelle fois dans leur état de spectateurs impuissants face une droite rassemblée, les députés socialistes s'évertuaient à dénoncer les artifices déployés par le premier ministre. *« C'est un écran de fumée ! »* tempêtait Claude Bartolone (PS, Seine-Saint-Denis), ajoutant : *« A chaque fois, Edouard Balladur demande du temps et supplie : « Encore cinq ans, monsieur le bourreau. » Il renvoie d'une réforme à une autre. »* *« C'est la tactique irakienne pendant la guerre du Golfe !* s'exclamait Jean-Pierre Balligand (PS, Aisne). *Balladur nous tend des leurres idéologiques sur lesquels nous nous précipitons : le chômage continue de croître, il agite la réforme du droit d'asile ; le déficit de la Sécurité sociale se creuse, il ressort la loi Falloux. Tout cela lui permet d'escamoter son bilan, alors que tout va mal. »*

Heureusement pour eux, il y avait Valéry Giscard d'Estaing. Ségolène Royal (PS, Deux-Sèvres) n'hésitait pas à juger *« excellent »* le discours critique de l'ancien président de la République. *« Il a donné un coup de projecteur sur tout ce qui fait mal et que Balladur cherchait à nimber dans une lumière hamiltonienne »*, expliquait l'ancien ministre de l'environnement. Ces louanges inattendues des socialistes ne surprenaient pas Etienne Pinte (RPR, Yvelines) : *« C'est normal*, analysait-il, *Valéry Giscard d'Estaing a fait un discours d'opposant. »* *« Le problème de Valéry Giscard d'Estaing*, estimait Pierre Lellouche (RPR, Val-d'Oise), *c'était d'éviter la disparition corps et biens de l'UDF dans le RPR de Balladur. »* *« Je ne pensais pas qu'il cognerait aussi fort »*, reconnaissait, de son côté, François Baroin (RPR, Aube), l'un des animateurs de la cellule présidentielle de Jacques Chirac.

Cette nouvelle investiture accordée par la majorité au premier ministre suscitait au moins autant d'interrogations que de satisfactions. Ils étaient bien rares, ceux des députés qui affirmaient, comme M. Pinte, que le *« quitus donné »* à M. Balladur *« ne vaut que pour les neuf mois passés et pour l'accord obtenu sur le GATT, non pour la période à venir »*. Pour la plupart de ses collègues, il était, au contraire, difficile de séparer le bilan des perspectives tracées par le premier ministre. *« Dix réformes c'est beaucoup*, constatait Jean-Pierre Philibert (UDF, Loire). *Je redoute que le temps ne nous soit compté pour les mener à bien. C'est un programme quinquennal, voire... septennal. »* *« Si certains n'avaient pas encore compris qu'il y avait une campagne présidentielle en cours, maintenant c'est clair*, observait M. Lellouche. *Nous venons d'assister* [entre les principaux responsables de la majorité] *à une pré-« primaire. »*

Conséquence directe de cette analyse, la prestation de Jacques Chirac était, elle aussi, évaluée à l'aune de celle de M. Balladur. *« Le premier ministre a tenté de lancer le troisième étage de la fusée. Jacques Chirac, lui, est resté au deuxième étage »*, continuait M. Lellouche. Ce constat était partagé par Dominique Paillé (UDF, Deux-Sèvres). *« Après le discours de pré-programme présidentiel de Balladur, Chirac n'avait rien de plus à dire*, observait-il cruellement. *C'est, pour lui, un discours inutile et de trop. »* *« Le premier ministre maintient toujours la pression, en faisant « comme si » pour la campagne présidentielle*, affirmait Philippe Vasseur (UDF, Pas-de-Calais). *Il a incontestablement « bordé » Chirac. »*

Dans les couloirs du Palais-Bourbon, mercredi, en fin d'après-midi, on paraissait bien loin du cycle de l'Uruguay, qui avait tant accaparé les esprits ces dernières semaines. Cet état de fait inspirait à M. Paillé des propos teintés de fatalisme barriste, tels que : *« Le débat d'aujourd'hui était vraiment microcosmique et à destination, uniquement, de la classe politique. »*

GILLES PARIS
et PASCALE ROBERT-DIARD

Le CNI se félicite de l'accord. – Jean-Antoine Giansily, président du CNI, et Désiré Debavelaere, vice-président et sénateur (app. RPR) du Pas-de-Calais, ont déclaré, mercredi 15 décembre, que *« la conclusion de l'accord sur le cycle de l'Uruguay met fin à un long psychodrame, en sauvegardant l'essentiel des intérêts français »*. Les deux dirigeants du CNI ajoutent que *« le compromis du 15 décembre n'est qu'une étape sur la route encore longue qui conduit à un double objectif : une nouvelle réforme de la PAC, destinée à préserver l'avenir de notre agriculture, et une transformation du GATT en une organisation mondiale du commerce, capable d'éviter une détérioration radicale des relations entre l'Europe et les Etats-Unis »*.

Les autre mesures annoncées par Edouard Balladur

Dix réformes sans surprise

M. Balladur a demandé à sa majorité de lui accorder sa confiance non seulement pour la signature des accords du GATT, mais aussi pour la mise en œuvre des *« propositions pour l'avenir »* qu'il lui avait soumises. La droite pouvait d'autant plus facilement les approuver que la plupart d'entre elles figuraient déjà dans le programme proposé par le premier ministre lorsque, pour la première fois, il s'était présenté devant l'Assemblée nationale, le 8 avril 1993. Voici ces *« dix réformes d'ensemble »*, autour desquelles *« le gouvernement orientera son action »* :

L'emploi. – Une loi allégeant les formalités administratives des entreprises et améliorant le statut des entrepreneurs individuels a été approuvée par le conseil des ministres le 15 décembre au matin. L'effort de formation professionnelle sera *« amplifié »*, comme cela avait été prévu dans la loi quinquennale de Michel Giraud. Celui-ci devra aussi *« mobiliser sans délai »* l'ANPE, en approfondissant sa liaison avec l'UNEDIC, comme cela avait déjà été évoqué dans la préparation de cette loi.

Le développement de l'emploi à temps partiel dans la fonction publique avait déjà été annoncé par André Rossinot. Celui des emplois de proximité et de services n'en est encore, a dit le premier ministre, qu'au niveau de la *« réflexion interministérielle »*.

La famille. – M. Balladur a fait part d'un projet de loi permettant *« l'élargissement de l'allocation parentale d'éducation, l'amélioration des modes de garde et le développement du temps partiel »*. Une *« loi cadre »* avait déjà été annoncée le 8 avril.

Les personnes dépendantes. – Une loi est aussi annoncée pour *« mobiliser toutes les énergies »*, y compris celles des collectivités locales. Des *« mesures »* avaient déjà été promises en avril pour les personnes âgées dépendantes, les handicapés et les sans-abri.

Participation et intéressement. – Une loi améliorera l'ordonnance de 1986, conformément à la promesse faite en avril par M. Balladur qui assure que *« les entreprises sauront d'autant mieux se défendre que leurs salariés seront plus étroitement associés à la définition de leur avenir »*.

Justice. – Une loi d'orientation sera proposée au Parlement au printemps pour doter la justice des *« moyens nécessaires »*, conformément à ce qu'avait annoncé le premier ministre le 24 août, au cours de sa conférence de presse de rentrée.

Modernisation de l'économie. – Les privatisations seront bien entendu continuées. La Caisse des dépôts sera réformée, comme promis en avril, *« pour être recentrée sur la mission essentielle du financement du logement social »*. La réforme de la loi sur les faillites, fruit de propositions de lois de députés de la majorité, que l'Assemblée a déja examinée, sera menée à son terme.

Fiscalité. – Comme déjà annoncé lors de la présentation du budget pour 1994, l'impôt sur le revenu *« sera encore allégé et simplifié »*. Des *« réflexions »* seront poursuivies sur la transmission du patrimoine, les prélèvements sociaux et *« l'équilibre de la fiscalité locale »*.

Aménagement du territoire. – Le premier ministre a confirmé que le débat lancé par M. Pasqua sera conclu par *« une loi d'orientation »*.

Outre-mer. – M. Balladur a simplement annoncé que des *« textes spécifiques seront consacrés »* aux départements et territoires d'outre-mer. Dans le même chapitre il a confirmé que le statut fiscal de la Corse *« sera revu et adapté »*.

Défense. – La loi de programmation militaire, fruit, comme prévu dès le mois d'avril, *« des travaux du livre blanc sur la défense »*, est la dixième réforme promise par le premier ministre.

Attribuer l'allocation parentale dès le premier enfant ?

Le projet de loi sur la famille qui devrait être présenté l'an prochain au Parlement devrait, selon le premier ministre, *« favoriser le développement des naissances, indispensable pour préparer l'avenir de notre pays* [et] *faciliter le libre choix pour les parents »*. L'élargissement de l'allocation parentale, principale disposition évoquée par M. Balladur, suppose que celle-ci pourrait être proposée dès le premier enfant et non à partir du troisième, comme cela se fait actuellement, pour permettre au père ou à la mère désireux d'élever le dernier-né de cesser de travailler ou pour faciliter la vie familiale de parents qui travaillent.

La veille, mardi 14 décembre, Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, s'est opposée, lors d'une réunion organisée par le Conseil national des femmes françaises, à la notion de salaire maternel, jugé *« irréaliste, car coûteux, et surtout pénalisant pour les femmes »*. *« Nous préférons réfléchir sur l'aménagement du temps de travail, pour les femmes comme pour les hommes »*, a-t-elle précisé. Evoquant les propositions de loi récentes de députés de la majorité, ainsi que le rapport de Colette Codaccioni, député RPR du Nord, Mme Veil a désapprouvé *« les personnes qui pensent que puisqu'il y a d'un côté des hommes au chômage, de l'autre des femmes qui s'épuisent entre leur travail et la maison, il suffirait de renvoyer les femmes chez elles pour régler le problème »*. De même, Mme Veil a repoussé l'argument nataliste. *« On se fourvoie en pensant que les femmes auront plus d'enfants en restant à la maison*, a-t-elle dit. *C'est la confiance en la société et en l'avenir qui favorise le désir de maternité. »*

Recentrer la Caisse des dépôts

Edouard Balladur a confirmé que la Caisse des dépôts et consignations (CDC) *« sera réformée pour être recentrée sur la mission essentielle du financement du logement social »*. Le projet de loi réformant la plus puissante institution financière française sera présenté lors de la session parlementaire du printemps 1994. Le premier ministre avait déjà déclaré, le 8 avril, que la réforme de la Caisse *« permettra de mieux distinguer les différentes fonctions de cet établissement »*. Un recentrage dont l'ampleur fait l'objet d'un débat intense.

L'Association française des banques (AFB) a présenté, fin octobre, un projet de *« recentrage »* qualifié alors de *« plan de démantèlement »* par la direction de la Caisse. Mercredi 15 décembre, intervenant devant l'Association des journalistes économiques et financiers, le directeur général de la Caisse, Philippe Lagayette, a réaffirmé son opposition à *« un démantèlement partiel du groupe, qui réduirait son efficacité »*. *« Le critère d'une réforme utile sera d'achever la clarification des missions de l'établissement sans réduire le potentiel du groupe, sa capacité à répondre à des besoins nouveaux et à être un bon auxiliaire de l'Etat »*, a-t-il ajouté. Il a mis en garde contre la disparition d'un grand intermédiaire financier utile à l'Etat et à la place de Paris. *« Il y a une idée fausse*, a affirmé M. Lagayette, *c'est que la suppression d'un grand intervenant de la place serait bénéfique pour les autres. »*

Une des hypothèses de travail étudiée au ministère de l'économie consisterait à créer au sein de la Caisse un établissement public chargé de la gestion des fonds d'épargne pour le compte de l'Etat, quelque 900 milliards de francs provenant pour la majeure partie du livret A des Caisses d'épargne et de La Poste. Les activités de marché concurrentielles seraient, elles, confiées à une banque de plein exercice, filiale de la CDC et dotée de 20 milliards de fonds propres.

E. L.

Le statut fiscal « serpent de mer » de la Corse

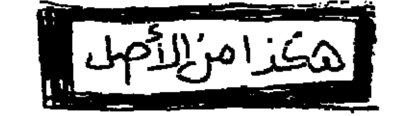
Par une curieuse ironie de l'histoire, M. Balladur vient d'arracher de l'oubli l'une des dispositions du « statut Joxe » de mai 1991, celui-là même que ses amis avaient vigoureusement combattu en son temps. Le dispositif mis au point par l'ancien ministre socialiste de l'intérieur, toujours en vigueur, comportait en effet un article annonçant une réforme fiscale à l'échéance d'avril 1993, mais le projet n'avait jamais vu le jour. « Serpent de mer » de la vie politique locale, la *révision du statut fiscal* de l'île de Beauté est à l'ordre du jour à chaque réforme institutionnelle. Le statut particulier de 1982 n'a pas plus réussi que celui de 1991 à faire aboutir la réflexion.

Il est vrai que le contexte est aujourd'hui sensiblement différent. Fondé pour l'essentiel sur des facilités accordées à la consommation, notamment des réfactions de TVA consenties au titre du « handicap de l'insularité », le statut fiscal insulaire est très discuté en raison de son inadaptation aux exigences de la production. Charles Pasqua avait déjà exprimé le souhait de créer en Corse une *« véritable zone franche, attractive au niveau européen et permettant de multiplier les mesures d'exonération fiscales afin d'inciter au développement »* (*le Monde* du 19 mai dernier). Or, tout se tient dans la stratégie du ministre de l'intérieur : seul le développement économique, stimulé par une fiscalité incitative, lui semble en mesure d'endiguer les diverses dérives qui déstabilisent l'île.

L'autre raison de cet intérêt soutenu pour les questions fiscales est plus immédiatement politique. A l'heure où l'harmonisation européenne lamine bien des particularismes, les nationalistes se sont emparées avec fièvre de ce dossier fiscal pour réclamer le respect de certaines spécificités insulaires, notamment de certains « droits acquis » remontant au Consulat et à l'Empire. Accepter la discussion, c'est donc aussi prendre langue avec une mouvance que l'on cherche, sinon à séduire, du moins à contenir. *Sur bien des points*, les conceptions des uns et des autres restent fort éloignées, mais l'essentiel n'est-il pas de maintenir le contact ?

F. B.





du premier ministre

« Je »

Ce petit bonheur-là, Edouard Balladur ne l'échangerait pour rien au monde. C'est une tranche de rêve découpée dans le protocole empesé des jours ordinaires. C'est un triomphe sans partage, mais qu'il feint de goûter avec l'humilité embarrassée d'un artisan réfractaire aux hommages.

Derrière *lui*, il entend le bruit sec de la règle de Philippe Séguin, *ce franc-tireur* au verbe jadis assassin et qui, ce jour de grand-messe d'après-GATT, veille à la police de l'Assemblée. Devant *lui*, l'hémicycle est déjà prêt à se donner. Il jette sur ces travées embouteillées un regard qu'il voudrait grave, paternel peut-être, mais où perce surtout la malice. A-t-il aperçu, à droite, Jacques Chirac et Valéry Giscard d'Estaing, un brin crispés à force de songer aux compliments alambiqués dont ils le gratifieront, tout à l'heure ? Peut-il soupçonner, à gauche, la rage rentrée d'un camp laïque défait après une vaine résistance nocturne contre la révision de la loi Falloux ?

Non, Edouard Balladur ne veut point trop lester ses regards. Le voilà déjà plongé dans son discours. On le voit déguster chaque mot et savourer chaque virgule. Au fil des minutes, on s'avise que son allocution est émaillée d'un nombre impressionnant de « je ». *« Je suis », « Je sais », « J'ai besoin », « Je suis sûr », « Je ne crois pas »* ... A cet instant, il n'y a plus ni majorité, ni gouvernement, ni même opposition. Il n'y a qu'un premier ministre s'exprimant à la première personne. Il n'y a qu'Edouard Balladur succombant à de narcissiques tentations. Aujourd'hui, la France, c'est lui. L'artisan se fait le sculpteur de sa propre image.

Dès lors, que lui importent les tentatives de chahut de l'opposition ? Il percevra à peine les notes d'un *Petit Papa Noël*, qui s'éteindra vite dans les gorges de trublions socialistes. Que lui importent les formules ciselées au millimètre des illustres orateurs de la majorité ? Il ne se laisse guère impressionner par le verbe impersonnel d'un Giscard d'Estaing converti subitement aux charmes du « collectif » UDF. Au milieu de satisfecits décernés à M. Balladur, le président de la commission des affaires étrangères avertit, sentencieusement, que *« l'UDF demande »*, que *« l'UDF souhaite »* et que *« l'UDF dit »*. Il faut attendre le moment où un huissier lui sert un verre d'eau pour que M. Giscard d'Estaing s'autorise une exception. *« J'espère que c'est de l'eau de Volvic ? »* lâche-t-il. *« Je crains que ce ne soit de la Vittel »*, lui glisse M. Séguin, taquin. L'Assemblée se gausse.

Cet épisode bon enfant ne sera qu'une parenthèse. Il n'y a que regards en coin sur les bancs de la majorité et arrière-pensées glissées dans les replis des discours. La bataille du GATT est à peine conclue que s'amorcent, déjà, les grandes manœuvres des élections européenes, et les applaudissements sélectifs que moissonnent MM. Chirac et Giscard d'Estaing sont là pour rappeler l'acuité des divergences.

Tout cela pourrait finir en pugilat, dirait-on, s'il n'y avait Edouard Balladur. Il y a ce chef que les députés UDF et RPR ovationnent, debout et de longues minutes durant. Il y a un artisan qui voudrait tant être un artiste. Et qui, en attendant, dit *« je »* à toutes les phrases.

FRÉDÉRIC BOBIN

M. Barre félicite le premier ministre

Raymond Barre, député (UDF) du Rhône, juge *« très satisfaisants »*, a-t-il indiqué jeudi 16 décembre sur France-Inter, les *« résultats »* obtenus dans le cadre des négociations du GATT, *« bien meilleurs que ceux auxquels nous aurions pu penser quand on se souvient de la façon dont cette malheureuse affaire avait été engagée ». « Le premier ministre a eu une analyse mesurée et précise*, a-t-il ajouté. *Je me disais : quel changement, après avoir entendu les rodomontades électoralistes d'il y a quelques semaines, qui m'avaient fait demander que la frénésie s'arrête ! »*

L'ancien premier ministre s'est exprimé sur la situation monétaire en observant que *« le franc est revenu à la valeur d'avant la crise d'août 1993 ». « Quelle déroute pour tous ceux qui ne cessaient de recommander une dévaluation forte du franc et une baisse très rapide des taux d'intérêt !*, s'est exclamé M. Barre. *Nous sommes loin de la disparition du Système monétaire européen et de la mort de Maastricht. »* M. Barre a évoqué les prochaines élections européennes en ironisant sur *« la liste unique »* RPR et UDF, que souhaite M. Balladur, *« où l'on mélange tout, où l'on ne sait plus qui est avec qui ni pourquoi (...) au nom de la logique transcendante de l'union »*.

M. Mitterrand souligne que la France n'était pas isolée

Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes, a présenté au conseil des ministres, mercredi 15 décembre, une communication sur les négociations du GATT, en l'absence d'Alain Juppé qui participait au conseil des ministres de l'Union européenne à Bruxelles. Nicolas Sarkozy, ministre du budget et porte-parole du gouvernement, rendant compte des travaux du conseil, a expliqué qu'Edouard Balladur, à la suite de cette communication, *« tout en se félicitant de l'accord »*, avait *« bien indiqué que tout n'est pas fini, qu'il faut continuer à se montrer vigilant »*.

M. Lamassoure ayant affirmé que la France était isolée, il y a huit mois, au départ de la négociation, le président de la République l'a repris en observant que si tel avait été le cas, le résultat actuel des conversations n'aurait pas pu être atteint. *« Notre pays aurait effectivement été isolé si le gouvernement actuel avait mis en œuvre les engagements et promesses électorales de l'opposition d'avant mars »*, a dit François Mitterrand. Il a rendu hommage à la *« sagesse »* du premier ministre, qui n'avait pas fait figurer, dans son mémorandum du 13 mai dernier, des demandes de nature à couper la France de ses partenaires. M. Balladur, a dit le chef de l'Etat, n'a pas inclus dans ce document *« le dixième de ce que réclamaient ses amis pendant la campagne électorale et les derniers mois du gouvernement de Pierre Bérégovoy »*. Observant que *« les résultats obtenus, à ce stade, vont plutôt dans le bon sens »*, mais qu'il convient d'être *« extrêmement attentif »*, dans les mois et années à venir, sur plusieurs dossiers essentiels comme l'Organisation mondiale du commerce, l'aéronautique, l'acier ou les transports maritimes, M. Mitterrand a souligné que le gouvernement actuel avait eu la chance d'hériter d'une situation particulièrement saine, le gouvernement socialiste n'ayant *« rien cédé »* et ayant eu *« le courage politique »* de s'engager dans la réforme de la politique agricole commune (PAC). Il a relevé que cette PAC réformée, non seulement n'avait été remise en question par le gouvernement, mais avait servi de référence et de point d'appui face aux Etats-Unis.

Le président de la République a rappelé, enfin, qu'il avait lui-même recommandé, lors de la réunion du Conseil européen à Bruxelles, à la fin de la semaine dernière, la procédure à suivre contre les positions américaines sur le cinéma et l'audiovisuel. Cette recommandation, indique-t-on à l'Elysée, avait fait l'objet d'une lettre de M. Mitterrand à M. Balladur.

Une nouvelle loi pour l'agriculture

Orienter le repli

En annonçant la création prochaine d'un comité chargé de *« veiller à l'application scrupuleuse des accords du GATT et des engagements de la Communauté »* en matière agricole, Edouard Balladur a visiblement voulu apaiser ce qu'il reste de déception et de rancœur dans les milieux paysans pour lesquels l'accord de Genève du 14 décembre, s'il est moins catastrophique que l'arrangement de Blair House, ne peut sûrement pas être qualifié de large victoire. Cette instance sera en effet composée de parlementaires, de représentants des professions et d'experts de l'administration.

On peut donc être certain d'une chose : la cogestion, pierre angulaire de toutes les politiques agricoles suivies depuis trente ans, continuera, à la grande satisfaction de la FNSEA et au grand dam des autres syndicats minoritaires et trublions, tels la Coordination rurale ou la Confédération paysanne, qui se plaignent, en termes virulents, d'être écartés des rencontres et organismes rassemblant autour d'une même table ministres, fonctionnaires et... tirelires budgétaires abondamment garnies.

Contrat entre la profession et le gouvernement

Le chef du gouvernement a été plus prudent, en revanche, devant une suggestion formulée avec insistance à la fois par Jacques Chirac et Valéry Giscard d'Estaing. Les deux leaders de la majorité, qui ont, pour des motifs divers, besoin de flatter le monde paysan (le premier parce que, ancien ministre de l'agriculture, il a laissé un excellent souvenir dans les campagnes, souvenir qu'il veut entretenir ; le second parce qu'il préside une région, l'Auvergne, où les difficultés du monde rural pèsent d'un poids particulier), ont réclamé la préparation d'une grande loi qui soit plus qu'un texte de circonstance.

Laissons la sémantique car il importe peu de savoir si une loi d'*« orientation »* est plus judicieuse qu'une loi d'*« adaptation »* ou de *« promotion »*. Voilà en tout cas réinventée une notion juridique qui, dans le domaine agricole, avait fait les délices politiques des premières années de la Vᵉ République. C'est le 5 août 1960 que de Gaulle promulguait les 42 articles de la loi d'orientation agricole, contresignée du premier ministre, Michel Debré, et du ministre de l'agriculture, Henri Rochereau. Deux ans plus tard exactement, sous la houlette d'un autre ministre de l'agriculture qui n'a pas aujourd'hui perdu son aura – Edgard Pisani – était publiée la loi complémentaire d'orientation, beaucoup plus complète et volontariste, avec ses 65 articles constituant une véritable charte de la paysannerie. *« Ces lois reposent sur une sorte de contrat entre la profession et le gouvernement et ont servi de cadre général à toute l'évolution que l'on a connue depuis. Les agriculteurs sont encouragés à accroître leur productivité par la modernisation rapide d'une partie des exploitations et à renoncer à l'indexation des prix sur l'inflation ; en échange le gouvernement finance une « politique de structures » qui a pour but d'encourager les investissements... (1) »*

A l'aube du XXIᵉ siècle la future loi, s'il y en a une, ne pourra évidemment viser les mêmes buts quantitatifs et productivistes. Il s'agira davantage d'accompagner un repli, par des mesures sociales pour certaines catégories, ou d'encourager les meilleurs exploitants à le rester dans un marché mondial de moins en moins protégé et subventionné. Et il faudra surtout harmoniser cette loi avec celle annoncée sur l'aménagement du territoire tant il est vrai, pour reprendre un mot de Jacques Chirac, que *« le débat sur l'aménagement est indissociable du débat sur l'avenir de l'agriculture et qu'il ne peut y avoir de politique d'aménagement sans une politique agricole ambitieuse et dynamique »*.

FRANÇOIS GROSRICHARD

(1) *Politiques agricoles*, par Lucien Bourgeois. Collection « Dominos », Flammarion, 128 pages, 39 francs.

Didier Julia et François Guillaume (RPR) feront partie du « comité de suivi » des accords. – Didier Julia, député (RPR) de Seine-et-Marne, qui avait contesté la façon dont le gouvernement demandait un vote de confiance à la fois sur sa politique générale et sur le GATT, a annoncé, mercredi 15 décembre, qu'il fera partie du comité de suivi des accords agricoles, dont le premier ministre a annoncé la mise en place. Se félicitant de l'engagement pris par M. Balladur d'instituer un tel comité, M. Julia indique que le chef du gouvernement lui a demandé – ainsi qu'à l'ancien ministre de l'agriculture, François Guillaume – d'en faire partie.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT
Le Monde
TEMPS LIBRE



Extraits de l'acte final du cycle de l'Uruguay

Les 117 pays parties prenantes aux négociations du cycle de l'Uruguay ont adopté, mercredi 15 décembre à Genève, l'acte final. Une cérémonie officielle de signature doit intervenir le 15 avril à Marrakech (Maroc). Nous publions ci-dessous quelques extraits de ce document officiel dont l'intégralité représente 550 pages.

Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce

Les *Parties* au présent accord

Reconnaissant que leurs rapports dans le domaine commercial et économique doivent être orientés vers le relèvement des niveaux de vie, la réalisation du plein-emploi et d'un niveau élevé et toujours croissant du revenu réel et de la demande effective, et l'accroissement de la production et du commerce de marchandises et de services, tout en permettant l'utilisation optimale des ressources mondiales, conformément à l'objectif de développement durable, en vue à la fois de protéger et préserver l'environnement et de renforcer les moyens d'y parvenir d'une manière qui soit compatible avec leurs besoins et soucis respectifs à différents niveaux de développement économique,

Reconnaissant en outre qu'il est nécessaire de faire des efforts positifs pour que les pays en développement, et en particulier les moins avancés d'entre eux, s'assurent une part de la croissance du commerce international qui corresponde aux nécessités de leur développement économique,

Désireuses de contribuer à la réalisation de ces objectifs par la conclusion d'accords visant, sur une base de réciprocité et d'avantages mutuels, à la réduction substantielle des tarifs douaniers et des autres entraves aux échanges et à l'élimination des discriminations dans les relations commerciales internationales,

Résolues, par conséquent, à mettre en place un système commercial multilatéral intégré, plus viable et durable, englobant l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, les résultats des efforts de libéralisation du commerce entrepris dans le passé, et tous les résultats des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round,

Déterminées à préserver les principes fondamentaux et à favoriser la réalisation des objectifs qui sous-tendent ce système commercial multilatéral,

Conviennent ce qui suit :

Article premier. Institution de l'Organisation

L'Organisation mondiale du commerce (ci-après dénommée l'« OMC ») est instituée par le présent Accord.

Article II. Champ d'action de l'OMC

1. L'OMC servira de cadre institutionnel commun pour la conduite des relations commerciales entre ses Membres en ce qui concerne les questions liées aux accords et instruments juridiques connexes repris dans les annexes du présent Accord.

2. Les accords et instruments juridiques (...) (ci-après dénommés les « Accords commerciaux multilatéraux ») font partie intégrante du présent Accord et sont contraignants pour tous les Membres.

3. Les accords et instruments juridiques (...) (ci-après dénommés les « Accords commerciaux plurilatéraux ») font également partie du présent accord pour les Membres qui les ont acceptés et sont contraignants pour ces Membres. Les Accord commerciaux plurilatéraux ne créent ni obligations ni droits pour les Membres qui ne les ont pas acceptés.

4. L'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (...) (ci-après dénommé « le GATT de 1994 ») est juridiquement distinct de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, en date du 30 octobre 1947, tel qu'il a été rectifié, amendé ou modifié par la suite. (...)

Article III. Fonctions de l'OMC

1. L'OMC facilitera la mise en œuvre, l'administration et le fonctionnement du présent Accord et des Accords commerciaux multilatéraux et favorisera la réalisation de leurs objectifs, et servira aussi de cadre pour la mise en œuvre, l'administration et le fonctionnement des Accords commerciaux plurilatéraux.

2. L'OMC sera l'enceinte pour les négociations entre ses Membres au sujet de leurs relations commerciales multilatérales concernant des questions visées par les accords repris dans les annexes du présent Accord . L'OMC pourra aussi servir d'enceinte pour d'autres négociations entre ses Membres au sujet de leurs relations commerciales multilatérales, et de cadre pour la mise en œuvre des résultats de ces négociations, selon ce que la Conférence ministérielle pourra décider.

3. L'OMC administrera le Mémorandum d'accord concernant les règles et procédures régissant le règlement des différends (...).

4. L'OMC administrera le Mécanisme d'examen des politiques commerciales prévu (...) [par le] présent Accord.

5. En vue de rendre plus cohérente l'élaboration des politiques économiques au niveau mondial, l'OMC coopérera, selon qu'il sera approprié, avec le Fonds monétaire international et avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et ses institutions affiliées.

Article IV. Structure de l'OMC

1. Il sera établi une Conférence ministérielle composée de représentants de tous les Membres qui se réunira au moins une fois tous les deux ans. La Conférence ministérielle exercera les fonctions de l'OMC et prendra les mesures nécessaires à cet effet . La Conférence ministérielle sera habilitée à prendre des décisions sur toutes les questions relevant de tout Accord commercial multilatéral, si un Membre en fait la demande, conformément aux prescriptions spécifiques concernant la prise de décisions, qui sont énoncées dans le présent Accord et dans l'Accord commercial multilatéral correspondant.

2. Il sera établi un Conseil général composé de représentants de tous les Membres, qui se réunira selon qu'il sera approprié. Dans l'intervalle entre les réunions de la Conférence ministérielle, les fonctions de celle-ci seront exercées par le Conseil général. Le Conseil général exercera aussi les fonctions qui lui sont assignées par le présent Accord. Il établira son règlement intérieur et approuvera le règlement intérieur des Comités prévus au paragraphe 7.

3. Le Conseil général se réunira, selon qu'il sera approprié, pour s'acquitter des fonctions de l'Organe de règlement des différends prévu dans le Mémorandum d'accord concernant les règles et procédures régissant le règlement des différends qui figure à l'annexe 2. L'Organe de règlement des différends pourra avoir son propre Président et établira le règlement intérieur qu'il jugera nécessaire pour s'acquitter de ces fonctions.

4. Le Conseil général se réunira, selon qu'il sera approprié, pour s'acquitter des fonctions de l'Organe d'examen des politiques commerciales prévu dans le Mécanisme d'examen des politiques commerciales qui figure à l'annexe 3. L'Organe d'examen des politiques commerciales pourra avoir son propre Président et établira le règlement intérieur qu'il jugera nécessaire pour s'acquitter de ces fonctions.

5. Il sera établi un Conseil du commerce des marchandises, un Conseil du commerce des services et un Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), qui agiront sous la conduite générale du Conseil général. Le Conseil de commerce des marchandises supervisera le fonctionnement des Accords commerciaux multilatéraux figurant à l'annexe 1A, le Conseil du commerce des services supervisera le fonctionnement de l'Accord commercial multilatéral figurant à l'annexe 1B, et le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce supervisera le fonctionnement de l'Accord commercial multilatéral figurant à l'annexe 1C. Ces Conseils exerceront les fonctions qui leur sont assignées par les accords respectifs et par le Conseil général. Ils établiront leurs règlements intérieurs respectifs sous réserve de l'approbation du Conseil général. Les représentants de tous les Membres pourront participer à ces Conseils. Ces Conseils se réuniront selon qu'il sera nécessaire pour s'acquitter de leurs fonctions.

6. Le Conseil du commerce des marchandises, le Conseil du commerce des services et le Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce établiront des organes subsidiaires selon les besoins. Ces organes subsidiaires établiront leurs règlements intérieurs respectifs sous réserve de l'approbation des Conseils respectifs.

7. La Conférence ministérielle établira un Comité du commerce et du développement, un Comité des restrictions appliquées pour des raisons de balance des paiements et un Comité du budget, des finances et de l'administration, qui exerceront les fonctions qui leur sont assignées par le présent Accord ainsi que par les Accords commerciaux multilatéraux, et toutes fonctions additionnelles qui leur seront assignées par le Conseil général, et pourra établir des comités additionnels auxquels elle confiera les fonctions qu'elle pourra juger appropriées. Dans le cadre de ses fonctions, le Comité du commerce et du dévelopement examinera périodiquement les dispositions spéciales des Accords commerciaux multilatéraux en faveur des pays les moins avancés Membres et fera rapport au Conseil général pour que celui-ci prenne les mesures appropriées. Les représentants de tous les membres pourront participer à ces Comités.

8. Les organes prévus dans les Accords commerciaux plurilatéraux exerceront les fonctions qui leur sont assignées en vertu de ces Accords et agiront dans le cadre institutionnel de l'OMC. Ils tiendront le Conseil général régulièrement informé de leurs activités.

Article V. Relations avec d'autres organisations

1. Le Conseil général conclura des arrangements appropriés pour assurer une coopération efficace avec les autres organisations intergouvernementales qui ont des fonctions en rapport avec celles de l'OMC.

Accord relatif à l'agriculture

Les Membres,

Ayant décidé d'établir une base pour entreprendre un processus de réforme du commerce des produits agricoles conformément aux objectifs des négociations énoncés dans la Déclaration de Punta-del-Este,

Rappelant que l'objectif à long terme convenu lors de l'examen à mi-parcours *« est d'établir un système de commerce des produits agricoles qui soit équitable et axé sur le marché et qu'un processus de réforme devrait être entrepris par la négociation d'engagements concernant le soutien et la protection et par l'établissement de règles et disciplines du GATT renforcées et rendues plus efficaces dans la pratique »*,

Rappelant en outre que *« l'objectif à long terme susmentionné est d'arriver, par un processus suivi s'étendant sur une période convenue, à des réductions progressives substantielles du soutien et de la protection de l'agriculture, qui permettraient de remédier aux restrictions et distorsions touchant les marchés agricoles mondiaux et de les prévenir »*,

Résolus à arriver à des engagements contraignants et spécifiques dans chacun des domaines ci-après : accès aux marchés, soutien interne, concurrence à l'exportation, et à parvenir à un accord sur les questions sanitaires et phytosanitaires,

Etant convenus que, dans la mise en œuvre de leurs engagements en matière d'accès aux marchés, les pays développés Membres tiendraient pleinement compte des besoins et de la situation particuliers des pays en développement Membres en prévoyant une amélioration plus marquée des possibilités et modalités d'accès pour les produits agricoles présentant un intérêt particulier pour ces Membres, y compris la ibéralisation la plus complète du commerce des produits agricoles tropicaux convenue lors de l'examen à mi-parcours, et pour les produits qui revêtent une importance particulière pour la diversification de la production en remplacement des cultures de plantes narcotiques illicites,

Notant que les engagements au titre du programme de réforme devraient être pris de manière équitable par tous les Membres, eu égard aux considérations autres que d'ordre commercial, y compris la sécurité alimentaire et la nécessité de protéger l'environnement, eu égard au fait qu'il est convenu qu'un traitement spécial et différencié des pays en développement est un élément qui fait partie intégrante des négociations, et compte tenu des effets négatifs possibles de la mise en œuvre du programme de réforme sur les pays les moins avancés et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires,

Conviennent de différentes dispositions sur l'agriculture (*le Monde* du 16 décembre).

Accord relatif aux textiles et aux vêtements

Rappelant que les Ministres sont convenus, à Punta-del-Este, *« que les négociations dans le domaine des textiles et des vêtements viseront à définir des modalités qui permettraient d'intégrer finalement ce secteur dans le cadre du GATT sur la base de règles et disciplines du GATT renforcées, ce qui contribuerait aussi à la réalisation de l'objectif de libéralisation accrue du commerce »*,

Rappelant également que, dans la décision du Comité des négociations commerciales d'avril 1989, il a été convenu que le processus d'intégration devrait commencer après l'achèvement de l'Uruguay Round et avoir un caractère progressif,

Rappelant, en outre, qu'il a été convenu qu'un traitement spécial devrait être accordé aux pays les moins avancés Membres,

Les Membres *conviennent* de ce qui suit :

Article premier

1. Le présent accord énonce les dispositions devant être appliquées par les Membres durant une période transitoire pour l'intégration du secteur des textiles et des vêtements dans le cadre du GATT de 1994.

2. Les Membres conviennent d'utiliser les dispositions (..) du présent accord de manière à permettre des augmentations significatives des possibilités d'accès pour les petits fournisseurs et la création de possibilités d'échanges notables d'un point de vue commercial pour les nouveaux venus dans le domaine du commerce des textiles et des vêtements.

3. Les Membres tiendront dûment compte de la situation de ceux qui n'ont pas participé aux protocoles de prorogation de l'Arrangement concernant le commerce international des textiles (AMF) depuis 1986 et, dans la mesure du possible, leur accorderont un traitement spécial dans l'application des dispositions du présent accord.

4. Les Membres conviennent qu'il faudrait, en consultation avec les Membres exportateurs producteurs de coton, refléter les intérêts particuliers de ces Membres dans la mise en œuvre des dispositions du présent accord.

5. Afin de faciliter l'intégration du secteur des textiles et des vêtements dans le cadre du GATT de 1994, les Membres devraient permettre un ajustement industriel continu et autonome, ainsi qu'une concurrence accrue sur leurs marchés.

6. Sauf disposition contraire du présent accord, celui-ci n'affectera pas les droits et obligations résultant pour les Membres de l'Accord instituant l'OMC et des accords commerciaux multilatéraux qui y sont annexés.

7. Les produits textiles et les vêtements auxquels le présent accord s'applique sont indiqués à l'annexe de celui-ci.

Article II

1. Toutes les restrictions quantitatives prévues dans des accords bilatéraux qui sont appliquées au *titre de l'article 4 ou notifiées au* titre des articles 7 ou 8 de l'AMF, qui seront en vigueur le jour précédant l'entrée en vigueur du présent accord, seront, dans un délai de soixante jours à compter de son entrée en vigueur, notifiées en détail, y compris les niveaux de limitation. Les coefficients de croissance et les dispositions relatives à la flexibilité, par les Membres qui les appliquent à l'Organe de supervision des textiles (ci-après dénommé « l'OSpT »), institué en vertu de l'article 8. Les Membres conviennent qu'à compter de la date d'entrée en vigueur du présent accord, toutes les restrictions de ce genre appliquées entre parties contractantes au GATT de 1947, et en vigueur le jour précédant son entrée en vigueur, seront régies par les dispositions du présent accord. (...)

4. Les restrictions notifiées au titre du paragraphe 1 seront réputées constituer la totalité des restrictions de ce genre appliquées par les Membres respectifs le jour précédant l'entrée en vigueur du présent accord. Aucune nouvelle restriction, qu'elle vise des produits ou des Membres, ne sera introduite, sauf en application des dispositions du présent accord ou des dispositions pertinentes du GATT de 1994. Il sera mis fin immédiatement aux restrictions qui n'auront pas été notifiées dans un délai de soixante jours à compter de l'entrée en vigueur du présent accord. (...)

Harmonisation des règles d'origine

Article IX

Objectifs et principes

1. En vue d'harmoniser les règles d'origine et, notamment, d'assurer plus de certitude dans la conduite du commerce mondial, la conférence ministérielle exécutera conjointement avec le Comité du commerce et du développement le programme de travail établi ci-après, en se fondant sur les principes suivants :

a) Les règles d'origine devraient être appliquées de manière égale pour toutes les fins visées à l'article premier ci-dessus.

b) Les règles d'origine devraient disposer que le pays à déterminer comme étant l'origine d'une marchandise particulière sera, soit celui où la marchandise aura été entièrement obtenue, soit, lorsque plus d'un pays interviendra dans la production de ladite marchandise, celui où la dernière transformation substantielle aura été effectuée.

c) Les règles d'origine devraient être objectives, compréhensibles et prévisibles.

d) Nonobstant la mesure ou l'instrument auxquels elles pourront être liées, les règles d'origine ne devraient pas être utilisées comme des instruments visant à poursuivre, directement ou indirectement, des objectifs en matière de commerce. Elles ne devraient pas créer en soi d'effets de restriction, de distorsion ou de désorganisation du commerce international. Elles ne devraient pas imposer de prescriptions *indûment rigoureuses, ni exiger*, comme condition préalable à la détermination du pays d'origine, le respect d'une certaine condition non liée à la fabrication ou à l'ouvraison. Toutefois, les coûts non directement liés à la fabrication ou à l'ouvraison pourront être pris en compte aux fins d'application du critère du pourcentage *ad valorem*.

e) Les règles d'origine devraient pouvoir être administrées d'une manière cohérente, uniforme, impartiale et raisonnable.

f) Les règles d'origine devraient être cohérentes.

g) Les règles d'origine devraient être fondées sur un critère positif. Des critères négatifs pourront être utilisés pour clarifier un critère positif. (...)

Engagements spécifiques

Article XVI

Accès aux marchés

1. En ce qui concerne l'accès aux marchés suivant les modes de fourniture identifiés à l'article premier, chaque Membre accordera aux services et fournisseurs de services de tout autre Membre

de l'Uruguay

instituant l'organisation mondiale du commerce

un traitement qui ne sera pas moins favorable que celui qui est prévu en application des modalités, limitations et conditions convenues et spécifiées dans sa liste.

2. Dans les secteurs où des engagements en matière d'accès aux marchés sont pris, les mesures qu'un Membre n'appliquera pas, ni n'adoptera, que ce soit au niveau d'une subdivision régionale ou au niveau de l'ensemble de son territoire, à moins qu'il ne soit spécifié autrement dans sa liste, se définissent comme suit :

a) Limitations concernant le nombre de fournisseurs de services, que ce soit sous forme de contingents numériques ou de monopoles, par la désignation de fournisseurs exclusifs de services ou par la prescription de critères relatifs aux besoins économiques.

b) Limitations concernant la valeur totale des transactions ou avoirs en rapport avec les services, sous forme de contingents numériques ou par la prescription de critères relatifs aux besoins économiques.

c) Limitations concernant le nombre total d'opérations de services ou la quantité totale de services produits, exprimés en unités numériques déterminées, sous forme de contingents ou par la prescription de critères relatifs aux besoins économiques.

d) Limitations concernant le nombre total de personnes physiques qui peuvent être employées dans un secteur de services particulier, ou qu'un fournisseur de services peut employer et qui sont nécessaires pour la fourniture d'un service spécifique, et s'en occupent directement, sous forme de contingents numériques ou par la prescription de critères relatifs aux besoins économiques.

e) Mesures qui restreignent ou prescrivent des types spécifiques d'entité juridique ou de coentreprise par l'intermédiaire desquels un fournisseur de services peut fournir un service.

Article XVII
Traitement national

1. Dans les secteurs inscrits dans sa liste, et compte tenu des conditions et restrictions qui y sont indiquées, chaque Membre accordera aux services et fournisseurs de services de tout autre Membre, en ce qui concerne toutes les mesures affectant la fourniture de services, un traitement non moins favorable que celui qu'il accorde à ses propres services similaires et à ses propres fournisseurs de services similaires.

2. Un Membre pourra satisfaire à la prescription du paragraphe 1 en accordant aux services et fournisseurs de services de tout autre Membre, soit un traitement formellement identique à celui qu'il accorde à ses propres services similaires et à ses propres fournisseurs de services similaires, soit un traitement formellement différent.

3. Un traitement formellement identique ou formellement différent sera considéré comme étant moins favorable s'il modifie les conditions de concurrence en faveur des services ou fournisseurs de services du Membre par rapport aux services similaires ou aux fournisseurs de services similaires de tout autre Membre. (...)

Annexe relative aux services financiers

1. Portée et définition

1 1 La présente annexe s'applique aux mesures qui affectent la fourniture des services financiers. Dans l'annexe, la fourniture d'un service financier s'entendra de la fourniture d'un service telle qu'elle est définie au paragraphe 2 de l'article premier de l'Accord.

1 2 Aux fins du paragraphe 3b) de l'article premier de l'Accord, les *« services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental »* s'entendent de ce qui suit :

1 2 1 Activités menées par une banque centrale ou une autorité monétaire ou par toute autre entité publique dans l'application des politiques monétaire ou cambiale.

1 2 2. Activités faisant partie d'un régime de sécurité sociale institué par la loi ou de plans de retraite publics, et

1 2 3 Autres activités menées par une entité publique pour le compte ou avec la garantie de l'Etat ou en utilisant les ressources financières de l'Etat.
1 3 Aux fins du paragraphe 3b) de l'article premier de l'Accord, si un Membre permet qu'une activité visée au paragraphe 1 2 2. ou 1 2 3 soit menée par ses fournisseurs de services financiers en concurrence avec une entité publique ou un fournisseur de services financiers, les « services » comprendront une telle activité.

1 4 Le paragraphe 3c) de l'article premier de l'Accord ne s'appliquera pas aux services couverts par la présente annexe . (...)

5 Définitions

Aux fins de la présente annexe :

5 1 Un service financier est un service de caractère financier offert par un fournisseur de services financiers d'un Membre. Les services financiers comprennent tous les services d'assurance et services connexes et tous les services bancaires et autres services financiers (à l'exclusion de l'assurance). Les services financiers comprennent les activités ci-après.

Services d'assurance et services connexes

a) Assurance directe (y compris coassurance) :

i) sur la vie

ii) autre que sur la vie

b) Réassurance et rétrocession

c) Intermédiation en assurance, par exemple activités de courtage et d'agence.

d) Services auxiliaires en matière d'assurance, par exemple service de consultation, service actuariel, service d'évaluation du risque et service de liquidation des sinistres.

Services bancaires et autres services financiers (à l'exclusion de l'assurance)

e) Acceptation de dépôts et d'autres fonds remboursables du public

f) Prêts de tout type, y compris crédit à la consommation, crédit hypothécaire, affacturage et financement de transactions commerciales

g) Crédit-bail

h) Tous services de règlement et de transferts monétaires, y compris cartes de crédit, de paiement et similaires, chèques de voyage et traites

i) Garanties et engagements.

Décision concernant les services financiers

Les Ministres, réunis à l'occasion de l'achèvement de l'Uruguay Round, *notant* que les engagements concernant les services financiers inscrits sur les listes des participants à l'achèvement de l'Uruguay Round entreront en vigueur sur une base NPF en même temps que l'Accord général sur le commerce des services, *décident* ce qui suit :

1. A la fin d'une période se terminant au plus tard six mois après l'entrée en vigueur de l'Accord instituant l'OMC, les Membres seront libres d'améliorer, de modifier ou de retirer en totalité ou en partie leurs engagements dans ce secteur sans offrir de compensation, nonobstant les dispositions de l'article XXI du GATS. Parallèlement, les Membres mettront définitivement au point leur position concernant les exemptions de l'obligation NPF dans ces secteurs, nonobstant les dispositions de l'Annexe relative aux exemptions des obligations énoncées à l'article II. A compter de la date d'entrée en vigueur de l'accord et jusqu'à la fin de la période susmentionnée, les exemptions énumérées à l'Annexe relative aux exemptions des obligations énoncées à l'article II qui sont subordonnées au niveau des engagements pris par les autres participants ou aux exemptions des autres participants ne seront pas appliquées.

2. Le Comité du commerce des services financiers suivra les progrès de toutes négociations engagées dans le cadre de la présente Décision et fera rapport à ce sujet au Conseil du commerce des services au plus tard quatre mois après l'entrée en vigueur de l'accord.

Partie 1 : dispositions générales et principes fondamentaux

Article premier : Nature et portée des obligations

1. Les Membres donneront effet aux dispositions du présent accord. Les Membres pourront, sans que cela soit une obligation, mettre en œuvre dans leur législation intérieure une protection plus large que ne le prescrit le présent accord, à condition que cette protection ne contrevienne pas aux dispositions dudit accord. Les Membres seront libres de déterminer la méthode appropriée pour mettre en œuvre les dispositions du présent accord dans le cadre de leurs propres systèmes et pratiques juridiques.

2. Aux fins du présent accord, l'expression *« propriété intellectuelle »* désigne tous les secteurs de la propriété intellectuelle [faisant l'objet d'une liste jointe].

3. Les Membres accorderont le traitement prévu dans le présent accord aux ressortissants des autres membres. Pour ce qui est du droit de propriété intellectuelle pertinent, les ressortissants des autres Membres s'entendront des personnes physiques ou morales qui rempliraient les critères requis pour bénéficier d'une protection prévus dans la Convention de Paris (1967), la Convention de Berne (1971), la Convention de Rome et le Traité sur la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés, si tous les membres de l'OMC étaient membres de ces conventions. Tout Membre qui se prévaudra des possibilités offertes par les articles 5 3 ou 6 2 de la Convention de Rome présentera une notification, comme il est prévu dans ces dispositions, au Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. (...)

Article III : Traitement national

1. Chaque Membre accordera aux ressortissants des autres Membres un traitement non moins favorable que celui qu'il accorde à ses propres ressortissants en ce qui concerne la protection de la propriété intellectuelle, sous réserve des exceptions déjà prévues dans, respectivement, la Convention de Paris (1967), la Convention de Berne (1971), la Convention de Rome et le Traité sur la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés. En ce qui concerne les artistes interprètes ou exécutants, les producteurs de phonogrammes et les organismes de radiodiffusion, cette obligation ne s'applique que pour ce qui est des droits visés par le présent accord. Tout Membre qui se prévaudra des possibilités offertes par l'article 6 de la Convention de Berne et par l'article 16 1 b) de la Convention de Rome présentera une notification, comme il est prévu dans ces dispositions, au Conseil des aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce.

2. Les Membres pourront se prévaloir des exceptions autorisées en vertu du paragraphe 1 en ce qui concerne les procédures judiciaires et administratives, y compris l'élection de domicile ou la constitution d'un mandataire dans le ressort d'un Membre, uniquement dans les cas où ces exceptions seront nécessaires pour assurer l'application des lois et réglementations qui ne sont pas incompatibles avec les dispositions du présent accord et où de telles pratiques ne seront pas appliquées de façon à constituer une restriction déguisée au commerce. (...).

EUROPE

La déclaration conjointe anglo-irlandaise sur l'Irlande du Nord

« Un point de départ pour un règlement politique »

■ DÉCLARATION CONJOINTE. Les premiers ministres britannique et irlandais, John Major et Albert Reynolds, ont rendu public, mercredi 15 décembre, le texte d'une déclaration conjointe destinée à amorcer un processus de paix en Irlande du Nord, et prévoyant la perspective d'une réunification avec la République d'Irlande, à condition toutefois qu'une majorité de la population de l'Ulster en exprime le souhait. Ce qui suppose deux référendums distincts au Nord et au Sud.

■ TROIS MOIS. M. Major a indiqué qu'une période de trois mois sans violences de la part de l'Armée républicaine irlandaise (IRA) était un préalable à l'ouverture de pourparlers. A la télévision, il a appelé les *« hommes de violence »* à cesser leurs actions *« pour de bon »*.

■ EXPECTATIVE. Ian Paisley, le chef de file extrémiste du clan « unioniste » a évoqué un *« acte de traîtrise »*. A l'inverse, James Molyneaux, le chef du Parti unioniste d'Ulster (UUP), plus modéré, a adopté une attitude empreinte d'expectative, mais plutôt conciliante. Du côté républicain, le Sinn Fein, branche politique de l'IRA, a exprimé sa *« déception »*.

LONDRES

de notre correspondant

La déclaration conjointe anglo-irlandaise rendue publique mercredi 15 décembre constitue, selon Albert Reynolds, le *taoiseach* (premier ministre) irlandais, et John Major, son homologue britannique, un *« cadre pour la paix »* dont les deux gouvernements ont commencé à discuter il y a deux ans, mais qui reprend des principes énoncés depuis vingt ans par les gouvernements de Grande-Bretagne et de République d'Irlande.

Il s'agit du *« point de départ d'un processus de paix devant aboutir à un règlement politique »*. Dans la première partie de cette déclaration, MM. Major et Reynolds soulignent la nécessité de *« cicatriser »* les divisions de l'Irlande, et insistent notamment sur la *« garantie statutaire constitutionnelle de l'Irlande du Nord »* **[ce qui signifie le maintien des liens constitutionnels liant l'Ulster à la Grande-Bretagne]**

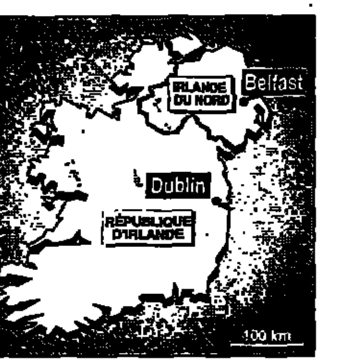
Le *« développement de l'Europe »* nécessite une *« nouvelle approche »* de la part de l'Irlande comme du Royaume-Uni. **[Cette référence constitue une première « ouverture » : les deux gouvernements reconnaissent implicitement que dans l'Union européenne, la question nord-irlandaise n'est plus la même qu'il y a vingt-cinq ans]**. La déclaration commune continue avec les engagements spécifiques de Londres. Ainsi, le gouvernement britannique *« soutiendra le souhait démocratique du plus grand nombre de la population d'Irlande du nord sur la question de savoir si* [cette majorité] *préfère soutenir l'Union ou une Irlande souveraine et indépendante »*. La Grande-Bretagne, est-il rappelé, n'a pas *« d'intérêt stratégique ou économique égoïste en Irlande du Nord »*.

Le gouvernement britannique reconnaît cependant qu'un accord pourrait prendre la forme de *« structures consenties pour l'Irlande dans son ensemble, et notamment une Irlande unie, obtenues par des moyens pacifiques »*. Mais c'est à la population de *« l'île d'Irlande »*, et à elle seule, *« par un accord respectif des deux parties, à exercer son droit à l'autodétermination sur la base du consentement, librement et simultanément donné, au Nord et au Sud, pour entraîner une Irlande unie, si tel est son désir »*. **[Il s'agit-là d'un point capital de la déclaration : sans que cela soit dit, il est clair que Londres envisage un référendum d'auto-détermination organisé certes « simultanément » dans les deux parties de l'Irlande, mais surtout « séparément », ce qui signifie qu'il n'est pas question d'un seul référendum organisé en même temps au Nord et au Sud]**.

Pas d'« Irlande unie » sans consensus

Dans la partie plus spécifiquement irlandaise du texte conjoint, le *taoiseach* reconnaît que la stabilité ne peut provenir d'un système politique qui est refusé par une minorité significative de la population : *« Pour cette raison*, insiste-t-il, *il serait erroné de tenter d'imposer une Irlande unie, en l'absence d'un consentement librement exprimé par une majorité de la population d'Irlande du Nord. »*

M. Reynolds espère qu'avec le temps une *« rencontre des cœurs et des esprits se développera, qui favorisera la réunion du peuple d'Irlande »*. Mais, insiste-t-il, *« aucun unioniste nord-irlandais ne devra jamais avoir peur, à l'avenir, que cet idéal puisse être poursuivi par menace ou coercition »*. Il reconnaît qu'il y a dans la Constitution irlandaise des éléments *« qui peuvent profondément déplaire aux unionistes nord-irlandais* (il s'agit des articles 2 et 3 de la Constitution de la République qui prévoient expressément la réunification des deux parties de l'Irlande), *« mais qui, en même temps, reflètent les espoirs et les idéaux qui sont profondément ancrés dans le cœur de beaucoup d'Irlandais, au Nord comme au Sud »*.



Briser « le cycle de la violence »

Le temps est cependant venu, ajoute-t-il, de considérer *« ensemble, comment les espoirs et les identités de tous peuvent s'exprimer d'une manière plus équilibrée, qui n'engendrera plus la division et le manque de confiance »*. Ainsi, *« en cas de règlement global »* et comme *« partie d'un compromis constitutionnel équilibré »* **[autre point important : l'autre « partie » devra être celle du gouvernement de Londres, dont Dublin attend qu'il fasse, lui aussi, des concessions constitutionnelles]**, le gouvernement de Dublin *« présentera et soutiendra des propositions pour modifier la Constitution, qui refléteront pleinement le principe du consentement en Irlande du nord »*.

Londres et Dublin soulignent enfin que la paix implique l'arrêt définitif de l'utilisation ou du soutien de la violence paramilitaire. Les deux gouvernements confirment que tous les partis démocratiquement élus *« qui s'engagent à utiliser des méthodes exclusivement pacifiques et qui ont montré qu'ils acceptent le processus démocratique, sont libres de participer pleinement et de rejoindre en temps utile le dialogue entre les gouvernements et les partis politiques »*.

Le premier ministre irlandais, pour ce qui le concerne, envisage l'organisation d'un « Forum pour la paix et la réconciliation », lequel ferait des recommandations sur les moyens d'aboutir à un accord entre les deux communautés. En conclusion, MM. Major et Reynolds évoquent un *« nouveau départ »* qui pourrait *« briser de manière décisive le cycle de la violence »*.

L. Z.

M. Major ouvre la porte « à ceux qui abandonnent la violence »

LONDRES

de notre correspondant

Pour la première fois depuis la partition de l'île, en 1921, et la création de l'Etat libre d'Irlande (au Sud), la Grande-Bretagne s'engage, dans un document officiel, à renoncer à sa souveraineté sur le Nord – si la population de la province manifeste l'intention d'être rattachée à la République – et souligne qu'elle n'a aucun intérêt stratégique et économique en Ulster. De son côté, le gouvernement de Dublin affirme qu'il pourrait abandonner sa revendication territoriale et constitutionnelle sur les six comtés du Nord, dans le cadre d'un règlement politique global. La concession britannique a beau être assortie d'une condition de taille, nul doute que bon nombre d' « unionistes » protestants y verront le début d'un engrenage qui pourrait être fatal à cette association constitutionnelle qui fonde le Royaume-Uni.

Car le concept même de l'« unionisme » suppose le refus de la moindre révision ou évolution d'un lien considéré comme sacré. Dès lors, la réaction de colère très prévisible de Ian Pasley, le chef de file extrémiste du clan « unioniste », pour qui il s'agit d'un *« acte de traîtrise »*, peut se comprendre. L'attitude empreinte d'expectative, mais plutôt conciliante, adoptée par James Molyneaux, le chef du Parti unioniste d'Ulster (UUP), n'est pas non plus surprenante : à la Chambre des communes, M. Major s'est évertué à apaiser les peurs traditionnelles des « unionistes » en soulignant que l'engagement de la Grande-Bretagne, s'agissant du maintien des liens constitutionnels avec l'Ulster, était *« solide comme un roc »*, après comme avant cette déclaration, puisque seule la volonté d'une majorité, démocratiquement exprimée dans la province, pourrait y mettre un terme.

On comprend, en revanche, que M. Molyneaux ait souligné le caractère *« tortueux »* et *« contradictoire »* de ce texte : celui-ci est en effet rédigé en langage extrêmement codé et allusif, afin d'envoyer des « signaux » aux différentes parties prenantes, sans pour autant lier ses auteurs par des engagements fermes. Mais le Sinn Fein et l'IRA, sa branche militaire, auront compris l'essentiel : contrairement aux vœux de John Hume, le représentant des catholiques modérés d'Irlande du Nord, et de Gerry Adams, le président du Sinn Fein, ainsi que du gouvernement de Dublin – dans un premier temps –, il n'est pas question que l'autodétermination de l'Irlande sur la question de la réunification puisse s'effectuer par un seul référendum dans les deux parties de l'île. Le résultat d'une telle consultation, compte tenu des forces en présence (1) serait, sans aucun doute, favorable au principe de la réunification.

Trois mois de période probatoire

Le schéma envisagé par Londres est tout différent : il s'agira, si cette perspective se concrétise, de deux référendums, organisés de part et d'autre de la frontière. Or, les « unionistes » protestants étant majoritaires dans la province, il est fort probable que le « non » à la réunification l'emporterait. Dans ce cas, même avec une réponse positive en République d'Irlande, la réunification ne pourrait avoir lieu. On verra donc, dans les prochains jours, si le « camp républicain » considère que l'offre de MM. Major et Reynolds, premier ministre de la République d'Irlande, se réduit, au bout du compte, à un miroir aux alouettes. De toute façon, la question de l'autodétermination ne se pose pas dans l'immédiat. La première étape de ce plan est la cessation de la violence.

M. Major a indiqué, mercredi, qu'une « *période probatoire* » de trois mois était nécessaire pour juger des intentions pacifiques de l'IRA. Passé ce délai, le Sinn Fein pourrait être invité à rejoindre les autres partis politiques de la province à la table des négociations. L'initiative anglo-irlandaise constitue donc, comme l'ont souligné les deux premiers ministres, un espoir et une occasion sans précédent pour restaurer une paix durable, qu'il appartient aux *« hommes de violence »* de saisir ou de refuser : *« Si le terrorisme devait continuer après cette déclaration*, a souligné M. Major, *avec le soutien que celle-ci a reçu, il apparaîtra clairement à chacun que ceux qui sont engagés dans le terrorisme ne recherchent aucunement un règlement, mais veulent simplement continuer à semer le meurtre et la terreur. »* Cette déclaration, a insisté M. Major, *« ne ferme aucune porte, à l'exception de la porte de la violence et de l'illégalité. Et, de façon décisive, elle ouvre la porte à ceux qui abandonnent la violence »*.

Les premiers ministres britannique et irlandais espèrent que la traditionnelle « trêve de Noël », à laquelle consent généralement l'IRA et qui devrait intervenir dans les prochains jours, se prolongera par une cessation définitive des hostilités. Cet espoir apparaît cependant mince, si l'on en juge par une première réaction de l'un des dirigeants du Sinn Fein, Mitchel McLaughlin, qui a fait état de sa *« déception »*.

LAURENT ZECCHINI

(1) La République d'Irlande compte 3,5 millions d'habitants (pour l'essentiel catholiques), dont environ 90 000 protestants. L'Irlande du Nord compte 1,5 million d'habitants, dont environ 43 % de catholiques et 57 % de protestants.

AMÉRIQUES

ÉTATS-UNIS

Le secrétaire à la défense Les Aspin renonce à ses fonctions

Evoquant des « raisons tout à fait personnelles », le secrétaire américain à la défense, Les Aspin, a annoncé, mercredi 15 décembre, sa démission. M. Aspin, qui est âgé de cinquante-cinq ans, est le premier membre de l'administration Clinton à quitter son poste. Sa démission ne sera pas effective avant le 20 janvier, ce qui devrait lui permettre de participer au sommet de l'OTAN à Bruxelles.

WASHINGTON

de notre correspondant

Au cours de ces onze mois passés au sommet de l'appareil de défense américain, Les Aspin, d'un tempérament plutôt jovial, intellectuel passionné de la chose militaire et du débat stratégique, n'aura connu que des malheurs. En décembre 1992, ce démocrate, président de la commission des forces armées de la Chambre des représentants, passait pour le candidat idéal. Il s'en va, défait, sans jamais avoir pris la mesure de la fonction.

Car si M. Aspin a subi en mars une opération à cœur ouvert, ses problèmes de santé ne sont vraisemblablement pas à l'origine d'un départ attendu depuis plusieurs semaines pour des raisons politiques : au Pentagone et à la Maison Blanche, on lui reprochait un manque de « leadership » qui créait quelques problèmes de confiance avec le président et les chefs de l'armée. Le commentateur militaire de CBS expliquait crûment que M. Aspin *« ne s'était jamais fait au job, n'avait pas les qualités requises pour diriger une aussi vaste organisation, enfin qu'il n'était pas très efficace non plus lorsqu'il s'agissait d'exposer au pays les grands choix de l'administration en matière de sécurité »*.

Ce diplômé de Yale et du Massachusetts Institute of Technology (MIT), historien et économiste qui, élu du Wisconsin depuis 1970, avait disséqué nombre de budgets de la défense, n'était pas fait pour être le patron du monstre bureaucratique qu'est l'appareil militaire américain. Il aimait moins décider que spéculer à voix haute sur les multiples facettes d'un problème.

L'embuscade de Mogadiscio

L'élu qui avait brillé au Congrès quand il s'agissait de dessiner la politique de défense du pays n'a pas su transposer ses qualités d'agitateur d'idées dans ses nouvelles fonctions. Il réfléchissait à voix haute lorsque le Congrès avait besoin de certitudes sur la Bosnie, Haïti ou la Somalie, et il avait été cité comme le « maillon faible » d'une équipe de politique extérieure qui n'a pas toujours donné l'image de la détermination.

La porte-parole de la Maison Blanche n'a pas précisé si son départ avait été ou non sollicité par M. Clinton. Elle a indiqué qu'un successeur serait rapidement désigné, sans doute dès jeudi. La rumeur médiatique annonçait la possible nomination de l'amiral à la retraite Bobby Ray Inman, ancien directeur adjoint de la CIA.

Les Aspin n'aura guère connu de satisfactions à la défense. A peine arrivé, il a essuyé la révolte d'une partie de la hiérarchie militaire opposée à la levée de l'interdiction faite aux homosexuels d'entrer dans l'armée. Il s'en va au moment d'une nouvelle bataille, réclamant, contre la Maison Blanche, une rallonge dans un budget déjà rogné de façon drastique pour adapter l'appareil militaire à l'après-guerre froide.

Mais l'épisode qui lui aura été le plus pénible – et qui est peut-être la vraie raison de cette démission – aura été l'affaire somalienne. M. Aspin a été critiqué pour avoir rejeté la requête du commandant des forces américaines à Mogadiscio, qui réclamait trois chars pour protéger ses patrouilles. Soucieux de se désengager du bourbier somalien, il ne voulait surtout pas donner l'impression d'un renforcement du dispositif américain. Quelques jours plus tard, en octobre, dix-neuf Rangers étaient tués dans une embuscade. Au Congrès, Les Aspin avait alors paru de plus en plus flottant dans ses tentatives pour expliquer les méandres de la politique somalienne de l'administration.

ALAIN FRACHON

HAÏTI

Le premier ministre Robert Malval a démissionné

Robert Malval a officiellement annoncé sa démission, mercredi 15 décembre. Premier ministre depuis le 2 septembre, M. Malval venait de se voir confirmer, à l'occasion d'un voyage aux Etats-Unis où il avait notamment rencontré, à Washington, le président en exil Jean-Bertrand Aristide, qu'il ne pourrait faire aboutir son projet de Conférence de réconciliation nationale, destinée à trouver entre les parties haïtiennes une formule de gouvernement constitutionnel. Le premier ministre a sangloté après avoir reconnu son échec devant des journalistes qui l'attendaient à son retour à l'aéroport de Port-au-Prince. Il a cependant indiqué qu'il continuerait d'administrer les affaires courantes.

Selon M. Boutros-Ghali, secrétaire général des Nations unies, M. Aristide lui-même a retiré le soutien qu'il avait initialement accordé à la formule de Conférence nationale. Un porte-parole de M. Aristide a également annoncé que le premier ministre était porteur d'une lettre aux termes de laquelle le président destituait de ses fonctions le chef des armées, le général Raul Cédras. Celui-ci est le véritable maître du pays depuis le coup d'Etat par lequel il a, le 30 septembre 1991, renversé le président Aristide, élu le 16 décembre 1990 à une forte majorité des suffrages. M. Malval, un homme d'affaires modéré, âgé de cinquante ans, avait été porté à la tête du gouvernement après l'accord signé le 3 juillet à Governors'-Island (New-York) entre M. Aristide et Raul Cédras. En fin de compte, le général n'a pas laissé le président Aristide rentrer le 30 octobre à Port-au-Prince, comme le prévoyait l'accord. – *(AFP, AP.)*

ALLEMAGNE : suicide en prison d'un ancien haut responsable de la Stasi. – Un ancien haut responsable de la police secrète de RDA, la Stasi, inculpé de tentative de meurtre, s'est pendu mercredi 15 décembre dans sa cellule à Berlin. L'homme, identifié seulement comme Heinz F. et qui avait dirigé jusqu'en 1989 une importante section du contre-espionnage de la Stasi, avait été arrêté le 30 novembre. Il était soupçonné d'avoir été à l'origine, en 1981, de la tentative d'empoisonnement, en Israël, d'un couple d'Allemands de l'Est, passés à l'Ouest, et de leur petite fille. – *(AFP.)*

EUROPE

RUSSIE

Les partis gouvernementaux cherchent à s'approprier les élus « indépendants »

Conséquence d'un scrutin à deux niveaux : la coalition gouvernementale Choix de la Russie, qui n'a recueilli que 14 % des voix pour la moitié des sièges élus à la proportionnelle lors des élections du dimanche 12 décembre, pourrait être, malgré tout, le premier groupe parlementaire dans la future Douma, avec 94 des 450 députés. En revanche, le parti libéral-démocrate de l'ultranationaliste Vladimir Jirinovski, arrivé en tête dimanche avec 24 % des voix, n'aurait que 78 représentants à la Chambre basse.

MOSCOU

de notre envoyé spécial

Explication de ces résultats surprenants : si une moitié des députés, qui se présentaient sur les treize listes des partis autorisés à concourir, a été élue au scrutin proportionnel, l'autre moitié, composée surtout de candidats « indépendants », l'a été au scrutin majoritaire par circonscription. Or ces indépendants, comme leur nom l'indique, n'étaient pas présentés officiellement par des partis et étaient, pour la plupart, des personnalités bien implantées localement, sans étiquette politique précise : dirigeants d'entreprise ou de kolkhoze, chefs d'administration locale.

En s'en « appropriant » autant – à tel point que les 224 *« indépendants »* sont maintenant devenus... 263, si l'on tient compte des déclarations des différentes formations –, les partis gouvernementaux vont un peu vite en besogne. Ils semblent avoir oublié que ces dirigeants locaux, qui siégeaient en nombre dans la précédente Assemblée, s'y étaient surtout fait remarquer par leur opportunisme et qu'ils pourraient, dans la prochaine Douma, louvoyer entre les différentes tendances.

Les silences de Boris Eltsine

Le jeu devrait être le même à la Chambre haute, ou Conseil fédéral, où ont été élus en majorité les présidents des Républiques autonomes et les anciens présidents des parlements régionaux. Ces potentats locaux, dont beaucoup sont issus de l'ancienne nomenklatura, sont avant tout partisans d'une plus grande décentralisation et, partant, d'un renforcement de leurs pouvoirs.

Cette présentation, pour le moins tendancieuse, des résultats des élections est sans doute en grande partie à usage externe : il faut montrer à tous ceux qui, dans le monde, s'étaient inquiétés de la performance, annoncée dimanche par les partis nationalistes et communistes, que le mal n'était, en fin de compte, pas si grave.

Mais si elle devait permettre aux dirigeants actuels de ne pas tenir compte du principal enseignement du scrutin, à savoir le profond mécontentement de dizaines de millions de Russes, elle conduirait, à terme, à des affrontements violents.

En observant aussi un silence surprenant depuis les élections, Boris Eltsine cherche-t-il, lui aussi, des échappatoires lui permettant de ne pas reconnaître la défaite de ses partisans et d'ignorer le message des électeurs ?

Silencieux sur le succès de Vladimir Jirinovski, mais dans un registre pas très différent du leader nationaliste, Boris Eltsine a, en revanche, cru bon de stigmatiser une nouvelle fois les dirigeants... ukrainiens. *« L'Ukraine nous trompe tous. (...) Elle trompe les Etats-Unis, la Russie, l'Europe, elle trompe le monde entier. Et nous sommes si impuissants que nous ne pouvons pas remédier à ce mal »*, a ainsi déclaré, mercredi 15 décembre, Boris Eltsine à l'issue de sa rencontre avec le vice-président américain Al Gore. Les dirigeants de Kiev ont en effet fait savoir que leur pays devait conserver une force de dissuasion nucléaire. *« L'Ukraine doit chercher à se doter des codes lui permettant de contrôler les missiles nucléaires disposés sur son territoire pour faire face à la menace que représente pour sa sécurité le poids nouveau de Vladimir Jirinovski »*, avait ainsi déclaré, mardi, Igor Dirkack, un membre influent de la commission de la défense du Parlement ukrainien.

Le vice-président américain a, pour sa part, estimé que de *« grands progrès »* avaient été réalisés dans la recherche d'une *« solution satisfaisante »* sur le dossier ukrainien.

JOSÉ-ALAIN FRALON

Les Baltes en appellent à l'OTAN

Les présidents de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie ont appelé l'OTAN à *« combler le vide sécuritaire dans la Baltique »*, au terme d'un sommet « impromptu » qui s'est tenu mercredi 15 décembre à Tallin, la capitale estonienne. *« L'OTAN devrait mettre plus de contenu dans le partenariat pour la paix »*, a précisé le président estonien Lénart Meri. En même temps, les trois hommes ont tenté de minimiser la portée du score des ultranationalistes aux élections russes : *« Les élections n'affecteront pas le retrait »* des 10 000 soldats russes de Lettonie, qui sera *« achevé en temps voulu »*, a affirmé le président letton, Guntis Ulmanis. Les Estoniens ont expliqué de leur côté que la majorité absolue obtenue chez les Russes d'Estonie par M. Jirinovksi devait être relativisée : sa liste a certes reçu 6 000 suffrages sur 10 000 votants, mais il n'y avait que 42 000 inscrits parmi les quelque 400 000 russophones que compte l'Estonie. – *(AFP.)*

CHYPRE : le Conseil de sécurité de l'ONU souhaite des « progrès rapides ». – Dans la résolution 889, adoptée à l'unanimité mercredi 15 décembre, le Conseil de sécurité de l'ONU proroge de six mois, jusqu'au 15 juin 1994, le mandat de la Force des Nations unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) et encourage les communautés grecque et turque de l'île à se mettre d'accord sur les « mesures de confiance » proposées par le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali. Réaffirmant que *« le statu quo n'est pas acceptable »*, le Conseil encourage M. Boutros-Ghali à poursuivre sa mission de bons offices et espère *« que des progrès rapides permettront d'aboutir à un accord »*. – *(AFP, Reuter.)*

TURQUIE : assassinat d'un commissaire de la police anti-terroriste à Istanbul. – Un commissaire de police du département de *« lutte anti-terroriste »* a été tué par balles dans la nuit du mardi 14 au mercredi 15 décembre sur une autoroute de la banlieue d'Istanbul, a-t-on appris de sources officielles. Deux inconnus ont tiré à l'arme automatique sur son véhicule, apparemment depuis une voiture ou une jeep immatriculée aux Pays-Bas. – *(AFP, Reuter.)*

MACÉDOINE

Cinq pays européens établissent des relations diplomatiques avec Skopje

La Grèce, qui doit prendre la présidence de l'Union européenne au 1er janvier, a exprimé mercredi 15 décembre *« son vif mécontentement »* face à la décision de cinq pays européens de nouer ces jours-ci des liens diplomatiques avec la Macédoine. Le porte-parole du gouvernement, M. Evangelos Vénizélos, a qualifié de *« grande erreur »* cette décision concertée dont les Grecs ont été officiellement informés par l'Allemagne, le Danemark, la France, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas. Selon lui, ces pays ont *« porté atteinte à la solidarité européenne »* en échangeant des ambassadeurs avec l' « ex-République yougoslave de Macédoine » (FYROM), le nom provisoire sous lequel cet État est entré à l'ONU en avril dernier.

M. Vénizélos a réaffirmé que *« jamais »* la Grèce ne reconnaîtrait sous le nom de Macédoine, ou d'un de ses dérivés, sa petite voisine multiethnique accusée depuis deux ans par Athènes d'usurper un nom du patrimoine héllène depuis Alexandre le Grand.

Mais cette nouvelle était attendue après l'échec du premier ministre, Andréas Papandréou, à convaincre les autres dirigeants européens, au sommet de Bruxelles, vendredi et samedi, de ne pas effectuer ce pas diplomatique. *« Nous n'allons pas rester les bras croisés »*, avait affirmé, à son retour de Bruxelles, M. Papandréou, lançant une menace d'étranglement économique, ou de fermeture des frontières, à la Macédoine, très dépendante du grand port grec égéen de Salonique. *« Skopje doit comprendre cette vérité élémentaire que sa viabilité économique dépend de la Grèce »*, avait dit M. Papandréou qui, à son retour au pouvoir, en octobre, décida de suspendre les négociations avec Skopje sur le nom de la république. Antonis Samaras, ténor nationaliste et chef du parti « Printemps politique », a réclamé lui aussi, mercredi, la fermeture de la frontière entre la Grèce et la Macédoine et demandé une réunion urgente des chefs de partis grecs. Depuis son admission à l'ONU, la Macédoine a été reconnue par de nombreux pays, soit sous ce simple nom (par la Chine et la Russie, notamment), soit sous l'appelation de FYROM (notamment par tous les pays de l'Union européenne, y compris la Grèce). Les Etats-Unis se sont pour l'instant abstenus de reconnaître la Macédoine, bien que plusieurs centaines de soldats américains y aient été déployés. M. Papandréou voit désormais en Washington l'allié privilégié pour contrebalancer les puissances européennes et surtout l'Allemagne. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

ISRAËL

M. Rabin adresse une mise en garde aux Palestiniens de retour du Liban

Le premier ministre israélien, Itzhak Rabin, a prévenu, mercredi 15 décembre, 197 Palestiniens, expulsés il y a un an, qui venaient de rentrer, qu'Israël réagirait avec sévérité au moindre signe d'activisme de leur part. Le retour de ces militants ou sympathisants de groupes islamistes a provoqué de vives protestations de la droite israélienne.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

« Reconnaissons-le, ce fut une erreur, une mesure dont nous n'avions pas estimé toutes les conséquences. » Prononcé mercredi par Shulamit Aloni, ministre – très « colombe » – de la culture, ce *mea culpa* pourrait servir d'épilogue à une affaire qui faillit couler le processus de paix israélo-palestinien. Depuis, a reconnu à son tour Nissim Zvili, le secrétaire général du Parti travailliste au pouvoir, Israël a compris *« que le Hamas était bien enraciné dans la population palestinienne et que l'expulsion de masse du 13 décembre 1992 ne lui avait pas fait perdre son influence »*.

Sans aller jusque-là, Itzhak Rabin, plus malmené que jamais mercredi à la Knesset – *« J'en ai marre, je m'en vais »*, a-t-il même lâché, excédé par les injures de l'opposition –, a néanmoins réaffirmé sa détermination à poursuivre le processus de paix avec l'OLP. *« Nous sommes allés au Liban* [en 1982] *pour chasser l'OLP et nous avons eu le Hezbollah »*, a rappelé M. Rabin. *« Vous pouvez crier et m'insulter*, lance-t-il alors aux bancs de la droite, *je continuerai de négocier car la seule alternative à l'OLP, dans les territoires occupés, c'est la montée des extrémismes. »* Ramenés, mercredi, à leur point de départ, dans les camps de détention israéliens des territoires occupés, les 197 Palestiniens expulsés qui restaient dans un *no man's land* du Liban du sud, ont été prévenus : *« A la moindre suspiscion concernant leurs activités*, a dit le premier ministre, *nous n'hésiterons pas à prendre, contre eux, les mesures les plus sévères. »*

Puis M. Rabin a promis qu'il ferait *« tout son possible pour éviter que ce retour n'aboutisse à un accroissement du terrorisme »*.

Le retour s'est accompli conformément à un accord passé par Israël avec les Etats-Unis. Bannis le 17 décembre 1992, après le meurtre d'un policier israélien par des militants intégristes du Hamas, les expulsés, réputés militants ou sympathisants de mouvements islamistes, étaient d'abord au nombre de 415. Le 23 janvier, devant les protestations internationales, 17 d'entre eux, dont 13 expulsés *« par erreur »*, furent autorisés à rentrer (deux autres avaient été rapatriés avant). Une semaine plus tard, Itzhak Rabin acceptait, pour éviter d'éventuelles sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies, un *« arrangement »* présenté par les Américains : Israël rapatrierait 101 personnes et ramènerait de deux à une année, la période de bannissement des autres. L'offre avait été rejetée par les intéressés, plutôt satisfaits de l'attention des médias. Mais, en septembre, quatre jours avant la reconnaissance mutuelle entre Israël et l'OLP, la grande majorité des expulsés acceptaient de mettre fin à leur exil. Dix-huit hommes, menacés de longues peines de prison pour activisme avéré, ont choisi de ne pas rentrer.

Les craintes de l'opinion

L'avertissement lancé mercredi par Itzhak Rabin s'adresse d'abord à une opinion publique israélienne, préoccupée par le retour de gens présentés depuis leur expulsion comme *« des terroristes islamiques fanatisés »*. L'armée craint que certains des intéressés aient reçu, pendant leur exil, de la part des combattants chiites du Hezbollah pro-iranien, un entraînement au maniement des explosifs.

Si tel n'est peut-être pas le cas, la plupart de ces hommes, soumis à douze mois d'isolement et de propagande islamiste, entretenue par d'amicales visites de gardiens de la révolution iraniens, dont certains sont encore basés dans la Békaa libanaise, sont presque tous, aujourd'hui, des sympathisants avérés du Hamas ou du Djihad islamique. Abdel Aziz Rantissi, l'ancien porte-parole du Hamas à Gaza est devenu la figure de proue des expulsés. Il a promis qu'il poursuivrait *« la lutte »*. Selon lui, *« grâce aux expulsions, la mouvance islamique palestinienne a été transformée de mouvement local en organisation internationale »*. Bon nombre d'observateurs partagent cet avis.

En tout cas, une chose est certaine : jamais les activités militantes et armées des noyaux durs du Hamas et du Djihad n'ont été aussi ardentes et meurtrières que ces derniers mois. Sur treize meurtres d'Israéliens depuis la signature d'un embryon de paix le 13 septembre à Washington, onze ont été revendiqués par les groupes armés du Hamas. Quant au Djihad, il a annoncé lundi, de Beyrouth, la mise sur pied de commandos-suicide. La menace a été suffisamment prise au sérieux pour motiver un récent appel d'Itzhak Rabin à un surcroît de vigilance.

Si l'on ajoute à cela la panne actuelle du processus de paix, on peut comprendre à quel point la rentrée des expulsés tombe à un moment des plus délicats pour le gouvernement. Qualifié de *« pure folie »* par Benyamin Netanyahu, le chef de l'opposition parlementaire, le retour des 197 a donné lieu, près de la frontière nord du pays, à une manifestation d'environ 200 militants d'extrême droite. Aux cris de *« Mort aux terroristes ! »*, ils ont tenté d'arrêter les autocars les transportant, en se couchant sur la chaussée. La police a dû intervenir pour dégager la voie.

PATRICE CLAUDE

EGYPTE : soixante-dix morts et disparus dans l'éboulement au Caire. – Selon un dernier bilan fourni par la police, soixante-dix personnes sont mortes ou portées disparues après l'éboulement de terrain qui a eu lieu mardi 14 décembre au Caire. Un survivant a encore été dégagé des décombres, mercredi. Les autorités égyptiennes ont annoncé leur intention d'évacuer tous les îlots de constructions « sauvages » au pied de la falaise de Mokattam, dont un pan s'est écroulé (*le Monde* du 16 décembre). – *(AFP.)*

ASIE

JAPON

La mort du « faiseur de rois »

L'ancien premier ministre Kakuei Tanaka est décédé jeudi 16 décembre à Tokyo. Il était âgé de soixante-quinze ans

TOKYO

de notre correspondant

On l'avait surnommé le *« shogun de l'ombre »*. L'ancien premier ministre Kakuei Tanaka qui, au cours des dix ans qui suivirent son arrestation en 1976 pour corruption dans le scandale Lockheed, demeura le grand manipulateur des coulisses de la politique nippone, est décédé, jeudi 16 décembre, des suites d'une pneumonie dans un hôpital de Tokyo où il avait été transporté en octobre. Il était âgé de soixante-quinze ans. Victime en 1985 d'une hémorragie cérébrale, il était, depuis, fort diminué. Avec Shigeru Yoshida, le grand premier ministre du lendemain de la guerre, et Hayato Ikeda, « père » de la haute croissance des années 60, Tanaka fut l'une des figures marquantes de la politique nippone depuis 1945.

De modeste origine mais doté d'une forte personnalité et d'un charisme certain, c'était un « battant ». L'histoire récente a prouvé que l'on fut injuste en faisant de lui l'archétype du politicien corrompu. Son cynisme, son franc-parler, sa rudesse tranchaient avec la grisaille des autres « barons » du parti conservateur. Contrairement à eux, Tanaka jouait franc jeu : avec plus d'« éducation » peut-être, l'élite politicienne issue des bonnes familles et sortie des grandes universités, qui fit de Tanaka le bouc émissaire de la politique de l'argent, n'en a pas moins la même pratique du pouvoir. Tanaka centralisa les « filières d'argent », noyauta les ministères, institutionnalisa la pratique d'achat des votes ; il perfectionna un système préexistant et ses successeurs ne firent qu'appliquer ses « recettes » : la dégénérescence de la vie politique japonaise et son cortège de scandales au cours de ces dernières années l'ont prouvé. En dépit de ces travers certains, Tanaka comptera sans doute parmi les grands premiers ministres de l'après-guerre : il dirigea le pays avec poigne, ne se contentant pas de gérer les affaires et d'arbitrer les conflits d'intérêts comme le firent ses successeurs.

Un projet titanesque

Lorsqu'en juillet 1972 il accéda à cinquante-quatre ans au poste de premier ministre, sa popularité dépassait les 60 %. Son grand succès diplomatique fut le rétablissement des relations diplomatiques avec la Chine à l'automne de la même année. Mais il n'eut pas le temps de lancer son titanesque projet de « remodelage » de l'archipel nippon. Deux ans après son accession au pouvoir, il devait démissionner en raison de scandales financiers, dont la révélation dans un article retentissant de la revue *Bungei Shunju* avait été pilotée par ses adversaires, en particulier Takeo Fukuda, qui sonnaient l'hallali. Les élections sénatoriales de juillet 1974 avaient été, il est vrai, parmi les plus « sales » que le Japon ait connues.

Deux ans plus tard, Kakuei Tanaka était arrêté pour quelques jours dans le cadre de l'enquête sur le scandale Lockheed puis, en 1983, il fut condamné à quatre ans de prison. Disposant du clan le plus puissant au sein du parti libéral-démocrate (PLD), *« l'armée Tanaka »*, il demeura cependant en coulisse le *« faiseur de rois »*, mettant au pouvoir successivement MM. Ohira, Suzuki puis Nakasone. Son déclin commença après qu'il eut été victime, en février 1985, d'une hémorragie cérébrale. Il ne réapparut plus en public mais fut néanmoins triomphalement réélu l'année suivante dans sa circonscription de Niigata. En 1987, Noboru Takeshita lançait une OPA sur son clan et en prit la tête. Il deviendra premier ministre quelques mois plus tard.

Tanaka renonça à son mandat parlementaire en février 1990 : sa fille, Makiko, a repris le flambeau et l'a conservé aux élections de 1993.

PHILIPPE PONS

M. Hosokawa a obtenu une prolongation de la session parlementaire

Le premier ministre japonais a remporté une victoire tactique, mercredi 15 décembre, en obtenant de la Chambre basse l'extension de la session parlementaire pour quarante-cinq jours. Ce vote, obtenu une heure à peine avant la clôture de la session à minuit, devrait permettre à Morihiro Hosokawa de remplir sa promesse de faire voter son projet de réformes électorales avant la fin de l'année. M. Hosokawa avait en effet déclaré qu'il démissionnerait en cas d'échec. Les députés ont également adopté un budget supplémentaire de 709 milliards de yens (près de 38 milliards de francs) pour financer des mesures pour lutter contre la récession.

Ce vote, à l'issue d'une journée fertile en manœuvres politiques, représente aussi un échec pour l'opposition du Parti libéral-démocrate (PLD), qui avait boycotté le vote et annoncé qu'il ne participerait pas à la session extraordinaire. Le PLD a toutefois connu de nouvelles défections puisque quatre de ses membres ont voté avec la coalition gouvernementale. Trois d'entre eux ont quitté jeudi le PLD pour rejoindre la majorité. En revanche, un vice-ministre de l'agriculture socialiste a démissionné pour protester contre les concessions japonaises au GATT sur l'ouverture du marché du riz. Six élus du PSJ avaient refusé de voter avec le gouvernement mercredi pour manifester leur opposition à la réforme électorale. – *(UPI, Reuter.)*

PUBLICATION JUDICIAIRE

Extrait du jugement rendu par le tribunal de commerce de PARIS, en date du 5 octobre 1993.

« La photographie de M. Jacques Prévert a été publiée, par la Sté RLC, dans le numéro du *Monde*, du 3-09-1992 sans autorisation du photographe Robert Doisneau et de son agence Rapho. »

AFRIQUE

ALGÉRIE

Le massacre de douze Croates va précipiter le départ des étrangers

ALGER

de notre correspondante

Une semaine à peine après l'assassinat, près d'Oran, d'un informaticien britannique, la communauté étrangère vient, une fois encore, d'être prise pour cible par des *« groupes armés »*, présumés islamistes. Douze Croates, sept de Croatie et cinq de Bosnie, ont été assassinés, mardi 14 décembre, en début de soirée, à Tamezguida, une bourgade du massif blidéen, située à 65 kilomètres au sud-est d'Alger.

Le Groupe islamique armé (GIA) a, dans un communiqué publié jeudi par le quotidien saoudien *El Mayai*, revendiqué cette tuerie. Cette « opération militaire », précise le communiqué, a été exécutée dans le cadre de *« l'ultimatum du GIA contre les croisés étrangers »* et *« en réponse aux massacres de nos coreligionnaires musulmans égorgés en Bosnie »*.

En fin de contrat, les douze victimes étaient sur le point de quitter l'Algérie. Ils travaillaient – certains depuis huit ans – pour Hydro-Elektra, une entreprise croate de travaux publics. La *« base-vie »* du chantier où a été commis le massacre, se trouve à l'entrée d'un petit village très isolé. Une tentative de vol d'explosifs y avait été déjouée, il y a une semaine, et un baraquement incendié. Aussi les mesures de sécurité avaient-elles été renforcées. L'accès au chantier était sévèrement filtré et les travailleurs croates, vivant en célibataires, évitaient depuis quelque temps les sorties de fin de semaine.

Devant cette insécurité grandissante, Hydro-Elektra avait décidé de rapatrier les ressortissants croates et d'abandonner le chantier à son cocontractant algérien avec lequel il était en affaires depuis quatre ans pour le détournement d'un oued, par une galerie souterraine, vers le barrage de Boumedfaa, dans la région d'Aïn-Defla. Selon l'ambassade de Croatie, les victimes, qui s'apprêtaient à dîner, ont été contraintes par leurs agresseurs – environ une cinquantaine – de sortir deux par deux avant d'être égorgés.

Au cœur de l'Atlas blidéen, Tamezguida est situé dans une zone de repli pour les islamistes, qui a été le théâtre de nombreux accrochages entre des unités spéciales antiterroristes et des « groupe armés ». Ces derniers auraient tenté de s'y réunir, à l'automne 1992, mais l'armée avait fait échouer cette tentative de congrès.

L'assassinat des douze Croates est l'action terroriste la plus meurtrière depuis l'expiration, le 30 novembre, de l'ultimatum attribué au Groupe islamique armé (GIA), sommant tous les étrangers de quitter l'Algérie sous peine de représailles. Il se présente comme une réponse sanglante aux propos tenus, mardi, par le ministre de l'intérieur, devant les cadres de la zone pétrochimique d'Arzew. Selim Sadi les avaient assurés que le gouvernement avait pris toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité des étrangers.

Les employés d'Hydro-Elektra étaient de confession chrétienne, relève le communiqué de la police, ce qui pourrait indiquer que le « groupe armé » n'a pas choisi au hasard ses cibles mais qu'il s'agirait, au contraire, de *« représailles »* contre les violences que subissent les Musulmans de Bosnie *(lire l'encadré ci-dessous)*. Lors d'une visite, au début de décembre, à Alger, Ejub Ganic, le vice-président bosniaque, avait accusé Paris et Londres de *« soutenir le fascisme serbe »* et appelé la communauté internationale à lever l'embargo sur les armes imposé à son pays afin de pouvoir *« se défendre et repousser l'agresseur serbe »*.

Depuis le 21 septembre dernier, vingt-trois étrangers dont trois Français, ont été assassinés. Dans un communiqué, le gouvernement algérien a condamné *« avec la dernière énergie, cette ignoble tuerie perpétrée contre des constructeurs d'une œuvre civile au bénéfice de la communauté nationale »*. Ce nouvel attentat, commis à la veille des vacances scolaires du premier trimestre, va précipiter le départ des étrangers d'Algérie, qui avait commencé lors des congés de la Toussaint. Le proviseur du lycée français d'Alger a avancé de 24 heures les vacances d'hiver qui devaient normalement commencer jeudi. Par *« solidarité »* avec les élèves de l'ex-Yougoslavie. – *(Interim.)*

COMMENTAIRE

Les mots et les morts

OÙ sont-ils donc, ces islamistes *« respectueux de la loi »* avec lesquels le pouvoir en place donne l'impression de vouloir dialoguer ? Ce sont les autres – ceux qui prônent la violence à tout crin – qui n'en finissent pas de faire parler d'eux, quitte à revendiquer, sans risque d'être démentis, tous les mauvais coups portés à leurs compatriotes, civils et militaires, ainsi qu'aux étrangers.

Y aurait-il déjà, en Algérie, comme le rapporte la rumeur intégriste, des *« zones libérées »*, en quelque sorte de petites « Républiques islamiques », notamment dans l'Atlas blidéen, aux portes d'Alger, qui serviraient de sanctuaires à ces boutefeux et à l'intérieur desquelles même l'armée hésiterait à se risquer ? C'est peut-être beaucoup dire. Une chose est sûre : les mots d'ordre des *« groupes armés »* ont un écho certain dans la vaste communauté des déboussolés, qui, pour beaucoup, se soucient fort peu de religion. Pourtant, il est un fait que, pendant le « délai de grâce » d'un mois donné par le Groupe islamique armé (GIA) aux étrangers pour quitter le pays, aucune violence à leur encontre n'a été commise et que c'est depuis l'expiration, le 30 novembre, de cet ultimatum hautement médiatisé, que seize étrangers, dont un retraité français, ont été assassinés.

Préalables

L'air du temps, en Algérie, pousse à toutes les audaces, à toutes les violences, qu'elles se réduisent à de simples règlements de comptes ou se présentent comme des actes de prosélytisme religieux. Le GIA, dans un communiqué diffusé, vendredi dernier, à Paris, n'a pas hésité à revendiquer en bloc les attentats commis contre des étrangers, et à annoncer, à la face du monde, qu'il continuerait de *« pourchasser les ennemis de Dieu »*. La tuerie de Tamezguida donne à croire que ces islamistes-là ne parlent pas pour ne rien dire. Vrai ou faux : l'effet, est, en tout cas, réussi.

La violence se fait plus âpre et nourrit l'angoisse du gros de la population. Les radicaux islamistes s'engagent ainsi – en groupe ou en ordre dispersé – sur un chemin où d'autres *« frères »* avec lesquels ils partagent le même rêve et les mêmes obsessions, hésitent, aujourd'hui, à les suivre, devinant qu'au-delà des mots il ne conduit nulle part, si ce n'est au chaos.

Existe-t-il des intégristes musulmans qui savent jusqu'où ne pas aller trop loin ? Ces derniers jours, des responsables de l'ex-Front islamique du salut (FIS) se sont employés, à coups de communiqués et de déclarations, à prendre leurs distances avec les tenants de cette dérive suicidaire, quitte à invoquer, pour dédouaner l'ensemble de la mouvance fondamentaliste, le coup monté par le pouvoir en place et ses *« services »*. Explication qui, depuis l'assassinat de l'ancien président Mohamed Boudiaf, en juin 1992, à Annaba, peut avoir, parfois, quelque vraisemblance.

Ces islamistes que l'on pourrait qualifier de pragmatiques plutôt que de modérés, et qui désormais condamnent sans détours les agressions commises contre les ressortissants étrangers, voire contre des civils sans armes, n'écartent pas, *a priori*, toute idée de dialogue avec la *« junte militaire »*. Du moins posent-ils des préalables – entre autres, la libération sans conditions des prisonniers politiques, notamment des chefs de l'ex-FIS, au nombre desquels Abassi Madani et Ali Benhadj, et la reprise du processus démocratique interrompu, à leur détriment, en janvier 1992, au lendemain du premier tour des élections législatives.

Ainsi, deux discours commencent peu à peu à être tenus au sein de la mouvance islamiste, même si ceux qui les tiennent jurent encore leurs grands dieux qu'il n'en est rien. Le pouvoir en place, qui manque d'interlocuteurs représentatifs, tente, plus ou moins habilement, d'exploiter ces différences d'approche, sinon de les susciter.

Pour réussir à faire entendre raison aux disciples d'Abassi Madani et pour aboutir – eux compris – au *« consensus le plus large »*, il faudra probablement que ce pouvoir lâche encore beaucoup de lest. Et, comme l'a récemment déclaré le général Mohamed Touati, conseiller du ministre de la défense et membre de la Commission du dialogue national, il devra peut-être *« laisser en route »* ceux qui, hostiles à tout compromis, se disent prêts à *« assumer la guerre »*.

JACQUES DE BARRIN

Lire aussi

dans le *Monde des débats* de décembre, sous le titre « L'Algérie, le désordre et le désespoir », le témoignage d'une femme démocrate, Dalila Morsly, et l'analyse des exigences des islamistes par Aïssa Khelladi.

En vente en kiosque 30 F.

Un lien avec la guerre en Bosnie ?

ZAGREB

de notre correspondant

Même si un seul élément concret donne corps, pour le moment, à cette hypothèse, elle hante la Croatie, frappée de stupeur à l'annonce de l'assassinat, en Algérie, de douze Croates (de Croatie et de Bosnie) : et si des intégristes musulmans avaient voulu venger leurs *« frères musulmans »* de Bosnie-Herzégovine, parfois victimes de massacres commis par l'armée croate de Bosnie (HVO) ?

Selon la télévision croate, qui a cité le témoignage de survivants de *« la tragédie »*, le commando d'une cinquantaine d'hommes armés aurait crié : *« Où sont les Croates ? »* en faisant irruption, mardi soir, dans la « base-vie » de Tamezguida, Ce qui tend à prouver que ce ne sont pas n'importe quels étrangers qui ont été pris pour cibles.

« Nous ne pouvons ni confirmer ni écarter un lien avec la guerre en Bosnie, l'enquête est en cours », nous a déclaré Ivana Moric, porte-parole du ministère croate des affaires étrangères, ajoutant que Zagreb allait rapidement évacuer les familles des diplomates croates en poste à Alger. Deux autres Croates blessés pendant l'attaque ont été hospitalisés et sont hors de danger, selon le directeur de la société zagreboise Hydro-Elektra, qui employait les victimes.

La « trahison de l'Europe »

Une centaine de personnes travaillant pour cette société ou pour d'autres entreprises croates ont été regroupées à Alger et placées sous la protection des forces de l'ordre. Dans un communiqué, le ministère croate des affaires étrangères a exigé des autorités locales que *« les ressortissants croates soient efficacement protégés, que les faits soient établis et les coupables punis »*. Ivo Sanader, vice-ministre des affaires étrangères, devait se rendre, jeudi, à Alger.

Les autorités de Zagreb prennent, en effet, cette affaire très au sérieux. Les récents voyages en Bosnie de Kamer Eddine Kherbane, ex-combattant de la guerre d'Afghanistan et vice-président de l'instance exécutive de l'ex-Front islamique du salut (FIS) à l'étranger, attestent de l'intérêt des islamistes algériens pour la cause des Musulmans bosniaques. En outre, quelques Français originaires du Maghreb et, récemment, un Algérien né en France, qui voulaient fournir une aide humanitaire aux Musulmans de Bosnie, ont été arrêtés, emprisonnés et parfois maltraités par le HVO.

Parmi les combattants islamistes en Bosnie se trouvent des Algériens. Le nombre total de ces volontaires, souvent exagéré pour les besoins de la propagande, est évalué, par les sources les plus sérieuses, à quelques centaines. Cependant, ces « moudjahids », groupés dans la septième brigade de l'armée régulière bosniaque, apparemment hors du contrôle des autorités de Sarajevo, semblent avoir été rejoints par des musulmans locaux, plus qu'irrités par la *« trahison de l'Europe »*. Actifs à Zenica, dans le centre de la Bosnie, ils s'en prennent aussi bien à la population musulmane locale, trop occidentalisée à leur goût, qu'à la presse étrangère.

JEAN-BAPTISTE NAUDET

CÔTE-D'IVOIRE

La plupart des partis d'opposition ont refusé de participer au nouveau gouvernement

Successeur de Félix Houphouët-Boigny, le président Henri Konan-Bédié avait souhaité la formation d'un « gouvernement d'ouverture » et consulté dans cette perspective les principaux responsables de l'opposition. Il n'a pas été entendu.

ABIDJAN

de notre correspondant

Un seul petit parti de l'opposition, l'Union des sociaux-démocrates (USD), a accepté un portefeuille – celui de la culture, pour Bernard Zadi – dans le gouvernement formé mercredi 15 décembre autour du premier ministre, Daniel Kablan-Duncan. Les deux principaux mouvements de l'opposition, le Front populaire ivoirien (FPI) et le Parti ivoirien des travailleurs (PIT), ont poliment mais fermement refusé les offres qui leur ont été faites. A la veille de l'adoption des mesures d'austérité draconiennes exigées par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, le nouveau gouvernement devra donc compter avec une opposition déterminée à ne pas rester inerte.

Le président Konan-Bédié s'est entouré de « politiques », sans doute dans la perspective des élections générales de septembre 1995 – si elles ne sont pas avancées, comme cela semble fort probable. Deux ministères d'Etat ont été créés et confiés à deux très proches collaborateurs du chef de l'Etat.

Des technocrates à l'économie

Celui des relations avec les institutions revient à Timothée Ahoua N'Guetta, ancien secrétaire général de l'Assemblée nationale, et celui de l'intégration nationale à Laurent Donna Fologo, le secrétaire général du Parti démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI, au pouvoir), qui n'avait pas ménagé son soutien à M. Bédié lors de l'épreuve de force avec l'ex-premier ministre Alassane Dramane Ouattara.

Neuf ministres membres de l'ancienne équipe gouvernementale retrouvent leur poste ou en changent. Parmi eux, le tout-puissant ministre de l'intérieur, Emile Constant-Bombet, dont les relations avec l'ancien chef du gouvernement étaient exécrables, le chef de la diplomatie, Amara Essy, qui conserve son portefeuille, et le ministre de la défense, Léon Konan Koffi.

Deux personnalités originaires du nord du pays font leur entrée : le contre-amiral Lamine Fadika, qui avait été pressenti pour le poste de premier ministre – aux mines et à l'énergie – et Lanciné Gbon Coulibaly – à l'environnement et au tourisme. M. Coulibaly, maire de Korogho, à l'extrême nord du pays, est le fils de Gbon Coulibaly, chef sénoufo, principal allié de Félix Houphouët-Boigny lors de ses premiers pas politiques.

Sur le plan économique, pas de bouleversement. Les hommes qui sont chargés de la *« poursuite des réformes économiques et structurelles en cours »* sont des technocrates. Daniel Kablan-Duncan qui, outre ses attributions de premier ministre, gérera le portefeuille de l'économie, des finances et du Plan, sera secondé par un ministre délégué, Niamian N'Goran, président-directeur général de la Banque internationale d'Afrique de l'Ouest en Côte-d'Ivoire (BIAO). Guy-Alain Gauze, le *« Monsieur café-cacao »* – la Côte-d'Ivoire est le premier producteur mondial de cacao et le troisième de café – conserve son poste de ministre chargé des matières premières.

JEAN-KARIM FALL

REPÈRES

DJIBOUTI

M. Ali Aref « gracié »

L'ancien président du Conseil de gouvernement de l'ex-territoire français des Afars et des Issas, Ali Aref Bourhan, et ses treize codétenus, arrêtés en janvier 1991 et condamnés en juillet 1992 pour complot et tentative de coup d'Etat, ont été libérés mercredi 15 novembre, à la suite d'une *« mesure de grâce »* prise le jour même par le président Hassan Gouled Aptidon, qui leur a assuré une remise totale de leurs peines, – dix ans de prison pour Ali Aref et cinq de ses codétenus, cinq ans pour les autres.

Ces libérations ont eu lieu deux semaines après un échange de prisonniers de guerre, entre le gouvernement et la rébellion armée des Afars du Front pour la restauration de l'unité et de la démocratie (FRUD) : 27 soldats des forces gouvernementales détenus par le FRUD ont été échangés, le 1er décembre à Addis-Abeba, contre 69 personnes soupçonnées d'avoir participé à la guérilla du FRUD, déclenchée en novembre 1991. Ces mesures devraient contribuer à rétablir le dialogue entre le gouvernement et le FRUD, alors que Djibouti traverse une très grave crise économique, largement due aux frais de la lutte contre la rébellion. – *(AFP.)*

HONGKONG

Le Conseil législatif est saisi du projet de réformes

Le gouvernement de Hongkong a présenté officiellement, mercredi 15 décembre, au Conseil législatif de la colonie britannique (Legco), le plan de réformes électorales préparé par le gouverneur Chris Patten. Ce projet – que M. Patten entend faire adopter avant le 23 février prochain – a pour but d'assurer une élection *« libre et ouverte »* en 1995, a déclaré aux parlementaires le secrétaire aux affaires constitutionnelles, Michael Sze. Ce dernier a ajouté que la Chine n'avait pas encore répondu à une proposition britannique de reprendre cette semaine la dix-huitième séance de négociations. Pékin, pour sa part, a qualifié ce geste de *« nouveau pas vers la confrontation »*. Dans un commentaire lu au journal télévisé, un porte-parole de l'agence Chine nouvelle à Hongkong (où celle-ci fait fonction de représentant de Pékin) a accusé Londres de *« vouloir délibérément créer le désordre »* et *« d'avoir l'intention délibérée de mettre un terme »* au dialogue avec la Chine. – *(AFP.)*

EN BREF

AFRIQUE DU SUD : les Noirs des bantoustans ont recouvré leur citoyenneté. – Le Parlement, dominé par les Blancs, a voté une loi rendant aux Noirs des quatre bantoustans du Ciskeï, du Transkeï, du Bophuthatswana et du Venda leur citoyenneté. Les quelque 7 millions d'habitants des bantoustans avaient été déchus de leur nationalité lorsque ces territoires avaient accepté leur « indépendance » à l'égard de Pretoria, entre 1976 (pour le Transkeï) et 1981 (pour le Ciskeï). Cette mesure permettra aux habitants de ces territoires de participer au scrutin du 27 avril prochain. – *(AFP.)*

FIDJI : mort du chef de l'Etat. – Le chef de l'Etat fidjien, Ratu Sir Penaia Ganilau, est décédé, mercredi 15 décembre, à Washington où il était soigné pour une leucémie, a-t-on appris jeudi de source gouvernementale fidjienne. Le président Ganilau, qui était âgé de soixante-quinze ans, était malade depuis plusieurs années. Il est probable que l'ancien premier ministre, Ratu Sir Kamisese Mara, qui assurait l'intérim de la présidence, lui succédera. – *(Reuter.)*

MALTE : démission du chef des forces armées. – Le chef des forces armées de Malte, le général Maurice Calleja, a démissionné mardi 14 décembre après la publication dans la presse d'informations selon lesquelles le gouvernement faisait pression pour son départ car sa fille avait été interpellée dans le cadre d'une affaire de drogue. Dans un communiqué, le gouvernement s'est borné à annoncer que le premier ministre, Fenech Adami, avait accepté *« avec regret »* la démission du général Calleja, dans l'intérêt des forces armées. – *(Reuter.)*

POLITIQUE

■ **SÉNAT : Les sénateurs ont adopté, mercredi 15 décembre, en deuxième lecture, quatre projets de loi importants : le nouveau texte sur la maîtrise de l'immigration, qui, ayant déja été approuvé par les députés après intégration de la réforme du droit d'asile, est maintenant définitif ; les deux projets de loi organique sur la réforme du Conseil supérieur de la magistrature et le statut de la magistrature ; enfin, le projet de réforme de la dotation globale de fonctionnement et du système de financement des collectivités locales.**

■ **ASSEMBLÉE NATIONALE : La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale est revenue, mercredi 15 décembre, sur plusieurs dispositions adoptées par le Sénat, en deuxième lecture, sur le projet de loi sur la santé publique et la protection sociale. Elle a notamment supprimé le principe d'une proposition systématique de dépistage du sida dans un certain nombre de cas qui auraient été fixés par décret en Conseil d'Etat.**

[redacted]

Les travaux du Parlement

Le Sénat adopte le nouveau projet de loi sur l'immigration

Au lendemain de la séance exceptionnelle du mardi 14 décembre, qui leur a permis d'adopter le projet de loi controversé sur le financement de l'enseignement privé, les sénateurs se sont remis de leurs émotions. Après avoir écouté, mercredi, la lecture, par Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, de la déclaration du gouvernement sur le GATT, puis entendu Claude Estier, président du groupe socialiste, et Hélène Luc, présidente du groupe communiste, protester contre le silence imposé aux sénateurs, faute de discussion et de vote, le Sénat a repris le cours plus paisible de ses travaux.

En premier lieu, il a adopté la nouvelle rédaction du projet de loi portant diverses dispositions relatives à la maîtrise de l'immigration. Ce texte, voté en première lecture par les sénateurs, puis modifié par l'Assemblée nationale après la révision constitutionnelle du mois de novembre, a été examiné, le 9 décembre, en commission mixte paritaire. Celle-ci a adopté tous les articles de la version retenue par l'Assemblée nationale. Les sénateurs, en dépit de l'opposition des groupes socialiste et communiste, ont approuvé ce texte dans les mêmes termes.

En second lieu, les sénateurs ont examiné, en deuxième lecture, les deux projets de loi organique sur le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et le statut de celle-ci. Ces deux textes avaient été adoptés en première lecture par le Sénat, puis modifiés sur quelques points importants par l'Assemblée. Les sénateurs ont retenu plusieurs de ces modifications, notamment sur l'inéligibilité des membres du CSM à des fonctions locales électives.

En revanche, ils sont revenus au texte du projet de loi qu'ils avaient adopté en première lecture sur un point très symbolique : les modalités de nomination du secrétaire administratif du CSM. Ils ont rétabli la disposition, supprimée par les députés, selon laquelle le président de la République *« choisit* [le secrétaire administratif] *sur une liste de trois noms proposée par le Conseil supérieur de la magistrature »*.

De même, les sénateurs sont revenus à leur formulation initiale, modifiée par les députés, sur les conditions de sortie de l'École nationale de la magistrature. Au prix d'un sous-amendement, ils ont restauré le principe d'une *« recommandation »* du jury de sortie sur les fonctions que chaque auditeur serait *« le plus apte »* à exercer lors de sa première nomination. Pierre Méhaignerie, ministre de la justice, en a profité pour préciser que le nouveau CSM sera opérationnel en avril 1994.

Enfin, les sénateurs ont longuement examiné, en deuxième lecture, le projet de loi sur la réforme de la dotation globale de fonctionnement. Malgré l'insistance de Louis Althapé (RPR, Pyrénées-Atlantiques) et d'Alain Vasselle (RPR, Oise), notamment, ils ont renoncé à revenir sur la modification introduite à l'Assemblée et visant à étendre le bénéfice de la dotation de solidarité rurale (DSR) aux communes dont la population est comprise entre dix mille et vingt mille habitants. M. Althapé a estimé qu'un tel élargissement du bénéfice de cette dotation *« remet en cause toute l'architecture du texte et la vocation de la DSR »*.

M. Vasselle craignait *« une réaction vive des maires ruraux »*. Le rapporteur de la commission des finances, Paul Girod (RDE, Aisne), s'appuyant sur les propos rassurants de Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales, obtenait finalement que le texte, amendé par l'Assemblée soit, sur ce point, adopté en l'état par les sénateurs. *« Mes contacts avec des députés m'ont convaincu que nous avons atteint le maximum de ce que nous pouvions obtenir »*, a-t-il souligné.

GÉRARD COURTOIS

Le rapporteur de l'Assemblée nationale en désaccord avec les sénateurs sur le dépistage du sida

La commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale est revenue, lors de sa réunion du 15 décembre, sur plusieurs dispositions adoptées par le Sénat lors de sa deuxième lecture du projet de loi sur la santé publique et la protection sociale (*le Monde* du 15 décembre). Elle a notamment supprimé, sur proposition du rapporteur Jean Bardet (RPR, Val-d'Oise), l'article introduit par les sénateurs prévoyant que le gouvernement fixerait, par décret en Conseil d'Etat, les cas dans lesquels un dépistage de l'infection par le virus du sida serait *« systématiquement proposé »* par les médecins.

En ce qui concerne l'Agence du médicament, la commission a décidé de revenir à la version adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale qui donne la possibilité au ministre de la santé de se substituer, *« en cas de menace grave pour la santé publique »*, au directeur général de l'Agence. Le Sénat, contrairement aux souhaits du gouvernement, avait, en deuxième comme en première lecture, consacré l'indépendance de cet organisme, créé à son initiative, en refusant tout recours au ministre concerné.

La commission a également rétabli la version de l'Assemblée indiquant qu'une absence de réponse de l'administration, dans un délai de six mois, vaut accord tacite à la création d'une nouvelle activité de soins ou d'équipement dans un hopital. Le gouvernement et le Sénat souhaitent qu'une non-réponse équivaille à un refus.

Par ailleurs, la commission a supprimé l'article sénatorial instituant des dispositions transitoires, dans l'attente d'une loi sur la dépendance des personnes âgées, pour l'attribution d'un complément d'allocation dont bénéficient, depuis 1975, les handicapés. Enfin, le rapporteur a proposé d'étendre à toute personne qui le souhaite la possibilité de posséder un dossier de suivi médical, alors que le gouvernement avait prévu que cette mesure s'adresserait d'abord aux personnes âgées de plus de soixante-dix ans et souffrant de deux pathologies.

Après la deuxième lecture à l'Assemblée nationale, qui doit avoir lieu vendredi 17 décembre, la commission mixte paritaire, prévue pour le 21 décembre, risque d'être houleuse, en raison des positions contradictoires adoptées par les deux assemblées, et contrariant, sur des points différents, les demandes du gouvernement.

C. B.

PROFESSIONS JUDICIAIRES : la proposition de loi sénatoriale définitivement adoptée. – L'Assemblée a adopté définitivement, lundi 13 décembre, une proposition de loi d'origine sénatoriale, déjà adoptée au palais du Luxembourg le 15 novembre dernier et visant à régler des difficultés ponctuelles apparues depuis l'entrée en vigueur de deux lois du 31 décembre 1990, celle concernant les professions judiciaires et juridiques et celle relative aux sociétés d'exercice libéral. Le texte prolonge jusqu'au 1er janvier 1997 le délai d'obtention d'une dispense totale ou partielle de stage ou de diplôme pour les conseils juridiques désirant intégrer la profession de notaire. Les députés UDF et RPR ont voté pour, ceux du PS et du PC se sont abstenus.

REPÈRES

RADICAUX DE GAUCHE

Le MRG confirme son « investissement autour de Bernard Tapie »

Le comité directeur du Mouvement des radicaux de gauche (MRG) a approuvé à l'unanimité, mardi 14 décembre, la *« ligne d'indépendance »* du mouvement, le principe d'une liste du mouvement aux élections européennes de juin 1994 et *« l'investissement autour de Bernard Tapie »*. Un manifeste devrait être adopté lors d'un congrès extraordinaire, début avril prochain, au cours duquel Jean-François Hory remettra en jeu le mandat de président du mouvement qui lui avait été confié en juin 1992. Le comité directeur procédera, ensuite, à la composition de la liste.

Selon un sondage Louis-Harris publié par *VSD* (daté 15 décembre), 57 % des personnes interrogées pensent que Bernard Tapie *« a encore un avenir dans la politique française »* malgré la levée de son immunité parlementaire, alors que 20 % d'entre elles estiment que cette levée *« annonce la fin de sa carrière politique »*. Ce sondage a été effectué, les 9 et 10 décembre, auprès d'un échantillon représentatif de 948 personnes âgées de dix-huit ans et plus.

M. Baudis précise qu'il n'est pas favorable à la peine de mort

A la suite de la publication dans *Minute*, hebdomadaire d'extrême droite, d'un entretien de Dominique Baudis, favorable à l'organisation d'un référendum sur le rétablissement de la peine de mort pour les assassins d'enfants (*le Monde* du 10 décembre), Claude Llabrès, conseiller municipal de Toulouse, a envoyé une lettre au député (UDF-CDS) de Haute-Garonne et maire de cette ville pour lui faire part de son désaccord. *« Plus l'horreur est indicible, plus les hommes qui ont ta culture et ton autorité sur l'opinion doivent rester civilisés »*, écrit cet ancien dirigeant communiste.

Dans sa réponse, M. Baudis indique que, *« personnellement »*, il n'est pas favorable à la peine de mort – précision qui ne figurait pas dans l'entretien –, mais qu'il refuse que la question de son rétablissement soit laissée à la décision des seuls parlementaires. Citant l'exemple du référendum sur Maastricht, M. Baudis conclut : *« Je ne suis pas certain que, dans l'hypothèse d'une consultation précédée d'un débat, les jeux seraient faits d'avance. »*

A la Guadeloupe

La chambre régionale des comptes censure le budget de Mme Michaux-Chevry

POINTE-A-PITRE

de notre correspondant

Le budget supplémentaire 1993 de la région de la Guadeloupe, que préside Lucette Michaux-Chevry (RPR), ministre délégué aux droits de l'homme et à l'action humanitaire, vient d'être censuré, pour la deuxième fois cette année, par la chambre régionale des comptes Antilles-Guyane, qui a chiffré son déficit à 432 millions de francs, au lieu des 30,5 millions qui figurent dans les documents budgétaires régionaux.

Cette estimation a été établie, précise la chambre, sous réserve des dépenses qu'elle *« n'a pas été en mesure de vérifier »*. Elle observe que la présidente de la région n'a pas donné suite à ses trois demandes de consultation de *« la comptabilité des dépenses engagées tenue par la collectivité régionale »*, dont elle a estimé le montant *« par recoupement auprès des services de l'Etat »*.

L'organisme de contrôle budgétaire des collectivités locales constate l'absence de sincérité du budget régional, en relevant que *« les dépenses restant à réaliser (...) ne prennent pas en compte tous les engagements de la région* [et] *que certaines recettes non justifiées ont été reportées ou inscrites en opérations nouvelles »*. En juin dernier (*le Monde* du 6 juin), la chambre régionale des comptes avait déjà rejeté le budget primitif pour 1993, dont elle avait estimé le déficit à 800 millions de francs au lieu des 349 millions prévus, si ses recommandations pour résorber les 700 millions de francs de déficit hérités de la gestion du prédécesseur de Michaux-Chevry, Félix Proto (PS), avaient été suivies d'effet. Mme Michaux-Chevry n'avait eu de cesse d'affirmer, depuis son élection en mars 1992 et la majorité absolue acquise par la liste qu'elle conduisait lors des élections régionales partielles de janvier 1993, qu'elle avait *« réduit le déficit »*.

Ayant très mal vécu la censure de *« son budget »*, elle s'en était alors prise violemment à la chambre régionale des comptes (*le Monde* daté 6-7 juin), dont elle avait qualifié la décision de *« téléguidée »* et avait, dans le même mouvement, licencié le directeur financier de la région. Ce dernier, qui avait communiqué à la chambre des documents comptables, avait pourtant agi sur instructions de Philippe Chaulet, alors président de la commission financière régionale et aujourd'hui député (RPR). Le tribunal administratif de Basse-Terre a été saisi de ce licenciement.

EDDY NEDELJKOVIC

A la demande d'un député CDS

Le Parlement européen renvoie en commission la demande de levée d'immunité parlementaire de M. Le Pen

Les députés européens ont décidé, mercredi 15 décembre, de renvoyer devant la commission du réglement la demande de levée d'immunité parlementaire de Jean-Marie Le Pen pour des injures que le président du Front national avait proféré contre le gouvernement socialiste d'Edith Cresson (*le Monde* du 11 décembre).

Lors d'une réunion publique, le 17 janvier 1992, à Saint-Malo, le chef de file de l'extrême droite avait accusé l'équipe de Mme Cresson, d'être *« un ramassis de voleurs, de racketteurs et de gangsters »*. Le premier ministre avait décidé de porter plainte *« au nom du gouvernement pris en sa qualité de corps constitué »*.

Le rapporteur de la commission chargée des immunités au Parlement de Strasbourg, José Gil-Robles, membre du Parti populaire espagnol (conservateur) avait préconisé la levée de l'immunité. Cependant, en séance, le député français François Froment-Meurice (UDF-CDS), a plaidé pour le renvoi en commission, en mettant en cause la recevabilité de la plainte déposée par Mme Cresson.

« Un enterrement de première classe »

Faisant assaut de juridisme, M. Froment-Meurice, proche de l'actuel ministre français de la justice, a estimé que, sur le fond, aucune plainte pour insulte contre l'ensemble d'un gouvernement en tant que corps constitué n'avait aboutie depuis la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse . Sur la forme, cette loi impose une *« délibération préalable* [du conseil des ministres]*, ce qui n'a pas eu lieu à l'époque selon les informations fournies par le ministère français de la Justice »*, a dit M. Froment-Meurice.

Considérant qu'il s'agit d'un *« victoire »* pour M. Le Pen, Bruno Gollnisch, membre du bureau politique du Front national et député européen, a déclaré : *« Il est clair pour tout le monde que la motion de renvoi en commission est, en réalité, un enterrement de première classe »*.

EN BREF

NOUVELLE-CALEDONIE : M. Perben annonce un projet de loi révisant la loi électorale. – Dominique Perben, ministre des DOM-TOM, a annoncé, le 14 décembre, à l'Assemblée nationale, lors d'une communication sur la Nouvelle-Calédonie, qu'il déposera prochainement un projet de loi révisant l'article 74 de la loi référendaire de 1988, relatif aux élections provinciales. Il a précisé qu'il existe un *« consensus »* entre les signataires des accords de Matignon afin de relever le seuil – aujourd'hui fixé à 5 % des suffrages exprimés – à partir duquel une liste pourra être représentée dans les assemblées de province.

CONTREFAÇON : projet de loi adopté par les députés. – Au terme d'un débat rendu houleux par les polémiques sur la loi Falloux, l'Assemblée nationale a adopté, dans la nuit du mardi 14 au mercredi 15 décembre, le projet de loi sur la répression de la contrefaçon. Les députés ont peu amendé ce texte, qui ne suscitait pas de controverse particulière. Le projet, présenté par Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes, des télécommunications et du commerce extérieur, vise à étendre les compétences des officiers de police et des douaniers en matière de saisie de produits et de marques contrefaits.

MÉDECINE

Une avancée majeure dans la recherche biologique

La carte physique du génome humain est publiée par le professeur Cohen et les docteurs Chumakov et Weissenbach

Dans un article publié simultanément dans la revue scientifique internationale *Nature* et dans *Comptes rendus de l'Académie des Sciences*, le professeur français Daniel Cohen et les docteurs Ilya Chumakov, Russe, et Jean Weissenbach, Français, annoncent qu'ils ont réussi à établir la carte physique de 90 % du génome humain.

« Ce n'est pas la fin, ce n'est pas le début de la fin, c'est la fin du début » : la formule est de Winston Churchill. Elle illustre parfaitement à quel stade en est arrivé l'extraordinaire projet « génome humain » après la publication par le professeur Daniel Cohen et les docteurs Ilya Chumakov et Jean Weissenbach, dans la revue *Nature* et dans *les Comptes rendus* de l'Académie des sciences, de la carte physique de première génération du génome humain (1).

Pour bien comprendre les enjeux de ce travail, le plus simple est de se reporter au très officiel document publié en avril 1990 à Washington par le National Institute of Health et l'Office of Energy Research décrivant le programme quinquennal (1991-1995), intitulé « Understanding our genetic inheritance : the US Human Genome Project ». *« L'initiative dite du « génome humain »*, note ce document, *représente un effort de recherche mondial dont le but est d'analyser la structure de l'ADN humain et de déterminer la localisation de tous les gènes de l'homme* (...). *On s'attend à ce que l'information qui devrait découler de ces recherches constitue une sorte d'encyclopédie de référence pour la science biomédicale du XXIe siècle.*

Le hiéroglyphe génétique de l'homme

» Le projet « génome humain » est censé engendrer des bénéfices immenses pour la science médicale, poursuit ce texte. *Il doit notamment nous aider à comprendre et, éventuellement, nous aider à traiter un bon nombre des quatre mille maladies génétiques, ou plus, qui affectent l'humanité, ainsi que diverses maladies multifactorielles dans lesquelles la prédisposition génétique a un rôle important. »*

« On peut anticiper, concluait ce document américain, *que le secteur privé recueillera un grand bénéfice du réservoir d'experts ainsi formés, des données et des techniques développées à l'occasion de ce programme et qu'il en tirera nombre d'applications utiles, fondées sur la connaissance nouvelle ainsi générée. »*

En somme, les meilleurs experts américains de ces questions avaient sans doute tout prévu... sauf le fait que ce serait en France – et non aux Etats-Unis –, en grande partie grâce aux dons du Téléthon et à l'action de l'Association française contre les myopathies (AFM), présidée par Bernard Barataud, que serait établie la première carte physique du génome humain.

Ainsi que le rappelait Bernard Barataud lors de la conférence de presse organisée à l'Académie des sciences à l'occasion de la publication de cette carte, personne, au début, ne croyait vraiment à la réussite de cette entreprise. A tel point qu'il a dû réunir, presque en secret, une commission scientifique restreinte présidée par le professeur François Gros afin de décider si, oui ou non, il convenait de débloquer annuellement 150 millions de francs pour se lancer dans une pareille aventure.

Deux organismes ont joué un rôle essentiel : le Centre d'étude du polymorphisme humain (CEPH), créé en 1983 par les professeurs Jean Dausset et Daniel Cohen et bénéficiant depuis 1993 du statut de fondation (Fondation Jean Dausset) ; le laboratoire Généthon créé grâce aux dons du Téléthon (239,4 millions de francs) et situé au sein des locaux de l'AFM à Evry.

Très schématiquement, le génome humain est constitué par les vingt-trois paires de chromosomes, constitués d'ADN (acide désoxyribonucléique), que renferme le noyau de chaque cellule de l'organisme. Un chromosome de chaque paire est hérité de la mère, l'autre du père. Les chromosomes, dont, au microscope, la forme évoque une pelote de laine allongée, avaient été découverts bien avant qu'on ne réalise la fonction qu'ils jouent dans l'hérédité. C'est en définitive Oswald Avery, au Rockefeller Institute de New-York qui, en 1944, avait le premier montré que le support de l'hérédité est l'ADN dont James Watson et Francis Crick élucidèrent la structure en double hélice quelques années plus tard, en 1953 (2).

Cette découverte essentielle permit de comprendre que les gènes sont des segments de longueur variable disposés de manière non contiguë sur les immenses rubans d'ADN formant les chromosomes. A partir de là, tout est allé très vite. On découvrit que dans l'espèce humaine il y a de 50 000 à 100 000 gènes actifs qui, au total, ne représentent que 5 % de l'ADN présent dans les chromosomes. Pour avoir une idée de l'extraordinaire compacité de ce matériel génétique, il faut imaginer que si l'on mettait bout à bout les molécules d'ADN présentes dans le noyau de chaque cellule, on obtiendrait un ruban de 2 mètres de long. 2 mètres enfouis dans un noyau d'un volume inférieur au millième d'une tête d'épingle !

Ainsi que l'explique le professeur François Gros dans son remarquable et très pédagogique ouvrage *Regard sur la biologie contemporaine* (Gallimard-Folio), *« pour mieux appréhender l'effort titanesque que requiert le décodage complet du hiéroglyphe génétique de l'homme, il faut également savoir que l'ADN de nos chromosomes équivaut à 3,5 milliards de signes mis bout à bout. Ces signes ne sont autres que les « bases », ou, mieux, les nucléotides, dont l'ordonnancement linéaire a une signification extrêmement précise puisque, déchiffré de façon appropriée par la cellule, c'est lui qui constitue l'information génétique qui impartit à la cellule ses fonctions et ses propriétés »*. Chaque chromosome est d'une longueur variable, le chromosome 1 ayant, par exemple, 250 millions de bases et le chromosome 21, plus petit, seulement 50 millions de bases.

C'est donc à partir d'un tel « matériel » que l'équipe du professeur Cohen a pu établir la première carte physique du génome humain (3). Dans un premier temps, le docteur Jean Weissenbach s'emploie à réaliser ce que l'on appelle la carte génétique du génome, c'est-à-dire le positionnement approximatif de plus de 2 000 points de repères sur le génome, un simple balisage permettant de repérer des points de mutation ou de variabilité. Le résultat, explique Daniel Cohen, rappelle certaines cartes du Moyen-Age : *« On sait entre quelle et quelle ville on se trouve, pas toujours le temps qu'il faudra pour atteindre la prochaine étape, et rarement la distance exacte. »*

Des robots analyseurs d'ADN

Le deuxième temps consiste en l'établissement d'une carte physique, continue, mesurant, en millions de paires de bases, les distances entre les gènes. Pour ce faire, plusieurs techniques, reposant en grande partie sur l'informatique, sont mises en œuvre. La plus classique de ces techniques, dite des YAC *(yeast artificial chromosome)*, commence par séparer les chromosomes en fragments au moyens de levures.

Dix génomes différents ont été utilisés et mélangés. Au total, 33 000 fragments constituant une véritable librairie ont été obtenus. Restait alors, comme s'il s'agissait d'un immense puzzle, à déterminer l'ordre dans lequel ces fragments sont rangés sur les différents chromosomes. Ce travail considérable fut rendu possible grâce à la mise au moint, par la société Bertin et Cie, de robots analyseurs d'ADN *(multiblotter)* uniques en leur genre.

Après plusieurs années de travail, la carte physique du génome humain couvrant 90 % du génome est aujourd'hui mise à la disposition des chercheurs du monde entier. Avant cette carte, la communauté scientifique internationale ne disposait que de 2 % du génome. Pour en faciliter l'utilisation immédiate, la totalité de ces informations sera progressivement diffusée à tous les scientifiques qui le souhaiteront, entre le 15 et le 31 décembre 1993, par le canal d'une banque de données dont une version concentrée de trois cents pages sera publiée au début de l'année 1994.

Cette carte, dite de première génération, n'est que la première d'une longue série. Ainsi que nous l'expliquait il y a quelques jours le professeur Cohen (*le Monde* du 4 décembre) *« c'est un petit peu comme la carte de la terre dessinée par Christophe Colomb. Dans l'avenir, vont être réalisées des cartes de deuxième puis de troisième génération et, dans quinze ans, nous disposerons, je l'espère, d'une carte du génome humain comparable à celle que les satellites réalisent aujourd'hui de la terre »*.

Et ensuite ? *« Cette carte*, explique le professeur Piotr Slonimski, directeur général du groupement d'intérêt public de recherches et d'études sur les génomes, *est le commencement d'un travail que nous allons être tous, dans le monde entier, obligés d'entreprendre. Il sera difficile, long, essentiel. Le but final est de parvenir à augmenter la résolution de la carte d'un facteur 1 000 000 de manière à avoir la séquence complète du génome et à comprendre la fonction et l'évolution des gènes. »* Il y a fort à parier que les Américains feront tout pour ne pas se laisser distancer une nouvelle fois, d'autant que la compétition scientifique se doublera ici d'une fantastique course au brevet. La plupart des grands groupes pharmaceutiques, ainsi que quelques sociétés de capital-risques très performantes, la plupart américaines, se préparent déjà à cette bataille dont M. Barataud estime qu'elle est susceptible d'engendrer, en l'an 2000, un marché de 200 milliards de dollars.

Dans ces conditions, comment les pouvoirs publics français et européens comptent-ils réagir de manière à ce que l'avance prise, essentiellement grâce aux fruits du Téléthon, ne fonde pas comme neige au soleil ? Ce sera tout l'enjeu des programmes Généthon 2 et 3, confiés aux docteurs Jean Weissenbach et Axel Kahn (*le Monde* du 7 décembre). En sachant que, pour des programmes de cette ampleur, les gains du Téléthon ne pourront plus, cette fois, pallier une aide insuffisante tant de la part des pouvoirs publics que des industriels concernés.

Mais, mercredi 15 décembre, à l'Académie des sciences, l'heure était aux hommages. Ainsi, estime le professeur Glenn Evans, directeur du centre de recherche sur le génome humain du Salk Institute (Etats-Unis), cette carte *« représente une avancée capitale pour la génétique humaine. Elle permettra aux scientifiques à travers le monde de découvrir plus rapidement les gènes à l'origine de maladies telles que les dystrophies musculaires, l'épilepsie, les diabètes, l'asthme, les maladies cardio-vasculaires, certains cancers. Avec l'identification de ces gènes, nous pourrons mettre au point des traitements curatifs plutôt que de traiter les symptômes des maladies humaines. »*

FRANCK NOUCHI

(1) L'article publié dans *Nature* (daté 16 décembre) par Daniel Cohen, Ilya Chumakov et Jean Weissenbach s'intitule « A first-génération physical map of the human genome ».

(2) Concernant l'histoire de la découverte de la structure de l'ADN, on lira *la Double Hélice*, de James Watson (collection « Pluriel »).

(3) L'histoire de la mise au point de la carte du génome est racontée, avec chaleur et enthousiasme, par Daniel Cohen dans son ouvrage *les Gènes de l'espoir-A la découverte du génome humain*, préfacé par le professeur Jean Dausset, Prix Nobel de médecine (Ed. Robert Laffont).



JUSTICE

L'assassinat de Bernard Laroche devant la cour d'assises de la Côte-d'Or

La défense demande l'acquittement de Jean-Marie Villemin

La cour d'assises de la Côte-d'Or a consacré la journée du 15 décembre aux plaidoiries de la défense de Jean-Marie Villemin, qui se sont achevées, jeudi 16 décembre, par l'intervention de Mᵉ Henri-René Garaud.

DIJON

de notre envoyé spécial

Depuis quelques jours, le procès était devenu presque ordinaire. L'étrange enquête publique du président Olivier Ruyssen s'était terminée sur un échec et, malgré les efforts du magistrat, la mort du petit Grégory gardait son mystère. Il fallait donc juger Jean-Marie Villemin pour l'assassinat de Bernard Laroche, et cet aspect du dossier, sans être banal, replaçait la cour d'assises dans son véritable rôle. Certes, les conseils de la famille Laroche avaient surtout plaidé la défense d'une victime soupçonnée de l'assassinat de l'enfant. Certes, l'avocat général s'était penché plus longuement sur l'enquête concernant l'assassinat de Grégory, innocentant Christine Villemin et faisant part de ses doutes sur la culpabilité de Bernard Laroche. Mais le procès avait repris un chemin plus traditionnel.

L'intérêt se portait enfin sur le seul véritable accusé, le seul que la cour pouvait juger. Un intérêt encore rehaussé par le réquisitoire de l'avocat général Jacques Kohn, qui avait créé la surprise en demandant une peine de dix ans de réclusion criminelle. Une sanction jugée d'autant plus sévère que le magistrat avait consacré l'essentiel de son réquisitoire à dénoncer toutes les fautes graves ou les erreurs imputables à l'appareil judiciaire en considérant qu'elles avaient largement contribué à la réalisation du geste criminel de Jean-Marie Villemin.

« Dérisoire, forcément dérisoire »

La défense, déconcertée, avait cependant continué dans la voie qu'elle avait tracée pendant les débats. Mᵉ Thierry Moser a plaidé la culpabilité de Bernard Laroche dans l'assassinat de Grégory en reprenant minutieusement chaque pièce du dossier avant de lancer : *« Depuis dix ans, ce couple est suspendu dans le vide. Christine Villemin a commencé sa convalescence morale depuis qu'en février dernier la chambre d'accusation de Dijon lui a rendu justice. Ils sont tous deux rescapés d'une tourmente effroyable. Ne les séparez pas. »* Et dans la logique d'acquittement souhaitée par la défense, il ajoutait : *« Quelqu'un qui a tant souffert peut-il être puni ? »*

Mᵉ François Robinet avait parlé à la cour comme on parle à des amis. C'était le ton de la conversation remplie de chuchotements suaves et ponctués de vibrantes clameurs aussitôt suivies d'un murmure glissé sur le ton de l'évidence. C'est sur ce registre riche et indéniablement convaincant qu'il avait fustigé l'enquête du juge Lambert : *« Vous vous souvenez ? Cela fait longtemps... Le juge était là à la barre... Ce juge qui nous a sorti sa feuille de notation. »* Et paraphrasant Marguerite Duras, il lançait : *« C'était dérisoire, forcément dérisoire. »* Toutes les erreurs commises durant l'enquête sur la mort de Grégory lui faisaient dire : *« L'homme que vous allez juger, la justice l'a trahi. »*

Lui aussi s'était donc attaché à démontrer la culpabilité de Bernard Laroche, mais sans toutefois fermer la porte à d'autres responsabilités. *« Il faudrait peut-être faire parler un peu Ginette »*, proposait bien tardivement Mᵉ Robinet en évoquant l'épouse de Michel, frère de Jean-Marie. De la maison de ce couple, il était possible de voir ce qui se passait chez les Villemin et, lors des débats, les gendarmes avaient envisagé que le corbeau ait puisé ses renseignements auprès de Ginette ou de son mari. *« La vérité, vous l'avez frôlée »*, ajoutait l'avocat. Mᵉ Robinet s'est ensuite servi des mêmes arguments que le magistrat du parquet pour s'élever contre la somme d'erreurs commises par la justice. *« Et vous trouvez que ce ne sont pas des circonstances atténuantes exceptionnelles ? Non ! C'est bien plus que cela. »* Et se tournant vers les jurés : *« Dans votre délibéré, vous devez vous dire : qu'aurais-je fait à sa place si on avait retiré mon propre enfant de la Vologne ? Si vous ne savez pas répondre, ça me suffit »*, considérait l'avocat en faisant allusion au vote blanc, qui, selon la loi, est favorable à l'accusé.

Enfin, c'est Mᵉ Marie-Christine Chastant qui a apporté son propre regard sur un père dont on a assassiné le fils. *« C'est certain, on ne se fait pas justice soi-même. Je le pense, parce que moi j'ai foi en la justice. Mais pour Jean-Marie Villemin, la justice, c'était le juge Lambert... »* Elle a donc expliqué l'enquête ratée, la libération surprise de Bernard Laroche et les soupçons que le SRPJ portait sur l'épouse de Jean-Marie Villemin. *« Vous avez, Monsieur l'avocat général, énuméré les causes de torture sur l'esprit de Jean-Marie Villemin. Il faut en tirer les conséquences ! Un homme torturé ne sait plus ce qu'il fait. C'est la raison pour laquelle Jean-Marie Villemin n'est pas moralement coupable du crime qu'on lui reproche. Jean-Marie Villemin n'est pas coupable d'autre chose que d'avoir souffert, que d'avoir trop aimé Grégory. »*

MAURICE PEYROT

Patron de l'écurie Ligier

Cyril de Rouvre a été écroué pour abus de biens sociaux

Cyril de Rouvre, maire de Chaumont (sans étiquette), conseiller régional et propriétaire de l'écurie Ligier de formule 1 automobile, a été mis en examen, mardi 14 décembre, pour abus de biens sociaux, abus de confiance et escroquerie portant sur une somme de 170 millions de francs. Il a été placé sous mandat de dépôt le 15 décembre par Mᵐᵉ Joly, juge d'instruction au tribunal de Paris.

Ancien propriétaire de la Financière Robur, Cyril de Rouvre avait démantelé cette société en 1991 et 1992 en vendant successivement Transair puis la Société de fabrique de sucre (SFS) et en fusionnant ses activités audiovisuelles avec UGC Droits audiovisuels. Cette société avait porté plainte, fin 1992, pour détournements de fonds dans les comptes de la Cofragec, une de ses filiales dont Cyril de Rouvre était le PDG.

Le 25 novembre 1992, le maire de Chaumont avait, officiellement, porté sa participation dans le capital de l'écurie Ligier de 20 % à 80 %. En fait, il n'aurait pu honorer ces échéances financières. Depuis quelques semaines, Guy Ligier était en négociation, notamment avec le groupe Benetton, pour la reprise de l'écurie.

Pour abus de confiance

Sept salariés du comité d'expansion de la Dordogne ont été mis en examen

Placés en garde à vue, mardi 14 décembre, dans les locaux du commissariat de Périgueux, sept anciens salariés du comité d'expansion de la Dordogne ont été mis en examen mercredi 15 pour abus de confiance et recel d'abus de confiance par le juge d'instruction Michel Dutrus. Cette mise en cause intervient sept mois après le déclenchement d'une information judiciaire dont l'ouverture avait été initialement bloquée par le ministre de la justice du gouvernement Bérégovoy.

Chargé d'animer le développement économique de la Dordogne, le comité d'expansion avait été placé en liquidation judiciaire au début de l'été 1992. La nouvelle majorité RPR-UDF du conseil général n'avait pas souhaité conserver cet outil mis en place à l'initiative de Bernard Bioulac, l'ancien président socialiste de l'assemblée départementale. A l'époque, un rapport émanant de Bertrand Audinet, l'administrateur judiciaire nommé après le dépôt de bilan de l'association, avait stigmatisé l'existence d' *« errements présentant un caractère pénal »*.

Les sept salariés aujourd'hui mis en examen appartenaient à un effectif de treize personnes mises à la disposition du conseil général. L'instruction du dossier devrait permettre d'établir si leurs embauches résultaient d'arrangements politiques entre l'ancien exécutif socialiste du département et certains interlocuteurs de la société civile locale. – *(Corresp.)*

CATASTROPHES

La publication du rapport de la commission d'enquête

L'inexpérience des pilotes serait la cause de l'accident du mont Sainte-Odile

Une meilleure formation des pilotes à travailler en équipe, un nouveau système d'alarme en cas de rapprochement dangereux du sol, une modification ergonomique du poste de pilotage de l'Airbus A-320 : telles sont les mesures annoncées par Bernard Bosson, ministre des transports, pour l'amélioration de la sécurité des vols, jeudi 16 décembre, après la publication du rapport de la commission d'enquête sur la catastrophe aérienne du mont Sainte-Odile qui avait provoqué la mort de 87 personnes le 20 janvier 1992.

Selon ce document la descente trop rapide de l'appareil s'expliquerait, sans toutefois de certitude absolue, par une erreur dans le choix du mode de descente (3 300 pieds par minute au lieu d'un angle de pente de 3,3 %) par les pilotes qui avaient une faible expérience de ce type d'appareil. L'hypothèse d'une défaillance de l'A-320 lui-même est apparue, aux rapporteurs, comme très peu probable.

EN BREF

POLICE : prolongation des gardes à vue dans l'enquête sur un projet d'action contre un conseiller de M. Pasqua. – La garde à vue des trois militants de l'Œuvre française interpellés dans le cadre d'une enquête sur un projet d'action violente contre Patrick Gaubert, chargé de mission pour la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie au cabinet du ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, a été prolongée de vingt-quatre heures, jeudi 15 décembre. Thierry Verasini, Alain Leclerq et Patrick Nouhaud avaient été interpellés, mardi 16 décembre, dans le cadre d'une instruction confiée au juge parisien Marie-Paule Moracchini (*le Monde* du 16 décembre). Interpellé lui aussi, Pierre Sidos, fondateur de l'Œuvre française, avait été relâché mercredi 15 décembre.

FOOTBALL : Marseille gagne à Montpellier. – Marseille s'est imposé à Montpellier (2-0), mercredi 15 décembre, en match en retard de la treizième journée du championnat de France. Ce résultat permet aux Marseillais de se détacher à la deuxième place du classement, avec 4 points de retard sur le Paris-SG.

BASKET-BALL : Limoges battu en championnat d'Europe. – Battu à Malines (73-64), mercredi 15 décembre, le Cercle Saint-Pierre de Limoges a enregistré sa troisième défaite en six matches dans le championnat d'Europe.

LA RÉVISION DE LA LOI FALLOUX

Un entretien avec le secrétaire général de l'enseignement catholique

Le Père Cloupet : « Il n'y a désormais plus de contentieux entre l'État et l'enseignement privé »

Alors que la révision de la loi Falloux provoque la colère de la gauche, des enseignants, des parents et des élèves du public qui appellent à la grève, vendredi 17 décembre, le Père Cloupet, secrétaire général de l'enseignement catholique déclare au *Monde* que « la puissance publique devait exercer rapidement ses responsabilités. »

– « Avez-vous été surpris par les conclusions du rapport Vedel?

– Je n'ai pas été étonné. Le rapport relève les incohérences législatives concernant l'enseignement privé. On n'a pas mesuré l'importance de la loi Debré, qui a créé un type nouveau d'établissement privé. Vouloir appliquer au privé un texte vieux de cent cinquante ans [la loi Falloux], c'était aberrant. Par ailleurs, dire qu'on touche à la laïcité, quand la possibilité de financer des établissements techniques existe depuis 1919, quand l'État paie déjà depuis plus de trente ans les enseignants du privé, cela demande à être clarifié.

– Fallait-il brandir autant l'argument de la sécurité des établissements pour résoudre un problème de fond?

– Quand on dit que les exigences des commissions de sécurité vont valoir à l'enseignement privé un engagement financier qu'il est incapable de tenir, on ne dit pas, en même temps, que les élèves qu'il accueille dans ses établissements sont en état d'insécurité. La réglementation évolue toujours, de sorte qu'il faut un investissement financier considérable pour se mettre aux normes.

– Que pensez-vous de la précipitation avec laquelle le gouvernement a inscrit ce texte à l'ordre du jour du Sénat?

– La puissance publique devait exercer rapidement ses responsabilités vis-à-vis de tous les jeunes français.

– Ne craignez-vous pas que les conflits se cristallisent dorénavant dans chaque collectivité locale?

– Je le craindrai surtout pour l'enseignement primaire. Pour le secondaire, les établissements privés devront se plier aux schémas prévisionnels de formation qu'établissent les régions. Dans les communes, il pourrait y avoir quelques rancunes à liquider. C'est pourquoi nous allons faire en sorte qu'il y ait une régulation au niveau diocésain, avec l'aide des conseils généraux. Avec la baisse démographique, dans les départements à forte implantation de l'enseignement catholique, où les communes rurales se vident, on ne va pas pouvoir maintenir deux écoles, une publique et une privée. Faudra-t-il supprimer systématiquement l'école catholique, même si celle-ci ne connaît pas la même baisse?

– Mais comment respecter la liberté de choix de ceux qui font le choix de l'école publique là où il n'y en aura pas?

– L'école catholique est tenue de faire en sorte que l'on prenne des décisions pour que la liberté de conscience de tous soit respectée. Il faudra, pour cela, que les communes s'organisent, tout comme nos propres instances participatives, pour qu'il y ait un étalement des aides dans le temps et dans l'espace. Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas pour nous obligation de carte scolaire, comme dans le public – c'est là notre liberté de choix! –, qu'il y a anarchie. Il faut que nous entrions dans le cadre d'une coordination avec le public.

– Souhaitez-vous qu'un jour il y ait obligation de financement par les collectivités locales?

– Non.

– L'enseignement privé est désormais financé pour son fonctionnement, et peut l'être pour ses investissements. Ses futurs enseignants sont formés dans les instituts universitaires de formation des maîtres publics. Ne perd-il pas un peu de son identité?

– Le caractère propre, c'est aussi une notion qui peut s'appliquer à l'enseignement public, qui privilégie certaines valeurs, telles que la liberté, l'égalité, la fraternité! Et au sein du privé catholique, vous trouverez autant de caractère propre que d'établissements privés. Je rappelle quand même que la loi Debré nous fait obligation d'accepter tous les élèves.

– Comme les juifs ou les protestants, les musulmans peuvent faire valoir leur caractère propre.

– Il s'agit de savoir de quelle vision islamique on parle. Même avant Constantin, les chrétiens ont toujours eu le soin de rendre à César ce qui est à César. Alors que certains islamistes, intégristes, ont surtout eu envie de faire un César islamique. Nous, nous cherchons à ce que l'État soit au service de la nation tout entière. D'autres pourraient chercher à ce qu'il y ait un État qui transforme l'identité nationale. Lorsque Julien Dray a fait la lecture du guide des sectes, il est dommage que personne n'ait relevé ce débat philosophique sur l'éducation. L'Église de scientologie m'inquiète bien plus que l'islam.

– Reste-t-il un contentieux entre l'État et l'enseignement privé?

– Il pourra y avoir ici ou là des ajustements. Mais il ne reste plus désormais de contentieux avec l'Etat.

Propos recueillis par
JEAN-MICHEL DUMAY

Procédure d'appel

La « fabrication » de la réforme de la loi Falloux n'est pas forcément terminée. D'abord parce que les parlementaires socialistes vont saisir le Conseil constitutionnel de la conformité du texte voté par le Parlement à la Loi fondamentale. Il aura un mois pour se prononcer, ce délai étant réduit à huit jours si le gouvernement estime qu'il y a *« urgence »*.

Ce n'est qu'une fois connue la décision des gardiens de la Constitution, et à condition, bien entendu, qu'ils ne trouvent rien à redire à la loi, que celle-ci sera soumise à la signature du président de la République afin qu'il la *« promulgue »*, acte qui lui donnera force de loi. En vertu de l'article 10 de la Constitution, il dispose de quinze jours pour ce faire. Mais le deuxième alinéa de cet article indique que le chef de l'Etat *« peut, avant l'expiration de ce délai, demander au Parlement une nouvelle délibération de la loi ou de certains de ses articles. Cette nouvelle délibération ne peut être refusée »*. C'est cette possibilité qui permet à certains défenseurs de la laïcité de demander à M. Mitterrand d'imposer à la droite un nouveau débat sur cette réforme à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Ce « droit de veto suspensif » n'a été utilisé que deux fois depuis le début de la Vᵉ République, et dans les deux cas par M. Mitterrand. En juillet 1983, il s'en est servi pour « enterrer » une loi permettant l'organisation d'une Exposition universelle en 1989, la Ville de Paris ayant finalement refusé d'accueillir un tel événement. En août 1985, il en avait usé pour permettre au Parlement de corriger une loi dotant la Nouvelle-Calédonie d'un nouveau statut, loi qui avait été partiellement censurée par le Conseil constitutionnel.

Son utilisation aujourd'hui soulèverait de sérieuses difficultés. En effet, pour user de ce pouvoir, le président de la République a besoin du contreseing du premier ministre. Or le refus de M. Mitterrand de signer certaines ordonnances du gouvernement de M. Chirac en 1986 a eu, notamment, comme conséquence de poser le principe que, lorsque deux signatures sont requises, aucun des deux signataires n'est contraint d'apposer la sienne. Imagine-t-on M. Balladur accorder son paraphe à une telle décision? Et si M. Mitterrand le lui demande et qu'il refuse, le président de la République serait-il alors contraint de promulguer la loi, en étant ainsi privé d'un de ses droits constitutionnels? Ni la Constitution ni, de fait, la pratique ne fourniraient de réponse à cette question... si elle était posée.

Th. B.

M. Pasqua défend une conception ouverte de la laïcité républicaine

Ministre de l'intérieur, chargé des cultes, M. Pasqua exprime pour la première fois sa vision des rapports entre l'État et la religion et de la laïcité, dans un numéro spécial de la revue du corps préfectoral *Administration*, publié jeudi 16 décembre, intitulé « l'État et les cultes ». M. Pasqua défend le dispositif actuel fondé sur la loi de séparation de 1905, qui, écrit-il, *« n'a pas mis les cultes hors la loi, mais a organisé leur liberté »*. *« La laïcité est un acquis démocratique lié à l'établissement même de la République »*, poursuit-il. Mais cette notion est appelée à évoluer *« par la modification des mentalités et l'augmentation du nombre des acteurs »*.

M. Pasqua se fixe notamment pour tâche de *« veiller à la reconnaissance et à l'accueil de l'importante communauté musulmane, qui pose des problèmes par la multiplication des lieux de culte, par les problèmes d'abattage rituel, par l'accueil au service militaire de jeunes musulmans dont les obligations religieuses ne sont pas compatibles de façon aisée avec les traditions classiques françaises »*. Mais il regrette que le *« dialogue »* de l'État avec l'islam soit *« dépourvu d'interlocuteur unique ou surchargé de partenaires dont aucun ne peut assumer une représentation unitaire »*.

Les autorités civiles, conclut M. Pasqua, ont réussi, *« à travers toutes les intransigeances et les excès de pensée des philosophies et des partis, des gouvernements ou des groupes de pression, à maintenir une tradition qui s'inscrit bien dans le patrimoine français. D'abord, respecter les valeurs, les cultures, les croyances philosophiques et religieuses, et ne pas détruire, ou méconnaître, le patrimoine commun et pluraliste qu'apporte à la France le phénomène religieux. Ensuite, promouvoir le respect, par les religions, des principes de la République et, par la République, de la non-discrimination en matière religieuse. Enfin, permettre* [aux] *nouveaux groupes religieux de trouver leur place dans une société attachée à la séparation et à la laïcité de l'État, mais également à une saine coopération des partenaires institutionnels en matière de religion et de libertés publiques »*.

Le PS repart en guerre

« C'est reparti comme en 40! », s'amusait un dirigeant socialiste à la sortie du bureau exécutif du PS, mercredi 15 décembre. D'un seul coup d'un seul, la révision impromptue de la loi Falloux semble avoir redonné un peu de nerf à ce parti et, surtout, paraît lui avoir fait retrouver les bons vieux réflexes du « combat unitaire ». Il n'y a plus qu'un seul courant : celui de la laïcité. *« Un véritable coup tordu »*, dénonçait, mercredi, l'ancien président de l'Assemblée nationale Henri Emmanuelli. *« Tout à fait scandaleux »*, s'insurgeait Laurent Fabius sur Radio-Shalom.

Le bureau exécutif, ponctuant cette journée de colère, n'a eu aucune difficulté à dégager *« une belle unanimité »* sur le réquisitoire et la volonté d'agir. Son communiqué final est au carré : *« Votée dans la précipitation, cette loi va rallumer la guerre scolaire dans les communes, les régions, les départements. (...) Le coup bas de la majorité sénatoriale s'inscrit dans une offensive à long terme de la droite contre le service public de l'éducation nationale, visant à développer, à son détriment, l'enseignement privé, confessionnel et commercial. »* Il insiste notamment sur un point : *« Des fonds publics vont servir à revaloriser des patrimoines privés, voire à les créer de toutes pièces, et cela sans réelles contreparties. L'enseignement privé bénéficiera de tous les avantages de l'école publique sans en partager les obligations, notamment en matière de respect de la carte scolaire. »*

Au terme de cette réunion du bureau exécutif, le PS a appelé ses militants à *« participer massivement »* à la grève générale de l'enseignement public vendredi. Ses dirigeants devaient rencontrer aussi, jeudi 16 décembre, le CNAL pour une autre grande manifestation en janvier. Députés et sénateurs socialistes ont confirmé leur intention de déposer un recours devant le Conseil constitutionnel. Leurs présidents de groupe, Martin Malvy et Claude Estier, ont écrit le même jour à Edouard Balladur pour lui demander une entrevue rapide. *« Le clivage gauche-droite commence à prendre tournure »*, constatait, jeudi matin, Henri Weber, membre du secrétariat national chargé de l'éducation, mais ses amis et lui ont déjà un souci : comment passer les fêtes sans que le soufflé retombe?

DANIEL CARTON

M. Vedel : « Il eût été préférable de se donner le temps »

Le doyen Georges Vedel, qui pilotait la mission d'information confiée par le ministre de l'éducation nationale sur *« les conditions de l'aide apportée en matière immobilière par les collectivités locales aux établissements privés sous contrat »*, a indiqué au *Monde*, mardi 14 décembre, que les conclusions de son rapport entraînaient, certes, *« que soit apportée une solution urgente aux problèmes de sécurité des établissements privés »*, mais qu'*« il eût été préférable de se donner le temps de réfléchir, sur le fond, à des solutions à plus long terme »*.

Interrogé sur la date de remise de son rapport au ministre, M. Vedel a indiqué que la mission avait travaillé *« à son rythme »*, sans précipitation particulière. Il a également fait remarquer qu'*« il eût été possible de prendre en compte, dans le forfait d'externat* [la part des frais de fonctionnement du privé prise en charge par l'État], *la part des amortissements du privé, sans que cela constitue un obstacle pour l'avenir. »*

La République et les clercs

Suite de la première page

L'Eglise catholique a acquis les moyens d'une liberté scolaire répondant à sa mission d'éducation. Comme d'autres, elle bénéficie d'un financement indirect grâce aux exemptions et aux déductions fiscales liées au régime des associations cultuelles (loi de 1905) et au mécénat (loi de 1987). Un siècle avant ce régime de séparation, l'Etat napoléonien avait organisé autoritairement les cultes juif et protestant, d'une manière globalement satisfaisante.

Ce dispositif a permis à la France d'exorciser une partie de son passé et aux religions de trouver leur place dans la République (2). Prépare-t-il pour autant l'avenir? Est-il adapté à la société pluriconfessionnelle, aux poussées sectaires et fondamentalistes d'aujourd'hui? Ayant réglé par un compromis historique les problèmes du début du siècle, est-il apte à résoudre ceux de sa fin? C'est le vrai sujet de débat sur l'avenir de la laïcité qu'une opération politique hâtivement montée comme la révision de la loi Falloux sur le financement de la construction et de la rénovation des écoles privées ne fait, hélas!, qu'obscurcir.

Le système *« césaro-papiste »* imaginé il y a quatre-vingt-dix ans fait la part belle aux Eglises historiques, mais pour les religions ou les sectes apparues depuis, c'est le règne de l'inégalité et de l'à-peu-près. Bruno Etienne n'a pas tort de dire que la gestion de l'islam en France n'est *« ni légale, ni légitime »* (3). Ni légale : l'État s'immisce dans l'organisation d'un culte incapable, faute de hiérarchie, de se réguler. Ni légitime : les tentatives de fédération de la communauté musulmane (autour du CORIF (4) ou de la Mosquée de Paris) se font en dehors de tout processus de représentation et d'élection.

Le gâchis est énorme. Les affaires de voile islamique montrent l'étendue du fossé qui demeure entre des familles musulmanes (manipulées par des intégristes) et la France laïque. La deuxième religion du pays reste majoritairement cet islam quasi clandestin des sous-sols et des caves de HLM indigne de la France. Divisée, incapable de s'autofinancer, coupée de ses intellectuels qui connaissent par cœur le Quartier latin mais ignorent tout des banlieues, la communauté musulmane vit sous tutelle étrangère (Algérie, Ligue islamique) ou prisonnière d'entreprises mercantiles.

Pour des raisons politiques, sous la pression d'*« anciens députés et sénateurs musulmans »* (!) avouée par M. Damien, son conseiller pour les cultes, M. Pasqua a écarté le CORIF mis en place par ses prédécesseurs socialistes qui, malgré ses imperfections et ses divisions, avait marqué des points. Mais la Mosquée de Paris, sur laquelle il a tout misé, ne parvient pas à rassembler et à faire autour d'elle l'unité de la communauté, notamment en raison de ses liens avec un pouvoir algérien soucieux, face au FIS, de garder un pied et une caution religieuse en France.

Bonnes et mauvaises sectes

Ces manœuvres sont dérisoires et l'impasse actuelle dangereuse. La sagesse voudrait qu'en France une communauté musulmane sociologiquement diversifiée, émancipée, choisisse elle-même ses propres cadres, finisse par s'autogérer et serve d'exemple pour un islam laïcisé. Mais ce pari sur la maturité est contrarié par le temps. La propagation de l'islamisme et les événements en Algérie risquent de brusquer les échéances et d'obliger les pouvoirs publics à intervenir autoritairement dans la gestion de l'islam de France.

Les ravages des sectes qui, pour obtenir un brevet d'honorabilité, se font appeler « nouveaux mouvements religieux » et qui, pour brouiller les pistes, se diversifient et se ramifient, posent aussi la question de l'intervention de l'Etat, comme vient de le souligner la commission des droits de l'homme auprès du premier ministre (*le Monde* du 14 décembre). On comprend les (bonnes) raisons que la France a de ne pas légiférer sur les sectes d'une manière qui l'obligerait à trancher le débat sur les critères et la définition, à trier entre les bonnes et les mauvaises sectes.

Mais les exigences, parfois contradictoires, de la liberté de conscience et de la protection des personnes (et souvent des enfants) ne se satisfont pas de la situation actuelle. Celle-ci ne distingue pas entre des Témoins de Jéhovah, par exemple, qui font des efforts pour s'amender, et des sectes qui ont des pratiques voisines de l'enfermement psychique, de la manipulation mentale et de l'escroquerie. Un récent colloque de juristes à Paris s'est ému de cette situation (*le Monde* du 3 décembre). Faut-il reconnaître certaines sectes au risque de les multiplier? Faut-il continuer à ne pas les reconnaître au risque d'en faire des hors-la-loi? Comme vient de le suggérer la commission des droits de l'homme, une application plus rigoureuse – par la justice, la police et le fisc – de l'arsenal existant devrait permettre de couper les vivres aux plus dangereuses d'entre elles et de les priver de leurs soutiens politiques.

Une nouvelle morale collective

Si les Eglises s'accommodent désormais du régime de « séparation », elles estiment que le cadre laïc est devenu trop étroit et ne répond plus aux requêtes morales, religieuses ou parareligieuses, qui s'expriment dans la société de 1993. Le renvoi de la religion à la sphère de la vie privée ne satisfait plus des confessions plus soucieuses qu'hier de formation, d'affirmation et de visibilité, ni même l'Etat qui se veut neutre, mais se montre incertain de ses propres valeurs.

La consultation de personnalités religieuses sur des questions d'éthique médicale (notamment dans le cadre du Comité national d'éthique) ou de politique (la mission en Nouvelle-Calédonie de 1988), comme le projet d'introduire des cours de culture religieuse à l'école publique (déjà donnés dans les nouveaux instituts de formation des maîtres) font déjà se dresser le camp laïc. Pourtant, du grand rabbin Sitruk au cardinal Lustiger, les responsables religieux déplorent de ne pas être davantage associés à la définition de la morale collective. Et ils s'inquiètent de voir maintenues des barrières à l'enseignement de la religion (5), qui peut être aussi un facteur de paix sociale, comme en témoignent des exemples de « réislamisation » chez les jeunes beurs.

La situation est-elle mûre pour affronter de telles questions? Les malentendus réguliers autour de l'école montrent combien la question religieuse est restée dans l'opinion quasiment névrotique, l'incendie toujours prêt à se rallumer, les deux Frances, celle du « Père Combes » et celle de la religion, celle des droits de l'homme et celle de l'ordre moral, à s'opposer. Les meilleurs défenseurs de l'enseignement privé ignorent sans doute, dans leur hâte récente, le préjudice causé à une Eglise qui se bat pour le « caractère propre » de l'école catholique, mais qui a tiré les leçons du passé et ne redoute rien de plus que d'être accusée de réveiller la guerre scolaire et de vouloir réinstaurer une sorte d'hégémonie sur les consciences et la loi civile.

Face à des conceptions perverties de la religion, l'Etat n'a pas tort de réaffirmer l'ordre de la République. Mais certaines inégalités de traitement entre les confessions anciennes et récentes et, comme dit l'historien protestant Jean Baubérot (6), les *« impensés »* de la laïcité (comme le retour du sacré ou le besoin d'une morale collective) obligent à réfléchir, sinon, comme le souhaitent certains, à des formes modernisées de concordat, tout au moins à une conception de la laïcité fondée sur la coopération et le débat, plutôt que sur la confrontation et l'hostilité (7).

HENRI TINCQ

(2) Dans *le Droit des religions en France*, par Alain Boyer, chargé de mission pour les affaires religieuses au ministère de l'intérieur. Novembre 1993. PUF.

(3) Leçon inaugurale de l'institut de formation des imams à la Mosquée de Paris, le 17 novembre 1993.

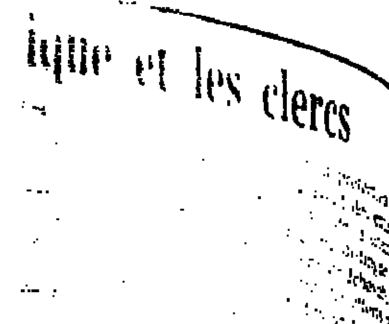
(4) Conseil de réflexion pour l'avenir de l'islam en France, créé en 1990 à l'initiative de Pierre Joxe.

(5) Depuis une circulaire Jospin, la décision sur le temps réservé au catéchisme est discutée au niveau des académies.

(6) *Vers un nouveau pacte laïc*. Seuil. 1990.

(7) La Ligue nationale de l'enseignement qui, en 1989, avait déjà signé un texte favorable à une laïcité plus ouverte avec la Fédération protestante de France organise, avec l'hebdomadaire catholique *la Vie*, un débat sur le thème de la morale le 15 janvier 1994 à Paris.







Comme on ne savait pas quoi vous offrir pour les Fêtes, nous avons pensé qu'une paire de bras supplémentaire vous ferait plaisir.



Du 10 au 24 décembre 1993, dans les stations desservant les Grands Magasins, le service "RATP+" vous est proposé. Nos "Hôtes de Noël" vous facilitent l'accès à nos lignes. **On n'en fera jamais assez pour vous donner l'esprit libre.**

RATP

l'esprit libre

CINÉMA

BRATAN de Bakhtiyar Khudoynazarov

Le petit frère dans le petit train

Des gamins, des prisonniers, la déglingue soviétique (ou post-soviétique), la rouille, l'hélico des flics qui ne dort jamais, des blagues, des bêtises, des grands tuyaux en métal, une grand-mère... *Bratan*, au début, fourmille de petites choses, de notations, de mini-événements, de rencontres intrigantes, d'indices de vie. Rapide et léger, le cinéaste filme, on se dit qu'il va falloir se souvenir de son nom, Khudoynazarov, pas simple, mais ça en vaut la peine. On est où ? Au Tadjikistan.

C'est où, le Tadjikistan ? Si on ne sait pas, on regardera sur la carte après la projection (au sud-sud-ouest de l'ex-URSS, coincé par l'Afghanistan et la Chine, capitale : Douchanbe). C'est, devant cette caméra, un pays pauvre avec des gens qui ont l'air drôlement vivants (le film date d'avant les massacres atroces qui, depuis plus d'un an, ensanglantent la région dans l'indifférence totale de l'Occident). L'adolescent qui s'appelle Faruh en a assez de ce bled où il habite avec sa mère-grand, assez de son petit frère dont il doit s'occuper. Avec le gamin, il prend le train pour Douchanbe, où il compte refiler junior à son père prodigue.

Les trains, c'est souvent bien, au cinéma. Celui-là est encore mieux. Un convoi comme on n'en a jamais vu, le p'tit train du bois de Boulogne qui se prendrait pour le Transsibérien, et qui traverse un pays comme on n'en a jamais vu non plus. Avec des plaines de sable comme l'Océan et des ravins comme chez les Navajos de bande dessinée.

Ou alors c'est le réalisateur, Khudoynazarov, débutant tadjik de vingt-cinq ans à l'époque (le film date de 1990) qui sait filmer l'espace comme un grand cinéaste. C'est sûrement ça : quand le train fait halte, chaque petite scène du bord de voie est un régal. Drôle, belle, émouvante. On n'a pas envie qu'il arrive, ce train, on a envie de comprendre pourquoi ces gens dont on ne sait rien sont soudain si intéressants, si proches. Le beau noir et blanc *sfumato* n'a l'air ni d'une misère ni d'une coquetterie, juste l'idoine miroir des matières et des visages.

Les aventures du jeune Faruh ne sont pas finies, à la ville aussi, il se passera des choses imprévues et intéressantes, le bougre sait filmer la cité aussi bien que la campagne... Quand l'Union soviétique s'est écroulée, et avec elle beaucoup du cinéma russe, les Républiques d'Asie centrale ont fait figure de recours, de position de repli. Entre guerre et affairisme, ce n'est pas gagné. Mais un vrai bon cinéaste au moins aura profité de l'intermède pour apparaître, et s'en tirer à temps : cette année, Bakhtiyar Khudoynazarov a reçu un Lion d'argent à Venise pour son deuxième film, *Kosh Ba Kosk*. On l'attend de pied ferme.

JEAN-MICHEL FRODON

SMOKING et NO SMOKING d'Alain Resnais

La preuve par deux

Le cinéma regorge de jumeaux, le même acteur interprète les deux rôles, le trucage est parfait, et parfois, comme dans *Faux-semblants*, de David Cronenberg, avec Jeremy Irons, le résultat est troublant. Ce genre de prouesse, à côté de ce que propose Alain Resnais dans *Smoking* et *No Smoking*, ressemble à une voiture à pédales confrontée à une formule 1. Ce film, ces films – il y en a donc deux, à voir dans l'ordre qu'on veut – n'ont rien d'équivalent, pas de précédent.

Anglais, absolument, et français, totalement. Du Choderlos de Laclos revu par Labiche, des liaisons dangereuses et vaudevillesques, le théâtre à l'état pur (il s'agit de l'adaptation de huit pièces injouables dans leur intégralité du dramaturge britannique Alan Ayckbourn), qui débouche sur du cinéma absolu. Tout se passe dans des décors d'extérieur construits en studio par Jacques Saulnier, et l'on a envie de se rouler dans l'herbe fausse de ce petit village du Yorkshire. Les neuf rôles sont tenus par Sabine Azéma et Pierre Arditi, jamais plus de deux à l'écran, dans un parti pris de rigueur irrésistible. Elle est blonde, brune, rousse, jeune, vieille, délurée, coincée, apathique, hystérique, toujours incroyablement crédible. Il est entreprenant, velléitaire, alcoolique, jardinier, professeur, poète, toujours vertigineusement authentique.

Resnais jongle en démiurge implacable et gracieux avec les destins médiocres et émouvants de ses neuf personnages, employant les moyens du cinéma ancien, les «cartons», pour ponctuer les caprices possibles du hasard qui les fait se trouver, se perdre, se prendre, se déprendre, dans un ballet superbement chorégraphié d'amours déçues et d'ambitions trahies. La petite bonne Sylvie peut se faire faire beaucoup d'enfants par Lionel le jardinier *ou bien* devenir journaliste grâce à l'affection du directeur d'école. Le meilleur ami du directeur d'école peut s'expatrier en Australie *ou bien* tomber de la falaise après une escapade sentimentale.



Pierre Arditi et Sabine Azéma

La femme du directeur d'école peut se tranformer en businesswoman *ou bien* en malade mentale parce que le jardinier n'est pas doué pour cuire le pain... Pathétiques et jubilatoires, ludiques et aléatoires, comme l'allée que Lionel le jardinier se promet d'aménager, les films de Resnais sont des *opus incertum*, des feux d'artifice débouchant mystérieusement sur de très intimes et secrètes vérités. Conclusion : il faut aller voir *Smoking* en premier *ou bien No Smoking*. En tout cas, les deux, *ou bien* on se prive d'un bonheur doublement indubitable.

DANIÈLE HEYMANN

▶ «Le Monde Arts et Spectacles» du 9 décembre a consacré deux pages à *Smoking/No Smoking*.

CEMENT GARDEN d'Andrew Birkin

Pour son troisième film (après *Brûlant secret* et *les Vaisseaux du cœur*), Andrew Birkin a choisi d'adapter un roman de Ian McEwan. Dans le cadre d'une étrange maison perdue au milieu de terrains vagues, le film décrit la mort des parents, avant que les enfants, livrés à eux-mêmes, laissent libre cours à leurs passions : tandis que le benjamin se travestit, les aînés découvrent l'inceste.

Le réalisateur, qui a embarqué dans cette galère familiale sa nièce, Charlotte Gainsbourg, et son jeune fils, aborde ce sujet audacieux et passablement morbide en refusant les faux-semblants, avec la volonté d'aller jusqu'au bout de ses partis pris. Malheureusement, son manque de retenue s'apparente vite à une volonté de choquer, et servies à la louche, les notations insolites ou osées en deviennent conventionnelles.

Le film multiplie les effets de cadrage (visage de l'adolescent saisi entre les cuisses de sa sœur), de lumières, uniformément glauques, de montage (à la masturbation du fils répond la mort du père), et ne fait pas même l'économie du ralenti. Sur ce jardin de ciment pèse une chape de plomb.

P. M.

SACRÉ ROBIN DES BOIS de Mel Brooks

Pendant des années Mel Brooks s'est posé en maître d'une parodie qui, frôlant le burlesque, détournait les règles et les clichés d'un genre cinématographique précis : *Le shérif est en prison* s'attaquait au western ; *le Grand Frisson* faisait un sort à tous les Hitchcock ; *Frankenstein junior* constituait la mieux bouclée des divagations sur le personnage imaginé par Mary Shelley et réinventé par James Whale.

Sacré Robin des bois s'attaque bille en tête au *Prince des voleurs* de Kevin Reynolds et Kevin Costner, la plus américaine des versions filmées du fameux roman de cape et d'épée. Quand Cary Elwes – le Robin de Mel Brooks – s'entend demander pourquoi diable les Anglais devraient l'écouter, il répond d'ailleurs, la moustache frétillante : *«Parce que, contrairement à certains autres Robin, moi, je parle avec l'accent anglais.»*

Mel Brooks épice l'ensemble d'un zeste de *Rabbi Jacob* et sort de son sac à malices des citations de *Malcolm X* de Spike Lee ou des *Parrains* de Coppola. Et lorsque le vilain shérif de Nottingham (Roger Reese) veut avoir la peau de Robin, il s'adresse à Don Giovanni (Dom de Luise), caricature de Brando, avec références à *Sur les quais*. Le scénario est un peu lâche, certains gags relèvent du corps de garde. Mel Brooks ne fait jamais dans la dentelle. Il suffit de s'en souvenir et ne pas bouder son plaisir.

H. B.

NOËL CHEZ LES MUPPETS de Brian Henson

Les petites marionnettes qui eurent naguère leur heure de gloire à la télévision sont de retour. Le *Conte de Noël* de Dickens, déjà adapté à de nombreuses reprises, leur sert de prétexte, mais les Muppets en sont réduites au rôle de comparses et il revient à Michael Caine, interprète du rôle de l'usurier misanthrope Scrooge, d'assurer l'essentiel du spectacle.

Il s'acquitte de sa tâche sans se départir de cet air d'ennui distingué qu'il promène depuis longtemps de film en film et laisse aux marionnettes le soin de commenter l'action et de faire rire. Mais, à en juger par le silence qui règne dans la salle, leur pouvoir comique est bien émoussé.

P. M.

La liste des salles parisiennes où sont projetés les films sortis le mercredi 15 décembre figure page 19 sauf dans notre édition Rhône-Alpes.

ÉDITION

Le Salon du livre de Paris aura lieu en mars porte de Versailles

Le quatorzième Salon du livre de Paris devrait finalement avoir lieu du 23 au 28 mars 1994 dans le parc des expositions de la porte de Versailles. Initialement prévue au Grand Palais, la manifestation, pour des raisons de sécurité, ne pourra se tenir dans ce bâtiment qui a été fermé avant de faire l'objet de réfections. Contraints de trouver une solution de rechange, les organisateurs du Salon avaient envisagé d'installer les stands sur le Champ-de-Mars fin octobre, après la FIAC.

Mercredi 15 décembre, Serge Eyrolles, président du Syndicat national de l'édition (SNE), a toutefois annoncé que ce projet était contrarié. *«La Ville de Paris nous refuse le Champ-de-Mars pour des raisons de sécurité et pour les nuisances que pourrait provoquer ce Salon sous chapiteau»*, a-t-il expliqué à l'issue d'une réunion du comité directeur du SNE.

M. Eyrolles n'a cependant pas caché la déception des éditeurs qui iront porte de Versailles *«à contre-cœur»* et *«avec une certaine résignation»*. Lors de la précédente réunion du comité directeur du SNE, les éditeurs de littérature générale s'étaient montrés très réticents face à cette solution qui leur a laissé de mauvais souvenirs : en 1988 et 1989, déjà, le Salon s'était tenu dans ce lieu qui leur paraît préjudiciable à l'image de leur profession. Les éditeurs attendent du ministère de la culture et de la Ville de Paris des aides permettant de réduire le prix de location des stands et celui des billets d'entrée.

R. R.

MUSIQUES

Eddy Mitchell au Casino de Paris

Trente-six chaussettes noires

Premier volet du «cross» d'Eddy Mitchell à travers ses musiques (bientôt viendra le country-rock à l'Olympia, puis les tubes au Zénith, avant l'apothéose à Bercy), la série en big-band mérite, à tous égards, les vieux ors, les rouges passés et les plafonds creusés du Casino de Paris. Stores vénitiens en fond de scène, graphisme très art déco des pupitres, énormes projecteurs de plateau pour tout décor, éclairages très nuancés, c'est du paradis qu'il faut juger l'ensemble. Les enfants de tous âges y sont d'ailleurs plus bruyants qu'à l'orchestre. Eddy Mitchell, dans sa première chanson (*«Je fais le singe»*) ne décrit pas le scénario autrement.

Les treize cuivres sont en demi-cercle au fond de la scène, la rythmique, avec deux guitares poids lourds (Basile Leroux et Jean-Michel Kadjan), à l'avant, la batterie au centre (Kir Kurst). Eddy Mitchell est un des derniers à se permettre et à risquer un big-band en scène : si l'on compte bien, trente-six chaussettes noires, chanteur compris. On peut saluer. C'est le souvenir du music-hall.

Selon le rite, le tour de chant (21 chansons en 90 minutes) est précédé d'une première partie. Jean-Jacques Milteau, qu'accompagne l'imposant Manu Galvin (guitare), raconte, avec un humour qui prend bien, l'histoire de l'harmonica. Quand il joue, c'est extra.

Le maître du second degré, dans chacun de ses gestes, comme dans sa façon de creuser la diphtongue et de lustrer le phonème, dans sa façon de fumer une cigarette aussi, c'est le docteur Mitchell. Du mouvement de bouton de manchette au déhanchement twist en passant par la présentation des musiciens, pas une faute de goût.

Les débuts, donc, et la fin du spectacle (*Rio Grande* avec le solo de trompette mariachi, l'énorme *Pas de boogie-woogie*, qui dressa la salle, et enfin *Couleur menthe* à l'eau pour partir en rêvant) sont de toute beauté. Au milieu, ça traîne un peu, et ça se traîne carrément sur *Que reste-t-il de nos amours ?* .... Qu'en reste-t-il ? Un arrangement audacieux pour vol de canards.

L'ensemble a du rythme, de l'allure, beaucoup de prestance plastique, et la voix du professeur Mitchell n'a pas plus vieilli que son jeu de jambes. A ses débuts – il n'a pas su exactement retrouver l'année –, il avait chanté une seule fois pour Albert Raisner, sans doute *Je me suis fait tout petit* de Brassens, dans une version très swing, très légère, comme un désir. On l'attend toujours, comme s'il devait la rejouer. Qu'il en retrouve les accords, mais sans changer l'ordre de la fin, surtout ce boogie-woogie paillard et endiablé pour congrégation délurée, en pleine lumière de la scène et de la salle, comme si le spectacle se dénudait, gentiment.

FRANCIS MARMANDE

▶ Casino de Paris, 16, rue de Clichy, Paris 9e. Métro Trinité. 20 h 30, jusqu'au 18 décembre. Tél. : 49-95-99-99. A l'Olympia du 4 au 9 janvier 1994. Au Zénith du 8 au 12 février. A Bercy le 29 mars.

DIANE DUFRESNE à l'Olympia

Kamikaze orageuse

Kamikaze est le titre d'une chanson du nouvel album de Diane Dufresne, *Détournement majeur*. La démarche suivie par la chanteuse québécoise pour sa rentrée parisienne est téméraire : livrer l'intégralité des nouveaux titres dans l'ordre du disque, plus une poignée de chansons méconnues, pour ne pas dire inédites, sans céder *«aux vieilleries»*.

Entière, la chanteuse explique en coulisses qu'elle est forcément différente d'il y a dix ou vingt ans. Mais surtout qu'elle *«revendique avec force»* les effets du temps qui passe. *«Pourquoi une femme n'aurait-elle pas le droit de porter son âge ? Il faut être soi, c'est tout.»* Pour célébrer cette plénitude à venir, Michel Jonasz lui a donné une chanson, *J'vieillis*, justement (piano, voix, violoncelle). Quant à s'assagir... *«J'écris c'qui m'chante.»*

Elle a certes les moyens de mener sa barque comme elle l'entend : de l'éclat, un sens de la gestuelle et de la mise en scène. Elle a aussi une voix, dont elle maîtrise les effets – un vibrato qui n'exclut ni le souffle ni le cri – avec une élégance généreuse. En redingote et cuissardes de daim noires, la taille ornée d'une ceinture à médaillons qu'elle a du mal à tenir en place (*«Les grands couturiers, ça n'est pas fait pour faire du «stage»*), l'ex-égérie des *Girls* de Clémence Desrochers et de *Starmania*, l'interprète de *l'Homme de ma vie*, de *Partir pour Acapulco*, tisse sa vision du futur : pessimiste. Mais l'énergie dégagée est telle que toute tentation d'abattement est balayée.

Flanquée d'une chorale en lunettes futuristes pour un appel urgent à la liberté humaine (*l'Homme à puce*, musicalement très percutant), pliée dans un fauteuil pourpre en train de tricoter, *«une maille à l'endroit, une maille à l'envers»*, un destin à l'odeur de roses fanées (*Cendrillon au coton*), Diane Dufresne conserve, à quarante-neuf ans, le même sens du drame, la même effronterie charmeuse. Mais cette exploration des mondes virtuels ou des faits divers (*New York Requiem*, fleurs blanches, croix noires projetées en fond) ne va pourtant pas sans risques, quels que soient les bonnes intentions de l'interprète et le talent de ses musiciens.

Le récital affiche en effet de regrettables faiblesses : des paroles jetées en l'air, un son rock matraqueur. Celle qui dénonce volontiers *«la ouate»* dans laquelle vivent ses concitoyens fonce à l'occasion dans un panneau tout aussi convenu : l'opéra-rock, emphatiquement lyrique et tristement binaire, un genre qui aura marqué son époque en Amérique francophone.

Pour réaliser *Détournement majeur*, Diane Dufresne s'est isolée pendant six mois à New-York, grâce à une bourse de son gouvernement. Musiques et arrangements sont signés Marie Bernard, une jeune pianiste de talent, qui apporte une touche intimiste à une formation (basse, guitare, claviers, batterie) très carrée. *«J'ai retenu de New-York son incroyable énergie. De la violence, aussi. Mais il y a une sorte de pureté dans la violence, elle ne sert pas forcément à tuer. L'artiste est exposé à une démesure que le public rejoint en scène. La mollesse aussi tue.»*

VÉRONIQUE MORTAIGNE

▶ Jusqu'au 19 décembre à 20 h 30. Olympia, 28, boulevard des Capucines, métro Madeleine ou Opéra. Tél. : 47-42-25-49. Album : *Détournement majeur*, 1 CD GSI/EPM.

PATRIMOINE

La reprise de la restauration de l'ancienne cité khmère

Tout pour sauver Angkor

Le retour officiel de l'Ecole française d'Extrême-Orient (EFEO) sur le site d'Angkor est marqué par le double souci de continuité et de renouvellement d'une présence presque centenaire au Cambodge. Il ouvre également des perspectives de coopération culturelle avec le Japon. Une réunion qui rassemblera, le 21 décembre à Phnom-Penh, Français, Japonais et Khmers ainsi que les représentants de l'UNESCO devrait permettre la création d'un comité chargé de coordonner l'aide internationale pour Angkor.

SIEM-REAP

de notre envoyé spécial

L'Ecole française d'Extrême-Orient (EFEO) entend être fidèle à sa tradition en reprenant des travaux de restauration de la ville engloutie à laquelle est attaché son nom et dont elle est progressivement parvenue à révéler le mystère (1). C'est symboliquement sur la Terrasse du roi lépreux, ouvrant sur l'esplanade royale à proximité du Bayon qu'a eu lieu, le 30 novembre, la cérémonie de reprise de travaux interrompus pendant plus de vingt ans : sous un magnifique clair de lune rehaussant le caractère magique du lieu, des bonzes en robe safran ont récité les stances de la victoire sur les puissances du mal avant que soient mises en place les deux premières pierres, l'une tournée vers le nord, point fixe du ciel, et l'autre vers l'est où apparaît le soleil levant.

Poursuivant sur sa voie, l'EFEO compte aussi approfondir son orientation interdisciplinaire en sciences sociales. Si l'archéologie et l'histoire des religions ou des Etats demeurent au centre de sa problématique, elle désire également ouvrir un champ de recherches complémentaire qui permette de mieux comprendre ce que fut cette «cité hydraulique» dont Bernard-Philippe Groslier, conservateur des monuments d'Angkor dans les années 60, eut l'intuition.

«Univers-monde» s'inscrivant dans une symbolique de l'eau, Angkor fut aussi le centre d'un système agraire complexe (réseau d'irrigation, port, canaux), sans doute l'un des plus perfectionnés du monde à l'époque (Xe-XIIIe siècle), dont l'histoire économique et sociale reste à faire. Une démarche qui embrasse les époques pré- et post-angkoriennes et vise à situer Angkor dans une archéologie urbaine régionale.

La seconde orientation de l'EFEO est la coopération avec les Japonais qui semblent particulièrement intéressés à ce renouveau de la connaissance d'Angkor. Pour l'instant, l'EFEO est pratiquement la seule à intervenir sur le site. La conservation, sous autorité khmère, a peu de moyens et se borne à protéger les collections de sculptures de son dépôt, transformé en bunker, contre les attaques de brigands armés (2).

«Parapluie culturel» franco-nippon

La seconde conférence internationale sur Angkor placée sous la coprésidence de la France et du Japon, qui s'est tenue à Tokyo en octobre, a confirmé les intentions japonaises, comme celles des autorités khmères favorables à une sorte de «parapluie culturel» franco-nippon, d'avoir un rôle actif dans la protection du site. Les Japonais, qui opérèrent une rentrée sur la scène politique en Asie en s'y achetant une bonne conduite, ont fait du Cambodge un banc d'essai : c'est là que, pour la première fois depuis 1945, des soldats japonais ont été envoyés à l'étranger dans le cadre de la mission de paix de l'ONU.

C'est là également que le Japon inaugure une nouvelle orientation de sa diplomatie : la coopération culturelle. Tokyo vient d'annoncer une aide de 10 millions de dollars pour Angkor pour les deux prochaines années.

Les Japonais ont une volonté politique et les moyens financiers mais ils ne peuvent se passer de l'expertise des Français et de l'EFEO en particulier. Aussi se dessine l'idée de la constitution d'équipes de recherches communes : le centre d'études sur l'Asie du Sud-Est de l'université Sophia à Tokyo compte ainsi installer une antenne à Siem-Reap.

«L'action de l'EFEO à Angkor nous semble fondamentale en ce qu'elle a contribué à faire renaître l'identité nationale d'un peuple brisé, écartelé au cours de ces quinze dernières années entre des influences américaines, chinoises et vietnamiennes, nous dit l'ambassadeur japonais au Cambodge, M. Imagawa. *En plus de son caractère culturel, cette action de reconstitution d'un passé glorieux a un effet politique stabilisant. La France a un rôle important à jouer dans ce pays, fier d'être francophone, pour l'empêcher de se laisser entraîner vers les extrêmes. Attachés à la stabilité de la région, nous voulons nous y associer.»*

Les Japonais ont fait savoir qu'en matière de restauration ils s'intéressaient au monumental temple du Bayon. Les Français, pour leur part, ont un devoir en quel sorte moral : la reconstruction du Baphuon, projet majeur de Bernard-Philippe Groslier qui en commença le démontage, interrompu par la guerre. Aujourd'hui, 700 000 pierres sont à inventorier et à replacer. Les carnets de dépose ayant été brûlés, un seul homme détient aujourd'hui la mémoire du site : l'architecte de l'EFEO Jacques Dumarçay, qui travailla avec Groslier. En dépit de ses soixante-huit ans, il fait preuve pour cette entreprise, qui prendra une dizaine d'années, d'un enthousiasme qui tient de l'acte de foi. Il reste à trouver les financements...

La reprise des travaux de restauration à Angkor pose aux Français et aux Japonais une question de fond : que veulent-ils faire de ce site ? Un aménagement orienté vers le «touristico-spectaculaire», qui ne prendrait pas suffisamment en compte l'héritage d'une action marquée par la rigueur de la recherche, risquerait de conduire à des erreurs comparables à celles commises par les Indiens et les Polonais qui se lancèrent dans la restauration sans une connaissance suffisante du terrain.

PHILIPPE PONS

(1) Prestigieuse institution de recherches, créée par Paul Doumer à Hanoï en 1890, l'EFEO fut entre autres à l'origine de la vietnamologie moderne comme de la découverte et de la conservation d'Angkor.

(2) Voir *Cent objets disparus. Pillage à Angkor.* Publication du Conseil international des musées, réalisée en collaboration avec l'Ecole française d'Extrême-Orient, UNESCO, 1993.

VIDÉO

LES RENCONTRES d'Hérouville-Saint-Clair

Les mystères joyeux de Fargier

Depuis sept années maintenant, les habitués viennent célébrer la vidéo au centre d'art contemporain de Basse-Normandie. Après Michel Jaffrennou et Joan Logue, Jean-Paul Fargier – vidéaste, collaborateur du *Monde* – propose cinq installations, dont plusieurs se présentent comme des vitraux, certains atteignant 5 mètres de haut. On y voit Marie, Joseph, l'enfant Jésus répondant aux docteurs de la loi en tapant des chiffres sur un ordinateur, des bergers (Gatti, Kirili), une échographie du Christ dans le ventre de sa mère. Bien sûr, cela fait une drôle de liturgie, avec Philippe Sollers en rédempteur, Nam June Paik en chaman, et ces vierges vêtues des parures d'Issé Myaké. Mais l'impression est là, de repos, d'apaisement et de silence, d'une lumière aux accents d'éternité.

Rarement le faux jour de la vidéo avait oser se mesurer à la vraie lumière naturelle qui pénètre dans les églises. La «nativité», l'une de ces installations, est d'ailleurs composée de morceaux de vitraux empruntés à la chapelle de Le Corbusier à Ronchamps. Les mouvements ralentis des images, leur non-coïncidence avec la bande son (quand elle existe), l'architecture de ces installations qui se réfère explicitement à celles des églises, tout cela concourt à s'abstraire du monde et à plonger dans un espace de recueillement.

Le chiffre secret de l'univers

Paradoxalement, c'est dans ce retrait même de la télévision (puisque la télévision, c'est le monde), que paraît l'écran télévisuel, comme lieu d'une communion insoupçonnée avec le dehors, tel un vitrail dont les figures se révéleraient au gré des mouvements de la lumière naturelle.

Là où, trop souvent, la vidéo se coule dans les rythmes et les gesticulations d'une époque agitée, Fargier recherche la lenteur. Contre les surenchères technologiques, il en appelle à la légèreté. De même que la lumière vient ici se substituer à la parole. Justement afin de *tout* faire entendre – sauf un sermon –, grâce à un texte sans fin, une sorte de téléphone arabe qui rétablit la ligne au moment même où la communication allait être coupée, quand la religion et la télévision (*«les deux choses les plus importantes aujourd'hui»*) allaient se dire enfin quelque chose.

Peu importe, dès lors, que le dialogue emprunte les chemins les plus divers, où, au fil du temps, se mêlent les voix les plus éloignées : celles de Sollers, de Mallarmé, de Joyce, de Victor Hugo, de Vincente Huidobro. De la douceur du timbre de Jean-Luc Godard à une messe dans l'église de la Trinité, en passant par les émissions de cet étrange Armand Robin, l'un des seuls parmi les poètes de ce siècle à avoir su tirer partie de la radio, c'est une même énergie qui circule dans cette radio en images et dans les étranges installations qui en résultent.

Ces installations sont à rapprocher des signification rituelles de ce mot : intronisation, investiture, sacre. Mais sacre de quoi ? Du printemps de la vidéo ? La vidéo a déjà vingt printemps, et elle réussit, peu ou prou, à s'installer dans les angles morts d'une modernité exsangue. Plutôt, dans le sacre d'un *«Jésus perdu et retrouvé»*, dans les liens mystérieux entre digitalisation numérique et numérologie hébraïque.

Il s'agit du chiffre secret de l'univers, et de son impossible résolution, même au moyen des images numérisées en haute définition. Comme si quelque étrange influx circulait entre les nombres de la religion hébraïque, dont Fargier nous dit, après lecture du livre de Bernard Dubourg, *l'Invention de Jésus*, qu'ils sont la source de notre chrétienté, et le non moins mystérieux mouvement qui porte l'humanité à numériser aujourd'hui la quasi-totalité de ses activités. En particulier celles qui touchent à l'imaginaire.

NORBERT HILLAIRE

▶ 7es Rencontres vidéo arts plastiques d'Hérouville-Saint-Clair, Centre d'art contemporain de Basse-Normandie, 7 passage de la Poste, 14200, Hérouville-Saint-Clair. Tél. : (16) 31-95-50-87. Jusqu'au 19 décembre.


هكذا من الأصل

Lors de la session budgétaire au Conseil de Paris

Le préfet de police dénonce les entraves à la circulation

A l'occasion de la deuxième journée de discussion par le Conseil de Paris du budget 1994, mardi 14 décembre, le préfet de police a indiqué que la délinquance avait diminué dans la capitale. Quant à la nécessité d'améliorer la circulation, il a avancé l'idée d'une charte d'utilisation de la voie publique.

Sur les onze premiers mois de cette année, le nombre des crimes et délits commis à Paris est en recul de 3,35 % par rapport à la même période de 1992. C'est ce qu'a annoncé aux élus de la capitale, réunis mardi 14 décembre pour la seconde journée de leur débat budgétaire, Philippe Massoni, en poste depuis sept mois à la tête de la préfecture de police.

La spécificité du statut de Paris, seule ville cogérée par un maire et un préfet de police, implique que la Ville participe au financement de la préfecture. En 1994, cette contribution dépassera un milliard de francs. Avant qu'elle ne soit votée, il est de coutume que le chef de la police dresse un bilan d'activités et énonce les mesures nouvelles qu'il compte prendre. C'est l'occasion d'un débat sur la sécurité dans la capitale et sur la circulation.

Les élus ont enregistré avec satisfaction la bonne nouvelle qui leur était délivrée. De même, ils ont appris avec intérêt que les effectifs des policiers en tenue s'élevaient à 16 300 fonctionnaires, niveau jamais atteint depuis 1988. Après avoir généralisé l'îlotage à tous les arrondissements, mesure réclamée depuis longtemps, la préfecture met en place une «sectorisation» donnant à un seul gradé le commandement de tous les effectifs du quartier. Les conseillers ont appris que la brigade anti-criminalité de nuit (BAC), récemment créée et forte de 265 hommes avait, en un mois, contrôlé 6 200 personnes, dont 196 ont été arrêtées.

M. Massoni a aussi indiqué qu'il allait instituer une cellule de prévention qui coordonnerait les actions de la police et des associations, s'efforcerait de détecter les causes de la violence et informerait les Parisiens les plus vulnérables (mineurs, personnes âgées, toxicomanes, femmes battues) ainsi que les commerçants particulièrement exposés, comme les pharmaciens et les bijoutiers.

Trop d'événements dans les rues

Ces indications rassurantes n'ont pas empêché certains élus de la majorité de critiquer l'action de la police. Ils la trouvent insuffisante dans la répression des véhicules bruyants et dans le contrôle des gaz d'échappement. D'où des pointes de pollution que Michel Elbel (CDS) a qualifiées de *«préoccupantes»*. De son côté Jean-Pierre Burriez (PR) a observé que les grands carrefours et la sortie des écoles sont moins surveillés que par le passé.

En mettant le doigt sur ces lacunes qui touchent au domaine de la police municipale, les conseillers du groupe Paris Libertés (UDF), réunis autour de Jacques Dominati, entendaient relancer le débat sur les pouvoirs du maire de Paris. Ils demandent avec insistance qu'à l'instar des autres maires il soit responsable de la circulation, du stationnement, de l'hygiène et de l'environnement, domaines qui appartiennent au préfet de police.

Cette fois, ils ont réussi, non sans tractations de couloirs, a faire voter par leurs collègues du RPR un vœu qui demande que soit examinée par l'Assemblée nationale, une proposition de loi déjà votée par le Sénat en 1990. Elle transfère de la préfecture de police à l'Hôtel de Ville l'exercice du pouvoir de police municipale. *«Le temps des réformes est venu»*, s'est félicité Jacques Dominati.

Ce *«petit pas»* dans la direction d'un renforcement des pouvoirs de Jacques Chirac n'a pas été du goût de l'opposition de gauche et pas davantage la proposition que, à la surprise générale, M. Massoni a énoncée à la fin de son exposé. Les artères parisiennes, a-t-il indiqué, sont devenues le théâtre de 7 000 événements par an (cérémonies officielles, manifestations revendicatives, épreuves sportives, animations commerciales etc.) qui créent des nuisances croissantes et entravent la circulation. Aussi lance-t-il l'idée d'une «charte» fixant des règles d'utilisation des voies publiques plus *«équilibrées»*. *«Sinon*, dit-il, *ni les piétons ni les véhicules ne pourront plus circuler.»*

Craignant une restriction de la liberté de manifester, les communistes, les socialistes et l'élu vert ont boudé cette proposition. De même, ils n'ont pas voté le budget de la préfecture de police et moins encore celui de Paris.

MARC AMBROISE-RENDU

Le débat sur l'aménagement du territoire

La région souhaite se développer en liaison avec l'ensemble du Bassin parisien

Le conseil régional devait se réunir, jeudi 16 décembre, pour son premier débat sur l'aménagement du territoire. Cette réflexion devrait trouver sa conclusion le 7 février, à l'occasion d'une nouvelle assemblée qui accueillera le premier ministre et Charles Pasqua. Elus et responsables économiques de la région abandonnent à cette occasion une position purement défensive pour promouvoir un développement dans le cadre du Bassin parisien.

«Ce serait une erreur de penser que les habitants de l'Ile-de-France et ceux qui les représentent ont une boulimie d'attirance et souhaitent jouer tout seul face au grand défi européen et mondial.» Comme François Guérard, président de la commission du plan et de l'aménagement urbain du conseil régional, les élus et des responsables économiques de la région-capitale en ont assez du psychodrame qui se joue dans le pays depuis que MM. Pasqua et Balladur ont lancé le *«débat national sur l'aménagement du territoire»*. Ils veulent sortir de l'antagonisme Paris-Province qui a souvent pris le pas, en particulier au Parlement, sur le reste des problèmes à résoudre.

Une position purement défensive n'apparaît pas aujourd'hui aux responsables de la région comme le meilleur moyen de répondre aux attaques d'élus de province. Le rapport présenté au Conseil économique et social de la région (CESR) le 10 décembre et la contribution de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Ile-de-France (IAURIF) au débat de l'assemblée régionale répondent cependant à un certain nombre d'idées reçues.

Ces documents souhaitent montrer que l'Ile-de-France n'est plus la pompe aspirante qu'elle a été par le passé. Son poids démographique reste stable par rapport à l'ensemble du pays (environ 18 % de la population depuis vingt ans). Les départs vers la province l'emportent sur les arrivées depuis la fin des années 60. Seules les très grandes villes de province entretiennent encore des échanges déficitaires avec l'Ile-de-France.

Les emplois, en particulier salariés, y progressent moins vite que dans plusieurs autres régions. La désindustrialisation y est plus forte et plus rapide qu'ailleurs. Le secteur tertiaire commence lui-même à être affecté par la récession.

Les problèmes liées à l'urbanisation intensive sont particulièrement aigus dans la région : 145 quartiers dit *«sensibles»* y regroupent plus d'un million d'habitants qui connaissent des difficultés sociales. Paradoxalement, la région conserve ses atouts grâce à son attrait touristique et à la richesse de son agriculture.

«Pour tenir son rôle de capitale européenne et attirer, au bénéfice de la communauté nationale, des activités internationales de haut niveau, l'Ile-de-France doit conserver et développer tous ses atouts», explique Jean Ruault, l'auteur du rapport présenté au CESR, *«mais elle doit aussi se situer dans une autre dimension que celle de ses frontières administratives. Celles-ci sont trop étroites par rapport aux agglomérations de Londres et Milan et à la Randstadt et à la Rhénanie-Wetsphalie allemandes.»*

C'est ainsi que le CESR suggère à l'assemblée régionale d'envisager son développement dans le cadre du Bassin parisien. Cette idée a commencé à se réaliser avec la charte actuellement en cours de rédaction à la DATAR, dont le principe a été décidé par les présidents des huit régions du Bassin parisien. A la suite de l'annonce d'une dotation de l'Etat de 280 millions de francs pour la conclusion d'un contrat interrégional pendant les cinq prochaines années, la région Ile-de-France a fait savoir qu'elle était prête à confirmer l'engagement de son président Michel Giraud, en apportant la même somme dans des opérations communes.

Avec les crédits des sept autres régions concernées (Haute-Normandie, Basse-Normandie, Centre, Bourgogne, Champagne-Ardennes, Picardie, Pays de la Loire), près d'un milliard de francs pourraient ainsi être investis dans un premier temps sur des infrastructures comme cette *«route des cathédrales»* qui aurait le mérite de désengorger les rocades d'Ile-de-France. La solidarité de la région-capitale pour ses voisines serait ainsi récompensée. Mais cette *«ouverture»* sera-t-elle jugée satisfaisante par les autres régions, ou fera-t-elle naître la nouvelle crainte d'un Grand bassin parisien hégémonique?

CHRISTOPHE DE CHENAY

REPÈRES

ÉDUCATION

Un nouveau lycée à Champigny

Michel Giraud, président du conseil régional, a récemment visité le chantier du futur lycée polyvalent Marx-Dormoy à Champigny (Val-de-Marne). Cet établissement doit remplacer, à la rentrée 1994, un lycée professionnel du même nom, dont la reconstruction indispensable n'a pu se faire sur son site d'origine en raison de l'exiguïté du terrain.

Implanté sur un terrain à l'est de la commune, il doit accueillir 1 030 élèves pour un coût global de 102,8 millions de francs. L'enseignement général et l'enseignement technique seront dispensés dans deux bâtiments distincts reliés par un bâtiment circulaire qui, autour de patios, abritera, entre autres, un hall d'accueil et l'administration.

Pour Michel Giraud, qui fut aussi le député de la circonscription avant d'être nommé ministre du travail, le fait que le lycée Marx-Dormoy, anciennement lycée professionnel, rouvrira comme lycée polyvalent marque *«une étape importante dans la conception même que l'on a de la formation (...) Il n'y a plus désormais de filière plus ou moins «noble». Il y a des filières qualifiantes et d'autres non. Il y a des filières d'avenir et d'autres non»*.

POLITIQUE

Le maire de Maisons-Laffitte quitte le conseil général des Yvelines

Elu député en mars 1993, Jacques Myard (RPR), maire de Maisons-Laffitte (22 500 habitants) et conseiller général des Yvelines, a annoncé qu'il renonçait à cette dernière fonction en raison de la loi sur le cumul des mandats. Son élection à l'Assemblée nationale a été validée le 25 novembre par le Conseil constitutionnel. Sa décision d'abandonner le conseil général sera effective le 10 décembre.

Une élection cantonale partielle devrait donc avoir lieu dans le courant du mois de janvier dans le canton de Maisons-Laffitte où M. Myard avait été élu en 1988. Elle précédera de quelques semaines seulement le scrutin du 20 mars qui renverra de nouveau les électeurs de la ville vers les urnes, puisque ce canton fait partie des dix-neuf cantons renouvelables dans le département des Yvelines en 1994.

La politique culturelle de la capitale

Les musées seront à l'honneur en 1994

Jacques Chirac a présenté, mercredi 15 décembre, le budget 1994 des affaires culturelles de la ville de Paris. Malgré une réduction des crédits deux musées seront inaugurés l'an prochain et plusieurs ouvriront de nouvelles salles.

Les Parisiens et leurs hôtes pourront bénéficier l'an prochain de nouveaux sites d'activité culturelle. Sous la dalle Montparnasse sera inauguré le 25 août un musée de la Libération. Le même jour le musée à la mémoire de Jean Moulin doit ouvrir rue de l'Université dans l'appartement où il demeurait durant l'Occupation. Le Musée d'art moderne mettra à la disposition de ses visiteurs une bibliothèque publique spécialisée dans l'art du XX• siècle. A partir du mois de septembre, il accueillera une exposition rétrospective consacrée au peintre André Derain. Le vieux Musée Carnavalet, lui-même récemment agrandi, ouvrira de nouvelles salles où seront présentés les pirogues et les objets néolithiques découverts à Bercy. Les curieux pourront pour la première fois visiter les ateliers de restauration du Musée du costume au palais Galliéra.

Quant à la Maison de la poésie, à l'étroit au forum des Halles, elle déménagera dans l'ancien théâtre Molière dans le troisième arrondissement. Enfin, dans le Marais, l'hôtel Saint-Aignan, entièrement restauré, se préparere à héberger un musée d'art du judaïsme dont l'ouverture est prévue en 1996.

Telles sont les *«nouveautés»* que Jacques Chirac a annoncées lui-même mercredi 15 décembre au Musée d'art moderne, à l'occasion de la présentation du budget des affaires culturelles de la ville. Il entendait montrer qu'en dépit d'une réduction générale des crédits, notamment ceux consacrés aux investissements qui sont amputés de près de 30 %, la municipalité continuait son effort en faveur de la culture.

Elle y consacrera 1,4 milliard de francs mais il a fallu remettre à plus tard bien des projets : celui de l'Ecole des beaux-arts, par exemple, la restauration de certaines églises, la réutilisation du Théâtre de la Gaîté, la reconstruction des Magasins généraux sur le bassin de la Villette où seraient installés musiciens, danseurs, comédiens et photographes. Seront étalés sur plusieurs années le réaménagement de la place de la Concorde et la restauration du Petit Palais. La Ville continuera à subventionner les grandes institutions comme le Châtelet, le Théâtre de la Ville ou l'Orchestre de Paris. Mais elle songe à les doter d'un nouveau statut : celui d'établissement public territorial à vocation culturelle.

Selon le maire : *«La conjoncture difficile nous contraint à être plus exigeant et plus sélectif.»* C'est probablement ce qui a valu au comédien, Jacques Douai et son théâtre pour enfants du Jardin d'acclimatation, de ne plus recevoir d'aide. Venu manifester devant les portes du musée avec ses supporters, il n'a obtenu que la promesse d'un rendez-vous avec le directeur des services de la culture.

M. A.-R.

RECTIFICATIF : les indemnités des conseillers de Paris. – Contrairement à ce que nous avons indiqué dans *le Monde* du 15 décembre, les indemnités des conseillers de Paris ne sont pas liées à leur assiduité aux séances plénières ou à celles des commissions mais fixées par une loi de février 1992 en fonction de leurs mandats. Un conseiller de Paris, donc conseiller municipal et conseiller général, a droit à une indemnité de 18 546 francs, elle s'élève à 28 175 francs s'il est adjoint au maire et à 33 493 francs s'il est vice-président du conseil général. Le maire, qui est aussi président du conseil général, a droit à 36 601 francs. Mais la loi sur les cumuls interdit à un élu d'additionner les indemnités correspondant à ses différents mandats ou tout au moins lui impose un plafond fixé à 45 605 francs. Jacques Chirac, qui est parlementaire, touche de l'Hôtel de Ville une indemnité réduite à 15 201 francs.

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

BEETHOVEN 2. Film américain de Rod Daniel, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6• (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8• (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; v.f. : Forum Horizon, 1• (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Rex, 2• (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8• (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Mistral, 14• (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; Grand Pavois, 15• (45-54-46-85) ; UGC Convention, 15• (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler II, 18• (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

BRATAN, LE FRÈRE. Film soviétique de Bakhtiyar Khudoynazarov, v.o. : Utopia, 5• (43-26-84-65).

CEMENT GARDEN. Film britannique d'Andrew Birkin, v.o. : Saint-André-des-Arts II, 6• (43-26-80-25) ; Elysées Lincoln, 8• (43-59-36-14) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20).

NO SMOKING. Film français d'Alain Resnais : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6• (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins bis, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15• (36-65-70-38).

NOL CHEZ LES MUPPETS. Film américain de Brian Henson, v.o. : Ciné Beaubourg, 3• (42-71-52-36) ; George V, 8• (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2• (36-68-75-55) ; Rex, 2• (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; George V, 8• (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Gaumont Gobelins, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; Les Montparnos, 14• (36-65-70-42) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18• (36-68-20-22).

SACRÉ ROBIN DES BOIS. Film américain de Mel Brooks, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Opéra, 2• (36-68-75-55) ; Bretagne, 6• (36-65-70-37) ; UGC Danton, 6• (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) ; Publicis Champs-Elysées, 8• (47-20-76-23 ; 36-68-75-55) ; v.f. : Rex, 2• (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Opéra, 9• (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; Gaumont Gobelins, 13• (36-68-75-55) ; Miramar, 14• (36-65-70-39) ; Mistral, 14• (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15• (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, 18• (36-68-20-22).

SMOKING. Film français d'Alain Resnais : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, 6• (36-68-75-55) ; Gaumont Ambassade, 8• (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; Gaumont Opéra Français, 9• (36-68-75-55) ; Gaumont Gobelins bis, 13• (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14• (36-68-75-55) ; Bienvenüe Montparnasse, 15• (36-65-70-38).

UN MONDE PARFAIT. Film américain de Clint Eastwood, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; UGC Odéon, 6• (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8• (36-68-75-55) ; UGC Normandie, 8• (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; UGC Opéra, 9• (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; 14 Juillet Bastille, 11• (43-57-90-81) ; UGC Gobelins, 13• (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Sept Parnassiens, 14• (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15• (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2• (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6• (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Paramount Opéra, 9• (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, 12• (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; UGC Lyon Bastille, 12• (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, 13• (36-68-75-55) ; Mistral, 14• (36-65-70-41) ; Montparnasse, 14• (36-68-75-55) ; UGC Convention, 15• (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, 18• (36-68-20-22) ; Le Gambetta, 20• (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

DÉFENSE

Après le moratoire décrété par M. Mitterrand

Une mission parlementaire estime que la France a encore besoin d'une vingtaine d'essais nucléaires

Les membres de la mission parlementaire – décidée par la commission de la défense de l'Assemblée nationale et présidée par René Galy-Dejean, député RPR de Paris – sur les expériences nucléaires de la France et le moratoire ordonné par François Mitterrand jusqu'à la fin de son mandat en 1995 ont rendu leurs conclusions, mercredi 15 décembre. Selon leur rapport, *« sans essais nucléaires nouveaux, la France n'est pas assurée de pouvoir se doter d'un système de simulation lui garantissant absolument qu'elle restera maîtresse de ses armes et, donc, de sa sécurité et de son indépendance »*. Il s'agirait de prévoir une vingtaine de nouveaux essais.

Pour la première fois sous la Vᵉ République, des parlementaires ont été amenés à se conduire en investigateurs à propos d'un domaine – la mise en condition de la dissuasion – reconnu comme relevant de la seule autorité du chef de l'Etat. C'est là un précédent, mais les membres de la mission notent aussitôt que c'est déjà le cas, de longue date, aux Etats-Unis. En France, écrit le rapporteur, pour le déplorer, *« le secret-défense et la « surclassification » qui caractérisent tout ce qui touche au nucléaire, l'extrême complexité scientifique et technique du nucléaire militaire se sont souvent additionnés pour opacifier les démarches suivies en ce domaine »*. Il est temps, propose M. Galy-Dejean, que l'exécutif se dote d'un conseil scientifique et militaire, élargi à des personnalités venues d'autres horizons, dont la responsabilité serait de conseiller et d'orienter le processus de décision.

Selon la mission parlementaire, la France a *« abordé avec retard »* le problème de la simulation des essais nucléaires. Les Etats-Unis ont commencé leurs études dès 1980, au point qu'une cinquantaine d'expériences ont été effectuées à cette fin. La France n'en a réalisé qu'une, en 1991, sur les deux cent quatre tirs (y compris les tests de sécurité) qu'elle a conduits depuis le premier, en 1960, au Sahara. Elle avait en projet d'en faire un second en 1992, mais M. Mitterrand a alors décrété une suspension qui, depuis, reste en vigueur.

Pourquoi des expérimentations ? Selon M. Galy-Dejean, qui tient ses informations du Commissariat à l'énergie atomique, les essais permettent : 1) de valider les concepts de physique fondamentale relatifs aux armes nucléaires ; 2) de valider les concepts retenus pour développer une arme et pour la produire ; 3) de vérifier la fiabilité des armes au regard de leur vieillissement, qu'il est difficile de prévoir avec certitude ; 4) de maintenir le savoir-faire des savants et des chercheurs ; 5) de conforter la dissuasion, en montrant au monde que les armes fonctionnent ; 6) de vérifier, par des tests de sécurité, qu'une arme ne présente aucun risque lors de son stockage.

Des investissements ambitieux

En 1981, la France procédait en moyenne à une douzaine de tirs par an. Ce nombre a été progressivement réduit à cinq. En 1991, pour pallier cette diminution et *« non pas pour anticiper sur un arrêt complet des essais nucléaires »*, remarque M. Galy-Dejean, le programme PALEN (préparation à la limitation des essais nucléaires) a été lancé : il s'est agi, d'une part, de vérifier la qualité et la sécurité des armes en service et, d'autre part, de renouveler les charges de la dissuasion sans essai nucléaire d'énergie significative.

Il faut consacrer à cette simulation un investissement ambitieux en moyens de calcul (quelque 400 millions de francs d'ordinateurs cinquante fois plus puissants que les machines actuelles), en accélérateurs radiographiques (pas moins de 430 millions de francs) et en lasers mégajoules (6 à 7 milliards de francs, si la France ne peut pas coopérer avec les Etats-Unis pour la réalisation de tels équipements).

La livraison de ces matériels n'est pas attendue avant 1998 ou l'an 2002. C'est la raison pour laquelle la mission parlementaire rapporte que, selon les spécialistes qu'elle a consultés, la France a encore besoin d'une vingtaine de tirs en vraie grandeur. Dix d'entre eux devraient permettre d'élaborer les techniques de PALEN et dix autres sont nécessaires pour achever de concevoir les têtes nucléaires des missiles M.5 et ASLP (air-sol longue portée) qui sont destinés aux prochains sous-marins stratégiques et à l'avion Rafale.

La publication du rapport suscite une polémique entre députés

A peine présenté, mercredi 15 décembre, à la commission de la défense du Palais-Bourbon, le rapport de la mission parlementaire a suscité une polémique entre certains députés.

Député PS d'Ille-et-Vilaine, Jean-Michel Boucheron estime qu'il est possible de maintenir le moratoire, puisque *« le rapport montre que la simulation ne nécessite aucun essai avant 1995 et que celle-ci ne pourra être maîtrisée qu'après l'an 2000 »*. A quoi Pierre Lellouche, député RPR du Val-d'Oise, a répliqué en dénonçant *« l'interprétation tendancieuse de M. Boucheron »* et en estimant que, faute d'une décision rapide, *« une éventuelle reprise de ses essais par la France, après 1995, serait très sérieusement hypothéquée par l'environnement diplomatique prévisible des années à venir »*.

Le député RPR des Hauts-de-Seine Jacques Baumel a mis en cause *« la responsabilité gravissime du pouvoir politique »* qui a pris le risque de retarder les préparatifs de la simulation, en lui attribuant des crédits notoirement insuffisants depuis deux ans, et qui semble accepter la perspective de se passer définitivement d'expériences, avec la négociation d'un nouveau traité sur la non-prolifération qui prendra effet en 1995.

AGENDA

Le communiqué du conseil des ministres

Le conseil des ministres s'est réuni, mercredi 15 décembre 1993, sous la présidence de François Mitterrand. A l'issue du conseil, le service de presse du premier ministre a diffusé un communiqué dont voici les principaux extraits :

• Initiative et entreprise individuelle.

Le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat a présenté au conseil des ministres un projet de loi relatif à l'initiative et à l'entreprise individuelle *(lire page 21)*.

• Développement économique, social et culturel de la Polynésie française.

(*Le Monde* du 16 décembre).

• Service public pénitentiaire en Polynésie française.

Le ministre des départements et territoires d'outre-mer a présenté un projet de loi organique relatif au transfert des compétences à l'Etat en matière de réglementation et de service public pénitentiaires en Polynésie française.

• Convention internationale

Le ministre délégué aux affaires européennes a présenté un projet de loi autorisant la ratification de la convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques adoptée le 9 mai 1992 et signée par la France le 13 juin 1992.

Selon les observations scientifiques, les gaz à effet de serre, dont les concentrations dans l'atmosphère vont croissant, pourraient provoquer un réchauffement du climat engendrant à l'avenir de graves bouleversements. (...)

La convention encourage la recherche scientifique sur ce phénomène et, par mesure de précaution, prévoit de commencer à maîtriser les émissions de ces gaz, en particulier celles du gaz carbonique. (...)

• Rémunération des fonctionnaires

Le ministre de la fonction publique a présenté un décret portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.

Conformément à l'accord salarial conclu le 9 novembre dernier pour les années 1994 et 1995, les traitements des fonctionnaires et les pensions des retraités de la fonction publique et des anciens combattants sont revalorisés de 0,7 % à compter du 1ᵉʳ janvier 1994. La revalorisation sera de 1 % pour les agents dont l'indice est inférieur ou égal à 275, soit un traitement de 7 038 francs par mois.

Les autres augmentations prévues par l'accord sont les suivants : 0,5 % au 1ᵉʳ août 1994 ; 1,1 % au 1ᵉʳ décembre 1994 ; 1,2 % au 1ᵉʳ mars 1995 et 1,4 % au 1ᵉʳ novembre 1995. Le pouvoir d'achat des fonctionnaires et des retraités de la fonction publique sera ainsi préservé.

• La coopération internationale dans le domaine de la justice

Le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, a présenté une communication sur la coopération internationale dans le domaine de la justice.

1. – La mise en œuvre du traité sur l'Union européenne et des accords de Schengen entraîne un important développement de la coopération judiciaire avec nos partenaires de la Communauté européenne.

Des progrès substantiels sont à attendre en matière d'amélioration des procédures d'extradition et de lutte commune contre toutes les formes de délinquance. La coopération quotidienne entre les instances judiciaires des différents Etats devrait connaître un développement important.

2. – La coopération juridique avec les Etats d'Europe centrale et orientale progresse également de manière très sensible, au moment où ceux-ci consolident leurs nouvelles institutions.

Une association pour le renouveau et la promotion des échanges juridiques avec l'Europe centrale et orientale coordonne les initiatives publiques et privées qui sont prises pour apporter à ces Etats l'expérience de notre tradition juridique et l'expertise de nos juristes.

3. – La France contribue aussi aux progrès de l'Etat de droit et à l'instauration d'un cadre juridique favorable au développement économique dans d'autres parties du monde. Notre coopération juridique et judiciaire se développe ainsi notamment en Afrique et en Asie du Sud-Est.

• Le programme-cadre européen en matière de recherche

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a présenté une communication sur le programme-cadre européen en matière de recherche. (...)

Les orientations retenues donnent la priorité aux recherches à retombées industrielles : 28 % du programme seront consacrés au technologies de l'information et des communications, 16 % aux technologies industrielles et 18 % à l'énergie. A la demande de la France, les recherches relatives à l'aéronautique et à l'automobile seront favorisées.

COMMUNICATION

RTL et Europe 1 s'étant retirés de la compétition

Quatre candidats pour le rachat de RMC

Havas, la Générale occidentale, NRJ et VSD sont candidats au rachat de RMC et de sa filiale Nostalgie. Le désengagement définitif de l'Etat français de la radio généraliste devrait intervenir à la fin de février 1994.

Ils étaient huit à avoir retiré des dossiers de candidature (*le Monde* daté 21-22 novembre) ; ils sont quatre candidats officiels à la reprise de Radio Monte-Carlo et de son réseau musical Nostalgie. Outre le groupe Havas et la Générale occidentale (filiale communication de Alcatel, qui possède le groupe Express et 52 % du *Point*), NRJ – allié avec le CCF (Crédit commercial de France) – et enfin *VSD* – avec le GAN, les AGF, la banque Pallas, et Worms and Cie, groupe spécialisé dans les services financiers et contrôlé par la famille Worms et par la société holding de la famille Agnelli (Fiat) – ont fait acte de candidature au rachat des 83 % du capital détenus par l'Etat français dans RMC et sa filiale à 51 %, Nostalgie.

A RTL et Europe 1, on confirmait, mercredi 15 décembre, qu'après avoir retiré un dossier au siège de la Sofirad (Société financière de radiodiffusion, holding d'Etat qui gère la parcipation française dans RMC) les deux radios généralistes n'avaient pas répondu à l'appel d'offres. *« Nous avons jugé que les contraintes liées au droit de veto monégasque étaient trop importantes »*, commente Rémy Sautter, vice-président-directeur général de RTL. *« Il nous a semblé qu'il serait difficile de gérer un groupe dont les présidents des filiales stratégiques – comme par exemple celle qui exploite le parc de fréquences – et celui de Nostalgie devaient être forcément nommés avec l'accord de la principauté. »*

La CGE et Havas confirmaient, chacun de son côté, que les deux groupes font cavalier seul, sans tour de table ni accords logistiques et capitalistes avec d'autres partenaires. *« Havas ne sera en aucun cas un faux nez de la CLT »*, confiait déjà Jacques Rigaud, administrateur délégué du groupe luxembourgeois, quelques jours après le retrait des dossiers, rompant ainsi avec l'assurance donnée le 17 juin dernier par Pierre Dauzier, PDG de Havas, que la candidature de son groupe, si elle se réalisait, *« se ferait en parfaite corrélation avec la CLT »* (1).

« Au plus offrant »

Chez Havas, on précisait également que Information et Publicité (IP), régie filiale d'Havas qui commercialise déjà RTL, Fun radio, Wit FM, M 40 et Sud Radio, ne s'occupera pas de la publicité de la station monégasque et du réseau Nostalgie. En novembre 1992, en effet, lors d'un précédent appel d'offres avorté, le groupe Havas avait déjà retiré sa candidature à RMC avant même que le Conseil de la concurrence, saisi par le ministère de l'économie et des finances, ne rende son avis sur les risques de position dominante du groupe de Pierre Dauzier dans la radio.

Havas, en effet, assure la régie publicitaire de RTL par le biais de sa filiale IP, le contrat liant cette dernière à la CLT ayant été récemment reconduit par anticipation jusqu'à l'an 2000. Certains candidats « potentiels », comme Europe 1, pouvaient légitimement craindre un couplage publicitaire avec RMC. Les deux experts gouvernementaux, Jean-Loup Arnaud et Guy Delorme, disposent désormais de quinze jours pour examiner les candidatures. Saisi pour examen, le ministère de l'économie devrait prononcer un avis sous dix jours, puis transmettre le dosser pour avis définitif à la principauté de Monaco, qui ne possède que 17 % de RMC mais peut jouer de son veto. En tout état de cause, le choix du repreneur devrait intervenir à la fin du mois de février, a-t-on appris mercredi soir de bonne source.

Dans les milieux professionnels, on ne cache pas que les deux « petits » candidats (VSD et NRJ) n'ont guère les faveurs de la principauté. Le prince Rainier serait très attaché à la reprise de RMC par un candidat assuré d'une vaste surface financière et capable de stabilité, ce qui désigne tout naturellement les groupes de MM. Dauzier et Suard. Havas et Alcatel auraient, en outre, tous deux présenté un *« projet rédactionnel »* respectant à la fois le souci de Monaco de conserver pour sa radio un format généraliste et prenant en compte les efforts entrepris par le nouveau directeur d'antenne, Jérôme Bellay, pour donner à la nouvelle grille d'automne une triple thématique : information, sports, interactivité. Au-delà de ces gages donnés à Monaco, le choix final, qui incombe au premier ministre, Edouard Balladur, et au ministre du budget, Nicolas Sarkozy, se fera vraisemblablement « au plus offrant ».

ARIANE CHEMIN

(1) Havas est actionnaire à 30 % d'Audiofina, le holding qui contrôle la CLT et donc RTL.

La cour d'appel de Paris ayant rejeté son recours

Le groupe Hersant devra accepter l'OPA sur les « Dernières Nouvelles d'Alsace »

La première chambre de la cour d'appel de Paris a rejeté, mercredi 15 décembre, le recours de la Société alsacienne des médias (SAM), la société du groupe Hersant qui a racheté en juillet dernier 51 % des *Dernières Nouvelles d'Alsace* (« DNA »), contre la décision du Conseil des Bourses de valeurs (CBV) qui avait imposé une garantie de cours des actions.

Conformément à la décision du CBV du 15 septembre, la SAM devra donc procéder à une offre publique d'achat simplifiée des actions des « DNA » afin de permettre aux actionnaires minoritaires d'apporter leurs titres à l'opération. Le prix total de l'acquisition qui était de 335 millions de francs pour 48 000 actions pourrait passer à 650 millions de francs si tous les actionnaires minoritaires apportaient leurs actions.

Dans l'immédiat, seul le Crédit mutuel, qui détient 20 % des « DNA » a décidé de vendre sa participation. Dans un entretien paru, jeudi 16 décembre, dans l'autre quotidien régional, *l'Alsace*, Etienne Pflimlin, PDG du Crédit mutuel, exprime sa *« satisfaction »* à la suite de l'arrêt rendu par la cour d'appel de Paris et précise qu'*« il n'y a rien de belliqueux dans notre attitude »*. Pour M. Pflimlin, *« la vente des DNA a rompu la symétrie qui existait au niveau des participations croisées, entre le Crédit mutuel et Hachette, le précédent actionnaire majoritaire du quotidien strasbourgeois »*.

La cour d'appel, présidée par Myriam Ezrafty explique que le CBV a établi en 1988 un règlement général qui fixe notamment *« les conditions dans lesquelles le projet d'acquisition d'un bloc de titres, conférant la majorité du capital et des droits de vote d'une société inscrite à la cote officielle, à la cote du second marché ou dont les titres sont négociés sur le marché hors cote d'une Bourse de valeurs, obligent l'acquéreur à acheter en Bourse, au cours ou au prix auquel la cession du bloc est réalisée, les titres qui lui sont alors présentés »*.

La cour, qui déclare que la vente des actions « DNA » a été parfaitement réalisée le 30 juin 1993, ajoute que le règlement du CBV prévoit la mise en œuvre d'une garantie de cours. Les juges ajoutent que la SAM ne peut, pour se soustraire à cette obligation vis-à-vis des actionnaires minoritaires, *« se prévaloir du risque d'annulation de l'acquisition du bloc de contrôle »* des « DNA ».

F. Bn.

Au tribunal de commerce de Montpellier

Nouvelle requête contre Midi libre

Le groupe Hersant a déposé devant le tribunal de commerce de Montpellier une requête en annulation concernant la décision prise, il y a plus de deux ans, de modifier le statut juridique de la société Midi libre, éditrice à Montpellier du quotidien régional *Midi libre* et de *l'Indépendant* de Perpignan. Le tribunal, qui a entendu les arguments des deux parties, mardi 14 décembre, doit rendre son jugement le 22 février 1994.

La société Publicité et Annonces, filiale du groupe Hersant qui détient 9 % de Midi libre a dénoncé devant le tribunal *« l'irrégularité »* de la décision prise en 1991 en assemblée générale extraordinaire, à la demande de Maurice Bujon, PDG de Midi libre, de transformer le statut de Midi libre, de société anonyme en société en commandite par actions, ce qui dissocie le contrôle du capital et le pouvoir de direction (*le Monde* du 11 mars 1991). Le but, selon le groupe Hersant, était de *« transférer la totalité du pouvoir politique et financier à une société constituée pour la cause, qui ne pouvait regrouper dans son capital que des personnes physiques »* et non des personnes morales. Pour les avocats de Midi libre, cette modification a eu pour objectif *« de mettre le journal à l'abri des prises de contrôle »*. Ils ont précisé que les *« personnes morales ont toujours été exclues du conseil d'administration »*. Toutefois, la société Publicités et Annonces *« demeure actionnaire et peut s'exprimer »*.

Canal Plus anticipe une baisse de son bénéfice en 1994

Canal Plus tiendra en 1993 ses prévisions de résultats (environ 1,2 milliard de francs), mais projette une baisse du résultat net *« sensible »* (bien qu'inférieure à 20 %) en 1994, avec un chiffre d'affaires consolidé qui progresserait de 10 %. Malgré le tassement de la croissance, avec 3,7 millions d'abonnés en France, 750 000 en Allemagne et en Espagne, le groupe table donc sur une fin d'année correcte. En revanche, de forts investissements viendraient grever les résultats de 1994. Le renouvellement de sa concession, qui doit intervenir *« dans les mois ou les semaines qui viennent »*, selon le président André Rousselet, devrait obliger Canal Plus à consacrer plus de 400 millions de francs au câble, pour notamment inciter ses abonnés à rejoindre le câble. Canal Plus pourrait augmenter son financement des chaînes thématiques et ses parts dans certains réseaux (comme ceux de la Générale des eaux). Le groupe veut aussi accroître son portefeuille de droits, *« amplifier les efforts réalisés dans le secteur de la production pour renforcer son indépendance »*, investir dans de nouvelles chaînes à péage (comme en Turquie et peut-être en Pologne), dans des bouquets thématiques étrangers, et *« maintenir son avance »* dans la télévision numérique.

L'étoile pâlie de Mercedes

Daimler Benz avait tenté une diversification dans les métiers de haute technologie. L'échec est évident : le patron de Mercedes est au centre de tous les blâmes

FRANCFORT

de notre correspondant

Révérence gardée, Stuttgart est un peu Billancourt. Grosses voitures ici, plus populaires là, mais miroir identique des deux entités nationales. Le groupe Daimler Benz, constructeur des Mercedes, était jusqu'à hier un symbole mondial de la qualité, du sérieux, de l'opulence et de la saine gestion germaniques. Il est jugé aujourd'hui responsable autant que victime de la crise traversée par l'Allemagne. Mercredi 15 décembre, son président Edzard Reuter a annoncé des pertes de 2 milliards de marks sur les neuf premiers mois de cette année (7 milliards de francs) : les premières depuis la fin de la guerre. Daimler Benz en déficit, l'Allemagne est ébranlée dans ses finances et plus encore dans sa fierté industrielle.

Edzard Reuter est au centre de tous les blâmes. Les syndicats dénoncent l'imprévoyance d'une direction qui cherche à s'en tirer par 51 000 suppressions d'emplois. Les actionnaires grognent. La presse tire à boulets rouges contre le responsable d'une stratégie de diversification engagée il y a bientôt dix ans et qui tourne au *«fiasco» (der Spiegel)* et à *«l'égarement complet» (die Zeit)*. Le temps est loin où Edzard Reuter était considéré comme *«un esprit brillant»*, *«un visionnaire»*, *«un manager de haute école»*.

Au nouveau siège, achevé avant la crise, on n'a pas lésiné sur l'épaisseur des marbres. Symbole d'un mécénat généreux, les murs s'ornent de toiles de maîtres contemporains. Tout respire l'argent. Depuis ces hauteurs de Stuttgart, Edzard Reuter a dépensé 8 milliards de marks pour bâtir un *«High-Tech-Konzern»*. Ce néologisme anglo-allemand résume la stratégie volontariste de diversification du groupe qui, parti de l'automobile, a investi dans les technologies nouvelles de l'électronique, l'automatique, l'aéronautique et l'espace. L'idée était de tirer bénéfice des synergies entre ces activités (ce concept alors à la mode a aujourd'hui disparu) et surtout de compenser les cycles de l'automobile. Les Airbus et l'électronique seraient venus équilibrer l'ensemble en cas de chute des immatriculations de voitures et vice versa. Tout ne peut aller mal en même temps. Après les acquisitions de MBB, qui possède la part allemande d'Airbus, Dornier, MTU, AEG, d'un tiers de Cap Gemini Sogeti, puis de Fokker, Daimler Benz est devenue la première entreprise industrielle allemande avec quatre domaines d'activités : l'automobile (Mercedes Benz), l'aéronautique (Deutsche Aerospace ou DASA), l'électrotechnique (AEG) et les services (Debis). Entre 1983 et 1992, les effectifs sont passés de 183 000 salariés à plus de 400 000. Le chiffre d'affaires, de 40 à 98,5 milliards de marks.

Daimler Benz, au milieu des années 80, n'était pas le seul groupe automobile à penser à se diversifier. Les souvenirs de la crise du pétrole étaient encore présents dans tous les esprits. General Motors venait d'acheter EDS, la très grosse entreprise de services informatiques fondée par Ross Perrot. Ford construisait des satellites. Fiat s'était élargi aux robots et aux téléphones, et son patron, Giovanni Agnelli, s'interrogeait tous les matins pour savoir s'il ne devait pas vendre ses autos à Ford. Les Japonais Toyota, Nissan ou Mitsubishi faisaient partie de galaxies très larges (les Keiretsu) étaient présents des ordinateurs aux chantiers navals. Seuls les Français ne suivaient pas, faute de moyens.

Connivence des politiques et de l'industriel

De plus, le gouvernement allemand encourageait la diversification. C'est à Daimler Benz que le chancelier Kohl demandait de restructurer l'aéronautique allemande et de lui redonner son rang d'avant-guerre. C'est vers Stuttgart qu'on se tournait lorsqu'AEG-Telefunken, illustre nom, s'écroulait et qu'il fallait sauver plus de 60 000 emplois. Les visées de Bonn rencontraient les rêves de l'intellectuel Edzard Reuter, qui déplorait depuis toujours les faiblesses de l'Allemagne dans les *«industries de demain»*. Entre la «grande industrie» et la politique, la connivence est étroite et les responsabilités impossibles à départager. Daimler Benz a contribué à une *«politique industrielle»* allemande qui existe dans les faits, mais qui reste niée officiellement tant le mot est tabou.

Fin 1993, l'échec stratégique semble évident. Aucune des quatre divisions ne gagne de l'argent. La récession est si forte que, contrairement à ce qui était prévu, tout va mal en même temps. Les avions et l'informatique ne compensent pas la chute de 12 % des ventes d'automobiles. Au contraire, puisque Mercedes devrait sortir du rouge en 1994, tandis que AEG et DASA devront attendre 1995, au mieux. La fin de l'URSS a, d'autre part, modifié les objectifs de départ. Les achats du ministère de la défense à DASA ont chuté de 60 % en trois ans. L'Allemagne se fait tirer l'oreille pour acheter l'avion de chasse européen Eurofighter. La guerre du Golfe a été fatale à nombre de compagnies aériennes et Airbus a perdu cent cinquante commandes cette année. La branche aéronautique est donc plongée dans une situation qualifiée de *«catastrophique»* par son président, Jurgen Schrempp.

Daimler, enfin, n'est pas exempt de mauvaise gestion. Dornier et les 34 % de Cap Gemini ont été surpayés. La restructuration d'AEG, dont le portefeuille est trop disparate, n'est pas engagée en profondeur. Mercedes tarde à réduire ses énormes capacités excédentaires et à diminuer ses coûts considérés officiellement comme supérieurs de 25 % au niveau nippon. La gamme a vieilli et, suprême humiliation, BMW a vendu, en 1992, plus de voitures que la firme à l'étoile.

Fin 1993, le bilan 1993 est lourd. Mais il faut relativiser. Daimler Benz n'est pas aux abois, loin de là. Ses réserves sont considérables. La restructuration générale commence à porter ses fruits. Les 51 000 emplois supprimés en 1993 et 1994 sont le signe d'une révision complète des méthodes de production et d'une mise à niveau drastique des capacités. Elles seront abaissées chez Deutsche Airbus de 200 à 120 avions par an. Les activités militaires sont réduites au minimum et peuvent être cédées, tout comme AEG a vendu ses appareils électroménagers au suédois Electrolux. De Mercedes viennent de meilleures nouvelles : grâce à sa dernière née sortie avant l'été, la «compacte» Classe-C, la firme a accru ses ventes de 16 % entre juillet et octobre, dans un marché allemand en recul de près de 20 %.

Décision très attendue, M. Reuter a annoncé également que la future «mini» Mercedes, qui verra le jour en 1997, sera construite dans une des usines allemandes du groupe, à Rastatt, et non pas en France, en Grande-Bretagne ou dans la République tchèque comme il avait été envisagé. Un accord a été obtenu avec les syndicats, qui mettra les coûts à niveau. Le consensus social allemand dans l'automobile fait preuve de souplesse chez Mercedes comme chez Volkswagen avec l'introduction de la semaine de quatre jours. Cette décision favorable au *«Standort Deutschland»* (le site industriel allemand, objet d'un vif débat depuis un an) veut prouver qu'il sera encore rentable de construire des voitures en Allemagne au vingt et unième siècle. *«Nous voyons l'année 1994 avec optimisme»*, dit M. Reuter, qui reste *«fermement convaincu»* que la diversification était nécessaire pour Daimler Benz comme pour l'Allemagne.

ERIC LE BOUCHER

Contrairement aux prévisions des constructeurs pour 1994

L'Observatoire de l'automobile prévoit une poursuite de la chute du marché

L'Observatoire de l'automobile, organisme de prévision de COFICA, filiale de la Compagnie bancaire spécialisée dans le crédit automobile, demeure très pessimiste quant à l'évolution du marché automobile en 1994. Il prévoit une poursuite de la baisse avec un recul de 3 % en 1994, après une chute de 17,3 % en 1992.

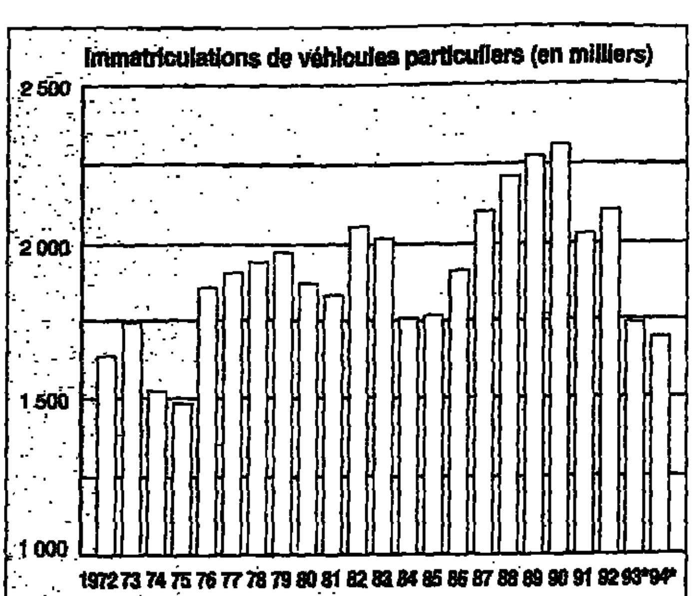
Les immatriculations s'établiraient à 1,690 million, soit à leur plus bas niveau depuis 1975. Il en sera de même au niveau européen avec un recul de 3,5 %, succédant à une baisse de l'ordre de 15 % en 1993.

Ces prévisions sont fort différentes de celles des constructeurs automobiles, qui tablent sur une reprise en 1994, avec une croissance en France de 7,6 % et en Europe de 0,5 %, selon le CCFA (Comité des constructeurs français d'automobiles) et même de 9 % en France et de 3 % à 4 % en Europe, selon Jacques Calvet, PDG de PSA Peugeot Citroën.

A l'appui de sa thèse, Philippe Barthélemy, directeur de COFICA, souligne que son organisme avait été quasiment le seul à anticiper la chute de 1993.

Si chacun a finalement intérêt à publier des chiffres aussi proches de la réalité que possible, certaines différences d'objectifs peuvent conduire à des divergences d'appréciation. L'Observatoire de l'automobile a été créé il y a huit ans pour aider les concessionnaires à définir leurs prévisions de vente et être mieux à même de négocier leurs objectifs de vente (et donc leur prime) avec les constructeurs. Plus l'objectif négocié avec le constructeur est bas, plus la prime est facile à obtenir. Et réciproquement. D'où, peut-être, certains écarts sur les évolutions de marché...

A. K.



Le parfum prendra le nom d'« Yves Saint Laurent »

« Champagne » sera interdit en France le 30 décembre

Les lettres de soutien n'ont pas suffi. Elf-Sanofi et sa filiale Yves Saint Laurent Parfums ont perdu la bataille juridique qui les opposait aux producteurs de champagne et à l'Institut national des appellations d'origine (INAO). La cour d'appel de Paris a confirmé, mercredi 15 décembre, le jugement du tribunal de grande instance interdisant au groupe public de commercialiser sous la marque «Champagne» son dernier parfum (*le Monde* du 30 novembre).

Comme le tribunal, la Cour a jugé qu'Elf-Sanofi et sa filiale ont voulu *«créer un effet attractif emprunté au prestige de l'appellation litigieuse»*. Comme le tribunal, elle a estimé que ces sociétés incriminées ont *«détourné la notoriété dont seuls les producteurs et négociants en champagne peuvent se prévaloir pour commercialiser le vin ayant droit à cette appellation»*. Obligation est donc faite à Yves Saint Laurent Parfums de retirer de la vente tous les flacons litigieux le 30 décembre à minuit, sous peine de 3 000 francs d'amende par infraction.

«Il était essentiel pour nous de gagner en France. Sinon, nous aurions été formidablement affaiblis», a déclaré le président de l'INAO, Jean Pinchon, sitôt l'arrêt connu. Essentiel, parce qu'il s'agissait du premier litige d'importance depuis la promulgation de la loi du 2 juillet 1990 sur la protection des appellations d'origine. Essentiel, parce que la cour d'appel a réaffirmé que la loi française, bien que très restrictive, ne contrevenait pas au règlement communautaire de 1987. L'INAO avait besoin de ces deux points d'appui pour continuer à livrer bataille à l'étranger.

Notoriété spontanée

Battu, Elf-Sanofi refuse, en effet, de s'avouer vaincu. En France, le groupe, qui réfléchit à un éventuel pourvoi en cassation, mettra en vente, dès le 31 décembre, un «jus» en tout point identique à «Champagne», dans un flacon et un «packaging» inchangé. Le nom, seul, aura disparu et le parfum ne portera plus que celui de son créateur, Yves Saint Laurent (une solution que le groupe a déjà expérimenté en Arabie saoudite avec le parfum «Opium»). A l'étranger, en revanche, *«il reste et restera «Champagne»*, a assuré, mercredi, Claude Saujet, président d'Yves Saint Laurent Parfums. Tant, en tout cas, que l'INAO et les producteurs n'auront pas obtenu son interdiction dans chacun des pays concernés.

Déjà vendu en Europe et au Moyen-Orient, «Champagne» sera lancé – sous son nom, – en Amérique, en Asie et en Océanie au premier trimestre 1994, comme prévu. Une stratégie payante, sans doute, puisqu'en France, déjà, son taux de notoriété spontanée atteint 42 %. Les ventes ont suivi, dépassant de 40 % les prévisions en France et de 15 % dans les autres pays où il est commercialisé. *«Champagne» aura réalisé, en trois mois, un chiffre d'affaires de plus de 200 millions de francs, couvrant totalement les frais globaux de lancement»*, assure Jean-Paul Léon, directeur administratif et financier d'Elf-Sanofi.

Un succès que ni le retrait des derniers flacons litigieux, ni l'adaptation – superficielle – de l'outil industriel ne devraient ternir. *«En janvier* [lors du rachat de la maison Yves Saint Laurent], *nous avions assuré que le rachat d'Yves Saint Laurent n'entraînerait aucune dilution de notre bénéfice par action*, a rappelé Claude Saujet. *Les résultats d'Yves Saint Laurent devraient, au contraire, contribuer à le faire augmenter. Et, en 1994, nous ne devrions avoir aucune difficulté à réaliser les 200 millions de francs de synergie que nous avions annoncés»*. Champagne !

PIERRE-ANGEL GAY

En échange de concessions salariales

Les personnels d'United Airlines deviendraient les principaux actionnaires de la compagnie aérienne

NEW-YORK

de notre correspondant

Après plusieurs années de négociations, les syndicats de pilotes et de machinistes d'United Airlines sont parvenus, mercredi 15 décembre à Chicago, siège de la société, à un projet d'accord avec la maison mère en vertu duquel les personnels, acceptant certaines concessions salariales importantes, devraient devenir les actionnaires majoritaires de la compagnie aérienne, une des plus importantes aux Etats-Unis.

Si le principe d'un échange entre une participation dans le capital pour le personnel et une remise en cause de certains de ses avantages sociaux avait été accepté depuis plusieurs années par les deux parties, les syndicats et la maison mère d'United Airlines ne parvenaient pas à s'entendre sur l'ampleur des concessions sociales. La crise persistante du transport aérien national et international n'avait fait qu'aggraver le différend. Mercredi 15 décembre, le syndicat des pilotes et celui des machinistes ont annoncé, à Chicago, la mise au point d'un projet d'accord avec la société mère.

«Après sept années de persévérance, nous sommes maintenant plus proches que jamais pour parvenir à une compagnie United Airlines possédée par ses personnels», a déclaré Roger Hall, président du comité exécutif du syndicat des pilotes d'UAL. Le personnel (60 000 salariés au total) devrait obtenir entre 53 % et 63 % du capital d'UAL – selon la valeur du titre en Bourse au cours de l'année suivant la signature de l'accord. Syndiqués et non-syndiqués seront traités de la même manière.

En contrepartie de ces actions, les personnels accepteront des restrictions sur leurs salaires et des modifications dans l'organisation de leur travail : ce seront pour l'entreprise des économies dont la valeur totale pourrait être comprise, selon les syndicats, entre 4 et 5 milliards de dollars. United Airlines devrait ainsi se retrouver avec une structure de coûts proche de celle des nouvelles petites compagnies aériennes très compétitives comme Southwest Airlines. Ken Thiede, président du syndicat des machinistes, a expliqué que l'accord *«démontrera aux milieux d'affaires que la sécurité de l'emploi et les profits ne sont pas incompatibles»*. Le conseil d'administration d'UAL doit donner au préalable son approbation, le 16 décembre, à cet accord, avant qu'il ne soit soumis pour ratification aux membres des syndicats.

E. I.

Adopté en conseil des ministres

Un projet de loi protège mieux les entrepreneurs individuels

Le conseil des ministres a adopté, mercredi 15 décembre, un projet de loi améliorant le statut d'entrepreneur individuel, favorisant le financement des PME et simplifiant les formalités administratives. Ce texte devrait être discuté au Parlement lors de la session extraordinaire prévue en janvier, a indiqué Alain Madelin, ministre des entreprises et du développement économique. Il s'inspire du rapport de Jacques Barthélémy commandé par le premier ministre d'alors, Pierre Bérégovoy, et adopté en avril par le Conseil économique et social.

De nombreuses dispositions du projet de loi visent à *«établir une nouvelle équité»* entre le statut des sociétés et celui des entreprises individuelles, qui sont 1,7 million en France. En particulier, le projet prévoit que l'entrepreneur individuel pourra protéger son patrimoine familial, en offrant en priorité ses biens professionnels comme garantie pour l'obtention d'un prêt. Pendant deux ans après la création de l'entreprise ou la reprise d'une entreprise existante, il bénéficiera d'une exonération de 30 % de la cotisation d'assurance-maladie. Il pourra aussi déduire de l'impôt sur le revenu ses cotisations sociales non obligatoires (retraite, chômage), dans les mêmes limites que celles applicables aux salariés.

Par ailleurs, le projet veut simplifier les formalités demandées à toute entreprise. Les administrations seront notamment tenues d'accepter les renseignements fournis par les entreprises sous forme informatique ou télématique, sans que celles-ci aient besoin de les confirmer par écrit.

Enfin, le projet veut aider l'ensemble des petites entreprises à renforcer leurs fonds propres en accordant un abattement fiscal de 8 000 francs (16 000 francs pour un couple) au produit de l'épargne investie dans les petites entreprises non cotées comme c'est le cas pour les entreprises cotées, et en encourageant fiscalement l'investissement des particuliers dans la création ou le développement d'une entreprise.

HABILLEMENT : signature d'une convention de lutte contre le travail clandestin. – L'Union française des industries de l'habillement (UFIH) a signé avec les pouvoirs publics, mercredi 15 décembre, à Paris, une *«convention de lutte contre le travail clandestin»*, par laquelle elle s'engage à *«assurer la plus large information possible auprès de ses adhérents sur la réglementation applicable et les méfaits du travail clandestin»*. Cette convention, moins exigeante que les accords signés en 1992 dans la coiffure ou le bâtiment, qui prévoyaient la transmission aux préfets des affaires de travail clandestin dont ces professions avaient connaissance, étend le texte signé le 30 novembre avec le Syndicat parisien de la mode féminine.

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*
Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant
directeur de la publication
Bruno Frappat
directeur de la rédaction
Jacques Guiu
directeur de la gestion
Manuel Lucbert
secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)
Thomas Ferenczi
Bertrand Le Gendre
Jacques-François Simon
Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99
ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

VIE DES ENTREPRISES

Le géant informatique face à un dilemme stratégique

IBM ne suivra pas l'augmentation de capital de Bull

IBM, qui détient 5,6 % du groupe public informatique français, a décidé de ne pas suivre l'augmentation de capital de 8,5 milliards de francs promise à Bull en octobre par sa tutelle. Mais, précise le communiqué diffusé mercredi 15 décembre par les deux sociétés, Bull et IBM *«sont convenues d'accélérer la réalisation des projets lancés en 1992 et de créer, au plus haut niveau, un comité de suivi et d'orientation de ces projets»*.

Multipliant les mesures d'économie et les désengagements en tous genres (tout récemment encore l'américain a vendu sa filiale Federal Systems), IBM ne prisait que modérément la nécessité de remettre au pot et de renflouer – fût-ce pour une quote-part – le constructeur français. Pas de soutien financier à Bull, mais pas, pour autant, de désengagement total. Le seuil vraiment décisif qui aurait été l'arrêt des coopérations industrielles et technologiques avec Bull – c'est-à-dire, pour l'essentiel, les machines Unix basées sur la technologie Power Risc de l'américain – n'a pas été franchi.

C'est que le sujet Bull divise profondément le haut état-major d'Armonk, siège du groupe américain. Et, pour le moment, rien n'a été véritablement tranché. Autour de Lou Gestner, patron de «Big Blue», continuent de s'affronter les partisans et les adversaires de l'alliance conclue avec le français. Pour les premiers, le maintien d'une coopération étroite avec Bull est nécessaire, car elle renforce le club Unix bâti autour d'IBM. Plus ce club est large, plus la technologie Power Risc a de chances de s'imposer, plaident-ils.

Pour les autres, le ralliement de Bull n'est pas fondamental. Et la stratégie d'affrontement peut avoir du bon. Qui sait si un jour le groupe français – c'est-à-dire son savoir-faire en matière de multiprocesseurs –, qui intéresse beaucoup l'américain, ne tombera pas dans son escarcelle ? Reste qu'il y a le japonais NEC, qui possède 4,4 % du capital de Bull, et qui participera à l'augmentation de capital. NEC appartient à un club Unix rival de celui d'IBM et constitué autour des puces fabriquées par Mips. Lâcher Bull, c'est peut-être prendre le risque que ce dernier tombe dans les bras de ce groupement concurrent.

Jean-Marie Descarpentries, patron de Bull, a proposé, courant novembre une intensification des relations de coopération aux dirigeants d'IBM, qui ont donné leur feu vert.

Les mois à venir vont être l'occasion d'assister à une intéressante guerre de positions.

CAROLINE MONNOT

Une recapitalisation insuffisante

Le Comptoir des entrepreneurs ne parvient pas à améliorer sa rentabilité

Dix mois après avoir connu une grave crise de liquidités et s'être retrouvé dans l'incapacité de faire face à ses engagements, le Comptoir des entrepreneurs (CDE) ne semble pas au bout de ses peines. Les deux principaux actionnaires de l'institution financière spécialisée dans le financement de l'immobilier, les AGF et le Crédit foncier de France (CFF), traînent les pieds pour venir à nouveau à son secours.

En dépit de la *«solution de place»* mise sur pied en catastrophe au printemps, le Comptoir ne parvient pas à améliorer sa rentabilité. Il a perdu 940,5 millions de francs au premier semestre *«absorbant»* ainsi pour une bonne part la recapitalisation du début de l'année (augmentation de capital de 800 millions de francs et émission de 200 millions de titres subordonnés) et la deuxième partie de l'année ne s'annonce pas meilleure. En 1992, le Comptoir avait déjà perdu plus de 1 milliard de francs.

Une des solutions envisagées pour assainir la situation financière du CDE consisterait à sortir de son bilan quelque 4 milliards de francs de créances. Une opération évoquée, mercredi 15 décembre, lors d'un conseil d'administration du Crédit foncier de France. Mais pour le CFF, qui a déjà été contraint par l'Etat de devenir actionnaire à hauteur de 11,5 % du Comptoir, il n'est pas question d'aller audelà. Les AGF, de leur côté, estiment avoir accompli leur devoir, en augmentant leur part dans le capital de 20 % à 30 %. L'assureur nationalisé, qui soigne ses comptes en prévision de sa prochaine privatisation, rappelle qu'au premier semestre le CDE a pesé négativement pour 300 millions de francs sur ses bénéfices. La balle est, semble-t-il, à nouveau dans le camp des pouvoirs publics.

E. L.

350 emplois préservés

Le britannique Gooding reprend Grundig Creutzwald

Grundig Creutzwald a trouvé son repreneur. Le ministre de l'industrie, Gérard Longuet, devrait annoncer mercredi 15 décembre aux salariés de l'établissement lorrain la reprise de leur usine de téléviseurs par le groupe britannique Gooding Consumer Electronics. Installée à Cardiff (Pays de Galles), Gooding est une grosse PME – elle a réalisé l'an passé un chiffre d'affaires de 75 millions de livres (soit 652 millions de francs) – spécialisée dans la fabrication de composants électroniques, de micro-ordinateurs et de récepteurs satellites. Gooding se serait engagée à conserver 350 emplois (sur un total de 880 salariés) et à procéder, si les conditions le permettent, à des embauches supplémentaires d'ici trois ans. L'ex-usine Grundig continuera à produire des téléviseurs de petite taille. Les appareils fabriqués par Gooding à Creutzwald devraient, entre autres, être commercialisés sous les marques Minerva (Grundig) et Continental Edison (Thomson).

P-A. G.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

CESSION

PINAULT-PRINTEMPS cède 540 millions de francs d'immeubles. – Poursuivant sa politique de désendettement, Pinault-Printemps a cédé l'équivalent de 540 millions de francs d'actifs immobiliers au groupe de crédit-bail Unibail. Unibail a, en effet, pris une participation de 60 % (pour un montant de 540 millions) dans la société immobilière Provence, propriétaire de certains immeubles et bureaux du groupe, dont les magasins Brummel et Prisunic situés rue Caumartin, dans le neuvième arrondissement de Paris. Le reste du capital de la société immobilière Provence reste entre les mains de France Printemps, la société de tête des grands magasins. Les baux en cours avec la société immobilière Provence sont maintenus : en clair, Brummel et Prisunic resteront occupants des surfaces de vente concernées. Le «vaisseau amiral» – les magasins situés le long du boulevard Haussmann, – n'étant pas détenu par la société immobilière Printemps, n'est absolument pas concerné par cette opération.

NOMINATIONS

ECO-EMBALLAGES : Philippe Deloffre accède à la présidence. – Philippe Deloffre vient d'accéder à la présidence de la société Eco-Emballages, chargée de coordonner et d'aider les collectivités locales dans la collecte et le traitement des déchets ménagers : collectes sélectives, installations d'unités de recyclage ou de valorisation. Administrateur des fromageries Bel, M. Deloffre succède à la présidence d'Eco-Emballages à Jacques Bouvet, qui vient de démissionner, estimant sa mission de mise en place de cette société achevée.

HOUILLÈRES du bassin de Lorraine : Gérard Longuet nomme un médiateur. – Après les violences commises dans la nuit du lundi 13 à mardi 14 décembre en Moselle par des mineurs des Houillères du bassin de Lorraine (HBL, groupe Charbonnages de France), Gérard Longuet, ministre de l'industrie, a désigné, mardi 14 décembre, le préfet Jean Thiéblemont comme médiateur afin que *«le dialogue reprenne entre la direction des Charbonnages et les organisations syndicales»*. Le médiateur est chargé de remettre au ministre ses conclusions avant la fin du mois de février.

CONTRAT

GENERAL MOTORS va assembler des Opel Astra en Pologne. – General Motors fera monter des Opel Astra dans l'usine du constructeur automobile polonais FSO (Fabryka Samochodow Osobowych), à Varsovie. Une société commune a été créée à cet effet entre Opel et FSO. Elle aura une capacité d'assemblage de 10 000 voitures par an, nécessitera un investissement de 30 millions de marks (100 millions de francs) et emploiera environ 250 employés. A terme, l'usine pourrait embaucher jusqu'à 1 000 personnes et produire 33 000 véhicules par an.

SOCIAL

RATP : le tribunal administratif annule la réforme du comité d'entreprise. – Trois ans après l'adoption, en novembre 1990, de la réforme portant décentralisation du comité central d'entreprise de la RATP, le tribunal administratif de Paris, saisi par la CGT, a décidé d'annuler les décisions administratives et ministérielles entérinant cette réforme (*le Monde* du 16 octobre 1990). Selon la CGT qui a, mercredi 15 décembre, rendu publique cette information, le tribunal administratif a annulé la décision du directeur régional du travail et des transports de l'Ile-de-France, se prononçant en faveur de la création de dix établissements distincts, dotés chacun d'un comité d'établissement, au motif notamment que *«la RATP demeure une entreprise unique»*. De même les juges ont-ils annulé la lettre datée du 27 novembre 1990, adressée à Christian Blanc, par laquelle Michel Delebarre, ministre de l'équipement et des transports, entérinait définitivement cette réforme qui avait été combattue par la CGT, le SAT (autonome), la CFTC et FO-encadrement. A la suite de ce jugement, direction de la RATP et syndicats ont décidé de se réunir le 23 décembre.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 16 décembre ↑ Hésitante

L'annonce d'une sensible hausse de la masse monétaire allemande en novembre a jeté un froid, jeudi 16 décembre, à la Bourse de Paris qui amorçait la séance dans de bonnes conditions. En hausse de 0,76 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 est immédiatement revenu au niveau de la veille quand est tombé le chiffre de la masse monétaire allemande. Une heure plus tard cet indice accusait un gain de 0,10 %. Aux alentours de 12 h 45, les valeurs françaises s'inscrivaient en hausse de 0,29 % à 2 168,66 points.

La prestation du premier ministre Edouard Balladur au Parlement était bien perçue par les milieux financiers. Une fois la page du GATT tournée, ces experts espèrent que le premier ministre engagera dans les prochaines semaines un véritable plan de relance de l'économie.

IFO, un institut de conjoncture allemand, constate que l'économie ouest-allemande manifeste des signes très visibles d'amélioration mais qu'il est encore trop tôt pour parler d'une reprise conjoncturelle. Cependant, en cours de matinée l'annonce d'une hausse sensible de la masse monétaire allemande M3 en novembre (+ 7,2 % contre + 6,9 % le mois précédent) a fait mauvaise impression dans les salles de marché. En effet, les milieux financiers craignent que cette remontée n'incite la Bundesbank à repousser les baisses de taux d'intérêt à venir.

Du côté des valeurs, la baisse se ralentissait sur Canal +, le repli atteignant 0,7 %, après 12 % la veille. Cerus reculait de 1,1 % et Dassault Aviation de 2,5 %. Hausse de 6,5 % d'EBF.

NEW-YORK, 15 décembre ↓ Repli

La chute du titre Eastman Kodak, après les commentaires peu encourageants du nouveau PDG du groupe George Fisher, a pesé sur la grande Bourse new-yorkaise mercredi 15 décembre. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a terminé à 3 716,92 points, en baisse de 25,71 points, soit un repli de 0,69 %. L'activité a été très soutenue avec quelque 308 millions de titres échangés. Les valeurs en hausse ont été moins nombreuses que celles en baisse : 885 contre 1 164, alors que 657 actions ont fini inchangées.

M. Fisher a indiqué que les résultats financiers d'Eastman Kodak (EK) en 1994 seraient probablement inférieurs aux prévisions des experts. Des analystes ont abaissé la note de ce titre à la suite de ces déclarations. EK a perdu 7 1/4 dollars à 55 1/2. Des ventes sur programmes informatiques intervenues durant la dernière heure d'échanges ont accéléré la baisse de Wall Street.

L'activité a été dominée par des habillages de portefeuilles avant l'expiration, vendredi, d'options liés aux indices boursiers («journée des trois sorcières») et avant la fin de l'année, ont indiqué des analystes.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à trente ans, principale référence, est resté inchangé à 6,28 % par rapport à mardi.

VALEURS	Cours du 14 décembre	Cours du 15 décembre
Alcoa	72 3/8	70 5/8
ATT	54 7/8	55
Boeing	40 7/8	42 3/4
Chase Manhattan Bank	32 7/8	33 1/2
Du Pont de Nemours	49 1/4	49 3/8
Eastman Kodak	62 3/4	55 1/2
Exxon	63 1/8	63 1/8
Ford	63 1/2	62 7/8
General Electric	102 3/8	103 3/8
General Motors	55	54 1/2
Goodyear	46 1/4	44
IBM	56 1/8	56 7/8
ITT	93 1/2	92 1/8
Mobil Oil	76 1/2	74 1/2
Pfizer	64 7/8	65
Schlumberger	58 1/4	57 5/8
Texaco	63 1/4	62 1/2
UAL Corp. ex-Allegis	148 7/8	148 1/2
Union Carbide	21 7/8	21 7/8
United Tech.	62	61 3/4
Westinghouse	13 7/8	13 5/8
Xerox Corp.	87 1/4	88 1/4

LONDRES, 15 décembre ↑ Reprise

Les valeurs ont sensiblement progressé, mercredi 15 décembre à la Bourse de Londres, soutenues par les espoirs d'une imminente baisse des taux d'intérêt après les bons chiffres de l'inflation et des ventes de détail britanniques en novembre.

L'indice Footsie des cent grandes valeurs a gagné 30,4 points à 3 278,8 points, soit une avance de 0,9 %. La séance a été animée, avec 739,9 millions d'actions échangées contre 690,4 millions la veille.

Les perspectives d'une nouvelle réduction des taux d'intérêt britanniques ont été confirmées par la stabilité de l'inflation en novembre, à 1,4 % en rythme annuel, et par la progression de 0,4 % en volume des ventes de détail, une hausse supérieure aux prévisions. Les opérateurs parient désormais sur un assouplissement de 0,5 point du loyer de l'argent avant Noël ou au début de 1994.

Parmi les secteurs positifs, les supermarchés ont profité de la hausse des ventes de détail, J. Sainsbury montant de 9 pence à 440 et Tesco de 9 à 213,5, tandis que les brasseries continuaient à séduire les investisseurs. Bass a gagné 18 pence à 553 et Allied Lyons, 7 pence à 625.

VALEURS	Cours du 14 décembre	Cours du 15 décembre
Allied Lyons	6,16	6,23
BP	3,27	3,34
BTR	3,37	3,40
Cadbury	4,85	4,93
De Beers	15,59	16,13
Glaxo	6,89	6,97
GUS	5,96	5,93
ICI	7,29	7,46
Reuters	17,54	17,38
RTZ	7,58	7,58
Shell	6,89	6,95
Unilever	11,69	11,62

TOKYO, 16 décembre ↑ Progression

La Bourse de Tokyo a clôturé en hausse, jeudi 16 décembre, grâce à des achats sélectifs de valeurs vedettes. Au terme des échanges, l'indice Nikkei a gagné 300,13 points, soit 1,72 %, à 17 789,28 points, après avoir flirté avec le niveau psychologique de 18 000 points en atteignant un plus haut en séance de 17 911,99 points.

La tendance a été favorisée par l'espoir de plus en plus grand de mesures de relance imminentes.

Selon un opérateur, les cours se maintiendront autour de ces niveaux jusqu'à la fin de l'année en l'absence d'événements d'importance ou d'instabilité sur le marché des changes.

VALEURS	Cours du 15 décembre	Cours du 16 décembre
Ajinomoto	1 190	1 200
Bridgestone	1 290	1 310
Canon	1 470	1 480
Fuji Bank	1 890	1 930
Honda Motors	1 610	1 650
Matsushita Electric	1 470	1 520
Mitsubishi Heavy	629	638
Sony Corp.	5 430	5 500
Toyota Motors	1 760	1 760

CHANGES

Dollar : 5,8580 F ↓

Jeudi 16 décembre, le deutschemark variait peu à 3,4188 francs à l'ouverture du marché des changes parisien, contre 3,4157 francs la veille en fin de journée (cours indicatif de la Banque de France), tandis que le dollar baissait à 5,8580 francs contre 5,8630 francs mercredi soir (cours BdF).

FRANCFORT	15 déc.	16 déc.
Dollar (en DM)	1,7153	1,7177
TOKYO	15 déc.	16 déc.
Dollar (en yens)	109,30	109,87

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (16 déc.) .... 6 1/2 % - 6 5/8 %

New-York (15 déc.) .... 3 1/8 %

BOURSES

	14 déc.	15 déc.
(SBF, *base 1000 : 31-12-87*)		
Indice CAC 40	2 156,50	2 162,63
(SBF, *base 1000 : 31-12-90*)		
Indice SBF 120	1 495,59	1 497,47
Indice SBF 250	1 432,25	1 434,01
NEW-YORK (*indice Dow Jones*)	14 déc.	15 déc.
Industrielles	3 742,63	3 716,92
LONDRES (*indice «Financial Times»*)	14 déc.	15 déc.
100 valeurs	3 248,40	3 278,80
30 valeurs	2 447,30	2 468,80
Mines d'or	255,20	251,80
Fonds d'Etat	106,82	106,69
FRANCFORT	14 déc.	15 déc.
Dax	2 149,97	2 110,70
TOKYO	15 déc.	16 déc.
Nikkei Dow Jones	17 489,15	17 789,28
Indice général	1 452,35	1 474,21

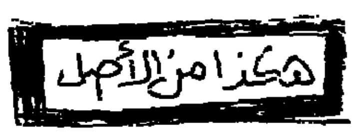
MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,8740	5,8760	5,9218	5,9250
Yen (100)	5,3375	5,3443	5,3948	5,4041
Ecu	6,6006	6,6058	6,6016	6,6103
Deutschemark	3,4200	3,4215	3,4228	3,4260
Franc suisse	3,9913	3,9954	4,0136	4,0200
Lire italienne (1000)	3,4644	3,4677	3,4478	3,4529
Livre sterling	8,6964	8,7024	8,7180	8,7283
Peseta (100)	4,1650	4,1695	4,1400	4,1476

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3 1/8	3 1/4	3 3/16	3 5/16	3 5/16	3 7/16
Yen (100)	2 1/4	2 3/8	2	2 1/8	1 13/16	1 15/16
Ecu	6 3/4	6 7/8	6 5/16	6 7/16	6 1/16	6 3/16
Deutschemark	6 5/16	6 7/16	6	6 1/8	5 5/8	5 3/4
Franc suisse	4 3/8	4 1/2	4 1/16	4 3/16	3 7/8	4
Lire italienne (1000)	8 5/16	8 9/16	8 1/4	8 1/2	8 3/16	8 7/16
Livre sterling	5 5/8	5 3/4	5 3/8	5 1/2	[illegible]	[illegible]
Peseta (100)	9 3/16	9 1/2	8 11/16	8 7/8	[illegible]	[illegible]
Franc français	6 9/16	6 11/16	6 3/8	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.



BOURSE DE PARIS DU 16 DÉCEMBRE

Liquidation : 24 décembre
Taux de report : 7,13

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,11 % (2165,05)

Règlement mensuel

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
5780	EDF-GDF3%	5740	5720	-0,35
1064	B.N.P. (T.P)	1090	1085	-0,48
1020	Cr.Lyonnais(T.P.)	1011	1015	+0,40
2315	Renault (T.P.)	2319	2319	–
2530	Rhone Poulenc(T.P)	2586	–	–
1180	Saint Gobain(T.P.)	1185	1185	–
1040	Thomson S.A (T.P)	1045	1050	+0,48
605	Accor 1	578	574	-0,85
775	Air Liquide 1	836	828	-0,96
730	Alcatel Alsthom 1	799	795	-0,50
630	Alcatel Cable 1	677	685	+1,18
385	Alspi 1	399	398,90	-0,03
605	AGF(Acc.gle.Fce) 1	690	700	+1,45
1400	Axa 1	1512	1511	-0,07
49	Bail Equipement 1	47,50	47,60	+0,21
1140	Bail Invest. 1	1130	1130	–
495	Bancaire (Cie) 1	534	536	+0,37
149	Banque Colbert C2	151,90	150	-1,25
650	Bazar Hot. Ville 2	689	674	-2,18
1250	Berger (M) 2	1248	1240	-0,64
490	Bertrand Faure 2	500	515	+3
1100	BIC 1	1290	1290	–
144	BIS 1	185	191	+3,24
275	BNP 1	280	278,30	-0,61
350	Bollore Techno.1	350	353	+0,86
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
4690	Damart 1	5010	5060	+1
515	Dassault-Aviation1	483,90	470,10	-2,85
385	Dassault Electro 1	419	417,90	-0,26
1900	De Dietrich 1	2110	2115	+0,24
505	Degremont 1	539	552	+2,41
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
1030	Locindus 1	1018	1035	+1,67
3630	LVMH Moet Vuitton1	3758	3773	+0,40
525	Lyon.Eaux-Dumez 1	535	534	-0,19
428	Marine Wendel 1	400	400	–
132	Matra-Hachette 1	143	143,50	+0,35
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
1840	Sommer-Allibert 1	1950	2000	+2,56
520	Sophia 1	329	525	-0,76
1550	Sovac 1	1737	1760	+1,32
380	Spie Batignolles 1	392	397,50	+1,40
570	Strafor Facom 1	540	540	–
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Compensation (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
940	Hoechst 1	956	1000	+4,60
310	I.B.M 1	325,20	333	+2,37
58	I.C.I 1	65,05	67	+3
545	I.T.T. 1	546	543	-0,55
300	Ito Yokado 1	289,50	285,20	-1,49
74	Matsushita 1	72,33	73,90	+1,32
330	Mc Donald's 1	340,80	339,50	-0,28
235	Merck and Co 1	194,90	193,60	-0,67
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Comptant (sélection)

Obligations

[illegible]

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Case Poclain 2	2,55	–
CBC 1	348	338
Centenaire Blanzy	370,10	375
Ceragon Holding	25	25
Champex (Ny)	8,55	8,40
CIC Un.Euro.CIP 1	368	376
C.I.T.R.A.M. (B)	3200	–
Cpt Lyon Alem.2	392	399
Concorde-Ass Risq2	1089	1080
Constr.Met.Prov.	12,55	13
Credit Gen.Ind.	88	84,90
Darblay	805	–
Didot Bottin	515	500

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Stami	1025	–
Taittinger 1	2100	2151
Tour Eiffel	272	270
Ulmer Colreth	1700	1700
Vicat 2	429	460
Virax	98,80	–

Étrangères

[illegible]

Hors-cote (sélection)

[illegible]

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Codetour	301	309,80
Creeks	175,80	175
Dauphin OTA	249	245
Devanlay 2	1175	1175
Labor.Dolisos	132,50	132,50
Editions Belfond	112,30	–
Europ Propulsion 2	308	310
Finabail	173	171,90
Finacor	195	180
G.L.M. S.A.	940	965
Gravograph	158	156
Guintoli	652	–

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Thermador Hold(Ly)	532	540
Unilog	281	280
Viel et Compagnie	202	195
Vilmorin et Cie/2	406,10	405,10

Sicav (sélection) 15 décembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Elanciel	138,28	134,17
Emergence Poste	113,10	109,81
Energia	398,33	398,27
Eparcic	4138,58	4138,58
Eparcourt-Sicav	4403,59	4452,28
Epargne Associat.	26904,29	26597,95
Epargne-Unie	1628,68	1587
Ecu Cash capi	9063,79	9063,79 •
Euroc Solidarité	1236,83	1224,58
Eurocic Leaders	1294,65	1259,75
Eurodyn	1422,13	1387,44
Euro Gan	8072,44	7761,96

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Nippon-Gan	6869,42	6674,44
Nord Sud Dévelop.	1973,37	1989,43
Obli-Associations	193,13	190,28
Oblicic-Mondial	3202,94	3155,61
Oblicic-Régions	1175,90	1158,13
Oblifutur	3528,99	3461,23
Oblig. tres caté.	215,11	211,93
Oblilion	1774,47	1756,90
Oblisécurité Sicav	14814,43	14814,43
Obliys	535,61	527,69
Oraction	1704,12	1682,56
Paribas Capitalisation	1931,48	1893,43

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
[illegible]	[illegible]	[illegible]
Univers Actions	1647,43	1607,25
Univers Obligations	2148,47	2106,45
Valorg	2340,32	2337,58
Valrend	60903,93	60873,49
Winterthur St-Honore	276,90	264,34

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 15/12	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,8525	5,8630	5,60	6,10
Ecu	6,5945	6,5995	–	–
Allemagne (100 dm)	341,8500	341,5700	330	353
Belgique (100 F)	16,3350	16,3750	15,85	16,85
Pays-Bas (100 fl)	305,0800	305,0700	294	315
Italie (1000 lires)	3,4615	3,4685	3,25	3,70
Danemark (100 krd)	87,2200	87,1800	83	91
Irlande (1 iep)	8,2805	8,2755	7,90	8,65
Gde-Bretagne (1 L)	8,7125	8,7075	8,30	9,10
Grèce (100 drachmes)	2,3850	2,3850	2,85	3,35
Suisse (100 f)	398,4800	399,5300	386	408
Suède (100 krs)	69,5200	69,4900	65	74
Norvège (100 k)	78,8700	78,7100	75	84
Autriche (100 sch)	48,5970	48,5790	47,20	50,20
Espagne (100 pes)	4,1875	4,1840	3,90	4,45
Portugal (100 esc)	3,3550	3,3500	3	3,75
Canada (1 $ can)	4,4030	4,3901	4,15	4,60
Japon (100 yens)	5,3570	5,3412	5,12	5,47

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 15/12
Or fin (kilo en barre)	72300	72300
Or fin (en lingot)	72500	72300
Napoléon (20f)	413	418
Pièce Fr (10 f)	382	–
Pièce Suisse (20 f)	413	416
Pièce Latine (20 f)	413	415
Souverain	528	542
Pièce 20 dollars	2580	2600
Pièce 10 dollars	1280	1380
Pièce 5 dollars	750	–
Pièce 50 pesos	2835	2675
Pièce 10 florins	430	440

Matif (Marché à terme international de France)

15 décembre 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 162 305

Cours	Mars 94	Juin 94	Sept. 94
Dernier	129,64	129,10	–
Précédent	129,46	128,92	–

CAC 40 A TERME
Volume : 30 929

Cours	Janvier 94	Février 94	Déc. 93
Dernier	2186	2213,50	2177
Précédent	2183,50	2195,50	2172

RÈGLEMENT MENSUEL (1)

Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES

1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

CARNET

Mariages

Elisabeth COTTIER
et
Istrán KRISTÓF

sont heureux de faire part de leur mariage, célébré à Paris le 11 décembre 1993.

– On nous prie de faire part du mariage de

Viviane LEMAIGRE DUBREUIL
avec
François L. GANNE,

célébré dans l'intimité, le 27 novembre 1993, à Chaumont-sur-Tharonne.

Mme Antoinette Levêque.
M. et Mme Jean-Maurice Ganne.

Décès

– Blois. Paris.

M. Hubert Ordronneau et Mme,
née Marguerite Bourtot,
ont la tristesse de faire part du décès de leur père,

Lucien BOURTOT,

le 9 décembre 1993, à Lyon.

– Mme Antoine Cartier-Bresson,
née Jacqueline Truchy,
Et toute sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Antoine CARTIER-BRESSON,
capitaine de corvette (E.R.),
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,

rappelé à Dieu le 14 décembre 1993.

Un service aura lieu lundi 20 décembre, en l'église Saint-François-d'Assise, *5 bis*, rue Mouzaïa, Paris-19e.

L'inhumation aura lieu ultérieurement à Pianottoli-Caldarello (Corse).

Vitricciolo,
Pianottoli-Caldarello,
20131 Corse.

– La famille,
Ses amis,
ont le grand chagrin de faire part du décès de

Patrice COUFOURIER,
sous-préfet,

survenu à Rouen, le 14 décembre 1993.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 17 décembre, à 10 h 30, en la cathédrale de Rouen.

Des fleurs naturelles.

– M. Adrien Delclaux,
Et sa famille
ont la douleur de faire part du décès de

Henriette DELCLAUX,
née Girouard,

survenu à Paris le 14 décembre 1993.

Les obsèques religieuses auront lieu à Saint-Rémy (Aveyron), le 18 décembre à 14 heures.

– Claire Dreyfus-Cloarec
et Jacques Cloarec,
Nicolas et Laure,
Marc et Denise Dreyfus,
Emmanuel, Hélène et Thomas,
Les docteurs François Dreyfus
et Claire Monsarrat,
Guillaume, Pierre et Mathilde,
Ses enfants et petits-enfants,
Clément, Carmen
et Marie-Laure Moreau,
Sa famille,
Et tous ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jacqueline DREYFUS,
née Moreau,
ancienne interne des hôpitaux de Paris,
ancien chef de clinique,

survenu à son domicile, le 13 décembre 1993.

7, rue Suger,
75006 Paris.

– Anita Depaigne
et Nadine Fresco,
ses filles,
Vincent et Anne Depaigne,
Tatiana et Laura Atran-Fresco,
ses petits-enfants,
Jenka Sperber,
sa sœur,
Dan Sperber,
son neveu,
Sa famille et ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Jetty FRESCO,
née Zivenus,

le 14 décembre 1993.

L'inhumation aura lieu le vendredi 17 décembre, à 9 heures, au cimetière du Montparnasse, Paris-14e, où l'on se réunira à l'entrée principale.

117, rue de Picpus,
75012 Paris.
12, avenue de l'Observatoire,
75006 Paris.

– Suzanne Horville,
son épouse,
Josyane Horville-Memmi,
Robert Horville,
Pierre-Jean Horville,
ses enfants,
Sandrine, Yan, Valérie, Gabriel, Marie,
ses petits-enfants,
Moshé Memmi,
Annick Horville-Châteaureynaud,
Elisabeth Horville-Beaure d'Augères,
Gisèle Sucher,
Marie-Pierre Béchet,
ont la tristesse de faire part du décès du

médecin général HORVILLE,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du Mérite,
croix de guerre 1939-1945.

Les obsèques ont eu lieu au cimetière du Père-Lachaise, dans la plus stricte intimité.

115, rue de Reuilly,
75012 Paris.

– Savigny-sur-Orge. New-York. Thonon-les-Bains. Argentat.

Jean et Iris Lachaud,
Laure et Luc,
Anne et Claude Poncet,
Marina, Antoine et Anaïs,
ont la douleur de faire part de la disparition de

Denise LACHAUD,
née Rosenblum,

le 11 décembre 1993, à l'âge de soixante-dix ans.

Les obsèques auront lieu le vendredi 17 décembre, à 10 h 45, au cimetière du Kremlin-Bicêtre.

Selon sa volonté, elle sera incinérée et reposera auprès de son époux,

Robert LACHAUD,

décédé le 31 janvier 1962.

5800 Arlington Av., New-York.
17, chemin du Marais,
74200 Thonon-les-Bains.

– Andrée May-Lyotard,
sa fille,
Laurence et Rémi Kahn,
Corinne et Michel Enaudeau,
ses petits-enfants,
Alexandre Demoule,
Mathias Kahn,
Jacques Enaudeau,
ses arrière-petits-fils,
ont la grande tristesse de faire part de la mort de

Mme Emile MAY,
née Marguerite Potier,

survenue le lundi 13 décembre 1993, à l'âge de quatre-vingt-onze ans.

62, rue Blomet,
75015 Paris.

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– La Cimade,
Et les collègues du service formation,
ont la douleur de faire part de la mort de

Marc POULIN,

survenue le dimanche 12 décembre 1993, à Paris.

Il venait d'avoir trente-trois ans.

Il nous manquera.

Il sera incinéré le lundi 20 décembre, à 15 h 45, au columbarium du Père-Lachaise.

– Dorothée et André Georgel,
Zelda et Matthieu,
Marie-Philippe Scheurer,
Aurore et Jean-Pierre Geoffroy,
Marie-Pierre et Pierre Roques,
Leur famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Jacques SCHEURER,
vice-président honoraire
au tribunal de grande instance
de Colmar,

enlevé à leur affection le 11 décembre 1993.

103, rue du Logelbach,
68000 Colmar.

Anniversaires

– Une pensée est demandée pour l'anniversaire de la mort de

Barbara GIMET-HONIGOVA
(Bruji),
médecin.

– Il y a un an, le 17 décembre 1992, disparaissait

Yvette Hanina HANNOUN.

Que ceux qui l'ont connue et aimée se souviennent.

– Il y a un an, le 14 décembre 1992,

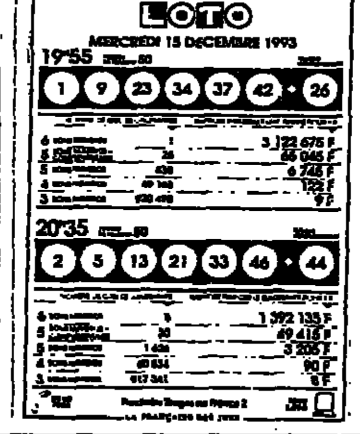
Alain LACOMBE,
écrivain,
producteur à Radio-France,

nous quittait.

Que ceux qui l'ont aimé se joignent aux siens dans la prière.

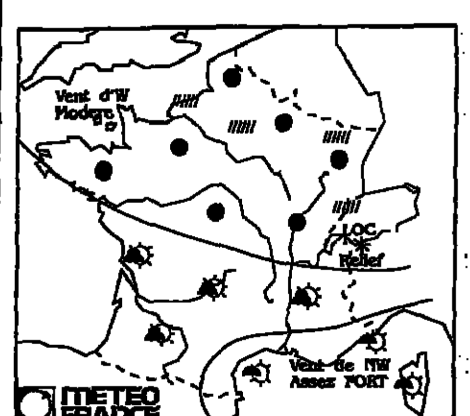
Soutenances de thèses

– M. Ali Amahan soutiendra sa thèse de doctorat d'Etat ès lettres sur : « Ghoujdama, changements et permanence (début du siècle à nos jours) », à 9 h 30, le 20 décembre 1993, foyer des professeurs, 12, rue de l'Ecole-de-Médecine, Paris-5e.





MÉTÉOROLOGIE



Vendredi : temps nuageux, faiblement pluvieux sur le nord. – Au nord de la Loire, le ciel sera très chargé le matin, et il pleuvra faiblement le matin, de la Normandie à l'extrême nord. En cours de journée, ces pluies glisseront vers les régions du nord-est, en laissant derrière elles quelques petites éclaircies se développer, plus larges de la Bretagne aux Pays de la Loire.

Plus au sud, le ciel sera plus clément, sauf dans le Sud-Ouest où les nuages seront très teneces en journée. Le relief alpin sera accroché une bonne partie de la journée, il y neigera vers 800/1 000 mètres. Sur les régions méditerranéennes, le soleil régnera en maître toute la journée, à peine contrarié par quelques passages nuageux sans conséquence. Le vent d'ouest faiblira considérablement, avec des pointes ne dépassant plus 70 km/h entre la Corse et le continent.

Les températures minimales seront comprises entre 0 et 2 degrés dans le nord-est ; partout ailleurs, elles s'étageront entre 2 et 5 degrés dans l'intérieur, et approcheront 6 degrés sur les côtes. Dans l'après-midi, il fera plus doux que la veille, avec des températures s'étageant entre 7 et 15 degrés du nord au sud.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

TEMPÉRATURES maxima - minima

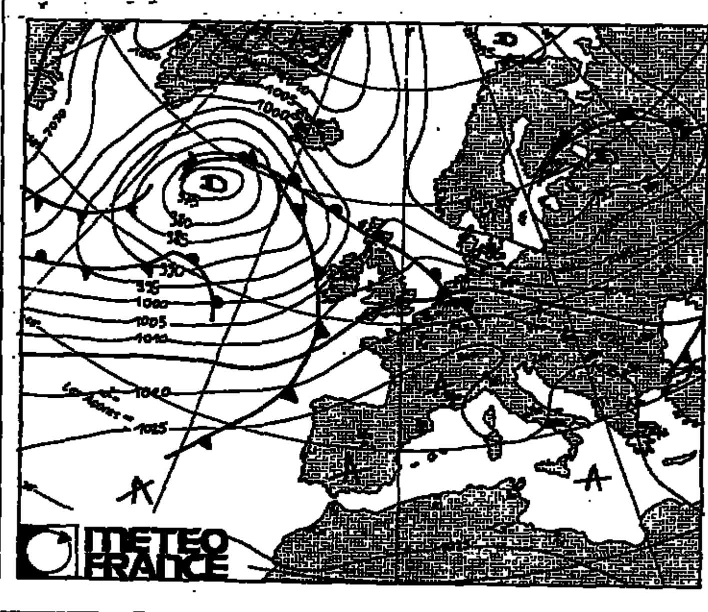
FRANCE	
AJACCIO	14/10
BIARRITZ	13/ 9
BORDEAUX	11/ 9
BOURGES	8/ 5
BREST	8/ 6
CAEN	6/ 4
CHERBOURG	8/ 5
CLERMONT-FER.	9/ 5
DIJON	6/ 4
GRENOBLE	11/ 6
LILLE	7/ 4
LIMOGES	7/ 5
LYON, BRON	8/ 6
MARSEILLE	12/10
NANCY, ESSEY	5/ 2
NANTES	10/ 5
NICE	13/ 9
PARIS-MONTS	8/ 4
PAU	13/ 8
PERPIGNAN	13/ 6
POINTE-A-PITRE	31/21
RENNES	8/ 3
ST-ETIENNE	10/ 5
STRASBOURG	7/ 4
TOULOUSE	13/ 8
TOURS	8/ 6

ÉTRANGER	
ALGER	16/ 7
AMSTERDAM	4/ 3
ATHÈNES	18/14
BANGKOK	34/25
BARCELONE	12/ 0
BELGRADE	12/ 2
BERLIN	4/ 2
BRUXELLES	5/ 3
COPENHAGUE	2/ 2
DAKAR	26/21
GENÈVE	8/ 5
ISTANBUL	12/ 9
JÉRUSALEM	13/ 4
LE CAIRE	19/ 8
LISBONNE	14/10
LONDRES	8/ 5
LOS ANGELES	13/ 8
LUXEMBOURG	5/ 0
MADRID	11/ 3
MARRAKECH	14/11
MEXICO	19/ 9
MILAN	10/ 0
MONTRÉAL	7/ 2
MOSCOU	1/–3
NAIROBI	23/14
NEW-DELHI	23/ 7
NEW-YORK	7/ 5
PALMA-DE-MAJ	14/ 7
PÉKIN	0/–6
RIO-DE-JANEIRO	–/ –
ROME	16/13
HONGKONG	–/ –
SÉVILLE	15/ 6
SINGAPOUR	33/24
STOCKHOLM	1/–1
SYDNEY	–/ –
TOKYO	9/ 2
TUNIS	19/ 9
VARSOVIE	2/ 1
VENISE	8/ 5
VIENNE	7/ 1

Valeurs extrêmes relevées entre le 15-12-1993 à 18 heures TUC et le 16-12-1993 à 6 heures TUC

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

PRÉVISIONS POUR LE 18 DÉCEMBRE 1993 A 0 HEURE TUC



BULLETIN D'ENNEIGEMENT

Voici les hauteurs d'enneigement au 14 décembre. Elles nous sont communiquées par Ski France, l'Association des maires des stations françaises de sports d'hiver (61, boulevard Haussmann, 75008 Paris - Tél. : (1) 47.42.23.22), qui diffuse aussi ces renseignements sur répondeur téléphonique au (1) 42-66-64-28 ou par Minitel : 36-15 code CORUS.

Les chiffres indiquent, en centimètres, la hauteur de neige en bas, puis en haut des pistes.

HAUTE-SAVOIE
Avoriaz : n.c.; Les Carroz-d'Araches : n.c.; Chamonix : n.c.; Châtel : 15-60 ; La Clusaz : n.c.; Combloux : n.c.; Les Contamines-Montjoie : 10-75; Flaine : n.c.; Les Gets : n.c.; Le Grand-Bornand : n.c.; Les Houches : n.c.; Megève : 32-70; Morillon : n.c.; Morzine : n.c.; Praz-de-Lys-Sommand : 20-n.c.; Praz-sur-Arly : n.c.; Saint-Gervais : n.c.; Samoëns : n.c.; Thollon-Les Mémises : n.c..

SAVOIE
Les Aillons : 10-20; Les Arcs : 45-170 : Arèches-Beaufort : n.c.; Aussois : n.c.; Bessans : n.c.; Bonneval-sur-Arc : n.c.; Le Corbier : 3-50; Courchevel : n.c.-112; Crest-Voland-Cohennoz : n.c.; Flumet : n.c.; Les Karellis : n.c.; Les Menuires : n.c.; St-Martin Bellev. : n.c.; Méribel : 35-n.c. ; La Norma : 50-70; Notre-Dame-de-Bellecombe : 5-25; Peisey-Nancroix-Vallandry : n.c.; La Plagne : 70-160; Pralognan La Vanoise : 40-60; La Rosière 1850 : 100-n.c.; Saint-François-Longchamp : n.c.; Les Saisies : 10-60; Tignes : 66-250; La Toussuire : 50-80; Val-Cenis : n.c.; Valfréjus : n.c.; Val-d'Isère : 80-120; Valloire : 30-70; Valmeinier : n.c.; Valmorel : n.c.; Val-Thorens : 90-175.

DAUPHINÉ-ISÈRE
Alpe d'Huez : 55-120; Alpe-du-Grand-Serre : 10-n.c.; Auris-en-Oisans : 15-30; Autrans : n.c.; Chamrousse : 10-20; Le Collet-d'Allevard : n.c.; Les Deux-Alpes : 40-180; Lans-en-Vercors : 5-10; Saint-Pierre de Chartreuse : n.c.; Les Sept Laux : n.c.; Villard-de-Lans-Correncon : 30-30.

ALPES DU SUD
Auron : n.c.; Beuil-les-Launes : n.c.; Briançon : 20-40; Isola 2000 : n.c.; Montgenèvre : 25-60; Orcières-Merlette : n.c.-40; Les Orres : n.c.; Pra-Loup : n.c.; Puy-Saint-Vincent : 20-100; Le Sauze-Super-Sauze : n.c.; Serre-Chevalier : 20-60; Superdévoluy : 15-20; Valberg : n.c.; Val-d'Allos-Le Seignus : n.c.; Val d'Allos-La Foux : n.c.; Risoul : 25-40; Vars : n.c.-20.

PYRÉNÉES
Aix-les-Thermes : n.c.; Cauterets-Lys : 10-60; Font-Romeu : n.c.; Gourette : n.c.; Luchon-Superbagnères : n.c.; Luz-Ardiden : n.c.; Peyragudes : n.c.; Piau-Engaly : n.c.; Saint-Lary-Soulan : n.c..

AUVERGNE
Le Mont-Dore : n.c.; Besse-Super-Besse : n.c.; Super-Lioran : n.c..

JURA-AIN
Métabief : 5-15; Mijoux-Lelex-La Faucille : n.c.; Les Rousses : 10-20.

VOSGES
Le Bonhomme : n.c.; La Bresse-Hohneck : 30-30; Gérardmer : 20-40; Saint-Maurice-sur-Moselle : n.c.; Ventron : n.c.

LES STATIONS ÉTRANGÈRES
Pour les stations étrangères, on peut s'adresser à l'office national de tourisme de chaque pays : Allemagne : 9, boulevard de la Madeleine, 75001 Paris, tél. : 40-20-01-88; Andorre : 26, avenue de l'Opéra, 75001 Paris, tél. : 42-61-50-55; Autriche : 47, avenue de l'Opéra, 75002 Paris, tél. : 47-42-78-57; Italie : 23, rue de la Paix, 75002 Paris, tél. : 42-66-66-68; Suisse : 11 *bis*, rue Scribe, 75009 Paris, tél. : 47-42-45-45.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6194

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									■
II									
III									
IV			■			■			
V				■					
VI	■								■
VII		■						■	
VIII				■					
IX					■		■		
X			■						
XI						■			

HORIZONTALEMENT

I. Furent impliqués dans une querelle. – II. Des filles qui ne prennent théoriquement pas de raccourcis. – III. Une femme à qui il ne faut pas demander d'arroser. – IV. Article étranger. Un élément artificiel. On n'en parle que quand il est grand. – V. Un agent secret. Qui ne flambe plus depuis longtemps. – VI. Un fragment de roche vitreuse. – VII. Honorée comme une sainte. – VIII. Langue ancienne. On peut y faire des exercices. – IX. Qui ont pu nous enrichir. Agrément étranger. – X. Pour la troisième personne. Comme la science, quand on n'a rien à apprendre. – XI. Ville de Belgique. Découverts.

VERTICALEMENT

1. Pour bien l'apprécier, il faut avoir un bon demi. Peut devenir furieuse quand on est trop dérangé. – 2. Un grand chat sauvage. Change de forme en cas de danger. – 3. Tourné quand tout est cassé. Fruit qui vaut une prune. – 4. Choisit. En France. De l'argile. – 5. Une goutte dans la tasse. Un drame. – 6. Pas vilaine. Ce qu'il y a de plus mauvais dans le calice. Essence. – 7. Des femmes qui ont de jolis bagages. Article. – 8. Un mot qui fait ouvrir les portes. Pas fin. – 9. Mis en terre. Peut-être mis en quatre.

Solution du problème n° 6193

Horizontalement

I. Lessiver. – II. Idéaliser. – III. Betterave. – IV. Au. Eues. – V. Encre. Ut. – VI. Sienne. Se. – VII. Rues. – VIII. Horsains. – IX. Alumine. – X. Va. Ere. Al. – XI. Est. Essai.

Verticalement

1. Libres. Hâve. – 2. Ede. Nicolas. – 3. Sétacé. Ru. – 4. Saturnisme. – 5. Ile. En. Aire. – 6. Vire. Erines. – 7. Esaü. Une. – 8. Rêveuses. Aa. – 9. Restes. Pli.

GUY BROUTY



RADIO-TÉLÉVISION

JEUDI 16 DÉCEMBRE

TF 1

15.30 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.40 Club Dorothée.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! *Présenté par Christophe Dechavanne. Invité : Jean-Michel Jarre.*
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 1.00).
20.00 Journal, Tiercé et Météo.

20.50 *Téléfilm :* On a tué mes enfants. De David Greene. (1re partie.)
22.30 Magazine : Télé-vision. Présenté par Béatrice Schönberg. Les femmes de la télé. *Invitées : Claire Chazal, Sophie Favier, Olivia Adriaco, Alexandre Kazan ; La télé de Patrick Sébastien.*
0.00 Série : Crimes passionnels. Alice, de Jean-Pierre Prévost.

FRANCE 2

15.45 Tiercé, en direct de Vincennes.
15.55 Variétés : La Chance aux chansons. Emission présentée par Pascal Sevran.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Magazine : Giga.
18.45 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne.
20.00 Journal, Journal des courses et Météo.
20.50 ▶ Magazine : Envoyé spécial. *Prisons de femmes, d'Olivia Lichtenstein ; Made in Japan, de Jean-Claude Allanic et Philippe Luzzi.*
22.25 Divertissement : Juste pour rire. Présenté par Laurent Ruquier et l'équipe de *Rien à cirer*. Invité : Michel Courtemanche. Avec Johnny Hallyday, Jane Birkin, Christine Ockrent, Jean-Pierre Foucault, Pascal Sevran, Amanda Lear.
23.25 Journal et Météo.
23.45 Magazine : La Cercle de minuit. Présenté par Michel Field. La télévision éducative.
1.00 Série : Au-delà de la passion.

FRANCE 3

14.30 Questions au gouvernement, *en direct du Sénat.*
17.00 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. Présenté par Vincent Perrot.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer. *Présenté par Pascal Sanchez,* en direct de Strasbourg.
18.25 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.
18.50 Un livre, un jour. *Présenté par Olivier Barrot. Jean Giraudoux, de Philippe Dufay.*
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.40 Keno.
20.50 Cinéma : L'Année des méduses. □ Film français de Christopher Frank (1984).
22.40 Journal et Météo.
23.10 Cinéma : Monsieur Ripois. ■■ Film français de René Clément (1954).
0.50 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

15.30 Le Journal du cinéma du mercredi.
15.55 Surprises.
16.05 Cinéma : Mambo Kings. ■ Film américain d'Arne Glimcher (1991).
17.45 Surprises.
18.00 Canaille peluche.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Présenté par Philippe Gildas et Antoine de Caunes.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : Mister Johnson. ■ Film américain de Bruce Beresford (1990).
22.10 Flash d'informations.
22.20 Cinéma : Hot Shots. □ Film américain de Jim Abrahams (1991) (v.o.).
23.40 Téléfilm : Un otage de trop. De Philippe Galland.
1.05 Le Journal du hard. Présenté par Philippe Vendel.
1.10 Cinéma : Rêves et Fantasmes. *Film américain, classé X, d'Andrew Blake (1990).*

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Cinéma : Mon oncle. ■■ Film français de Jacques Tati (1958).
19.00 Série : The New Statesman.
19.30 Documentaire : La Fin de la solitude. *Le nouveau départ de quatre femmes de 70 ans, d'Ute Wagner-Oswald.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ *Soirée thématique :* Voilà les Tziganes ! Soirée conçue par Suzanne Drexl.
20.45 Spectacle musical : Aimants. D'André Heller.
21.15 Débat. (et à 22.35, 23.30). Avec Romani Rose, déléguée du Conseil central des sintis et roms allemands ; André Heller.
21.30 Documentaire : Voilà les Tziganes ! De Richard Blank (v.o.).
22.15 Documentaire : Voilà les Tziganes ! Quatorze ans plus tard. De Richard Blank (v.o.).
22.55 Documentaire : Aux marges de la ville. De Renata M. Erich (v.o.).
23.55 Reportage : L'Ecole saisonnière. De Myriam Tonelotto et Susanna Dörhage (15 min.).
0.05 Spectacle musical : Aimants. D'André Heller (30 min.).

M 6

17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série ; Madame est servie.
20.35 Météo 6.
20.50 Cinéma : Le Retour de Martin Guerre. ■ Film français de Daniel Vigne (1981).
22.55 Cinéma : Phantasme 2. □ Film américain de Don Coscarelli (1988).
0.50 Informations : Six minutes première heure.
1.00 Magazine : Fréquenstar.

FRANCE-CULTURE

20.30 Dramatique. Vie et aventures de Salavin, d'après Georges Duhamel (3).
21.30 Profils perdus. Colette et Jean Lasnes, peintres.
22.40 Les Nuits magnétiques. Au pays d'Amkoullel (3).
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (donné le 26 août lors du Festival de La Chaise-Dieu) : Passio Domine nostri Jesu, de Amato ; Répons de la semaine sainte, de Perti ; Improperia, de Scarlatti ; Lamentations de Jérémie, de Cavalieri, par le Chœur et l'Orchestre della Cappella Musicale di San Petronio di Bologna, dir. Sergio Vartolo.
23.09 Ainsi la nuit. Bénédiction de Dieu dans la solitude, Mélodie, Harmonie du soir, Mélodie, Invocation, de Liszt.
0.00 L'Heure bleue.

Les interventions à la radio

France-Inter, 19 h 20 : *« GATT, l'accord à quel prix ? Majorité, la confiance et après ? »*, avec Alain Juppé (« Objections »).
BFM, 19 h 35 : *Maurice Rheims* (« Voix off »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Franchir le siècle

A l'occasion de la 200e Marche du siècle, Cavada avait réuni dans la grande salle de l'UNESCO ce qui s'appelle un beau plateau. Une foison de Prix Nobel, Georges Charpak, Toni Morrison, Elie Wiesel, et en prime Michel Serres, Shimon Pérès, Federico Mayor (en duplex de New-Delhi) et l'architecte du Grand Louvre Pei (en duplex devant une photo de gratte-ciel). Nelson Mandela, Benazir Bhutto et Hosni Moubarak, annoncés *sous réserve*, avaient renoncé. Bernard-Henri Lévy et Jacques Séguela étaient sans doute excusés. Il s'agissait de débattre du sida, du chômage, de Sarajevo, de toutes les grandes questions du moment. De cet ensemble, intitulé « Voix d'espoir pour franchir le siècle », l'on tira essentiellement deux enseignements. D'abord, le public avait été mieux choisi qu'aux 7 d'Or : nulle voix dans la salle ne cria « Cavada président », comme la veille ces malappris du Moulin Rouge. Pour le reste, on convint avec Umberto Eco qu'il importait d'être tragiquement optimiste ; optimiste, parce que l'espèce humaine s'en tirerait toujours, mais tragiquement, parce que les obstacles ne manqueraient pas. La leçon valait bien quelques faisceaux de satellites.

Quelques minutes plus tard, à « Ex Libris », de quoi débattaient PPDA et une dizaine d'adolescents ? Du chômage, du sida, de Sarajevo, de toutes les grandes questions du moment. Il fut implicitement confirmé que l'humanité s'en tirerait sans doute, mais à condition, cette fois, de *« se bouger »*. Habile gestionnaire, PPDA avait fait l'économie des Nobel. Un médecin, Jacques Lebas, remplaçait à lui tout seul Eco, Charpak et Wiesel. Un invité de rêve : il était spécialiste de tout. A peine avait-il expliqué qu'il soignait des SDF à l'hôpital Saint-Antoine qu'un adolescent l'interrogea sur l'action humanitaire en Bosnie. Justement, il avait son opinion : l'humanitaire ne devait pas être *un* alibi.

Que devait faire un médecin quand un malade séropositif refusait de dévoiler son état à son partenaire ? interrogea un autre adolescent. *Précisément*, le docteur avait traité un *cas* de ce type : il fallait, avant toute chose, en parler, prendre le temps d'écouter, etc. *Le sang contaminé ?* Il avait soigné des *hémophiles*. La *drogue à la sortie des écoles ?* Mettons ça à plat, et discutons-en.

Zappant une dernière fois, on *retrouva* PPDA... sur France 3 Ile-de-France, à l'émission « Décryptages », consacrée aux médias. Il nous entretenait de la future chaîne d'information continue préparée par TF 1. Y participerait-il ? Oui, il continuerait de s'y intéresser *aux livres*. Riche idée ! Il pourrait ainsi à *loisir* réinviter le docteur, qui n'avait pas eu le temps de développer ses solutions *sur l'exception culturelle* et *la loi* Falloux.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

VENDREDI 17 DÉCEMBRE

TF 1

8.35 Télé-shopping.
9.05 Feuilleton : Hôpital central.
9.45 Feuilleton : Haine et passions.
5.55 Série : Passions (et à 2.20).
10.55 Série : Tribunal.
11.25 Feuilleton : Santa Barbara.
11.50 Jeu : La Roue de la fortune.
12.20 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo et Tout compte fait.
13.35 Feuilleton : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : Cannon.
15.30 Feuilleton : La Clinique de la Forêt-Noire.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.40 Club Dorothée.
17.50 Série : Premiers baisers.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous ! Présenté par Christophe Dechavanne. *Invité : Magali.*
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.35).
20.00 Journal et Météo.
20.45 Téléfilm : On a tué mes enfants. De David Greene, avec Farrah Fawcett, Ryan O'Neal (2e partie).
22.35 Magazine : Ushuaïa. Présenté par Nicolas Hulot. La Fontaine-de-Vaucluse. Frissons et lumières, de Guy Meauxsoone ; *Créatures du lac*, de Frédéric Presles ; *Combats sacrés*, de Bernard Guerrini ; *Les derniers rois de Scores bysund*, de Frédéric Vernay.

23.35 Documentaire : Les Enfants de la Mafia. De Duilio Giemmaria.
0.40 Journal et Météo.
0.45 Série : Mésaventures.
1.15 TF1 nuit
1.20 Documentaire : Histoire des inventions.
2.55 Documentaire : Histoires naturelles
3.50 Série : Intrigues.
4.55 Musique.
5.05 Haroun Tazieff raconte sa Terre.

FRANCE 2

8.30 Feuilleton : Amoureusement vôtre.
8.55 Feuilleton : Amour, gloire et beauté.
9.15 Magazine : Matin bonheur. Invitée : Charlotte de Turckheim.
11.15 Flash d'informations.
11.20 Jeu : Motus.
11.55 Jeu : Pyramide (et à 4.30).
12.25 Jeu : Ces années-là.
12.59 Journal, Météo et Point route.
13.45 INC.
13.50 Série : Le Renard.
14.50 Série : L'Aigrefin.
15.45 *Variétés :* La Chance aux chansons (et à 5.10). Emission présentée par Pascal Sevran. Galas au casino.
16.45 Jeu : Des chiffres et des lettres.
17.10 Magazine : Giga.
18.45 Jeu : Un pour tous.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne (et à 3.25).
20.00 Journal, Journal des courses, Météo et Point route.
20.50 Série : Maigret. Maigret et l'homme du banc, d'Etienne Périer d'après Georges *Simenon*. Avec Bruno Cremer et Marie Dubois.
22.20 Magazine : *Bouillon de culture.* Présenté par Bernard Pivot. Thème : Les tables en fête. Invités : Joël Robuchon *(les Dimanches de Joël Robuchon) ;* Michel Onfray, prix Médicis essais 1993 ; Béatrix Saule, commissaire de l'exposition *Versailles, les tables royales en Europe du XVIIe au XIXe siècle ;* Pier Luigi Pizzi, décorateur d'opéra, chargé de la scénographie de l'exposition de Versailles.
23.40 Journal, Météo *et Journal des courses.*
0.00 Cinéma : Désiré. ■■ Film français de Sacha Guitry (1937).
1.30 Magazine : Envoyé spécial (rediff.).
2.55 Documentaire : L'Electronique dans la musique.
4.00 Documentaire : Les feux du cirque.
4.20 Dessin animé.
4.25 24 heures d'info.

FRANCE 3

8.00 Continentales. Central Express Serbie (v.o.) ; A 8.25, Reportage TV de l'Est ; A 8.35, 12 Pays : la France (v.o.) ; A 9.00, Euro hebdo, l'actualité dans les pays de l'Est ; A 9.10, Multiplex, magazines sur l'Asie ; A 9.20, Orthogaffes.
9.25 Magazine : Génération 3. Présenté par Marie-Laure Augry. Géoscope : sur les traces de Gerland. A 9.55, Semaine *thématique :* La Révolution de 1789. 4. Que reste-t-il *de 1789 ? Invité :* Pierre Miquel, historien.
10.55 *Espace entreprises :* L'Homme du jour.
11.00 Magazine : Français, si vous parliez.
11.45 La Cuisine des mousquetaires.
12.00 Flash d'informations.
12.05 Télévision régionale.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Votre cas nous intéresse. L'argent du divorce.
13.30 Série : La Conquête de l'Ouest.
15.15 Série : La croisière s'amuse.
16.10 Magazine : La Fièvre de l'après-midi. Invitée : Diane Tell.
17.45 Magazine : Une pêche d'enfer.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Le Prix Goncourt*, de Saint-Lorges ; *Dîners en ville*, de Bernard des Saints-Pères.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Divertissement : La Grande Classe.
20.30 Le Journal des sports.
20.45 INC.
20.50 Magazine : Thalassa. Présenté par Georges Pernoud. Opération *Bel Espoir*, de Lise Blanchet et Patrick Boileau. Emission entièrement consacrée au père Michel Jaouen.
21.50 *Magazine : Faut pas rêver.* Présenté par Sylvain Augier. Invité : Enrico Macias. Inde : *j'ai dix ans et je suis un dieu vivant*, de Frédéric Soltan et Dominique Rabotteau ; Philippines : les chrysanthèmes de Manille, d'Evelyne Ragot et Gérard Grenier ; France : la fête du pommé, de Philippe Baron et Patrice Gérard.
22.50 Journal et Météo.
23.15 ▶ Magazine : Pégase. Le Spitfire à Duxford.
0.10 Court métrage : Libre court. Unloz, de Guy Jacques.
0.25 Continentales. L'Eurojournal : l'info en v.o.

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 8.05 —

7.50 Ça cartoon.
8.05 Magazine : 24 heures (rediff.).
9.00 Le Journal du cinéma.
9.05 Cinéma : Mister Johnson. ■ Film américain de Bruce Beresford (1990).
10.40 Flash d'informations.
10.45 Surprises.
11.05 Cinéma : *Un parapluie pour trois.* ■ Film espagnol de Felipe Vega (1991).

— En clair jusqu'à 13.35 —

12.30 Magazine : La Grande Famille. Présenté par Jean-Luc Delarue. *J'ai été SDF. Il n'y a pas d'âge pour foncer.*
13.30 Le Journal de l'emploi.
13.35 Cinéma : Indochine. ■■ Film français de Régis Wargnier (1991).
16.05 Magazine : Courants d'airs. Présenté par Estelle Hallyday.
16.30 Surprises.
16.40 *Le Journal du cinéma.*
16.45 Cinéma : Pico et Columbus. ■ Film d'animation allemand de Michael Schoemann et David Reilly (1993).
18.00 Canaille peluche. La Famille Addams.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.30 Ça cartoon.
18.45 Magazine : Nulle part ailleurs. Invité : Sempé.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Le Concours. *La finale européenne.* Présentée par Estelle Hallyday et Antoine de Caunes.
21.30 Documentaire : Les Allumés... Il danse pour ses cormorans, de Frédéric Fougea.
21.55 ▶ Documentaire : Jean Poiret, un prince sans rire. De Jean-Luc Seigle et Gilles Nadeau.
22.45 Flash d'informations.
22.50 Surprises.
23.00 Cinéma : Le Zèbre. ■■ Film français de Jean Poiret (1991).
0.30 Cinéma : Poulet au vinaigre. ■■ Film français de Claude Chabrol (1985).
2.15 Cinéma : Que les gros salaires lèvent le doigt. ■ Film français de Denys Granier-Deferre (1982).
3.50 Cinéma : Assassins et voleurs. ■■■ Film français de Sacha Guitry (1956).
5.10 Surprises.
5.45 Cinéma : Un été sans histoires. ■ Film français de Philippe Harel (1992).
6.45 Surprises.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : Histoire parallèle (rediff.).
17.55 Magazine : Macadam. The Ghosts of Oxford Street, documentaire de Malcolm McLaren (rediff.).
19.00 Série : The New Statesman. De Geoffrey Sax (v.o.).
19.30 Documentaire : Rimbaud brûle ses manuscrits. De Werner Biermann.
19.45 Documentaire : Jésus-Christ Moviestar. Le Messie au cinéma, de Ray Bruce.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Téléfilm : Bella Block. De Max Färberböck.
22.25 ▶ Premières vues. Filmer la vieillesse. Margot et Clopinette, de Leonardo di Costanzo ; Special Guests, de Goran Duckic ; Dona Urraca, de Serge Tréfaut ; Dames de cœur, de Virginie de Véricourt.
23.30 Cinéma : La Maudite Galette. ■■ Film canadien de Denys Arcand (1971).

M 6

8.00 Informations : M 6 express (et à 9.00, 10.00, 10.45, 11.50).
8.05 Les Matins d'Olivia.
9.05 M 6 boutique. Télé-achat.
9.30 Infoconsommation.
9.35 Musique : Boulevard des clips (et à 10.05, 1.05, 7.00).
10.55 Série : Jet Set.
12.00 Série : Papa Schultz.
12.30 Série à la carte. Les Routes du paradis ou la Petite Maison dans la prairie.
13.25 Série : Roseanne.
14.00 Magazine : La Vie à pleins tubes. Vidéofan : Etienne Daho.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : L'Etalon noir.
18.00 Série : Code Quantum.
19.00 Série : Supercopter.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.35 Magazine : Capital.
20.45 Téléfilm : L'Empreinte de la folie. De Stephen Gyllenhaal.
22.30 Série : Mission impossible.
23.30 Magazine : Les Enquêtes de Capital.
0.00 Magazine : Sexy Zap.
0.30 Six minutes première heure.
0.40 Musique : Culture rock. Spécial Rolling Stones : 1966, 1969, 1976 et 1982.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio archives. Violette Leduc.
21.32 Musique : Black and Blue. Henri Texier, l'éternel voyageur.
22.40 Les Nuits magnétiques.
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de la salle Olivier-Messiaen) : Faust ouverture, de Wagner ; Deux épisodes du Faust de Lenau, de Liszt ; Le Prince de bois, de Bartok, par l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Ivan Fischer.
23.09 Jazz club. Par Claude Carrière et Jean Delmas. En direct du club Manhattan Hôtel New-York à Euro Disney.

Les interventions à la radio

O'FM, 19 heures : François Fillon et Jean-Laurent Cochet (« le Grand O O'FM-*la Croix* »).
France-Inter, 19 h 20 : *« La sécurité aérienne »* (« Le téléphone sonne »).

AU JOUR LE JOUR

Arbre

A l'heure même où les grandes personnes, sur leurs bancs de l'Assemblée nationale, s'interrogeaient gravement sur les conséquences – pour le commerce mondial et l'avenir de la France – de l'accord sur le GATT, l'Elysée résonnait des cris joyeux de l'enfance éternelle.

Le chef de l'Etat avait convié, comme chaque année, les enfants du personnel au traditionnel arbre de Noël, agrémenté de friandises, de cadeaux et d'attractions.

Nul ne sait où allaient les pensées du chef de l'Etat, alors qu'il assistait ainsi à ce spectacle pour la treizième fois depuis 1981. Peut-être à ceux qui, de l'autre côté de la Seine, s'évertuaient à prouver qu'ils étaient les plus qualifiés pour accéder un jour à la présidence de la salle des fêtes.

PROCYON

L'ESSENTIEL

INTERNATIONAL

Etats-Unis : démission du secrétaire de la défense

Évoquant des «raisons tout à fait personnelles», le secrétaire américain à la défense, Les Aspin, a annoncé mercredi 15 décembre, sa démission *(page 8)*.

Japon : mort de M. Tanaka, «faiseur de rois»

Celui qui fut le grand manipulateur des coulisses de la politique nippone, l'ancien premier ministre Kakuei Tanaka est décédé, mardi à Tokyo, à l'âge de soixante-quinze ans, des suites d'une pneumonie *(page 9)*.

Algérie : le massacre de douze Croates

La communauté étrangère vient, une fois encore, d'être prise pour cible par des *«groupes armés»* présumés islamistes. Douze Croates ont été assassinés, le 14 décembre, à 65 kilomètres au sud-est d'Alger *(page 10)*.

Côte-d'Ivoire : l'opposition boude

Successeur de Félix Houphouët-Boigny, le président Konan-Bédé souhaite *« la formation d'un gouvernement d'ouverture»*. Il n'a pas été entendu par l'opposition *(page 10)*.

POLITIQUE

Les travaux du Parlement

Le nouveau texte sur la maîtrise de l'immigration, adopté par les sénateurs après avoir été approuvé par les députés (après intégration de la réforme du droit d'asile), est maintenant définitif *(page 11)*.

SOCIÉTÉ

Les expériences nucléaires de la France

Après le moratoire décrété par M. Mitterrand, une mission parlementaire estime que la France a encore besoin d'une vingtaine d'essais nucléaires pour garantir «sa sécurité et son indépendance» *(page 13)*.

CULTURE

Tout pour sauver Angkor

L'École française d'Extrême-Orient a repris ses travaux de restauration sur le site d'Angkor *(page 17)*.

COMMUNICATION

Quatre candidats pour le rachat de RMC

RTL et Europe 1 s'étant retirés de la compétition, Havas, la Générale occidentale, NRJ et VSD restent les quatre candidats officiels à la reprise de Radio Monte-Carlo et de son réseau musical Nostalgie *(page 20)*.

ÉCONOMIE

Le parfum « Champagne » interdit en France

La cour d'appel de Paris a confirmé le jugement du tribunal de grande instance interdisant au groupe public Elf-Sanofi et sa filiale Yves Saint Laurent Parfums de commercialiser sous la marque «Champagne» son dernier parfum *(page 21)*.

L'étoile pâlie de Mercedes

Le groupe Daimler Benz, constructeur des Mercedes, était jusqu'à hier un symbole mondial de la qualité, du sérieux, de l'opulence et de la saine gestion germaniques. Il est jugé aujourd'hui responsable autant que victime de la crise traversée par l'Allemagne *(page 21)*.

Services

Abonnements................ IV
Annonces classées 22
Carnet......................... 24
Loto, Mots croisés......... 24
Marchés financiers.... 22-23
Météorologie/Enneigement 24
Radio-télévision 25

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC
et 36-29-04-56

Demain

Temps libre

Goût : fille aînée de la table, la France se pose régulièrement la question de savoir de quels lendemains sera fait son destin culinaire et jusqu'où peut l'entraîner son génie des fourneaux.

Ce numéro comporte un cahier : «Le Monde des livres» folioté I à X

Le numéro du «Monde» daté jeudi 16 décembre 1993 a été tiré à 467 835 exemplaires

Déchirements en «Serbie profonde»

En Choumadia, berceau historique du pays, partisans et opposants de Slobodan Milosevic s'affrontent pour les élections du 19 mars. Mais ils restent unis sur l'esssentiel

KRAGUJEVAC (Serbie)

de nos envoyés spéciaux

La Choumadia est divisée. Ici, dans ce *«berceau de la Serbie moderne»*, dans cette province qui, la première de Serbie, se souleva en 1804 contre l'occupation ottomane, *«quand on rencontre deux personnes, on trouve trois partis»*, comme le dit Danko Popovic, l'un des écrivains serbes contemporains les plus réputés. Originaire et chantre de la Choumadia, Danko Popovic relève que, de tout temps, *«les Serbes ont toujours été, politiquement, en conflit entre eux»*.

Beaucoup déplorent *«l'atomisation de l'opposition»* au président *«communiste»* Slobodan Milosevic. Les formations politiques pullulent, se disputent la prééminence et rechignent à s'unir, au plus grand bénéfice du Parti socialiste au pouvoir, dont les partisans tiennent un certain nombre de villes de la région. Et, des partis paysans aux monarchistes, en passant par les ultranationalistes, les libéraux, les démocrates, les sociaux-démocrates, tout l'éventail de l'opposition à M. Milosevic se présente en ordre dispersé, accumulant les risques d'échec aux élections législatives du dimanche 19 décembre.

Mais lorsque l'on fouille un peu, ces divisions disparaissent et l'unanimité se forme autour des questions essentielles. En premier lieu, tout le monde, ici, pleure sur la grandeur perdue de la Choumadia. Terre d'origine de la dynastie des Karadjordjevic, cette province du centre de la Serbie revendique la première capitale de la Serbie libérée du joug ottoman : Kragujevac. Capitale politique, mais aussi capitale culturelle, elle a produit l'élite intellectuelle serbe du dix-neuvième siècle. Au début du vingtième siècle, Kragujevac comptait pas moins de cent douze journaux, dont un, dans les années 30, en langue française.

Au fil des bouleversements politiques dans les Balkans, regrette-t-on toutefois ici, la Choumadia a vu son rôle diminuer puis disparaître. Des marches du royaume – du Monténégro, d'Herzégovine, de Bosnie, des Krajinas, – les Serbes *«de l'extérieur»* se sont progressivement *«imposés au pouvoir»*; ils ont fini par supplanter les *«vrais»* Choumadiens. Le communisme, se plaint-on encore à Kragujevac, a sonné le glas de la Choumadia historique, désormais reléguée à une petite vie provinciale, entre forêts et vallons. On s'y méfie des idéologies et l'on regrette le temps où *«la Serbie était le plus jeune Etat d'Europe»*, expression tirée d'un livre datant de 1845.

«L'intérêt national»

Cependant, malgré un certain mépris mal dissimulé pour des frères *«de l'extérieur»* dénoncés pour leur mentalité belliqueuse, ces derniers n'en sont pas moins serbes, et tout Choumadien ressent comme une nécessité absolue de leur venir en aide. *«Personne, une fois arrivé au pouvoir, ne peut se permettre d'abandonner les Serbes des Krajinas, et lorsqu'il s'agit de la cause serbe, il n'y a plus d'oppositions»*, souligne Rade, un cultivateur de la petite ville d'Arandjelovac, farouche opposant à Slobodan Milosevic et à son *«parti communiste»*.

De même, pour Slobodan Pavicevic, un écrivain et éditeur de Kragujevac, selon qui le président de la Serbie n'a rien d'un nationaliste mais tout d'un dictateur communiste. *«Si l'opposition remportait les élections de dimanche, elle n'obtiendrait pas plus* [de la communauté internationale] *que Milosevic, car l'intérêt national serbe est le même, qu'il soit vu par Milosevic ou par l'opposition»*, dit cet opposant. Autrement dit, *«tout parti, qu'il soit actuellement dans l'opposition ou pas, est obligé de protéger les Serbes, tous les Serbes»*, comme l'affirme, de son côté, Rade.

Et l'on ne se contente pas de phrases en Choumadia. Miljenko, un ouvrier d'Arandjelovac, est allé se battre, en novembre 1991, en Krajina pour y défendre un village à population serbe, Divoselo, entouré de localités croates. Il s'était déjà engagé dans une milice serbe au printemps précédent, dès les premiers incidents entre Serbes et Croates et avant même que la véritable guerre n'ait commencé; seule la maladie de son père l'a empêché de partir avec les premiers combattants.

Le phénomène est loin d'être isolé, puisque des milices serbes ont pu organiser des relèves régulières de combattants venus de toute la Choumadia pour *«secourir les frères de Krajina menacés par les Croates»*. A Arandjelovac seulement – trente mille habitants environ, – une vingtaine de jeunes ont été tués en Krajina, en Slavonie orientale ou en Bosnie, selon Miljenko. *«Ceux qui nous ont fait la guerre le regretteront»*, affirme-t-il. Dans le même temps, l'armée fédérale yougoslave a enregistré un nombre important de déserteurs, dont une bonne partie de Choumadiens qui refusaient, notamment, de se battre dans les rangs d'une armée arborant l'étoile rouge et qu'ils soupçonnaient de ne combattre que pour perpétuer le pouvoir communiste.

En fait, pour les opposants de Choumadia, les critiques adressées à Slobodan Milosevic portent plus sur les méthodes utilisées que sur le fond. *«Il est compréhensible que tous les Serbes veuillent vivre dans un même Etat»*, explique Zoran Petrovic, directeur des éditions Svetlost. *«Mais*, ajoute-t-il, *il faut trouver les bons moyens pour parvenir à ce résultat»*. *«Il fallait aider les Serbes de Krajina et de Bosnie dans le cadre du démantèlement de la Yougoslavie, mais pas de la façon dont cela a été fait»*, renchérit Slobodan Pavicevic, sans toutefois préciser ce qu'aurait été la bonne méthode. Et d'ajouter : *«Les problèmes stratégiques de la Serbie s'imposent de la même façon à quelque parti que ce soit, celui de Milosevic ou ceux de l'opposition.»*

Par *«problèmes stratégiques»*, il faut entendre *«le règlement de la question nationale serbe»*, explique cet écrivain qui ne ménage pas ses attaques contre l'homme fort de Belgrade. Si l'objectif de la Grande Serbie transparaît dans tous les discours, rares sont ceux qui, en Choumadia, vont jusqu'à prononcer l'expression taboue. On préfère se réfugier derrière cette formule : *«Les Serbes doivent pouvoir jouir de leurs droits historiques sur leurs terres.»*

Autre question sur laquelle tout le monde, ici, se rejoint : les sanctions imposées par la communauté internationale à la Serbie et au Monténégro. Elles sont *«injustes»*, appauvrissent la population de façon catastrophique, développent la criminalité, renforcent le pouvoir de Slobodan Milosevic et retardent le processus de démocratisation de la Serbie.

«Une trop haute idée d'eux mêmes»

Les pressions internationales ont suscité un sentiment de xénophobie dans la population, y compris au sein de l'opposition, et provoqué une dérive à droite des formations modérées, assure-t-on, ici, de façon unanime. En outre, *«plus l'Europe fait pression sur la Serbie, plus Milosevic renforce la pression intérieure»*, constate Slobodan Pavicevic.

Si le but de la communauté internationale était d'aboutir à la chute ou à l'affaiblissement de Slobodan Milosevic, l'effet est raté, estime-t-on de toutes parts. D'abord, la paupérisation de la population, *due à l'embargo*, a déclenché une vague de criminalité, et *«les gens se regroupent naturellement autour du pouvoir, qui dispose de la police»*, explique Zoran Petrovic. Ensuite, la classe moyenne a été laminée et l'on a assisté à une véritable fuite des cerveaux, ce que Slobodan Pavicevic appelle un *«génocide intellectuel»*.

Mais, surtout, ce qui est vécu ici comme un encerclement a *«ressoudé les rangs»* serbes et fait resurgir l'orgueil national, ce qui a profité au pouvoir en place. *«Les Serbes ont toujours su se débarrasser par eux-mêmes de leurs chefs quand ils l'ont voulu, mais ils n'acceptent pas que les autres le fassent à leur place»*, assure M. Pavicevic. Toute menace provoque le même phénomène, relève, de son côté, Rade, rappelant que *«les paysans ont voté pour Milosevic car c'est lui qui était au pouvoir quand les Serbes se sont sentis menacés par les musulmans, au Kosovo, au Sandjak ou en Bosnie»*.

«Le prix payé par les Serbes de Serbie est trop élevé – la dégradation de notre image à l'étranger, les sanctions, la paupérisation, la montée de la criminalité, notamment – pour que l'on recule et que l'on abandonne les Krajinas», souligne M. Petrovic.

«Les choses sérieuses sont à venir», estime quant à lui l'écrivain Slobodan Pavicevic, qui veut se rassurer en pensant qu'à travers ces épreuves *«les Serbes vont enfin comprendre qu'ils ne sont pas un peuple céleste, mais qu'ils vivent sur terre»*. Et de conclure : *«Les Serbes ont toujours eu une trop haute idée d'eux-mêmes.»*

FLORENCE HARTMANN et YVES HELLER

Le Monde • Le Monde • Vendredi 17 décembre 1993

DES LIVRES

Au cœur de Keats

La lecture de l'ardente correspondance qu'entretint le poète sa courte vie durant permet d'entrer « dans l'examen de ses mobiles, des germes dont chaque phrase était issue »

LETTRES
de John Keats.
Traduit de l'anglais
par Robert Davreu,
préface de Claude Mouchard,
Ed. Belin, 574 p., 220 F.

Certes, les correspondances de grands écrivains nous procurent, presque toujours, le sentiment privilégié de vivre dans l'intimité du créateur : on découvre la personne derrière les romans, les essais, les poèmes, et l'on éprouve le plaisir de constater à quel point leur génie a triomphé des intransigeances, des difficultés de la vie, pour nous léguer des pages précieuses où l'on trouve les mots justes qui donnent une forme à nos chagrins – ce qui les atténue – ou qui enrichissent nos perplexités.

Mais il arrive que l'on soit déconcerté par des écrits en quelque sorte latéraux – journaux intimes ou lettres – car on ne sait pas comment s'y prendre pour jeter un pont sur l'abîme existant entre un tas de feuillets au rebut et l'auteur d'œuvres impérissables. Comment ne pas penser, en l'occurrence, aux vingt et un volumes réunissant les lettres de Proust, que l'on dirait rédigées en vue de bien étayer son *Contre Sainte-Beuve* et de nous montrer à quel point il est dangereux de laisser l'homme expliquer l'écrivain ? En revanche, certaines correspondances font bel et bien partie d'une œuvre, au même titre que les ouvrages qui composent nommément celle-ci et l'ont rendue célèbre : celle de Voltaire, de Flaubert, de Kafka, de Rilke..., ou celle de John Keats que voici, dans la traduction minutieuse, exemplaire, de Robert Davreu. Le poète français a respecté la singulière orthographe et la capricieuse ponctuation de l'original, laquelle surabonde en tirets. Et cela était indispensable, car c'est grâce à cette *« respiration »*, qui ne songe pas au style, que l'on se trouve confronté à l'intensité et à la dynamique des réflexes, des impulsions, des connexions acquises, des résistances et des appels qui assaillent le poète.


NATIONAL PORTRAIT GALLERY OF LONDON

John Keats : capter la moindre étincelle.

C'est ainsi que l'on ressent, de façon immédiate, physique, son envie de ne rien laisser perdre, de capter la lumière de l'étoile filante, la moindre étincelle qui traverse sa conscience, comme s'il savait que l'Esprit souffle où il veut, mais pas deux fois.

Etablir les rapports entre la pensée et son contenu, trancher l'affaire de l'origine des faits mentaux spontanés, du voisinage ou de la succession en nous des choses les plus hétérogènes et les plus éloignées dans la réalité ; élucider *« les innombrables compositions et décompositions qui prennent place entre l'intellect et ses milliers de matériaux avant qu'il parvienne à cette perception tremblante, délicate telle une corne d'escargot, de la Beauté »* – voilà ce qui, sous un dehors enjoué, ailé, léger, semble intéresser l'épistolier qui, par moments, hésite, comme lui-même le remarque avec humour, entre poésie, philosophie et théologie.

On citera à l'appui de nos dires ce paragraphe d'une lettre-fleuve, écrite entre le 14 février et le 3 mai 1819 : *« J'ai commencé par voir comment l'homme était formé par ses circonstances – et que sont donc ces circonstances ? – sinon des pierres de touche de son cœur ? – et que sont les pierres de touche ? – sinon des épreuves pour son cœur ? – et que sont les épreuves pour son cœur sinon ce qui fortifie et transforme sa nature ? – et qu'est donc que cette nature transformée sinon son âme ? – et qu'était son âme avant qu'elle vînt au monde et qu'elle subisse ces épreuves, ces transformations et ces perfectionnements ? – Une intelligence – sans Identité – et comment cette Identité en vient-elle à se former ? par la médiation du Cœur ? et comment le cœur devient-il cet intermédiaire sinon dans un monde de circonstances ? »*

De très modeste origine, John Keats était né à Londres en 1795. Il avait neuf ans lorsque son père mourut. Sa mère se remaria aussitôt, et ne revint pour de bon à la maison que six ans plus tard. Elle allait y mourir de la tuberculose, la maladie qui tuerait ensuite deux de ses enfants, Tom et John. Celui-ci la trouvait charmante et ne s'offusquait pas, dit-on, de son côté libertin. Vers 1815, il se consacra à l'étude de la médecine et fut bientôt habilité à exercer les fonctions d'apothicaire. Mais la poésie le fascinait depuis l'enfance, et il réussit à se libérer de toute occupation qui ne fût littéraire. Aussi, en 1817, publia-t-il son premier recueil de vers, qui passa inaperçu, et, deux ans plus tard, le poème narratif intitulé *Endymion*.

« Pauvre onaniste »

Des critiques faisant la loi en la matière s'acharnèrent à dénoncer les maladresses du jeune poète, s'évertuant à énumérer les erreurs de l'auteur concernant la Grèce antique, et à se moquer, par surcroît, de sa petite taille. Ils n'auront pas été les seuls ni, de très loin, les plus importants à dénigrer Keats : Byron qualifiait sa poésie de *« masturbation verbale »* et le poète de *« pauvre onaniste »* : *« Ecorchez-le-moi tout vif (...). Je ne peux supporter l'idiotisme et le rabâchage de ce petit singe. »* Byron fera amende honorable, mais après la disparition de son cadet.

Presque en permanence au chevet de son frère Tom, qui se mourait du mal qui avait emporté leur mère, et qu'il avait lui aussi contracté, Keats demandait au Ciel dix ans de vie pour *« faire partie des Poètes Anglais après* [sa] *mort »*. Le destin ne lui en accorda que deux.

Il était fiancé à une jeune fille, Fanny Brawne, qui, de *« coquette, gracieuse, nigaude et déconcertante »* qu'elle lui paraissait, devint, à mesure que la mort s'approchait de lui, l'inspiratrice sublime, sa Béatrice. Et, tout d'un coup, comme si des illuminations se substituaient dans son esprit à son manque d'expérience poétique, il se mit à écrire les pièces qui font de lui l'un des plus grands poètes de la langue anglaise et, sans doute, le plus aimé : *la Vigile de la Sainte-Agnès*, les *Odes – Sur la mélancolie, A un rossignol, A l'automne, Sur une urne grecque...*, – *Lamia, Isabelle ou le pot de basilic*, ou, resté inachevé, *Hypérion*.

Hector Bianciotti

Lire la suite page IX

LE FEUILLETON

de Pierre Lepape

L'agresseur illimité

Henri Godard, qui présente le dernier volume des romans de Céline dans « la Pléiade », affirme que *Féerie II* – connu aussi sous le titre de *Normance* – marque *« un point d'aboutissement dans la recherche de Céline »*. L'écrivain lui-même, lorsqu'il composait *Féerie*, affirmait qu'il se sentait de taille *« à crever une deuxième fois le plafond »*, la première ayant été, bien entendu, le *Voyage*. Le plafond est crevé, en effet : comme Joyce crève celui d'*Ulysse* dans *Finnegans Wake*...

Page X

HISTOIRES LITTERAIRES

par François Bott

Le dernier rêve d'Albert

Relire Albert Cohen – « la Pléiade » publie le deuxième tome de ses *Œuvres*, – c'est retrouver les excès du lyrisme, les truculences, les incantations, la demi-voix qui se perd... et tout le charme de cet improbable mélange.

Page II

D'AUTRES MONDES

par Nicole Zand

Bouillant O'Casey !

C'est l'un des plus grands auteurs dramatiques du siècle et il est, en France, un quasi-inconnu. A défaut de son théâtre, il faut espérer que l'autobiographie de Sean O'Casey – dont paraît un nouveau volume – retiendra l'attention de nombreux lecteurs. Le génie impétueux et colérique de l'Irlandais s'y donne libre cours.

Page II

La messagerie de la planète

Michel Serres entend des voix. Elles lui parlent, dans un bruissement d'ailes des miracles et des gouffres de la communication

LA LÉGENDE DES ANGES
de Michel Serres.
Flammarion, 304 p., 295 F.

Ils ont des ailes. Les oiseaux, les avions... et les anges, bien sûr. Mais aussi d'autres êtres invisibles, et de la même espèce, qui servent comme eux à communiquer, à s'entremettre, à éliminer les distances : particules, ondes, « puces », titillées, brassées par les sciences et les techniques. C'est à ces anges-là, à ces miracles de messagers que Michel Serres vient de consacrer un splendide album où s'entrecroisent les voix du texte, des reproductions de tableaux, de sculptures, de photographies. Etonnante polyphonie ! On pense à Messiaen, où la nature n'est jamais très loin de la musique des sphères.

Michel Serres avait déjà trouvé chez Hermès aux talons ailés un personnage tout à fait apte à faire le lien entre les éléments de son polyptique (1). Cette fois, les anges lui paraissent plus appropriés à une étrange méditation parlée sur les réseaux du monde. Il met en scène deux personnages, Pia et Pantope. Elle est médecin à l'infirmerie de l'aéroport Charles-de-Gaulle ; lui est inspecteur d'Air France. *« Pendant que Pantope tourne seul autour du monde, le monde coule autour de Pia : l'univers fluctue entre leurs bras. »* Décor idéal pour s'entretenir de leur sujet favori : les anges messagers. Ils ne ressemblent pas toujours à ceux qu'ont peints Botticelli, Giotto, Fra Angelico, Van Eyck, Van der Weyden, Fragonard, etc., qui volent à travers les pages enluminées de l'album.

Ils se dissimulent aussi dans les flux de la nature, les courants, les rayons ou le vent. Issue des données fournies par satellite, une pleine page nous présente, par exemple, une extraordinaire mappemonde des vents sur le Pacifique le 14 septembre 1978. Des flèches indiquent leur direction et des couleurs variées les vitesses. *« Doit-on penser notre planète comme une immense messagerie ? »*, demande Michel Serres. La réponse ne fait guère de doute pour ses deux personnages qui parlent, qui parlent, et veulent faire rêver par des mots ajustés : nous sommes tous des anges à l'ère de l'informatique et des monuments volatiles.

Mais gare à la perversité des messages, aux anges déchus. Toutes ces technologies avancées *« produisent du chômage dans l'ancien travail alors qu'elles devraient s'occuper à nous aménager la vie du pasteur Aristée dont les abeilles préparaient la nourriture... Nous avons assez transformé ou exploité le monde, le temps vient de le comprendre. »* Où l'on retrouve le Michel Serres du *Contrat naturel* (2).

Car le modèle urbain, lieu idéal des connections et des réseaux, est aussi celui des gouffres. Un chapitre étonnant est consacré à Los Angeles, la ville des anges, Villeneuve, *« cité invisible dont le centre est partout et la circonférence nulle part »* avec ses beaux quartiers, et Vieilleville, sa zone sombre. Petit à petit, nous glissons vers la science-fiction, vers une cité nouvelle où la population ne se rend plus ni à l'usine ni au bureau, où l'enseignement ne s'arrête jamais, où les médias, les télécommunications indépendantes des fuseaux horaires bruissent toujours, mais qui est de plus en plus envahie par la Ville du Quart-Monde, celle de la drogue, de la pauvreté, de l'errance, de la saleté, de la déréliction.

A la longue, il faut le dire, les intuitions de l'auteur donnent le tournis et l'on se prend à chercher des pépites dans ce flux, pour éviter qu'il ne reste en mémoire que le *« tout coule »* héraclitéen. Proposons-en quelques-unes : *« Toute civilisation qui cherche à tout prix la victoire va vers son anéantissement »* ; *« Nous sommes des hommes parce que nous ne sommes pas les meilleurs... Humain veut dire bon au sens de la bonté, jamais à celui de la réussite exemplaire : du premier de la classe ou de la basse-cour »* ; *« Nous devons à la passion plus qu'à l'entendement les grandes fabrications de l'Histoire »*...

Quand Michel Serres gratte jusqu'à l'os des idées qui courent les rues, elles deviennent rares. Et nous aimons qu'il boive parfois les mots à leur source latine ou grecque pour exprimer leur suc oublié. Des fulgurances viennent alors rompre le ronronnement d'une prose poétique trop ailée. Quelle tentation, aussi, dans un album où l'on écrit si près de chefs-d'œuvre sur papier glacé ! C'est le coup de pied de l'Ange.

Pierre Drouin

(1) Voir la série des *Hermès* : I, *Communication* ; II, *Interférence* ; III, *Traduction* ; IV, *Distribution* ; V, *Passage du Nord-Ouest*, Editions de Minuit, 1969-1980

(2) Editions François Bourin, 1990.



ŒUVRES
Tome II
d'Albert Cohen.
Edition établie et annotée par Christel Peyrefitte et Bella Cohen, Gallimard.
« Bibliothèque de la Pléiade ».
1452 p., 340 F. jusqu'au 31 janvier 1994, 390 F ensuite.

HISTOIRES LITTÉRAIRES
par François Bott

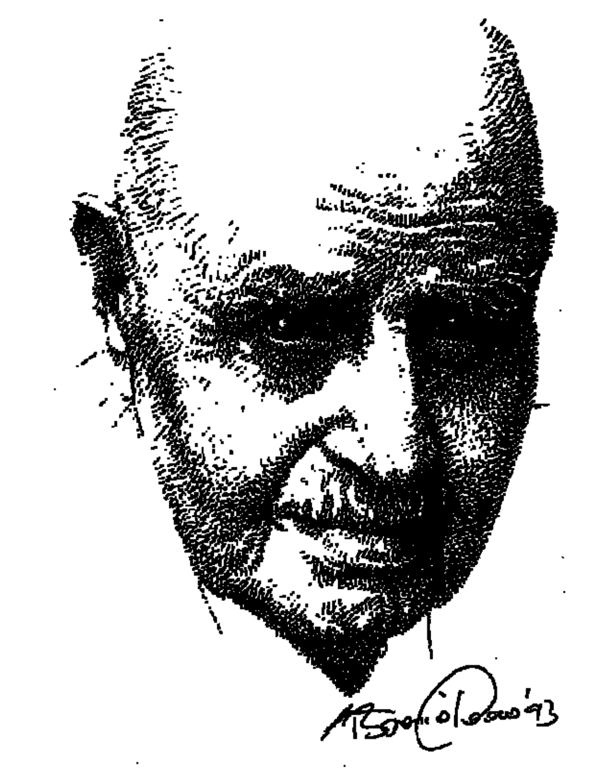
Le dernier rêve d'Albert

UN soir à la télévision, toute la France eut le loisir d'admirer les chaussettes d'Albert Cohen, pendant l'émission de Bernard Pivot, laquelle s'appelait alors « Apostrophes ». Dans son appartement de Genève, le romancier de *Belle du seigneur* recevait en robe de chambre. Il paraissait montrer les mérites de la littérature en pantoufles et les avantages d'une existence retirée, sinon clandestine. Mais quelque chose de charmeur et d'exotique, dans le regard, démentait tout cela. Les moindres gestes du vieil homme s'entouraient de mystère. Il avait des façons « ecclésiastiques » et semblait issu d'un conte oriental.

Il s'éteignit quatre ans plus tard, le 17 octobre 1981, après avoir fait une mauvaise chute. Dans ses *Carnets 1978*, Albert Cohen avait imaginé sa propre mort. « *Devant la glace*, écrivait-il, *j'ai pensé que toutes mes apparences seraient aussi bientôt sous terre, verdies et parcheminées, peu appétissantes. Elles seraient bien attrapées alors, les anciennes aimées, si elles me voyaient, le nez passablement disparu et, sur le trou d'une bouche d'autrefois, le rire immobile et muet des claqués.* »

Tout avait commencé à Corfou. C'est là que naquit Albert Cohen, le 16 août 1895, la même année que son futur ami, Marcel Pagnol, et quatre mois après Jean Giono. Les romans et l'histoire de Solal débutent également sur les bords de la mer Ionienne, à Céphalonie, l'île voisine... Albert Cohen resta cinq ans seulement dans son île natale. Avec ses parents, il inaugura le vingtième siècle en émigrant à Marseille. « *Nous avions débarqué comme en rêve, mon père, ma mère et moi* », dirait-il. Mais les rêves prennent quelquefois une fâcheuse tournure. Insulté par un camelot, à la sortie du lycée, Albert Cohen découvrit la bêtise antisémite, le jour de ses dix ans : « *Va voir à Jérusalem si j'y suis.* » Il s'était approché du camelot « *avec un sourire d'enfant* ». Il repartit avec « *un sourire de bossu* ». Horrible anniversaire, mais le « *sourire de bossu* », c'est une magnifique trouvaille...

LE jeune Albert retourna à Corfou, durant les vacances de l'été 1908. Il y passa deux semaines, le temps d'être ébloui par la beauté des choses et par le savoir de son grand-père, qui lui enseigna « *les beautés de la Bible* ». Les quinze jours qui changèrent la vie d'Albert Cohen... Il y a des événements ou des émotions auxquels on demeure toujours redevable. Jusqu'à sa mort, Albert Cohen resta l'« obligé » de l'émerveillement et de l'admiration qu'il avait éprouvés à Corfou ; l'« obligé » de la honte qu'il avait ressentie à Marseille. Ecrire, c'est sans doute une façon de payer les sentiments. La littérature comme « reconnaissance de dette »...



BERENICE CLEEVE

La première maîtresse d'Albert fut une jeune cantatrice, qui se prénommait Amélie. Ensuite, lorsqu'il vint à Genève, pour y faire ses études de droit, une comtesse hongroise lui apprit « les usages du monde ». Ce sont, paraît-il, les meilleures « profs ». Après le débraillé de Marseille, le jeune homme s'étonna de la propreté suisse. Les gendarmes et les facteurs avaient l'air de « *se baigner tous les jours* ». En 1919, Albert Cohen écrivit *Paroles juives* à l'intention d'Elisabeth, sa première épouse. Avec ces poèmes, il voulait faire entrevoir les séductions du judaïsme à cette jeune femme d'origine protestante. Mais elle ne fit que passer dans l'existence et mourut en 1924.

L'année d'après, Albert Cohen dirigea *la Revue juive*, à laquelle collaboraient Albert Einstein et Sigmund Freud. Il n'avait pas de trop mauvaises fréquentations... C'est pour Yvonne, sa nouvelle compagne, qu'il écrivit *Solal*, son premier roman, entre 1925 et 1929. « *Une merveilleuse amie. (...) Tous les soirs, je lui dictai des pages* », se souvient-il dans ses *Carnets*. C'était une manière de ranimer ou d'entretenir la passion. Hélas ! Yvonne mourut, elle aussi, très tôt, alors qu'ils venaient de se fiancer. En 1938, Albert Cohen composa *Mangeclous*, la suite de *Solal*, pour « *faire rire* » Myriam, sa fille. Pourquoi écrivez-vous ? Pour divertir ou séduire les dames...

TRENTE ans s'écoulèrent entre *Mangeclous* et les troisième et quatrième volumes de la « saga » des Solal. *Belle du seigneur* parut en 1968, seulement. Et *les Valeureux*, l'année suivante. Naturellement, on s'est interrogé sur les « silences » d'Albert Cohen. Les gens s'inquiètent toujours lorsque les écrivains « se taisent ». Comment font-ils pour respirer quand ils s'arrêtent d'écrire ? On se demande s'ils sont fâchés, s'ils boudent, si l'inspiration leur manque ou si quelque chose les a déprimés. « *Fais vite, Albert : nous sommes surveillés* », disait Marcel Pagnol à son ami. Mais Albert ne s'est pas dépêché, car il tombait souvent malade. Et puis il avait été, longtemps, sollicité par sa carrière de fonctionnaire international.

Il n'appartenait pas à la catégorie de ces romanciers (Jean Giraudoux et Paul Morand) dont les manuscrits voyageaient dans les valises des ambassades. Mais les divers emplois qu'il avait occupés n'étaient pas très éloignés de la diplomatie. A Londres, pendant la guerre, il avait représenté l'Agence juive pour la Palestine. Il avait aussi rencontré Bella, qui allait être sa dernière épouse. Ils avaient travaillé ensemble pour améliorer le sort des réfugiés. Albert Cohen rédigea, en 1946, les textes concernant le « passeport » de ces milliers de gens privés de pays et de domicile. « *Mon plus beau livre* », dirait-il.

Le 10 janvier 1943, Louise Judith, sa mère, était morte à Marseille, alors qu'il se trouvait à Londres. Il ne pouvait se rendre d'une ville à l'autre, mais, entre Londres et Marseille, Albert Cohen fit sûrement un étrange voyage imaginaire. Il allait écrire *le Livre de ma mère*. Ce fut la « *dernière lettre* » qu'il adressa à Louise Judith. Les livres sur les mères disparues, c'est aussi un genre littéraire. Voyez Albert Camus et Simone de Beauvoir. On essaie de rattraper la mort et le temps...

Belle du seigneur occupe le premier tome de la Pléiade. Le deuxième tome comprend *Paroles juives, Solal, Mangeclous, le Livre de ma mère, Ezéchiel, les Valeureux, O vous, frères humains* et les *Carnets 1978*. Relire Albert Cohen, c'est retrouver les excès du lyrisme, les truculences, les incantations, la demi-voix qui se perd... et tout le charme de cet improbable mélange. Le dernier rêve d'Albert résume tout cela. Pour « *prendre congé de lui-même* », il aurait voulu « *réunir* » toutes les femmes de son existence dans « *une très belle villa ancienne, avec des portraits de magistrats sévères* ». Le concile des passions en quelque sorte...

ROSE ET COURONNE
de Sean O'Casey.
Traduit de l'anglais par Christine Longepierre. Belfond, 380 p., 150 F.



D'AUTRES MONDES
par Nicole Zand

Bouillant O'Casey

SEAN O'CASEY (1880-1964) est, paraît-il, inconnu en France. Inconnu de ceux qui ne s'intéressent pas au théâtre. Ou à l'Irlande... Comme si le théâtre ne faisait pas partie de la littérature ! Comme si le roman était le genre supérieur surclassant tous les autres, et le théâtre un genre qui se joue mais ne se lit pas ! N'est-ce pas, pourtant, par leurs pièces de théâtre, et non par leurs romans, qu'un Thomas Bernhard, qu'un Peter Handke, par exemple, ont connu d'abord la célébrité ?

Il est vrai que le théâtre de Sean O'Casey, longtemps boudé et censuré en Irlande, est désormais le fleuron du répertoire de l'Abbey Theatre où ses pièces ont connu, comme celles de Yeats ou de Synge, de très nombreuses mises en scène. Mais il n'a, pour ainsi dire, pas été joué en France depuis plus de vingt ans (si l'on excepte *la Charrue et les Etoiles*, montée par Bernard Sobel en 1986). Et le « Théâtre complet », publié en traduction française entre 1959 et 1966 (1), n'est même pas épuisé chez l'éditeur. Sera-ce sa prose qui fera sortir d'un oubli qui ne saurait durer un des plus grands auteurs dramatiques du siècle ? Son autobiographie, dont un nouveau volume vient de paraître chez Belfond (2), devrait retenir l'attention des lecteurs.

On peut sans risquer de se tromper qualifier de monument ces *Autobiographies* – c'est ainsi que l'auteur intitula l'histoire de sa vie – que Sean O'Casey mettra quinze ans à écrire entre 1939 et 1954 et dans lesquelles il recrée librement, avec son génie impétueux et colérique, sans souci de la chronologie, avec une masse de références poétiques, bibliques, chansonnières, galéjadeuses, tous les mondes qu'il a traversés, toutes ses vies, comme enchassées dans l'histoire de l'Irlande et de sa culture (3). Une Irlande colonisée, marquée par sept cents ans de domination de l'Angleterre et par autant de révoltes dont on ne voit pas, aujourd'hui encore, la fin. Marquée encore par la puissance de l'Eglise et où l'avortement est interdit. Une Irlande que ces *Autobiographies* expliquent de l'intérieur, même si le parti pris d'O'Casey de réinterpréter l'histoire et son histoire semble une démarche d'homme de théâtre où lui-même s'exprime à la troisième personne, comme s'il était un personnage de sa pièce.

TOUT commence évidemment pour lui par l'expulsion du ventre maternel, sa naissance, moment littéraire inoubliable, qu'il a raconté dans le premier volume : dernier enfant d'une famille pauvre, il se dénomme lui-même « *le fond du sac* », car la mère savait bien qu'elle n'en aurait plus d'autre. « *Elle en avait eu sept auparavant : trois garçons et une fille vivants, une fille et deux garçons morts. Chacun des deux garçons morts avait été prénommé John et son mari affirmait que celui-ci devrait aussi s'appeler John. Elle y réfléchit longtemps. Faire ça, donner le nom de John à ce nouvel enfant, semblait un défi à Dieu.* » Les deux précédents, qu'on avait appelés John, étaient morts du croup. John, s'identifiant au désir d'autonomie de l'Irlande, apprendra plus tard le gaélique et changera son nom en Sean, prenant le parti de la révolte.

Son père meurt quand il a six ans. Pur produit de la misère et des taudis, O'Casey est atteint d'une maladie des yeux dont il souffrira toute sa vie. Comme Joyce, avec qui il partage une passion des mots, des sons, des chants gaéliques et des calembours. Il ne va pas à l'école et aurait fini analphabète si, à treize ans, par une véritable soif d'apprendre, il n'avait décidé de s'instruire lui-même par d'innombrables lectures, dévorant tous les livres, mais refusant toujours le terme d'autodidacte. Par nécessité, il commence à travailler à quatorze ans, participant bientôt à de nombreuses activités militantes dans les mouvements gaéliques, politiques, syndicalistes, indépendantistes. Et même au théâtre, écrivant des pièces pour des clubs d'amateurs, des chansons, des poèmes. Influencé par Parnell, protestant comme lui, il contribue à mettre sur pied l'armée républicaine ; marxiste, il prendra part aux Pâques sanglantes de 1916.



Irish Statesman *juin 1928. A propos du rejet de* la Coupe d'argent. *Yeats : « Bien entendu, monsieur O'Casey, vous ne devez absolument pas considérer cela comme un refus. Je vous suggère de dire simplement à la presse que mon pied a glissé accidentellement. »*

En 1922, après plusieur refus, l'Abbey Theatre de Lady Gregory accepte *l'Ombre d'un franc-tireur* et, en 1924, c'est le triomphe avec *Junon et le paon*, salué par Yeats comme « *un nouvel espoir et une nouvelle vie pour le théâtre* ». Mais le Dublin bien-pensant veille, qui, bientôt, va organiser le scandale et pousser l'auteur de *la Charrue et les Etoiles* à quitter l'Irlande, où il ne fera plus que de courts séjours, écrivain en exil volontaire, concevant son œuvre « *en terre étrangère* », comme celle de Shaw, Joyce, Beckett. *Rose et couronne*, l'avant-dernier tome de l'autobiographie, qui retrace sa vie entre 1926 et 1935, commence justement quand il arrive à Londres. Huron éructant, apprenti Londonien agressif, choquant volontairement par « *le langage vulgaire, sauvage et sacrilège du terrassier dublinois* », regardant comme un entomologiste le premier critique qu'on lui fait rencontrer : « *Il ressemble, se dit Sean, à un canari au milieu d'une compagnie de cailles ou à une jonquille du matin, sans les vents de mars. Un réséda au milieu des orties. Un gommeux !* » On l'avait prévenu : « *Soyez aimable avec lui, car ses articles sont très lus.* » On l'emmène voir des opérettes, une pièce de Noel Coward, *Rose-Marie*. Il distinguera une des danseuses, une Irlandaise catholique, qu'il épousera en 1927.

Le cœur de *Rose et couronne*, c'est la polémique qui va l'opposer pendant des années à Yeats et à l'Abbey Theatre qui ont refusé sa dernière pièce, *la Coupe d'argent*, qui se passe pendant la première guerre mondiale et montre des soldats, héros d'une boucherie qui les réduit à n'être plus que des numéros matricules. Les termes de la lettre de Yeats lui conseillant de « *dire lui-même qu'il est insatisfait de la pièce et qu'il écrit pour demander qu'on la lui retourne* » le mettent dans une rage durable. Mais l'admiration pour le poète l'emporte, même si celui-ci refuse sa pièce, même s'il le contraint à jouer, pour la seule fois de sa vie, une inénarrable partie de croquet, jeu auquel Yeats gagne toujours.

QUEL texte ! Bouillant, inventif, drôle et méchant, plein de références aux poètes, au *Finnegans'Wake* de Joyce, aux Ecritures, aux chansons à boire ou paillardes. Il joue avec les noms propres, les onomatopées. Il invective à tout propos « *Jaisussse* », décrit le « *Sartre resartus pedicularis* », une plante grimpante à fleurs noires de son invention, ou le « *sombre bois de pins mauriaciens infesté de péchés originels* » et « *les glapissements aigus d'oiseaux grahamgreeniens* ». Il s'en prend à Bing Crosby qui, dans le film *Going my Way*, présente le clergé irlandais sous un jour flatteur, décrit un Hitchcock massif « *tel un phoque surgonflé glissant d'un endroit à un autre, comme si la terre ferme ne lui offrait aucune prise* ». « Hitch », qui avait réalisé un film d'après *Junon et le paon*, abandonnera finalement *la Coupe d'argent*. Mais la pièce sera créée à Londres, avant Dublin, avec Charles Laughton.

En 1934, il s'embarque pour New-York, « *vers le Manhattan de Whitman* », pour participer aux répétitions de *Derrière les grilles du parc* au National Theatre. Il adorera ce pays où les gratte-ciel des affaires l'emportent sur les églises. Invité à la synagogue Rudolph-Sholem, il parlera des curieuses ressemblances existant entre les juifs et les Irlandais, « *entre la poésie gaélique ancienne et la littérature poétique juive, au niveau de l'émotion, du rythme, de la forme. Les Irlandais avaient pour seule force leur humour et leur agilité d'esprit, tout comme les juifs ; et comme les juifs, les Irlandais étaient un peuple dispersé ; eux aussi avaient à une époque subi de terribles persécutions* ». Finalement la pièce sera interdite de représentation à Boston par le maire de la ville, parce que « *antireligieuse et obscène* ».

1) Editions de l'Arche.

2) Les quatre premiers volumes d'*Autobiographies* ont paru aux Editions du Chemin vert : *Une enfance irlandaise* (1981), qui regroupe les deux premiers tomes ; *les Tambours de Dublin* (1987) ; *Douce Irlande, Adieu !* (1990).

3) La qualité de la traduction de Christine Longepierre et l'intelligence des notes (indispensables à la lecture) méritent tous les éloges.

L'écrivain et le boxeur

LE VIOL DE MIKE TYSON
de Patrick Besson.
Scandéditions, 102 p., 90 F.

Jean Cocteau aimait chez Al Brown, champion du monde des poids coq, le poète, le mime, le sorcier. Il le prit sous sa protection et le convainquit de plonger à nouveau dans *« cette poésie active, à la syntaxe mystérieuse »* qu'est la boxe.

Quand Al Brown mourut, le 11 avril 1951, dans l'oubli le plus total, alcoolique et toxicomane, on raconte que son cercueil, fixé sur le toit d'une camionnette, sillonna pendant deux nuits les rues de Harlem. Ce fut sa manière à lui de prendre congé de la boxe, de la poésie et de New-York (1).

Quinze ans plus tard, le 30 juin 1966, naît à Brooklyn un futur champion du monde des poids lourds : Mike Tyson. Et c'est un écrivain français, Patrick Besson, qui vole à son secours dans un petit livre étincelant d'humour, généreux et cynique, où fusent les aphorismes et les paradoxes dignes d'Oscar Wilde. Même les plus réfractaires à la boxe ne peuvent ignorer que Mike Tyson a été condamné à six ans de prison pour avoir (peut-être) violé une jeune Noire candidate à un concours de beauté dont il présidait le jury. Mais personne ne s'est ému d'un procès où les dés étaient pipés : comment croire qu'une jeune fille, en l'occurrence Désirée Washington, n'ignorant rien de la brutalité de Tyson – six plaintes avaient déjà été déposées contre lui par des femmes *« harcelées sexuellement »* – ait pu le suivre en toute naïveté dans la chambre 606 de l'hôtel Canterbury à Indianapolis ? Au-delà du procès dont les enjeux sont décortiqués avec maestria par Patrick Besson, c'est toute l'histoire de Mike Tyson, personnage kafkaïen, qui émerge au fil des pages de ce livre sans chapitres, ni paragraphes, car *« je voulais*, explique son auteur, *que dans un livre sur un boxeur noir injustement emprisonné, il n'y eût aucun blanc »*.

Génie du mal

Aucun Blanc, même parmi les antiracistes les plus militants, n'avait jusqu'à présent pris la défense de Tyson. On ne lui pardonnait pas sa brutalité – il frappait sa femme, l'actrice Robin Givens –, sa richesse, son dégoût de tout – des plaisirs comme de la boxe, des autres comme de lui-même. On ne comprenait pas qu'il se moquât des vieux boxeurs noirs qui luttent contre la délinquance juvénile ou contre l'apartheid. Ce n'est pas un viol qu'il expie dans le pénitencier d'Indianapolis, mais une image qu'on a projetée sur lui : celle du génie du mal.

Cette image, Patrick Besson se garde bien de l'affadir : il l'amplifie, au contraire, pour en montrer l'absurdité, l'inanité. Il écrit comme Tyson boxe, avec un punch meurtrier. Jean Cocteau eût aimé ce livre qui, au-delà du bien et du mal, nous rend palpables l'énigme d'une présence et la défaite d'une vie.

Roland Jaccard

(1) On se reportera à l'excellente *Histoire de la boxe* d'Alexis Philonenko (Ed. Critérion), philosophe émérite qui, comme Besson sans doute, ne cache pas qu'il préfère les boxeurs aux intellectuels.

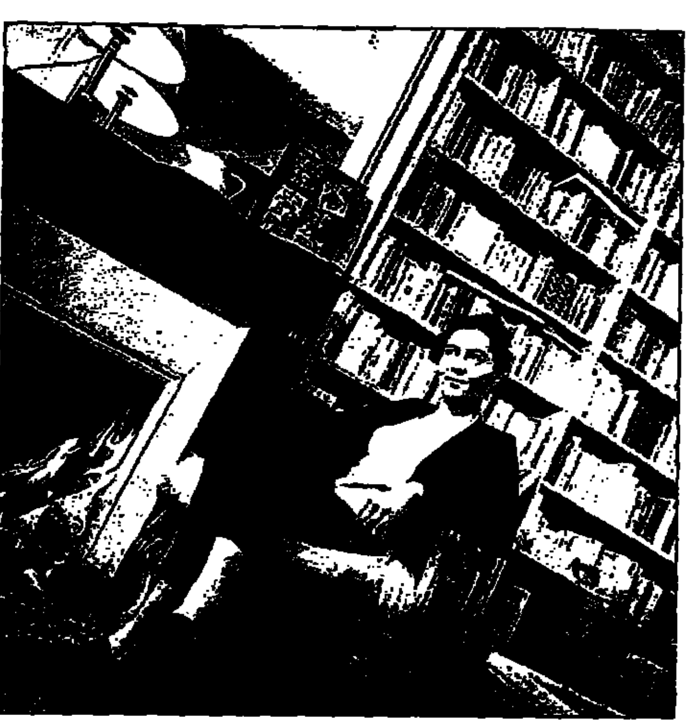
L'air de rien

En treize nouvelles et autant de variations subtiles, Anne Serre explore toutes les nuances du sentiment amoureux

UN VOYAGE EN BALLON
d'Anne Serre.
Champ Vallon, 153 p., 89 F.

Fluide, transparent, quasi enfantin parfois, le style d'Anne Serre n'a l'air de rien. Il peut passer pour banal. A tort. Ses phrases toutes simples sont de pure émotion, celle des complaintes populaires, celle de Piaf. *« Les histoires d'amour finissent mal en général »*, dit la chanson. Les treize nouvelles qui composent *Un voyage en ballon* semblent vouloir explorer jusqu'au bout la validité de cette loi, en envisageant les variations possibles du sentiment amoureux.

Il y a la version mélo et Bovary, avec noyade prévisible à la clef, de la « Triste histoire d'amour » d'Emma Engrelbis, la version épistolaire de « Pourquoi vivez-vous à Madrid ? », inventaire minutieux des questions d'une femme délaissée à son mari fugueur. Le texte qui ouvre le bal, « Le dernier jour de leur amour », met en piste un couple parvenu à l'évidence vertigineuse des *« jamais plus »* et des petits riens. Ceux-là mêmes qui ont nourri la cristallisation du sentiment amoureux et qui provoquent la fin brutale de l'amour. Clara, la femme habituée aux *« amants cruels et habiles »* qui la laissaient *« retournée comme un gant »*, a cessé d'aimer Pierre, pour un petit rien, immédiatement identifié comme porteur du *« germe du chaos »*, qui *« croîtrait, gonflerait, rendrait un jour l'amour douloureux, puis l'envahirait, le pourrirait, le détruirait »*.


ANTOINE LEGRAND POUR « LE MONDE »
Anne Serre : les mots justes.

C'est que pour Clara comme pour ses sœurs, les autres femmes peintes dans ces courts récits, l'amour ne saurait se concevoir que comme recréation de l'unité primordiale louée dans *le Banquet*, osmose entre les deux sexes, *« frères au point de n'avoir qu'un seul cœur, qu'une seule pensée »*, *« quand l'amour vous empoigne chacun d'une main et vous presse si fort l'un contre l'autre, qu'on brûle seulement d'être ensemble »*. Platonicien, cet amour n'a cependant rien de platonique. Dans le film *la Leçon de piano*, Jane Campion a su trouver les images pour témoigner de la sensualité féminine ; Anne Serre trouve les mots. Mais la quête éperdue de la forme exacte de l'amour remonte peut-être plus loin que le chiffre deux, quand trois enfants, trois sœurs, formaient une seule entité, *« Silvibatistati »*, abolissant jusqu'à l'épellation de leurs prénoms distincts. Ce sont elles, pourtant, qui ont voulu chacune *« se muscler un muscle appelé âme »*, *« bien séparé du corps des autres »*. Conjurer en un étrange sabbat *« le noir liquide »* de leur terreur communautaire, déversée inégalement en elles *« comme un même accord mais joué à trois endroits du clavier »*, en se jetant dans la ronde des aventures amoureuses.

« La résignation est la vertu du malheur », écrivait Tchekhov dans *les Trois Sœurs*. Athy, le *« petit garçon de sœur »*, a grandi. Sylvie, fleur obscure et minérale, s'est réfugiée dans la prison du mariage à vingt ans. Baptiste a pris la plume. Leurs poitrines désormais arrondies, leurs hanches déformées, les trois femmes cheminent à la rencontre du corps à jamais immobilisé de leur géniteur, dans une nuit onirique comme jaillie de *la Mort du poète*, de Chagall. *« C'est la première fois que leur père meurt. Auparavant il avait toujours été vivant et cela fait une grande différence »*, note, avec une fausse naïveté, la narratrice.

Reste donc la voix nue d'une femme seule qui dresse sans concession le bilan de sa vie. Après la haine, après l'adoration, dit-elle, vient le moment où l'on se considère avec douceur et bienveillance, où l'on s'est habitué à vivre avec sa douleur, *« obstinée, têtue, muette, à l'égal de* [sa] *joie »*. Les mots alors se font remparts contre l'effroi du dehors, car *« il n'y a de menace dans les ténèbres que pour celui qui n'a pas de langage »*. Reste la nécessité impérieuse d'avancer, avec la certitude chevillée au corps que *« d'hypothèses en hypothèses, même claudiquantes, on finira bien par tracer un chemin »*. Les petits textes d'Anne Serre n'ont l'air de rien. Ils n'en posent pas moins dans toute son acuité l'inévitable question « existentielle » sur le sens de tout *« voyage en ballon »*.

Florence Dutheil

L'enfant naturel

Quand Jean-Loup Trassard convoque son enfance, ce n'est pas des êtres qu'il se souvient, mais des choses

L'ESPACE ANTÉRIEUR
de Jean-Loup Trassard.
Gallimard, 210 p., 82 F.

Depuis *l'Amitié des abeilles*, les textes de Jean-Loup Trassard ont toujours eu les couleurs des livres de sciences naturelles, le charme des anciennes leçons de choses. Son répertoire des beautés du monde, il le poursuit en explorant cet *Espace antérieur* qui est, à ses yeux, celui de l'enfance.

Espace du dehors, surtout, car *« guettant sans cesse le moment de pouvoir éventuellement disparaître »*, il aimait s'éloigner de la maison et *« fuir au jardin »*. Trassard n'a jamais modifié sa méthode d'observation : *« Mettre son regard au cœur de la haie »* afin de pénétrer le vert translucide et tremblant des feuilles jusqu'à rencontrer le secret d'un nid ou d'un îlot de mousse qu'il décrit avec une précision hallucinée. Retrouver sous la terre des jours indistincts le rose taché de gris des pavots, le bleu des nigelles ou *« la tulipe noire, à force de violet sombre, sous la lumière de Pâques »* n'est pas, pour lui, le point de départ d'un vaste réseau de réminiscences sensorielles ; chaque élément du paysage – fleur, plante ou insecte –, pris et scruté dans la lumière d'une mémoire franche, se suffit à lui-même et recouvre ainsi son poids unique de splendeur.

Trassard raconte comment la volonté de fixer *« les images fugitives, souvent colorées, qu'il trouvait trop belles pour les laisser fuir »* l'a poussé vers la littérature ; opérant, dès l'âge de dix ans, le mariage entre la nature et l'écrit, il se hâtait de rentrer pour noter, dans des carnets secrets, *« les plumes bleues aux ailes et roses à la gorge d'un geai qui lentement volait sur fond de feuillage d'automne ou de brume »*, ou rapporter à sa mère les récits des territoires qu'il explorait, comme s'il n'y avait eu pour lui d'autres faits divers que le passage des grands migrateurs dans le ciel, d'autres accidents que les métamorphoses de la nature au gré des saisons.

Si Jean-Loup Trassard, pour qui le premier dictionnaire a été le *Catalogue d'armes et cycles de la manufacture de Saint-Etienne*, a privilégié les objets – dont il réussit, dans ses descriptions, à ressusciter la forme, la matière, le poids pour la main –, c'est parce que, ayant seuls survécu sous la nuit des années, ils en *« savent long »*, ont leur propre histoire. Les marques d'usure qui se sont successivement inscrites sur eux sont ses seuls points de repère à travers le temps.

Absence d'affectivité

Grâce à l'extrême souplesse de la phrase, à la limite de la poésie – l'ordre des mots étant souvent inversé pour mieux en épouser le mouvement –, Trassard parvient à nous rendre palpable, par exemple, le voyage des draps du lavoir où ils étaient rincés vers le potager où on les séchait avant qu'ils ne reviennent aux armoires usées. Le déplacement, dans les champs de blé, de la moissonneuse-batteuse dont le chant *« s'élance, s'enfle et, de façon déchirante, retombe »* devient quasi liturgique. Face à cette prééminence des paysages ou des choses, les êtres apparaissent secondaires, traversant le décor comme de simples figurants de l'enfance. Lorsqu'il regardait ses parents partir pour Le Mans dans la Simca bleue décapotable, ce n'est pas de leurs visages, de leurs sourires ou de leurs attitudes dont il se souvient, mais de la manière dont la scène a été cadrée par *« l'embrasure oblique et profonde de la fenêtre, vue à travers les vieux carreaux, légèrement teintés de vert »*.

Certes, dit-il, il y eut des soirées tièdes au potager ou de lentes journées passées près de sa mère, mais *« les moments heureux ont laissé peu de traces précises, l'archéologue bute sur les armes et ne saura rien de l'amour »*. Il y a, en effet, dans cet *Espace antérieur*, une absence d'affectivité qui surprend. L'enfant, à qui on parlait peu, laissé à sa solitude, ne semble avoir connu de réelle intimité qu'avec les objets, n'éprouvant de véritables émotions qu'en les retrouvant autour de lui. Et l'on sait maintenant, grâce à ce livre à la rigueur parfaite de style, comment est né chez l'écrivain ce parti pris des choses auquel il demeure, depuis, obstinément fidèle.

Jean-Noël Pancrazi

Générations russes

NITCHEVO
d'Isabelle Hausser.
Ed. de Fallois, 393 p., 130 F.

Nitchevo est un mot russe qui signifie littéralement « rien ». Ou encore, selon le contexte, toute une variation de « tant pis », « ça m'est égal », etc. Mais, par un de ces tours dont la langue russe a le génie, un léger changement d'intonation peut donner au même terme un sens beaucoup plus positif. A la question « Comment ça va ? », si la réponse est *nitchevo*, cela veut dire que ça va plutôt bien. Et comme l'euphémisme se pratique volontiers en russe, on entendra même, devant une œuvre d'art, un *nitchevo* nettement appréciateur.

Isabelle Hausser en reste à une signification fataliste, sinon franchement négative, la seule qui, semble-t-il, s'accorde à sa vision d'un pays trop vaste, de climat très rude, où tout ou presque se perd dans la grisaille, qui retombe chaque fois *« comme un grand édredon »* sur la volonté de ses habitants de changer parfois de destin. Cela donne un livre plutôt sombre, nourri de tous les excès et de tous les échecs qui ont jalonné l'histoire de la révolution, des bolcheviks à la perestroïka, comme des malheurs et des injustices qui en ont résulté pour le peuple russe.

L'originalité du livre est qu'il relate, dans un ordre qui ne cherche pas à être chronologique, les vies de personnages dont les destins se croisent, se nouent, se dénouent, se perdent et se retrouvent au hasard des chambardements du régime. Les liens familiaux qui les unissent n'apparaissent que très progressivement, presque par accident, depuis la blonde infirmière qui se laisse séduire, pendant la révolution d'octobre, par un tchékiste, assassin, sous ses yeux, de l'homme qu'elle croyait aimer, jusqu'à l'apparatchik de haut vol qui choisira le mauvais côté lors du putsch manqué d'août 1991, juste après s'être découvert un père et une sœur dont il n'avait jamais soupçonné l'existence. Trois générations d'hommes et de femmes en somme, dont l'histoire est en général plus misérable que dramatique et ne réserve que de très rares moments de bonheur.

Isabelle Hausser n'a aucune sympathie pour le communisme, qu'elle assimile, sous toutes ses formes, au conservatisme le plus obtus. Cela donne une teinte un peu monocolore à son livre et un côté naturellement systématique à des analyses politiques d'autant moins inattendues qu'elles sont formulées *a posteriori*. Elle est beaucoup plus habile à faire vivre ses personnages comme des êtres profondément humains, sevrés d'amour, aux prises avec les tourments d'une existence que la nature autant que la pression d'un régime totalitaire rendent à peine supportable. Mais que l'un des héros hausse les épaules – voilà le syndrome du *nitchevo* – en se découvrant, *in fine*, tel qu'il est donne assez bien la mesure de cette somme de désillusions.

Alain Jacob

ÉTRENNES

Lisez aussi les livres de vos enfants

Onze albums autour de Noël

La Terre pour tous

Comment est-elle née, comment a-t-elle évolué, comment fonctionne-t-elle ? La Terre, notre mère à tous, se livre ici à la curiosité des plus néophytes. Cosmos, forces planétaires, tectonique des plaques, histoire des roches et des secousses telluriques, cyclones et désertification : responsable du département de géographie à l'Ecole polytechnique d'Oxford, l'auteur passe en revue les grands processus qui gouvernent notre planète. Une histoire d'eau, d'air et de feu somptueusement illustrée, pour mieux comprendre d'où nous venons et quelles responsabilités sont les nôtres. De la très belle pédagogie.

► **La Terre**, *de Derek Elsom. Solar, 216 p., 170 F.*

Le chaos chez soi

Par son titre même, l'ouvrage annonce le paradoxe : le chaos, science récente de l'imprédictibilité, peut engendrer des figures présentant une certaine régularité – susceptibles, en d'autres termes, de symétrie. Partant de ce principe mathématique, Michael Field (université de Sydney) et Martin Golubitsky (université de Houston) nous entraînent, par le jeu des théorèmes et des itérations qu'ils ont fournis à leurs ordinateurs, au cœur d'un étonnant univers visuel, situé au carrefour de l'art, de l'architecture et des merveilles de la nature. Les programmes informatiques sources de ces images, donnés en annexe, permettront aux lecteurs les plus passionnés de les recréer, voire de les développer au gré de leur propre inspiration artistique et mathématique.

► **La Symétrie du chaos**, *de Michael Field et Martin Golubitsky. InterEditions, 230 p., 250 F.*

Cinq cents millions d'années

Le récit commence il y a plus de cinq cents millions d'années, avec l'explosion des créatures marines du Cambrien. Cent cinquante millions d'années plus tard, insectes, amphibiens et reptiles conquièrent la terre ferme. Trois-cent millions d'années encore, et les dinosaures sont rayés de la planète, tandis que de petits mammifères, qui engendreront nos ancêtres, prennent le relais... La vie, quoi ! Rédigé par une poignée de spécialistes sous la direction du paléontologue américain Stephen Jay Gould, cet ouvrage intègre les recherches les plus récentes, tant sur l'évolution géologique et climatique de la Terre que sur celle des espèces qui l'ont peuplée. Le texte est dense et de grande qualité, la mise en pages irréprochable, les schémas sont clairs et attrayants. Le tout est égayé par de multiples « scènes » animales, pour la plupart inédites, qui reconstituent les paysages et les décors dans lesquels s'est autrefois épanoui le vivant.

Ca. V.

► **La Livre de la vie**, *sous la direction de Stephen Jay Gould. Seuil, 256 p., 290 F.*

Le Père Noël ? Il ne s'agit pas de savoir s'il faut y croire ou ne pas y croire... L'essentiel, c'est, pour un soir, de donner à rêver, à l'attendre. A attendre cet enfant qui va naître. Pour se souvenir, plus tard, d'y avoir cru. Il est des pays où il est Santa Claus, le jour de la Saint-Nicolas, celui qui rend les enfants ¿ la vie. a ne pas confondre avec la fête de marchands de jouets et de foie gras.

Le Premier Noël, *Centurion, 30 p., 95 F. – « C'était il y a bientôt deux mille ans. L'ange Gabriel fut envoyé par Dieu à Nazareth... »* L'histoire du premier Noël, contée par des textes adaptés de la Bible et illustrée superbement de tableaux de la Renaissance appartenant à la collection de la National Gallery de Londres : Fra Angelico, Crivelli, Filippo Lippi, Botticelli, Jan Gossaert ainsi qu'une magnifique *Nativité nocturne* attribuée à Gérard de Saint-Jean. (Pour tous.)

Cléo prépare Noël, *de Pierre Le Tan, Gallimard-Jeunesse/Giboulées, 32 p., 74 F.* – Les préparatifs de Noël par une petite fille qui rêve toutes les nuits du Père Noël. Elle pense à tous les cadeaux qu'elle aimerait avoir ; elle lui écrit, fait des décorations, prépare le sapin. Et lui laisse un biscuit, une orange et un verre de lait au cas où il aurait faim. Un graphisme qui sait parler aux enfants pour un album à la fois rêveur et réaliste, (A partir de 2 ans).

Drôle de Noël pour Mouska, *de Marie Ghislain, ill. Gert Bogaerts, Pastel/L'Ecole des Loisirs, 24 p., 75 F.* – Un petit ours est tombé de la hotte du Père Noël. Sans adresse, sans numéro de téléphone, comment trouver la maison de la petite Nathalie à laquellie l'animal est destiné ? De cheminée en cheminée, de toit en toit, l'équipée de l'ours en peluche. De jolies gouaches neigeuses. (A partir de 3 ans.)

Au village des Pères Noël, *de Junko Kanoh et Ken Kurel, Mango, 32 p., 69 F.* – C'est toute l'année qu'on se prépare dans ce village de gais barbus : entraînement des rennes, listes des enfants sages à tenir à jour, etc. Rassurant. Tout sera prêt pour le grand jour. (A partir de 3 ans.)

Le Premier grand voyage du Père Noël, *de Moe Brice, ill. Atsuko Morozumi, Milan, 40 p., 68 F.* – Il y a bien longtemps, le Père Noël distribuait ses cadeaux à pied. Exténué, il veut prendre sa retraite. Les lutins vont lui fabriquer un traîneau pour assurer les livraisons. Mais qui va le tirer ? Un éléphant ? Un crocodile ? Des kangourous ? Devinez ! Un joli album aux illustrations rappelant l'imagerie flamande. (A partir de 4 ans.)

Une étoile cette nuit-là, *de Marcus Pfister, éditions Nord-Sud, 24 p., 80 F.* – Par la magie de l'imprimerie, une étoile resplendit vraiment dans le ciel pour conduire les bergers et les Rois mages chargés de cadeaux précieux, de vrai or et de vrai argent. Scintillant. (A partir de 3 ans.)

Le Cadeau de Noël de Gaston Grippemine, *de John Burningham, Père Castor Flammarion, 40 p., 75 F.* – Le Père Noël fait du stop... Avion, ballon, moto, vélo ou patinette. C'était la nuit de Noël et ses rennes, qui venaient de livrer leurs cadeaux à tous les enfants du monde, dormaient déjà. Mais il restait encore un paquet oublié pour un garçon qui n'avait rien. C'est un dur métier que d'être un Bon Papa (Noël) ! Pour savourer l'humour du trait de l'Anglais Burningham. (A partir de 3 ans.)

L'Usine du Père Noël, *de Henrietta Stickland, ill. Paul Stickland, Pastel/ Ecole des Loisirs, 28 p., 89 F.* – Une nuit de Noël, Petit Ours quitte ses parents sur la banquise. Il tombe dans un trou et le voici dans un lieu où règne une formidable activité avec un bureau de poste où l'on trie des milliers de lettres, un atelier pour fabriquer les jouets, un gigantesque entrepôt avec un département emballage aux merveilleux papiers-cadeaux. Le Père Noël en chef d'entreprise dans ce bel album plein de couleurs, de détails, de lutins et de jouets. (A partir de 4 ans.)

Méchant-Méchant et les jouets perdus, *de Niki de Saint-Phalle et Laurent Condominas, La Différence, 40 p., 59 F.* – Dans ce village comme les autres, où tous les gens ont des noms qui bégaient drôlement, ce n'est pas le Père Noël qui survient, mais Méchant-Méchant qui est venu dérober les jouets pendant que les enfants dormaient. Ceux-ci vont partir à sa recherche. Comment Méchant-Méchant rapportera les jouets et se transformera en Gentil-Gentil, c'est ce que vous saurez en retrouvant la gaieté, la liberté et la fantaisie de la grande Niki. (A partir de 4 ans.)

Trois messes pour Noël, *de Françoise Richard, ill. Anne Buguet, Albin Michel Jeunesse, 32 p., 89 F.* – Une nuit de Noël, François signe, malgré lui, un pacte avec un homme aux pouvoirs diaboliques. L'aventure oubliée, il épouse Louise, mais le monstre ressurgit toujours. Pour mettre fin à cet envoûtement, François doit assister à trois messes de minuit simultanément. D'après un conte savoyard – *l'Histoire de l'homme qui reprit son âme au diable une nuit de Noël* – qu'on raconte encore pendant les veillées. (A partir de 7 ans.)

Agenda des lutins 1994, *de Pierre Dubois, ill. Claudine et Roland Sabatier, Hoëbeke, 128 p., 98 F. – « Janvier est le meilleur moment pour les téméraires d'aller sous les cairns chercher les trésors des fées et des korrigans. »* Les auteurs de *la Grande Encyclopédie des lutins* présentent, cette fois, avec la même érudition drolatique, un bel almanach illustré peuplé de toutes les familles de lutins pour faire sourire et rêver tout au long de l'année. (A partir de 10 ans.)

N. Z.

Gédéon reste jeune

BENJAMIN RABIER L'HOMME QUI FAIT RIRE LES ANIMAUX
de François Robichon. Hoëbeke, 128 p., 250 F.



Benjamin Rabier (1864-1939), fonctionnaire à la préfecture de la Seine, illustrateur, caricaturiste, affichiste publicitaire, peintre, cinéaste, auteur dramatique, réalisateur de films, dessinateur pour enfants... L'inventeur, en 1923, de Gédéon le canard, qui était devenu un des personnages de B. D. les plus populaires de l'entre-deux-guerres, et, l'année suivante, de la célèbre Vache qui rit, qui continue à sourire paisiblement sur les rayons des crémeries... Rabier, *« l'homme qui fait rire les animaux »*, créateur de tout un monde animalier rigolard, entre anthropomorphie et zoomorphie, dont le bel album, abondamment illustré, de François Robichon évoque l'inlassable activité.

Benjamin Rabier a d'abord travaillé pour les journaux : au début du siècle, il semble que le marché de la presse illustrée, pour enfants comme pour adultes, soit inépuisable (en 1910, paraissent à Paris trente-sept journaux humoristiques, cent vingt journaux illustrés, soixante-dix journeux éducatifs). Il a connu les gens célèbres de son temps : le catalogue de sa première exposition en 1910 est préfacé par Apollinaire, il a illustré les *Histoires naturelles*, de Jules Renard, a collaboré avec Willy au *Journal amusant*, s'est associé avec Emile Cohl, le père du cinéma d'animation ; il a dessiné, pendant la guerre de 14, un insigne anti-allemand (pour le ravitaillement en viande fraîche des armées), la *Wachkyrie* !

Le graphisme n'a rien perdu de son charme et sait rendre immédiatement lisible l'expressivité de ses personnages : Briffaut le chien débrouillard, Alfred le crocodile, Roudoudou le lapin, Bout-de-Zan le cygne et surtout la vedette, Gédéon le canard, dont seize volumes (depuis longtemps introuvables) suivent les aventures. La ferme devient la représentation métaphorique d'un univers où les animaux forment une véritable société, avec ses règles et sa morale. Ils ont tous bien mérité de l'humanité.

N. Z.

Inventaires

Quand l'art se range en atlas, dictionnaires et histoires universelles...

LE GRAND ATLAS DE L'ART
Ouvrage collectif sous la direction de Christine Flon, Encyclopaedia Universalis, 2 vol., 290 et 316 p., 870 F.

HISTOIRE DE L'ART
de H. W. Janson. Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Y. Ostria et S. Bologna, préface de Luc Ferry, 858 p., 850 F.

L'ART DU XIXe SIÈCLE
Dictionnaire de peinture et de sculpture Sous la direction de Jean-Philippe Breuille, Larousse, 780 p., 535 F.

MILLE PEINTURES DES MUSÉES DE FRANCE
Sous la direction de Guy Boyer et Jean-Loup Champion, Beaux-Arts et Gallimard, 608 p., 750 F jusqu'au 31 décembre, 850 F ensuite.

Nous sommes admirablement savants. Rien n'échappe à nos regards et nos instruments de mesure. Debout devant une table d'orientation en lave émaillée, l'humanité post-moderne contemple le panorama de son passé splendide. Elle sait, elle voit, elle juge, elle est désabusée de ses anciennes erreurs. Dates, coordonnées, directions, repérages – rien ne manque, les mappemondes sont au clair, les listes complètes. L'humanité, ses civilisations, ses œuvres, ses héros, tout cela ne fut sans doute que pour alimenter les pages d'un répertoire universel. Signe de vieillesse qu'un si grand amour des souvenirs et des récapitulations ? Il se peut.

Il suscite des entreprises de plus en plus démesurées, dont *le Grand Atlas de l'art* est la plus démesurée et la plus étrange. Il s'agit de mettre l'art, *tout* l'art, de Font-de-Gaume à nos jours, en cartes et plans, de faire de la géographie artistique, de dessiner des circuits et des réseaux, de griser des zones et rougir le rond des capitales. Ce principe exige que l'on pense par centres et périphéries, circulations et échanges. Il privilégie donc ce qui voyage et se transmet aisément, modes, stéréotypes, règles simples, marques de fabrique. Simple logique : dans pareil système, l'invention importe moins que la diffusion, le créateur moins que le disciple, l'isolé moins que le bon écolier, l'art moins que ses circonstances.

Simple logique encore : ne se prêtent à peu près bien à cette mise en forme que les œuvres trop anciennes ou trop lointaines dont le sens échappe pour l'essentiel et qu'il est d'autant plus facile de réduire à des formes qu'il n'en demeure que des vestiges dispersés. Pour la Préhistoire, les civilisations de la Mésopotamie et du golfe Persique, peu de problèmes donc. Pour l'Antiquité gréco-romaine, pour le Moyen Age, à plus forte raison pour ce qui fut ensuite jusqu'à aujourd'hui, ce traitement avoue vite son impuissance. Il dessine des itinéraires et détermine des pôles, mais itinéraires et pôles de quoi ? En une double page, l'auteur le mieux informé du monde et le plus apte à la synthèse ne saurait expliquer les doctrines issues de Bouddha, ni la pensée classique du Beau, ni les mythologies amérindiennes.

De là le sentiment désagréable d'assister à un grand trafic incompréhensible de marchandises inconnues. En dépit des efforts des rédacteurs, souvent fort compétents, le principe général de l'ouvrage interdit d'aller au fond des œuvres. A ce défaut, bien assez gênant en lui-même, s'ajoutent un découpage qui loge Corée et Esquimaux entre gothique et Renaissance ou Africains et Océaniens entre néo-classicisme et modernité – cette dernière maltraitée – et des couvertures aux illustrations navrantes de laideur.

Mieux valent, à tout prendre, des formules plus modestes et usuelles, l'ordre chronologique d'une histoire ou l'ordre alphabétique d'un dictionnaire. Dans le premier genre, l'*Histoire de l'art*, de Janson, classique des universités américaines, remplit son propos – sans génie, sans originalité bien troublante. Elle énumère, elle classe, elle raconte, elle juxtapose infatigablement des biographies express et des synthèses condensées. Elle est utile en somme, à la façon d'un gros ouvrage d'initiation qu'il faudra vite dépasser pour découvrir d'autres livres, plus nuancés et attentifs aux détails et aux idées. Dans le second genre, l'*Art du XIXe siècle. Dictionnaire de peinture et de sculpture* que publie Larousse est ce qu'il faut qu'il soit, un instrument de travail complet, écrit clairement, lesté de références et d'une bibliographie et ouvert aux revues, aux critiques, aux marchands et aux grands collectionneurs.

Un beau livre très épais pour finir, celui qui rassemble mille tableaux pris dans les collections des musées de province français. L'anthologie est volumineuse, d'un éclectisme plaisant, disposée par périodes et écoles. Des textes de présentation fort inégaux l'accompagnent. Quelques-uns abusent du schématisme, d'autres – sinon les mêmes – glissent à l'énumération confuse. Le meilleur de tous est assurément le premier, signé d'Édouard Pommier, leçon d'histoire des musées nette et savante. Aux amateurs de raretés, l'ouvrage garantit bien des jouissances. A ceux qui avaient oublié le Bronzino de Besançon, le Palma le Vieux de Lyon, le Valentin de Toulouse et le Claesz Heda de Saint-Etienne, il donne le meilleur des conseils : lâchez tout et partez, partez en voyage.

Philippe Dagen

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
M. Jacques Lesourne, gérant.

La Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11
Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex

s enfants

Inventaires

La mort de Silvina Ocampo

La férocité et l'innocence

Silvina Ocampo, l'une des grandes figures des lettres sud-américaines, est morte, mardi 14 décembre à Buenos-Aires, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Ainsi s'éteint la voix d'un très grand écrivain, l'un des inventeurs de la littérature argentine . Silvina Ocampo était, parmi les femmes, la plus grande figure poétique de l'Amérique du Sud, après le prodige mexicain que fut, au dix-septième siècle, Sor Juana Ines de la Cruz.

Issue d'une famille appartenant à cette aristocratie terrienne qui avait des mœurs européennes, et une préférence pour Paris, Silvina Ocampo a passé là son enfance et une partie de son adolescence; elle y a fait ses études avant de fréquenter l'atelier de Léger et d'apprendre avec Chirico, qui lui offrit sa clé des songes, à regarder l'ombre portée des choses de ce monde. Car elle était aussi peintre, à ses moments perdus. Mais elle était argentine avant de savoir ce qu'être argentin voulait dire : elle aimait la plaine, cette *pampa*, que Drieu La Rochelle définit un jour comme *«un vertige horizontal»* et, après avoir commencé à écrire en français, elle se reconvertit à la langue de son enfance, l'espagnol.

Comme l'a dit Borges – son ami, son intime – Silvina *«est venue à la poésie par le chemin lumineux du dessin et de la peinture, et l'immédiate certitude du visuel persiste dans sa page écrite»*. Elle fit partie, évidemment, du groupe de la revue *Sur*, lancée en 1931 par l'une de ses sept sœurs, Victoria, à qui tout écrivain du continent hispanique doit de s'être enrichi d'autres littératures, et d'être connu ailleurs. De même qu'Emily Dickinson, dont elle a traduit en espagnol cinq cents poèmes, elle écrivait sans cesse, tout en croyant que le fait de publier était bien secondaire. Et, contre son milieu de naissance et son éducation, elle s'est mise à la place des gens dénués de langage pour nommer leurs sentiments, leurs perplexités. Elle parvenait à transpercer les personnages les plus frustres, à les éclairer de l'intérieur pour mettre leur âme à nu; pour leur dire que la vie est belle, quoique répugnante, et que la douleur est la seule énigme. Et puis, dans ses contes, il y a des enfants, des gamins en proie, comme disait Italo Calvino à *«une férocité qui ne se sépare jamais de l'innocence»*.

Au reste, Calvino, aussi bien que Borges, a perçu en elle un don de clairvoyance. Calvino : *«Passé et futur deviennent équivalents (...) dans cette zone à partir de laquelle les yeux de l'enfance nous regardent.»* Borges : *«Elle nous voit comme si nous étions transparents; elle nous voit et nous pardonne. Essayer de la tromper est inutile.»*

Les portes d'un autre monde

Pour elle, la réalité était un conte. Elle essayait de répondre, à travers le rêve, à tout ce qui en nous, mais aussi dans la réalité, demande une réponse; à l'informe, au hasard, à l'injustice, à l'obscur, à l'absurde, à ce qui en nous ne se conforme pas à l'idée que nous avons de nous-mêmes; à l'étrangeté qui, dans la nature, prend en défaut nos possibilités d'explication.

En regardant en face le réel, elle l'a élargi en ouvrant les portes d'un autre monde, celui où habitent les dieux qui promettent l'immortalité ou, plus modestement, celui mystérieux des espaces, dont l'homme continuera en vain de chercher la limite, la *«forme»*. Dans les poèmes qu'elle écrivit en guise d'éloge funèbre à la mort de Borges, elle disait : *«Sans doute tu es en train de regarder/ce que tu as aperçu du monde/transmis par des miroirs miraculeux/où l'on peut voir enfin ce que l'on aimerait voir.»* Elle ne savait pas qu'elle écrivait ainsi sa propre épitaphe.

H. B.

★ De Silvina Ocampo, on peut lire, en français : *Faits divers de la terre et du ciel* (Gallimard, coll. de poche «l'Etrangère», traduit par Françoise Rosset); *Ceux qui aiment, haïssent*, en collaboration avec Adolfo Bioy Casares, qui était son mari (éd. Christian Bourgois, trad. par André Gabastou); *Mémoires secrètes d'une poupée* (Gallimard, trad. par Françoise Rosset).

EN POCHE

Champs libres à l'art

Après avoir inscrit, en seize ans, les auteurs majeurs des sciences humaines à leur catalogue, les petits livres jaunes de la collection «Champs»-Flammarion s'ouvrent à la théorie esthétique. Parmi les premiers textes à paraître dans cette série figurent cinq rééditions d'études de fond, avec plus d'une centaine d'illustrations en noir et blanc.

Dans *le Moyen Age fantastique* (nº 603), ouvrage sous-titré «Antiquités et exotismes dans l'art gothique», le médiéviste lituanien Jurgis Baltrusaïtis, qui fut parfois présenté comme l'*«historien du bizarre»*, examine les curieuses résurgences fantastiques dans l'art gothique finissant et leurs liens avec les imaginaires islamiques et extrême-orientaux. Dans *la Survivance des dieux grecs* (nº 606), thèse publiée en 1940, Jean Seznec démontre, pour sa part, que les dieux antiques ne «renaissent» pas à la Renaissance, mais qu'ils survivent tout au long du Moyen Age, sous des formes déguisées.

Les conférences d'Erwin Panofsky, rééditées sous le titre de *la Renaissance et ses avant-courriers dans l'art d'Occident* (traduit de l'anglais par Laure Verron, nº 602), distinguent le Risorgimento italien des précédents retours à l'antique et dressent un panorama de la peinture italienne. D'un classicisme à l'autre, Francis Haskell s'intéresse, quant à lui, à la transformation des modèles esthétiques au XIXe siècle, dans *la Norme et le Caprice* (traduit de l'anglais par Robert Fohr, nº 604), tandis qu'Hubert Damisch étudie *l'Origine de la perspective* (nº 605).

Publiés, pour la plupart, il y a plus de vingt ans et réédités depuis lors par Flammarion, ces «classiques» sont accessibles pour la première fois au prix poche.

Fl. D.

▶ **«Champs»-Flammarion,** chaque volume 60 F.

● Convoquant, dans un joyeux désordre, Bouddha, Jésus-Christ et Jupiter, Jacques Audiberti a composé *l'Opéra du monde* au lendemain de la seconde guerre mondiale. Un texte à lire dans «Les cahiers rouges» de Grasset (nº 187).

● A lire, toujours dans «Les cahiers rouges», *les Armées rouges*, de Norman Mailer. Traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Michel Chrestien. Cet ouvrage, sous-titré «L'histoire en tant que roman/Le roman en tant qu'histoire», décrit la marche de milliers de manifestants sur le Pentagone, le 21 octobre 1967, pour protester contre la guerre au Vietnam. Il valut à son auteur un prix Pulitzer et le National Book Award, en 1969 (nº 184).

● *Mon royaume pour un mouchoir*, de Philip K. Dick, se passe en Californie. Cet auteur délaisse la science-fiction pour décrire deux couples de la classe moyenne mariés depuis une dizaine d'années dans la collection «Domaine étranger» de 10/18 (traduit de l'anglais (Etats-Unis) par Jacques Georgel, nº 2420).

● Un opéra-roman, c'est ainsi que se présente *Elvira*, de Baptiste-Marrey, chez Babel. Alba Zelnik est femme et professeur de musique. Elle propose une réécriture féministe de *Don Giovanni*, en faisant d'Elvira le personnage principal du drame (nº 88).

● Du théâtre au Livre de poche avec la réédition de *Fantasio*, pièce publiée par Alfred de Musset en 1834, alors que George Sand avait fait paraître en 1833 *Aldo le Rimeur*, œuvre à la thématique très proche, dont le texte est donné à la suite. Arnaud Tripet signe la préface et les notes de l'ouvrage et donne en annexe *le Roman par lettres*, de Musset, et des extraits du *Secrétaire intime*, de Sand, ainsi que *Léonce et Léna*, de Georg Büchner (traduit de l'allemand par Jean-Louis Besson et Jean Jourdheuil). Cet appareil critique permet de comprendre *«l'économie de l'échange»* entre auteurs (nº 9729).

● Le Livre de poche propose aussi deux recueils de nouvelles : *Recensement*, de Béatrix Beck (nº 9724), et, dans la collection «Biblio», *East India and Company*, extravagant voyage dans l'Asie et l'Océanie des années 20, de Paul Morand. Ecrits directement en anglais et publiés à New-York en 1927, ces dix textes sont présentés dans leur version originale et dans une traduction de Béatrice Vierne (nº 3204).

● Deux romans récents sont parus en «Folio» : *le Protocole compassionnel*, d'Hervé Guibert (nº 2481), et *le Grand Ghâpal*, de Paule Constant (nº 2520).

● Signalons, enfin, en «Folio», un roman qui a fait l'objet d'une adaptation cinématographique : *Tous les matins du monde*, de Pascal Quignard. L'histoire d'une passion pour la viole de Gambe et celle, en contrepoint, d'une ambition (nº 2533).

L'amie des écrivains

Dimanche 19 décembre, Gisèle Freund aura quatre-vingt-cinq ans. Tandis qu'on célèbre en grande pompe les anniversaires des hommes (de Samuel Beckett à Jean Marais), on se tait encore souvent, par un prétendu souci de discrétion, sur l'âge des femmes. Un anniversaire n'est qu'une occasion, pas plus mauvaise qu'une autre, de saluer quelqu'un qu'on aime : ici, une photographe qui a eu, toute sa vie, la passion des livres et des écrivains. Et si Gisèle Freund ne photographie plus depuis quelques années (elle a fait une exception l'an dernier pour Cioran, par amitié), elle continue de lire avec avidité, de découvrir les textes des plus jeunes, désormais photographiés par d'autres.

Sa première photo d'écrivain fut celle d'André Malraux, en 1935, à la demande de celui-ci, qui connaissait un peu cette jeune femme ayant fui, en 1933, l'Allemagne où elle étudiait la sociologie. *«Je voulais être journaliste, pas photographe,* se souvient Gisèle Freund. *D'ailleurs j'ai toujours écrit mes textes moi-même. Très vite, j'ai commencé à travailler avec le magazine* Life. *Puis j'ai eu cette «obsession» de la couleur, à une époque où il était mal vu de photographier en couleurs, surtout des écrivains. Entre ma rencontre avec Malraux et le début de la guerre, j'ai photographié des dizaines d'écrivains. Ensuite, beaucoup d'autres – et, parfois, les mêmes à divers moments de leur vie.»* Personne n'oubliera Virginia Woolf, bouleversante, Walter Benjamin, Sartre en 1939... la liste serait beaucoup trop longue. Il faudrait pourtant la publier pour montrer à quel point Gisèle Freund, dans le choix de ceux qu'elle photographie, affirme ses goûts littéraires (et, dira certainement la postérité, un sens très sûr... de la postérité, justement). *«J'ai toujours photographié ceux dont j'aimais les livres... à une ou deux exceptions près»*, affirme-t-elle. Elle non plus ne peut pas citer tout le monde, mais elle insiste sur son amitié pour Henri Michaux, son respect pour Norbert Elias, qui fut son professeur. Elle en mentionne beaucoup d'autres, notamment ceux qu'elle a vu, depuis les années 60, *«s'accomplir»*.

Un vieil homme domine de sa stature cette magnifique galerie de portraits : James Joyce, en 1939, impressionnant, *«remarquablement vieux, usé, voûté; mais aussi négligent, adolescent, insolent (...) C'est l'artiste intégral, dans son obstination aveugle, son honnêteté, sa simplicité, son tourbillon métaphysique sur place, libre, diagonal»* (1). *«Joyce, je l'ai rencontré chez Adrienne Monnier, bien sûr,* raconte Gisèle Freund. *Il était vieux, ne voyait presque plus et ne pouvait pas supporter la lumière. Quand* Life *m'a demandé de le photographier, il a refusé (...) J'ai fini par obtenir le rendez-vous. Il portait la veste en velours rouge, que j'ai photographiée en couleurs. Je suis repartie dans un taxi, sur le plancher duquel mon appareil est tombé et s'est ouvert. J'ai pensé que Joyce m'avait jeté un sort... Je suis retournée le lendemain. J'ai tout fait en une demi-heure. Puis j'ai essayé de faire développer aussi la pellicule du premier jour.... La plupart des photos étaient bonnes... Joyce m'avait jeté un bon sort.... Il y eut encore une autre fois, et des photos dans la rue...»*

Gisèle Freund: Autoportrait.

Gisèle Freund a le sens des situations, et celui du récit, né sans doute de sa vocation de journaliste et de son long compagnonnage avec les romanciers. Elle se rappelle les scènes avec précision, les difficultés, les peurs, les fous rires... l'électricité qui disjoncte quand elle allume ses projecteurs chez George Bernard Shaw – *«Alors il ne me restait que la clarté de la lune»*. Elle est intarissable. Mais lorsqu'il s'agit de dire un dernier mot, c'est la réaffirmaton d'un principe : *«Je n'ai jamais publié une photo contre l'avis d'une personne photographiée par moi. Je ne suis pas de ces paparazzi.»*

Josyane Savigneau

(1) Voir *Trois jours avec Joyce*, de Gisèle Freund, avant-propos de Philippe Sollers (Denoël, 1982), un petit livre reproduisant une quarantaine de photos de Joyce et aujourd'hui, malheureusement, presque introuvable.

APOLOGIE POUR L'HISTOIRE OU MÉTIER D'HISTORIEN

de Marc Bloch.
Edition critique
préparée par Etienne Bloch,
préface de Jacques Le Goff.
Armand Colin, 296 p., 150 F.

L'HISTOIRE

par Jean-Pierre Rioux

Le capitaine Marc Bloch

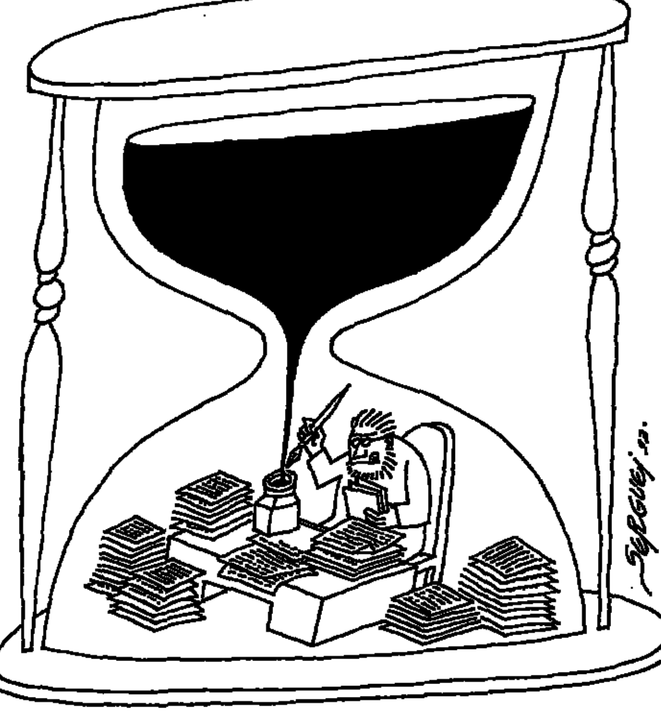
EN juin 1940 à Rennes, dans une chambre d'hôtel où l'a jeté la débâcle et où il a dû tomber la vareuse, cet homme *« en pleine rage »*, qui s'honore d'être, à cinquante-quatre ans, le plus vieux capitaine de l'armée française, a saisi un feuillet et griffonné la première question que la défaite pose à son cœur, à son intelligence et à son patriotisme : *« Papa, je voudrais que tu me dises à quoi sert l'histoire. » Ainsi m'interpellait, récemment, un lycéen qui me touche de près. (...) Je vais essayer d'y répondre. »*

Moins de trois ans plus tard, au printemps de 1943, Marc Bloch abandonne un manuscrit inachevé qui a tiré le fil de la réponse. Car il a mieux à faire : « Narbonne » entre en clandestinité. Un an plus tard, à quelques jours de la Libération, « monsieur Blanchard » sera abattu par les Allemands, le 16 juin 1944, du côté de Trévoux, avec vingt-sept autres prisonniers tirés de Montluc où la Gestapo de Barbie s'était occupée d'eux.

Dans l'entrefaite, le capitaine courageux avait pu achever la rédaction d'un *« procès-verbal de l'an 40 »*, cette *Etrange défaite* que publieront, dès 1946, ses camarades de *Franc-Tireur* (1). Mais la réflexion sur l'apostrophe filiale gisait dans sa maison de Fougères, au fond de la Creuse, au milieu des papiers sauvés des rafles allemandes (et dont on vient, nous dit-on, de retrouver une partie dans des archives à Moscou) ou enterrés dans le jardin, dans trois gros dossiers comprenant chacun un exemplaire, dactylographié et surchargé, d'un texte à livrer un jour, sur *« comment et pourquoi travaille un historien »*. Le fils aîné de Marc Bloch, Etienne, remit ceux-ci après sa démobilisation, dès 1945, à l'ami de toujours, Lucien Febvre, qui les publia, en 1949, dans la collection des « Cahiers » des *Annales* sous le titre *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien*, après collation des variantes et au prix de quelques retouches de pure forme. Ainsi furent lancées cent trois pages fulgurantes, sans cesse rééditées depuis lors, traduites en vingt langues, lues et relues par trois générations d'historiens de par le monde, sinon offertes au large public pour lequel elles avaient été écrites (2).

DE ce cri des années terribles, voici donc, à un demi-siècle de distance, l'édition exhaustive et critique que nous propose la piété filiale d'Etienne Bloch. Celui-ci ne s'est pas contenté de collationner et de comparer les brouillons, les feuillets frappés à la machine, puis ceux qui avaient été complétés à la main sur la dactylographie ou à son verso. Il a inséré des états antérieurs du manuscrit qui n'avaient pas été utilisés dans l'édition de 1949, puis, chapitre par chapitre, il a recomposé le puzzle en suivant les ébauches successives du plan, pour établir une version unique, qui colle bout à bout l'assemblage.

L'*Apologie* ainsi reconstituée a fortement gonflé en volume et le lecteur peut l'observer en faisant le va-et-vient avec l'édition de 1949 reproduite en annexe. Sa lecture est plus difficile techniquement, zébrée qu'elle est de crochets, de notes et de renvois. Mais on a la satisfaction d'avoir sous les yeux toutes les étapes d'une écriture et la preuve que ce petit livre fut très travaillé, sans doute pour mieux ajuster l'allégresse de sa réponse à l'ampleur majestueuse de la question qui provoqua sa rédaction.



SERGUEI

Est-ce assez pour souhaiter d'avoir désormais à lire l'*Apologie pour l'histoire* dans cette seule édition si pointue ? Il faut très tranquillement répondre non. Car, tout d'abord, cette version définitive ne peut pas combler les lacunes d'un manuscrit interrompu : manquent des passages sur l'individu, un dernier chapitre qui devait porter surtout sur la prévision, *« nécessité mentale »* pour l'historien, dont Lucien Febvre estimait qu'il eût été *« le plus strictement personnel de tout l'ensemble »*; et un appendice sur l'enseignement de l'histoire et son rôle dans la vie de la cité. Les nombreux ajouts, d'autre part, ne bouleversent ni la trame ni le fond de l'analyse, ce qui nous prouve que Marc Bloch n'a jamais cherché à tâtons sa réponse, mais démontre aussi que l'édition de 1949 ne péchait guère par perte de substance.

Enfin, et surtout, comment ne pas avoir compris que cette édition remplumée pouvait faire perdre de sa force d'entraînement et, donc, de sa vivacité à la *princeps* ? Tout texte, on le sait, a sa vie propre, dans une alchimie faite des mille adhésions et refus que le lecteur lui surajoute au fil des ans, de ses montées successives au feu des générations qui passent, de la puissance du jeu des références et des citations que sa force excite. De sorte que l'*Apologie pour l'histoire* reste et demeurera l'*Apologie* en version posthume de 1949 parce que l'histoire des historiens se l'est dès longtemps appropriée et l'a nourrie, vivante, de son enthousiasme. Moralité : commencez ce livre par l'annexe, qu'il aurait fallu placer en tête.

ON y retrouvera, au fil des nombreuses allusions aux années noires, une pensée qui bouscule le temps de mort pour servir l'action de vie, car l'histoire selon Marc Bloch apaise les faims intellectuelles de chacun et promet aux hommes en société le grand coup de vent du savoir qui éclairera le chemin. Mieux encore, ce brûlot, qui rend si sobrement hommage à l'historien, cet *« ogre de la légende »* qui *« flaire la chair humaine »*, est plein d'une rare tendresse pour son gibier, traqué dans la multitude des traces et des sources séculaires : l'homme social sans doute, mais aussi l'homme tout nu, si fragile et désirant, celui qu'accable le Mal et que l'historien sauve en partant à sa rencontre. Chez Marc Bloch, le refus de toute mutilation du gibier et l'hymne à l'appétit salvateur de l'ogre viennent en droite ligne de Michelet, qui est ainsi rétroactivement installé au siège pontifical de l'histoire en France.

On s'y convaincra aussi que, décidément, cette histoire n'a pas eu la tête philosophique. A moins de deux ans de la publication de l'*Introduction* de Raymond Aron, Bloch n'en dit mot. Il ne convoque pas davantage Kant ou Hegel et cite tout juste Bergson. Car il considère que l'historien a été assez judicieusement rivé à son établi par l'érudition du quatorzième siècle, qu'il taille très proprement avec ses outils conceptuels la seule réalité qu'il doit sculpter et qui n'est pas le passé, comme l'imaginent les âmes simples, mais *le* temps. Ce temps qui nous a faits, nous étreint au présent et nous dépassera toujours, ce temps dont l'historien *« ne sort jamais »* et dont les rythmes et la plasticité sont pour lui la seule philosophie.

ON s'amusera beaucoup, si l'on est du métier, à tenter de mesurer l'écart qui a séparé, depuis 1945, l'histoire telle qu'on l'a faite des ambitions programmatiques que formulait Marc Bloch. Ce texte initiatique permet en effet de peser, entre autres, les postérités des *Annales*, de déplorer les retards pris par une histoire de l'individu ou de l'événement, d'apprécier le tassement d'une histoire sociale sur elle-même, de saluer la naissance d'une histoire partie du présent pour mieux suivre les antécédences et le choc des mémoires (3).

Mais n'allez pas croire qu'il ne s'agisse que d'un livre de boutique. Dense, très claire, charnue là où il faut, pleine des colères du temps qui l'a vu naître et pourtant apaisée par la clarté de l'engagement, cette apologie de la *« science des hommes dans le temps »* sait passer de l'éthique du métier à l'éthique tout court. Elle dit une passion de comprendre qui dépasse l'histoire. Elle sent toujours le pain frais.

(1) Rééditée en 1990 en « Folio histoire » chez Gallimard, avec une belle préface de Stanley Hoffmann.

(2) La France se singularise en n'ayant proposé aucune édition de poche de l'*Apologie* ; quand ce scandale cessera-t-il ?

(3) Voir deux bilans collectifs : *Ecrire l'histoire du temps présent* (CNRS Editions, 417 p., 150 F) et *Histoire sociale, histoire globale ?*, sous la direction de Christophe Charle (Editions de la Maison des sciences de l'homme, 222 p., 130 F). Sur l'effet des mutations de l'histoire sociale, *Michelin, les Hommes du pneu*, sous la direction d'André Gueslin, est de bon augure (les Editions de l'Atelier, 269 p., 130 F).

Mémoire noire

LA FRANCE DES ANNÉES NOIRES
T.1 : De la défaite à Vichy
T.2 : De l'Occupation à la Libération

Sous la direction
de Jean-Pierre Azéma
et François Bédarida,
Seuil, 530 p. et 290 F
chaque volume.

Pour *« en finir avec un certain nombre de représentations mythiques et autojustificatives »*, Jean-Pierre Azéma et François Bédarida présentent une synthèse des *« réinterprétations les plus récentes »* de la période 1940-1945, le *« rôle d'animateur »* étant joué par l'Institut d'histoire du temps présent, successeur émancipé du jadis très officiel Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale.

D'une histoire rigoureuse pour les défaillances de la III[e] République et indulgente à Vichy, d'une autre qui imputait au régime de Philippe Pétain tous les crimes et trouvait toutes les excuses à ses prédécesseurs, on en est aujourd'hui à une description sévère, mais relativement sereine : l'Histoire se refroidit, les historiens aussi. Sous la plume d'une trentaine d'entre eux, français et étrangers – parmi ces derniers, Stanley Hoffmann, Robert Paxton, Roderick Kedward, Philippe Burrin de Genève, – la période la plus sombre de l'histoire française récente est décrite sous tous ses aspects : politique, militaire, sociologique, culturel.

Le plus difficile était de concilier chronologie et horizontalité. Que les auteurs y soient parvenus tant bien que mal est, en définitive, d'une importance secondaire : le principal est qu'il n'existe guère, dans l'ensemble des deux tomes, de ces différences de qualité qui sont souvent le défaut des ouvrages collectifs.

Jacques Marseille retrace le rôle ou les rôles joués par l'empire dans les deux camps, et note l'intérêt de certaines études politiques et économiques faites à Vichy. Robert Franck présente un Pétain pour qui *« la politique intérieure prend nettement le pas sur la politique extérieure »*. Il montre aussi le maréchal créant lui-même son mythe et non pas prisonnier de celui qu'aurait créé son entourage. La France, il la veut neutre – *« la France seule »*, – alors que de Gaulle crie dès le premier jour : *« La France n'est pas seule, elle n'est pas seule, elle n'est pas seule. »* Pierre Laborie cite, puisé dans *Corrèze*, revue départementale de propagande, un exemple typique du nationalisme pétainiste, replié sur un ruralisme bêtifiant : *« J'aime mon village plus que ton village ; j'aime ma province plus que ta province ; j'aime la France plus que tout. »*

Autres contributions, entre beaucoup, qui font, par leur clarté, de *la France des années noires* un véritable manuel : celle de Philippe Buton, qui décrit le noyautage de la Résistance militaire par le PC ; celle de Claude Lévy, qui démonte le mécanisme de la propagande allemande et de ses séides ; celle de Dominique Veillon et Olivier Wieviorka sur la Résistance ; celle, encore, d'Anise Postel-Vinay, à la fois historienne et ancienne déportée de Ravensbruck – un des rares « témoins » du livre – et Jacques Prévotat sur les camps de concentration. Jean-Pierre Rioux, lui, montre la culture en 1940-1941 comme *« refuge, éveil et peut-être espoir de revanche »*.

Des études régionales émaillent l'ouvrage, indispensables sur une époque où la France était démembrée et où les opérations militaires – les bombardements alliés sur les ports de l'Ouest, – les ressources alimentaires des campagnes, la proximité ou non des frontières, la présence ou l'absence de grands ensembles urbains, introduisaient des différences très marquées dans le mode de vie et dans les réactions des populations.

La présentation des deux tomes, reliés et illustrés de dizaines de photographies, est fort belle, mais onéreuse ; il faut espérer que, dans un second temps, l'ensemble sera mis à la portée du vaste public qu'il mérite.

Jean Planchais

Ombres tricolores

Pascal Krop visite de fond en comble les arrière-cuisines du « renseignement » français. Et constate que l'histoire des espions est inséparable de celle de leur pays

LES SECRETS DE L'ESPIONNAGE FRANCAIS DE 1870 A NOS JOURS

de Pascal Krop.
Lattès, 880 p., 249 F.

« Un observateur avisé, au bon moment et au bon endroit, peut remplacer un corps d'armée. » La phrase est de Napoléon, qui tenait en haute estime son espion Schulmeister. Pascal Krop ne pouvait manquer de la citer dès les premières pages de son livre, *les Secrets de l'espionnage français de 1870 à nos jours*. Seulement voilà : durant ces cent trente années – ou peu s'en faut, – les services secrets de l'Empire puis de la République disposèrent-ils à tout coup de cet *« observateur avisé »* ? Et celui-ci se trouva-t-il toujours *« au bon moment »* et *« au bon endroit »* ?

La lecture de ce gros livre, nourri de citations, enrichi d'une abondance de documents, ne conduit pas toujours à répondre par l'affirmative. Elle impose, en revanche, cette constatation que l'histoire de l'espionnage et des espions est inséparable de celle de leur pays. Suivre leurs activités, écouter leurs doléances, enregistrer leurs récriminations, c'est retrouver, à chaque coup, une crise, une guerre, une entre-deux-guerres. C'est se trouver en présence d'une « affaire » Dreyfus ou Ben Barka. C'est revenir aux arrière-cuisines d'une politique nationale ou étrangère. Tel est bien l'intérêt majeur de ce travail considérable, même si, en dépit de ses efforts, son auteur n'est pas toujours parvenu à approfondir d'égale façon chacun des épisodes qu'il propose à notre curiosité et – pourquoi pas ? – à notre sagacité.

Car le lecteur, en pareille circonstance, ne peut être que curieux, ce qui devrait le conduire à se montrer sagace. Pascal Krop l'y aide d'ailleurs avec beaucoup d'enthousiasme. On mesure d'emblée qu'il entend faire la part des choses. L'espionnage, le renseignement, il le sait du reste, exercent sur le commun des mortels une singulière et ambiguë fascination. Du Capitaine Benoît des années 30 aux James Bond et autre OSS 117 de notre fin de siècle, pour la fiction ; de « Franklin Doktor » à Sorge, Trepper, Canaris et autres *« faux époux Turenge »*, pour la réalité, ce monde des agents, honorables correspondants, officiers traitants, ne cessa jamais d'intriguer, à l'occasion d'inquiéter, et en même temps de séduire. En font-ils, en ont-ils jamais fait autant qu'il a été dit ou supposé ? La basse besogne l'a-t-elle emporté sur les impératifs qui doivent maintenir ce que Charles de Gaulle appela un jour *« l'honneur du navire »* ? A lire Pascal Krop, il apparaît qu'en maintes occasions la circonspection s'impose.

Le manichéisme, ici, ne saurait être de mise d'une manière systématique. Il est vrai aussi que l'on est le plus souvent porté à certaines indulgences lorsque les actions décrites, sinon dénoncées, s'inscrivent dans la mouvance de conflits devenus lointains, telle la guerre de 1870, celle de 1914 et même celle de 1940. Et l'on se prendra même à enrager quelque peu en apprenant – si on ne le savait déjà – qu'en chacune de ces trois circonstances les hommes de l'ombre avaient fait savoir suffisamment à l'avance les projets et les plans de l'ennemi.

L'esprit devient plus critique lorsque l'on touche à des opérations contemporaines liées à la guerre froide ou à la décolonisation. Du romantique Deuxième bureau à la DGSE en passant par le BCRA du colonel Passy à Londres, devenu ensuite DGER puis SDECE, on constate que les activités, qui ne furent parfois qu'agitations, n'ont pratiquement pas eu de cesse, sous la quatrième comme sous la cinquième République. Elles ont pour toiles de fond Dien-Bien-Phu puis Alger, la Guinée puis la République centrafricaine, le pittoresque épisode des vedettes de Cherbourg, en attendant que ce soit la politique nucléaire du côté de Mururoa, fondement de la piètre équipée néo-zélandaise qui vaudra à Charles Hernu la disgrâce forcée que l'on sait.

Dans ce large panorama apparaissent, analysés, racontés, bien des événements mais aussi des hommes. A la faveur du temps qui passe, quelques-uns de ces personnages de l'ombre consentent quelquefois à parler. Certains ont accepté de s'entretenir avec l'auteur. D'autres ont confié, ici ou là, dans des revues spécialisées, dans des bulletins confidentiels, ce que fut leur rôle en telle ou telle occasion. Des rapports longtemps confidentiels ne le sont plus. Pascal Krop a pris à leur lecture tant d'intérêt et peut-être de plaisir qu'il n'a pu résister à l'envie de faire partager son excitation à ceux qui le lisent.

Un coin de voile

Que l'on ne s'imagine pas, du coup, que les entretiens consentis à l'auteur par un colonel Paillole, un Alexandre de Marenches, un Jacques Foccard, s'apparentent à des confessions ou même à ces témoignages dont la justice exige qu'ils soient l'expression de « toute la vérité, rien que la vérité ». Ils ne font que soulever un coin de voile, mais parfois la découverte n'est pas à négliger. Il peut arriver aussi que ces « retraités du renseignement », après qu'ils en ont été les moines-ligueurs, laissent paraître ici un regret, là une critique. Le plus souvent, c'est à l'endroit des « politiques », tenus pour trop méfiants ou trop timorés, que s'adresse le reproche. Ce peut être aussi à l'endroit d'eux-mêmes. Mais n'allons pas croire que le temps pour eux est venu de tout dire. C'est pourquoi l'historien a encore du pain sur la planche. De leur côté, ceux qui consentent à se livrer si peu que ce soit à lui ne se font aucune illusion. Leurs mérites, s'ils en eurent et en ont, c'est toujours à d'autres qu'ils laisseront le soin de les dire et de les exalter. Quant à leurs faiblesses, à leurs défauts, aux passions qui, peut-être, un jour, les conduisirent à l'excès d'où peut naître le crime, ils les laissent seulement deviner.

L'Histoire est aussi faite d'anecdotes. Elles peuvent être cocasses. Elles sont plus souvent dramatiques. Dans tous ces épisodes de guerre secrète, de réseaux infiltrés, retournés, il en est assurément qui dépassent de loin les fictions livresques ou cinématographiques des meilleurs faiseurs du genre. L'espionnage est une activité à hauts risques. On y finit tragiquement, sans fanfares ni trompettes. On s'y projette allègrement au cœur de toutes les machinations possibles et imaginables. Si le « métier » a un côté « voyou » qui fait appeler suicide le meurtre et l'assassinat, il compte aussi ses princes et ses sages. Ceux-là arrivent à point pour faire oublier le machiavélisme ou le cynisme. Et, ma foi, ils parviennent tout à fait convenablement à se présenter en quasi-homologues de bien des diplomates dont ils savent être de discrets, mais pas forcément dociles, conseillers. Chacun se doit donc de rester à sa place. Une vieille formule l'a proclamé depuis longtemps : *« Un service de renseignement ne défile pas sous l'Arc de Triomphe. »*

Avec ces soutiers de l'Histoire, Pascal Krop s'est voulu plus juste que juge. A force de se plonger dans leurs papiers et, lorsque ce fut possible, à force de les écouter, on sent aujourd'hui qu'il a pour eux un faible. Cela n'empêche pas des considérations sévères sur telle ou telle entreprise des années 60 ou 80 mais qui visent plus les initiateurs que les exécutants. Pour le reste, maintenant qu'est venu le temps des espions d'industries, Pascal Krop voudrait bien que les nôtres soient à la hauteur...

Jean-Marc Théolleyre

هكذا من الأصل

HISTOIRE

Corps d'Etat

Patriote vigoureux contre aristocrate dégénéré : Antoine de Baecque montre comment la Révolution utilisa largement la caricature physique pour signifier l'ère nouvelle

LE CORPS DE L'HISTOIRE
Métaphores et politiques
(1770-1800)
d'Antoine de Baecque.
Ed. Calmann-Lévy, 435 p., 175 F.

« On se trompe en croyant les révolutionnaires hommes d'abstraction. Il serait plus juste de dire qu'ils ont pensé l'abstraction par la métaphore. » D'emblée, le livre d'Antoine de Baecque, un historien de trente ans qui fut un fort actif protagoniste du bicentenaire (1), annonce sa différence. Pour lui, enfermer le langage politique dans une analyse étroitement conceptuelle est, à coup sûr, en manquer la dynamique singulière. D'abord, parce que le discours révolutionnaire – et contre-révolutionnaire – se construit massivement dans des genres, textuels et imprimés, qui n'ont rien du traité de philosophie politique : ainsi les libelles, les pamphlets, les journaux, les images volantes. Ensuite, parce que les élaborations les plus philosophiques et les plus juridiques reposent, elles aussi, sur un fond commun de métaphores sensibles adressées à l'imagination plus qu'à l'entendement.

CAGNAT

Familier des brochures et des caricatures révolutionnaires, Antoine de Baecque a été frappé, comme d'autres (2), par l'importance décisive de l'un de leurs registres métaphoriques : celui qui met les corps en texte, en image, en spectacle. Les hommes de la Révolution ont *« donné à leur compréhension de l'individu, de la communauté humaine, et même de l'univers, la figure du corps humain »*. Grotesques ou sublimes, héroïques ou monstrueux, les corps métaphoriques ont, à leurs yeux, plusieurs significations. Ils organisent le récit de l'événement, perçu comme un réveil et une regénération ; ils désignent l'ennemi aristocratique en son ridicule ou sa cruauté ; ils rendent visible par la représentation le *« grand corps des citoyens »* dont Sieyès énonce l'avènement.

De ce lexique des corps, les matrices sont nombreuses. En premier lieu, il mobilise pour de nouvelles fins le répertoire carnavalesque traditionnel, cette *« culture du bas matériel et corporel »* (selon l'expression de Bakhtine) qui fait large emploi des déguisements, des figures animalisées, des cortèges joyeux, des images scatologiques. Largement utilisés dans la caricature, présents dans les réjouissances débridées qui accompagnent les fêtes officielles bien ordonnées et policées, ces excès inquiètent les autorités. Dès janvier 1790, la municipalité de Paris interdit les processions carnavalesques. Les masques et les mannequins ne disparaissent pas pour autant. Les moqueries carnavalesques sont, quant à elles, transférées à une pratique politique nouvelle : la dénonciation publique. Légitimée et mise en œuvre par des journalistes et des libellistes qui se pensent comme autant d'*« observateurs »* ou de *« sentinelles »*, la dénonciation ouverte, imprimée, doit garantir l'absolue transparence du corps politique à lui-même et assurer chacun de la pureté morale de ses concitoyens comme de ses représentants.

Repérer et dénoncer l'aristocrate dissimulé, le mauvais citoyen, le député corrompu suppose un juste classement des apparences, une correcte lecture des corps. L'obsession corporelle de la Révolution trouve ici appui dans une « science » nouvelle : la « physionomie » – ou « physiognomonie » –, qui révèle à coup sûr, par la description toute géométrique du visage, les dispositions du caractère et le fond de l'âme.

La médecine du temps fournit d'autres références maniables par les faiseurs d'images et de pamphlets. L'identification des apparences se mue aisément en une pathologie de la dégénérescence. Les corps nobiliaires, courbés par l'assujettissement au monarque, gonflés par les bombances, amollis par l'inutilité, donnent à voir l'épuisement d'une classe gâtée par le privilège et la consanguinité. Dégénéré, l'aristocrate perd figure humaine dans la caricature qui engendre à profusion les monstres nobiliaires, recourant pour les dépeindre aux images plaisantes du bestiaire satirique comme aux représentations effrayantes des discours tératologiques et des placards. Ni la reine ni le roi n'échappent à l'imaginaire de l'animalité et de la dégénération.

L'impuissance du roi

Antoine de Baecque insiste à juste titre sur le réemploi par la propagande révolutionnaire des thèmes forgés par les coteries rivales de la cour dans les décennies 1770 et 1780. Le plus dévastateur pour la monarchie est celui qui noue l'impuissance du roi, longtemps incapable de consommer son mariage et d'assurer la continuité de la dynastie, avec les débauches de la reine, frustrée et adultère. Les naissances des enfants royaux en 1778 et 1781 ne font pas taire les libelles qui lèguent à la Révolution leurs textes et leurs images (souvent réimprimés en 1791), un motif fondamental (l'*« imbécillité »* du monarque) et une leçon politique : la faillite séminale du roi indique celle, politique, de sa souveraineté.

La Révolution sera donc d'abord une régénération, un *« transfert de corporalité »*. Auteurs et imagiers patriotes pensent volontiers ce redressement à l'aide de métaphores médicales venues du savoir le plus neuf. Le *« grand corps des citoyens »* est imaginé sur le modèle de l'organisme humain, animé par la circulation du sang et relié en toutes ses parties par le système nerveux. Tout un lexique vitaliste porte les stéréotypes du patriote viril et vigoureux, célébrant le triomphe du *« droit de l'homme »*. Il envahit également les textes politiques qui transportent au corps des citoyens, représenté par l'Assemblée nationale, les attributs autrefois propres à la personne royale. Sieyès, dans ses brochures de 1788 et de 1789, et David, par *« le plus grand ouvrage que jamais peintre ait osé entreprendre »* (il désigne ainsi *le Serment du Jeu de paume*), construisent le nouveau corps politique à partir de l'union des corps particuliers et de la rupture régénératrice qui inaugure une ère nouvelle.

Bataille d'images

La Révolution selon de Baecque a des couleurs nouvelles. Son livre, inventif et parfois risqué, oblige à se déprendre des récits classiques qui décrivent l'événement comme un conflit d'ambitions et d'intérêts, comme la traduction de la lutte entre les classes ou, plus récemment, comme une série d'oppositions entre des discours politiques concurrents. Pour lui, les affrontements politiques et sociaux de la dernière décennie du dix-huitième siècle ont pour premières armes et pour premiers enjeux les représentations : celles qui disqualifient et dénoncent l'ennemi, celles qui fortifient les convictions et les engagements (3). Les batailles de mots et d'images qui marquent les trois premières années de la Révolution ne relèvent pas de l'anecdote ou du pittoresque, elles laissent des traces profondes et durables, forgeant les certitudes, nourrissant les peurs, attisant les haines. Elles construisent un imaginaire politique parodique et cruel où tous les coups sont permis, où l'adversaire, considéré comme une bête malfaisante, se voit privé de toute humanité – avant de l'être de la vie même, lorsque la violence n'est plus seulement de papier.

Roger Chartier

(1) Antoine de Baecque a publié, en 1988, *la Caricature révolutionnaire* aux Presses du CNRS (voir *le Monde* du 6 janvier 1989). Il est aussi l'auteur de *les Cahiers du cinéma. Histoire d'une revue* aux Editions des Cahiers du cinéma, 1991.

(2) Citons deux ouvrages : celui d'Annie Duprat, *le Roi décapité, essai sur les imaginaires politiques*, consacré aux caricatures antiroyalistes produites en masse après la fuite (manquée) de Varennes (éditions du Cerf, 1992) ; celui de Lynn Hunt, *The Family Romance of the French Revolution*, qui analyse les images et modèles familiaux qui habitent la politique révolutionnaire (University of California Press, 1992).

(3) Sur le terrain des déchirements religieux, il faut signaler la publication récente du livre de Dominique Varry et Claude Muller chez Brepols, *Hommes de Dieu et Révolution en Alsace*, qui montre que l'Alsace, certes terre de refus majoritaire du serment à la Constitution civile du clergé, l'a été dans des proportions moindres et avec plus d'ambiguïté qu'on ne le pensait.

★ **Signalons également la parution de *Combats pour la Révolution française*, ensemble d'articles et de communications que Michel Vovelle a consacrés à l'histoire révolutionnaire (éditions La Découverte/Société des études robespierristes, coll. « Textes à l'appui/Série histoire contemporaine », 381 p., 250 F).**

Tout le Moyen Age

DICTIONNAIRE
DE LA FRANCE MÉDIÉVALE
de Jean Favier.
Fayard, 1016 p., nombreuses illustrations, cartes et plans ; relié sous emboîtage, 590 F jusqu'au 31 décembre. 750 F ensuite.

Au cœur de l'homme de savoir se niche un vieux rêve d'exhaustivité, nostalgie du tout ou fascination de la totalité. Ce rêve est ancien chez Jean Favier. Il le réalise aujourd'hui, après avoir publié une vingtaine de livres sur bien des aspects de l'histoire médiévale, économique et sociale principalement, mais avec des excursions vers la littérature (*François Villon*), vers l'art (*l'Univers de Chartres*) et, bien sûr, vers la politique (*Philippe le Bel* et *la Guerre de Cent ans*).

Dans ce très beau volume, on attendait évidemment le directeur des Archives de France sur les institutions financières dont il est le spécialiste incontesté, sur les fiscalités royale ou pontificale. Mais on trouve aussi de très solides notices d'histoire régionale, sur la Provence ou la Bourgogne, par exemple, suivies de la présentation des grands princes qui illustrèrent ces régions.

Pour remonter plus haut dans le temps, défense désormais de confondre les différents Childebert parmi les rois mérovingiens ! Et dans l'espace français, impossible d'hésiter sur la localisation du comté de Debo (Moselle) ou sur celle de l'abbaye de Léhon (Côtes-d'Armor) ! Qu'ils soient obscurs ou prestigieux, les personnages et les lieux de l'histoire de la France médiévale se révèlent à nous, de façon plus ou moins développée, dans les colonnes de ce dictionnaire subjectif. On attendait moins Jean Favier dans les domaines de l'anthropologie historique et de l'histoire culturelle. Il s'y avance pourtant avec un égal bonheur. Un substantiel article « Mariage » renvoie à de courtes notices sur « Charivari », « Dot » et « Douaire » ainsi qu'à d'importants développements sur « Femme » et sur « Population ». Si l'on s'intéresse à « Théologie », après une colonne et demie de définition et d'histoire de la théologie médiévale, on est renvoyé à « Adoptianisme », « Arianisme », « Grâce » et « Hérésie » ; aux grands théologiens aussi, d'« Augustin » à « Thomas d'Aquin », en passant par « Scot Erigène », « Averroès » et « Pierre Lombard ».

On découvre enfin des articles inattendus, comme celui sur les « Cheveux », qui suit les variations de leur longueur et de leur signification au long du millénaire médiéval, ou sur la « Vitesse » qui permet d'apprécier les distances réelles au XIIIe siècle, et même l'entrée « Vitriol », qui renvoie à « Claveisolles » (Rhône), où se trouvait la seule mine de vitriol de la France médiévale...

Le système des renvois en fin de notice permet de circuler aisément à l'intérieur du dictionnaire et fait de ce qui aurait pu n'être qu'une encyclopédie une véritable somme, au sens où l'on a entendu ce mot au Moyen Age précisément.

« D'aucuns penseront que j'eusse été sage en confiant chaque notice à un spécialiste. Cette sagesse eût allégé ma tâche. Elle eût amoindri le plaisir que j'ai pris à cet ouvrage. Si je l'ai fait seul, c'est par goût. » Ce goût et ce plaisir de l'historien, Jean Favier, qui sait aussi écrire, le fait partager à chacun des lecteurs de ce *Dictionnaire de la France médiévale*.

Michel Sot





Entre Freud et Hegel

Comment André Green, psychanalyste, explore en philosophe les facettes du « négatif » dans la vie psychique et ses relations au réel

LE TRAVAIL DU NÉGATIF
d'André Green.
Ed. de Minuit, coll. « Critique », 398 p., 180 F.

Le titre, ici, correspond exactement aux différents versants du livre. *Le Travail du négatif* évalue, en effet, l'expérience et les concepts psychanalytiques en prenant la mesure de leur voisinage avec la philosophie hégélienne de la négation. Si la négation est la logique du réel, disait Hegel, cette vie dialectique, qui fait le mouvement de ce qui devient, est un travail : labeur de la conscience qui voit se transformer la nature même des expériences qui la déterminent, ou transformation sociale de la nature dans des situations d'esclavage, de travail forcé.

Ce titre rappelle en même temps celui d'un chapitre célèbre de *l'Interprétation des rêves*, dans lequel Freud montre comment le déchiffrement d'un rêve permet une théorie de sa formation. Condensation, déplacement, figurabilité, expression ou ignorance du temps, de la négation, etc. – tous ces procédés constituent non pas la pensée du rêve, mais son travail. Car le rêve ne pense pas à proprement parler. Entre l'agir et la représentation, ce qu'il mobilise résulte d'un travail.

Le livre d'André Green met en perspective toutes les formes cliniques du négatif dans l'expérience de la cure : latence de l'inconscient, refoulement, défense, négation, déni, deuil, masochisme, répétition, pulsion de mort, réaction thérapeutique négative, sublimation... Le lecteur se demande d'ailleurs pourquoi on n'a pas pensé plutôt à construire ce kaléidoscope des formes du négatif en psychanalyse. Kaléidoscope ne veut pas dire ici désordre. Ce terme souligne que ce qui lie les aspects du négatif en psychanalyse ne relève peut-être pas d'une logique, comme chez Hegel, mais plutôt d'une radicalisation de cet élément négatif indissociable de l'histoire de l'œuvre freudienne. Ici, le kaléidoscope clinique se transforme en lecture raisonnée des transformations successives de la pensée de Freud.

Psychanalyste, André Green n'est pas hégélien, car il ne pense pas que ce soit une logique qui organise le rapport de ces formes de négativité. Il choisit la *Phénoménologie de l'esprit* contre la *Science de la logique*, étant entendu que la succession des figures de la conscience trouve ici son équivalent dans la succession des étapes par lesquelles Freud prit peu à peu la mesure des forces négatives à l'œuvre dans la sexualité. Mais Green trouve parfois un ton hégélien pour affirmer : *« La psychanalyse de Freud est une dialectique du tragique qui trouve son fondement dans le caractère inexorable de l'exigence humaine de satisfaction pulsionnelle et des ruses qui font naître les obstacles que celui-ci rencontre à leur réalisation. »* Les formations complexes de la névrose sont autant de moyens inventés pour capturer la mort dans la vie, et éviter par là les *« risques de la sortie de soi »* dans l'ordre sexuel.

Les *« risques de la sortie de soi »* : cette expression dit à quoi échappe, en en payant le prix fort, la négation. Mais elle indique bien aussi ce qui oriente la pensée d'André Green, son intelligence de la clinique comme sa lecture de Freud, et aussi, plus discrètement, sa polémique avec Lacan.

Des ruses inventives

Dans cet ouvrage, Green pense avec Freud, et avec Winnicott, car il propose une intéressante saisie de l'objet transitionnel entre idéalisation et sublimation. Puisqu'il insiste, comme Lacan, sur le destin pulsionnel particulier qu'est la sublimation – celle-ci évite la réactivité du refoulement en inventant de nouveaux plaisirs, – on aurait souhaité que la confrontation avec ce dernier fût, sur la question de l'objet, plus explicite. Les ruses, coûteuses ou inventives, de la négation sont l'envers du rapport des pulsions à des objets que l'auteur nomme réels et qui permettent la satisfaction sexuelle. Comment traiter en psychanalyse le statut de la réalité ? Comme on le sait, Lacan a proposé qu'on renonce à la théorie – classique jusqu'à lui – de la relation d'objet.

En effet, l'idée que la pulsion, dans sa perversité polymorphe, finit par trouver dans la réalité un objet total et réel qui unifie ses propres composantes partielles lui paraissait relever plus d'une idéologie normative que d'une pensée psychanalytique. Il en vint donc à affirmer que l'objet d'un désir sexuel est ce qui le cause. On ne peut comprendre que cette cause du désir soit, phénoménologiquement, rencontrée dans le réel qu'à la condition d'ajouter que l'étrangeté de cet autre, qui attire et fascine dans l'amour, tient au fait que l'objet borde et excède la programmation signifiante du désir. Ce qui dans un autre fascine est ce qui pour un sujet lui est le plus opaque. La jouissance quêtée par la pulsion est en même temps exigence adressée à un autre de colmater les points de faille de ce qui a structuré son désir. Cela suppose qu'on renonce à tout abord trivial de l'objet, et qu'on distingue la réalité du réel traumatique que transforme l'érotisation du corps.

C'est bien avec cette question que chemine la réflexion d'André Green : l'importance de l'objet, disait Freud, est de rendre possible la satisfaction, ce qui suppose que des objets existent, qu'ils soient substituables les uns aux autres et que la satisfaction soit aléatoire puisqu'elle dépend de la réponse d'un autre. En insistant sur l'objet, André Green semble parfois revenir à la théorie de la relation d'objet et à une autre conception empiriste de la réalité des objets de la pulsion.

Mais à d'autres détours de son étude, il lie intimement réalité et expérience de désillusion ou de manque. La réalité devient alors l'index de ce qui est *« insupportable par les manques qu'elle oblige à endurer »*. Et on comprend fort bien que les ruses coûteuses de la négation reviennent à éviter cette épreuve : les destins destructeurs de la pulsion consistent à méconnaître par divers moyens son besoin d'un objet – soit de façon catastrophique dans l'hallucination, soit de façon enfermante dans l'idéalisation, qui crée des forteresses défensives, ou encore de façon inventive dans la sublimation, qui trouve des objets de type nouveau (transitionnels, disait Winnicott) – en inventant des plaisirs inédits, comme la lecture par Green de Winnicott le souligne.

Puisque Green, comme Lacan, mais d'une autre façon, accorde la plus grande importance à la sublimation pour réévaluer ce qu'est l'objet dans la vie pulsionnelle, on aurait souhaité que sur ce point décisif la polémique fût l'occasion d'un véritable débat. Quant à l'appui pris sur une pensée philosophique et qui incite un analyste à préciser la spécificité de ce à quoi il a affaire, on se demande parfois si la notion nietzschéenne des forces réactives, ou celle, kantienne, de l'opposition réelle – qui ne sont tributaires ni l'une ni l'autre d'une logique dialectique – ne pourraient pas éclairer aussi ce processus par lequel la sexualité humaine est si fortement encline à se nier.

Monique David-Ménard

Un, deux, trois Wittgenstein


NICOLAS GUILBERT

TRACTATUS LOGICO-PHILOSOPHICUS
de Ludwig Wittgenstein.
Traduit de l'allemand par Gilles-Gaston Granger, Gallimard, 134 p., 86 F.

LA PENSÉE-WITTGENSTEIN
de David Pears.
Traduit de l'anglais par Christiane Chauviré, Aubier, 532 p., 198 F.

WITTGENSTEIN : LE DEVOIR DE GÉNIE
de Ray Monk.
Traduit de l'anglais par Abel Gerschenfeld, Odile Jacob, 628 p., 220 F.

Les amateurs de Wittgenstein ont du pain sur la planche. Trois livres, coup sur coup, les sollicitent. Une nouvelle traduction du *Tractatus*. Un nouveau commentaire sur les deux « systèmes » successivement défendus par le philosophe. Et, enfin, une nouvelle biographie de ce dernier.

Seul ouvrage publié du vivant de Wittgenstein, le *Tractatus Logico-Philosophicus* est paru en allemand en 1921, puis en anglais dès 1922. En France, il a dû attendre 1961 pour voir le jour chez Gallimard, dans une traduction de Pierre Klossowski. Réimprimée régulièrement depuis lors (1), celle-ci a été souvent critiquée. Les puristes lui reprochent de sacrifier la précision à l'élégance, de s'éloigner du texte, de n'être pas exempte de contresens.

Ils ne pourront pas adresser les mêmes critiques à Gilles-Gaston Granger, qui a choisi, lui, le parti de la fidélité littérale. Il y aura malgré tout beaucoup de nostalgiques difficiles à convertir. Ceux-ci feront valoir que la nouvelle version, plus austère que l'ancienne, en diverge finalement moins qu'on aurait pu s'y attendre.

Prenons, par exemple, la dernière thèse, l'une des plus énigmatiques du livre. Chez Klossowski, elle s'énonce : *« Ce dont on ne peut parler, il faut le taire. »* Et chez Granger : *« Sur ce dont on ne peut parler, il faut garder le silence. »* Sans doute Wittgenstein lui-même aurait-il eu du mal à trancher. Faute de pouvoir le faire à sa place, l'amateur éclairé conservera chez lui les deux versions. Et trouvera sûrement, dans la comparaison de leurs différences, matière à réflexion.

David Pears, lui aussi, réfléchit depuis longtemps sur la pensée de Wittgenstein. Faisant suite à d'autres publications de Pears (2), l'essai ici traduit date de 1987. Plus particulièrement consacré à l'analyse du *Tractatus*, il s'efforce de montrer comment les thèses contenues dans ce livre soulevaient de tels problèmes que Wittgenstein lui-même, pour les résoudre, dut remettre en question une grande partie de sa « première » philosophie et en élaborer une « seconde » – celle qu'exposent les *Investigations philosophiques* parues deux ans après sa mort (1953).

A l'heure où les spécialistes discutent encore pour savoir si cette seconde philosophie est réellement incompatible avec la première, ou si elle en constitue au contraire le couronnement naturel, David Pears a le mérite de montrer la continuité qui, effectivement, relie les interrogations de la seconde aux préoccupations de la première. Mais peut-être est-il trop exclusivement centré sur cette question, comme si Wittgenstein avait été obnubilé par le souci d'aboutir à un système cohérent et définitif.

Or Wittgenstein était trop anti-philosophe, trop ennemi de l'esprit de système, pour se laisser enfermer dans une formule, quelle qu'elle fût. Ses notes personnelles, aussi bien que celles de ses élèves, révèlent à la fois la diversité de ses centres d'intérêt (éthique, esthétique, religion, psychanalyse...) et la facilité avec laquelle, sur un même sujet, il pouvait changer d'avis d'un jour à l'autre. Le travail de David Pears, par ailleurs excellent, ne tient pas assez compte de ce trait de caractère.

La biographie que Ray Monk a publiée en 1990 souligne bien, au contraire, la prodigieuse mobilité du philosophe, son incapacité à s'en tenir à des schémas figés. Postérieure de deux ans seulement à celle de Brian McGuinness (3), elle tire pour l'essentiel ses sources des nombreuses correspondances privées jusqu'ici inédites. Mais, si elle fait utilement le point sur l'homosexualité du grand Ludwig, ou sur l'ambiguïté de ses positions envers le judaïsme, elle n'apporte aucune révélation sur sa vie, dont les principaux événements sont aujourd'hui bien connus.

Son intérêt est ailleurs. Conscient des limites du genre, Ray Monk ne prétend pas expliquer l'œuvre par l'homme. Il montre seulement comment celle-ci est née – en partie – des angoisses de celui-ci, qu'elle exprime et conjure à la fois. Wittgenstein y gagne en familiarité ce qu'il y perd en mystère. On dirait qu'une statue s'anime et vient nous mettre la main sur l'épaule (4). Le grand public dévorera donc avec plaisir cette nouvelle biographie. Même si rien, en fin de compte, ne remplace le vertige que l'on peut éprouver à lire et à relire le *Tractatus* – peut-être le seul grand livre de philosophie paru depuis la mort de Nietzsche.

Christian Delacampagne

(1) Y compris en 1986, dans la collection « Tel ».

(2) Dont un *Wittgenstein* paru chez Seghers en 1970.

(3) *Wittgenstein : A Life* (1988). Traduction française aux éditions du Seuil, 1991 (tome I).

(4) *Wittgenstein* est également, depuis septembre 1993, le titre d'un film de Jerek Jarman, actuellement projeté aux Etats-Unis. S'inspirant de près des biographies de Brian McGuinness et de Ray Monk, les dialogues reprennent, pour l'essentiel, des textes de Wittgenstein et des extraits de correspondances le concernant.

★ Les éditions Springer-Verlag (Vienne, New-York) annoncent la publication d'une édition critique des œuvres posthumes de Wittgenstein de 1929 à 1933, en quinze volumes, dont les deux premiers paraîtront en mars 1994. La brochure de présentation de cette édition, qui en explique les intentions et les principes de méthode en allemand et en anglais, est actuellement disponible (148 p., 76 F, Springer-Verlag, 26, rue des Carmes, 75005 Paris. Tél. : 44-41-15-96. Fax : 43-25-02-25).

Heidegger sans polémique

Dès 1945, Frédéric de Towarnicki partit à la rencontre du philosophe. Il témoigne sur un dialogue fécond. Avec respect, sans idolâtrie

A LA RENCONTRE DE HEIDEGGER
Souvenirs d'un messager de la Forêt-Noire
de Frédéric de Towarnicki.
Gallimard, coll. « Arcades », 324 p., 82 F.

Le livre de Frédéric de Towarnicki sur Heidegger décevra les amateurs de polémique. Il laissera également sur leur faim ceux qui, à l'aune de leur propre taille, ont évalué, jugé, une fois pour toutes, l'homme en même temps que le philosophe. Jugé, ou plutôt préjugé : les pièces à charge sont seules exploitées, tandis que l'œuvre entière de Heidegger, sa pensée, ses paroles, ses silences mêmes sont mis à l'index d'un soupçon général, réduits aux dimensions de la polémique ou, pire, condamnés sans appel.

Témoignage d'admiration, de mémoire, et même – pourquoi pas? – de piété, le livre de Towarnicki repousse les séductions de la malveillance, récuse les raccourcis d'un procès instruit sur la base principale de celle-ci. Il n'en maintient pas moins ouvertes les questions légitimes sur l'attitude de Heidegger à l'égard du nazisme et celle, lancinante, sur son silence devant la monstrueuse démesure des crimes hitlériens – *« Il n'y a pas de mots pour nommer une telle tragédie »*, murmurera, un jour, Heidegger devant Towarnicki.

L'immense respect que l'auteur éprouve pour le philosophe ne le conduit pas à innocenter l'homme ni à excuser ses errements. Ce respect n'est en rien une idolâtrie ; tout d'écoute et d'attention, il s'adresse au penseur de l'être et de l'essence de la vérité. Ce qui est simplement refusé ici, c'est la position du procureur jugeant, sans autorité, au nom de l'Histoire ; c'est aussi l'opération de réduction visant à plier l'œuvre de Heidegger pour en faire le simple produit, l'illustration dérisoire de son erreur. D'une opération analogue, le nazisme rendit victimes les pensées de Nietzsche et de Hölderlin.

Accompagné par le cinéaste Alain Resnais, Frédéric de Towarnicki, jeune militaire français, interprète et animateur culturel de la division Rhin et Danube, se rend, au cours de l'automne 1945, à Zahringen, sur les hauteurs de Fribourg, dans une *« Allemagne agenouillée »*, pour rencontrer Heidegger. Il lui apporte les deux articles de Jean Baufret sur lui, publiés dans la revue *Confluences*, et souhaite organiser une rencontre entre l'auteur de *Sein und Zeit* et Jean-Paul Sartre, sur ce qui est davantage une mode intellectuelle qu'une vraie école de pensée : l'existentialisme. Le dialogue, bref et décevant, n'aura finalement lieu qu'en 1952.

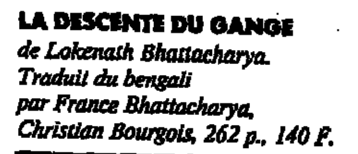
A Paris, où circulaient, dès avant la guerre, les premières traductions de Henri Corbin, le nom de Heidegger impressionne et interroge. Représentée par Le Senne et Bréhier, la vieille Sorbonne, que Heidegger invite au dialogue, préfère s'en tenir à une dédaigneuse réserve, politique sans doute, mais surtout philosophique. Elle ne s'en départira pas de sitôt. Au Café de Flore, Sartre et Simone de Beauvoir, trop connus et sollicités, ont de plus en plus de peine à travailler. En janvier 1946, Towarnicki publie son article « Visite à Martin Heidegger » dans *les Temps modernes*. Au moment de leur rencontre, Towarnicki n'ignore pas les graves accusations qui pèsent sur le philosophe. L'examen de ses responsabilités est d'ailleurs en cours ; il conduira au verdict de décembre 1946 et à l'interdiction d'enseigner.

Le dialogue se noue entre les deux hommes ; il se poursuivra longtemps.

C'est ce dialogue, en même temps que la figure de celui qui en fut le centre, que le livre de Towarnicki, à près de cinquante années de distance, restitue. Dialogue inégal, entre le penseur et le jeune homme : mais cette inégalité est, précisément, le vrai lieu du travail de pensée, tel que le concevait Heidegger, lui même constamment à l'écoute. Enrichi par la retranscription de multiples conversations entre Frédéric de Towarnicki et Jean Baufret, tenues après la mort du philosophe (mai 1976), ce livre démontre que l'admiration et le respect peuvent être des voies d'approche de ce qui, au-delà de la polémique, importe vraiment.

Patrick Kéchichian





Aux sources du chaos

Entre exorcisme et blasphème, le Bengali Bhattacharya traque l'énigme du monde

LA DESCENTE DU GANGE
de Lokenath Bhattacharya.
Traduit du bengali
par France Bhattacharya,
Christian Bourgois, 262 p., 140 F.

Lokenath Bhattacharya est sans doute, depuis Tagore, l'écrivain bengali le plus traduit en français. Henri Michaux avait suscité une première publication en 1976, et sept titres ont suivi *(1)*. Tous annoncent des recueils de poèmes en prose d'une écriture singulière qui allie simplicité et amplitude, lumière et songe, comme si cette parole révélait, d'un même mouvement, les échos infinis des êtres et des choses, ainsi que les scrupules de l'auteur à rompre le silence au nom de sa très problématique présence au monde. Avec *la Descente du Gange*, un roman d'une autre texture et d'une autre dimension, Lokenath Bhattacharya reprend pourtant le thème qui tient toute son œuvre : celui d'une réalité illusoire perçue à l'égal d'une hantise, d'une stupeur, d'une fausse fable. Ici, un groupe d'hommes et de femmes venus du Bengale aborde les pentes de l'Himalaya pour accomplir le traditionnel pèlerinage aux trois sources du Gange. La perte des habitudes, la splendeur des sites, la brutale mise en altitude, l'exaltation et la fatigue troublent violemment chacun des participants. Au point que ceux-ci ne savent bientôt plus s'ils sont acteurs ou spectateurs de leur propre aventure, témoins ou victimes de leurs visions, innocents ou responsables de leurs actes, de leurs souvenirs, de leurs désirs.

Un événement inouï se produit alors, un signe soudain, littéralement impensable, qui s'impose à cette communauté de rencontre et requiert un questionnement à la fois individuel et collectif. Que s'est-il passé ? Quel désastre est monté à la face de la terre ? Pourquoi un banal pèlerinage a-t-il conduit à la confusion, au chaos ? Longtemps, le récit ne peut formuler de réponse, l'enjeu de la narration (l'intrigue en quelque sorte) résidant précisément dans la formulation à haute et intelligible voix du phénomène extraordinaire qui a perturbé le groupe des voyageurs et jusqu'à l'ordre de la Création.

L'art de Bhattacharya s'exprime tout entier dans cette quête indécise, sans cesse déroutée, qui se joue sur une scène improvisée où se mêlent les mensonges, les quasi-vérités, les pulsions, les pudeurs, les sarcasmes, les peurs.



RAGHU RAI/MAGNUM POUR « LE MONDE »

Lokenath Bhattacharya : un regard d'enfant.

L'envoûtement du livre est d'autant plus grand que les éléments du drame, voire de la malédiction, ne sont arrachés qu'à regret au remords et à l'ombre. En état de choc, tous les personnages semblent déterminés à taire l'évidence qui les accable.

« Je connais la réponse, dit l'un d'eux, *nous la connaissons tous, mais nous n'avons pas le droit de dire cela. »* Et un autre renchérit : *« Nous n'avons pas le droit de le dire. »*

C'est à la levée douloureuse de cet interdit que s'attache le roman. Il y a là, sur les rives mêmes où sont censés naître les dieux, la volonté farouche de rompre avec les aveuglements commodes, les culpabilités factices.

Visiblement, le temps de l'harmonie universelle n'est plus, s'il a jamais été. Mais pourquoi les vivants devraient-ils s'accuser de fautes fictives pour expliquer les manques cruels de la fiction qui les gouverne ? Entre exorcisme et blasphème, Bhattacharya traque l'énigme qui a changé quelques pèlerins venus du Bengale en exilés de l'existence. Il scrute les ténèbres avec un regard d'enfant et garde en lui, joyau meurtri et sans espoir, une croyance effarée.

André Velter

(1) Le dernier en date vient de paraître chez Fata Morgana sous le titre *Dieu à quatre têtes*, dans des traductions de Franck André Jamme et Gérard Macé.

★ Signalons également deux rééditions que tout fervent de l'Inde se doit d'avoir lues : *le Licencié ès lettres*, de R. K. Narayan (en 10/18), et *Galpa*, de Marcel Cohen (éditions Chandeigne).

La magie Quiroga

AU-DELA
(Mas alla)
de Horacio Quiroga.
Traduit de l'espagnol (Uruguay)
par François Gaudry.
Métailié, 138 p., 89 F.

Chaque rencontre avec Horacio Quiroga est une traversée des frontières. Les *Contes d'amour, de folie et de mort* (1) et *Anaconda* (2) tenaient déjà leur violente beauté d'une intimité troublante avec l'univers fantastique qui frôle parfois la vie ordinaire. De la même façon, *Au-delà* développe le thème d'un monde parallèle, celui de la mort, affleurant dans la conscience et les gestes des vivants. Les registres de la narration, pourtant, ne sont pas tout à fait les mêmes dans les différents ouvrages. Si les *Contes* et *Anaconda* s'enracinaient dans l'atmosphère presque mythique d'une Amérique latine archaïque, *Au-delà* est l'œuvre d'un début de siècle fasciné par les virtualités du progrès technologique.

Publié en 1935, deux ans avant le suicide de son auteur, ce recueil de onze nouvelles fait notamment une part intéressante au cinématographe. L'auteur, qui écrivait ses récits dans l'ombre oppressante de la forêt tropicale, tire la technique vers le fantastique et la magie. Il imagine, par exemple, qu'une découverte scientifique puisse, grâce à de mystérieux rayons, donner un semblant de chair aux héros fixés sur la pellicule. Largement exploité depuis, ce rêve est l'expression du désir classique d'entrer en contact avec les esprits. Mais l'anxieuse obsession de Quiroga va plus loin : il installe une nouvelle dimension où les vivants et les morts se rejoignent, un univers où le temps n'existe pas, où les souvenirs se brouillent et où l'apesanteur qui résulte de cet effacement des frontières peut être source à la fois de malaise et de volupté.

Raphaëlle Rérolle

(1) Paru aux éditions Métailié en 1985, *Contes d'amour, de folie et de mort* sera à nouveau disponible chez cet éditeur en février 1994. On peut aussi le trouver en format de poche, collection « Points » Seuil, nº R586.

(2) Métailié, 1988

Les duels de Francesca Sanvitale

Deux femmes, deux drames, deux admirables portraits de solitaires par une romancière de la brutalité contenue

MÈRE ET FILLE
(Madre e figlia)
de Francesca Sanvitale.
Traduit de l'italien
par Nathalie Bauer,
Ed. Salvy, 344 p. 140 F.

C'est par son deuxième roman, publié il y a une dizaine d'années en Italie, que nous est révélée la personnalité singulière de Francesca Sanvitale. Cette romancière, qui a succédé à Alberto Moravia à la tête de la revue *Nuovi Argomenti*, aux côtés d'Enzo Siciliano, peut – ce seul livre, dont le titre ne pourrait pas être renié par Ivy Compton-Burnett, suffirait à le prouver – figurer au nombre des écrivains majeurs d'une littérature qui, après la disparition de tant de maîtres, se cherche, entre l'envahissante et persistante influence du minimalisme américain et une tradition classique, intérieure, réservée, toujours prête, toutefois, à déranger les torpeurs, les habitudes, les stéréotypes. C'est dans cette dernière catégorie que se classe naturellement l'œuvre de Francesca Sanvitale, tout comme celles de Rosetta Loy et de leur aînée Lalla Romano. Une certaine hauteur de ton, une sérénité, une « propreté » du style, une noblesse de l'écriture les réunissent.

C'est, à première vue, une œuvre paisible, contrôlée, sous étroite surveillance. Avec un calme apparent, une lenteur de narration trompeuse qui réserve des bouleversements secrets, puis spectaculaires, Francesca Sanvitale commence par dresser le tableau séduisant, envoûtant même, de la famille aristocratique dont son héroïne, Sonia, est issue.

Faut-il jouer le jeu et décider que Sonia n'est pas l'écrivain lui-même ? L'auteur, en tout cas, nous y engage par un usage systématique de la troisième personne que, simplement, de temps à autre, viennent troubler des incursions plus directes, plus privées, d'une narratrice se confondant avec son personnage. Sonia n'est pas, du reste, la protagoniste : le personnage principal, c'est Marianna, la mère.

Lorsque s'ouvre le récit, au début de ce siècle, Marianna ressemblerait à une jeune comtesse Serpieri, à l'inoubliable Alida Valli de *Senso*. Nous sommes, en effet, plongés dans une atmosphère viscontienne, milanaise. Violence et passion : la jeune fille faute. Parce que son fiancé a rompu son engagement, pourchassé par le remords d'avoir causé le suicide de sa précédente maîtresse, Marianna se jette dans les bras du premier militaire qui la courtise. De cette liaison naît Sonia. Et de cette naissance s'ensuit une vie marginale et angoissée.

Sonia pose sur sa mère, qui, d'une certaine manière, lui a sacrifié sa vie, un regard plutôt dur. Le père, qui les entretient, apparaît capricieusement. Avec lui non plus, Sonia n'est pas tendre. Et alors que l'on a l'impression, plutôt désagréable, de lire un règlement de comptes, trop retenu pour être libérateur et trop partial pour être approuvé, le roman prend soudain une tout autre tournure. Le dernier tiers est magnifique. Pourquoi ? Parce que mère et fille se retrouvent sur un même terrain de combat. Ce n'est pas entre elles qu'elles se battent, mais chacune contre un ennemi qu'elles ont du mal à identifier : une force obscure, maléfique qui, en les détruisant, les rassemble.

Résignation meurtrie

La mère est atteinte d'un cancer qui, après une rémission, s'attaque à son cerveau. La fille, mariée et elle-même mère d'un petit garçon, se rend compte, à l'occasion d'une fausse couche, qu'elle a devant elle un destin de solitaire, parallèle à celui de Marianna. Le portrait de ces deux solitaires est admirable. Elles vivent désormais ensemble, l'une garde-malade de l'autre. Sonia abandonne son réquisitoire et confronte, avec une sorte de résignation meurtrie, leurs deux drames. Lorsque son père meurt, dans une maison de retraite pour militaires, Sonia découvre avec horreur qu'il avait une seconde vie. Elle a perdu, dès lors, toute certitude. La maladie même de sa mère devient un fantôme douteux.

Francesca Sanvitale ne se complaît nullement dans la description de la maladie de Marianna, qui occupe pourtant une grande partie de ce « roman ». En acceptant l'hypothèse qu'il s'agirait d'une maladie imaginaire, elle laisse entendre que ce mal intériorisé a d'autres causes que physiques. C'est l'épilogue d'une tragédie familiale dont elle ne possède pas tous les ressorts. L'écrivain suit les hésitations et les décisions de l'enquête psychologique que mène Sonia, avec une extrême subtilité, allant et venant dans le temps, anticipant sur des scènes déterminantes, remontant à leur source lointaine, traversant les apparences, sans le moindre artifice.

Un épisode à demi rêvé accompagne les dernières pages. Sonia est sur le point de tomber amoureuse du jeune neurologue qui soigne sa mère. Elle considère avec froideur *« la boîte de ses rêveries »* concernant cet amour possible et refusé. La répétition de ses fantasmes l'afflige et lui interdit de s'y abandonner. Il y a, dans cette lucidité, dans cette crudité, dans cette brutalité contenue, quelque chose qui rapproche Francesca Sanvitale d'une autre grande romancière du duel et de la dualité, du combat du rêve et de la veille, des rapports irrésolus avec la mère, avec la famille, avec la mort : Dominique Rolin. Une même confiance dans la force du livre, dans la force de l'art.

Aux deux tiers du roman, Sonia, qui a vécu, comme l'auteur, à Florence, aperçoit, à la télévision, des images de la crue de l'Arno et des dégâts de l'inondation. Elle voit le Christ de Cimabue presque entièrement détruit. Elle éclate en sanglots. Ce qu'elle pleure, c'est la destruction même de *« l'image que, dans un siècle amer, Cimabue avait vue et peinte. Le miracle était qu'après tant de siècles elle était là pour aider les hommes »*. Elle ressent le besoin de justifier ses larmes. *« Si nous détruisons les images que l'homme a créées de lui-même, qu'en sera-t-il de l'homme ? Que reste-t-il ? »*

René de Ceccatty

Au cœur de Keats

Suite de la page I

La maladie prenant le dessus, Keats accepta l'invitation de Shelley à se rendre chez lui en Italie, à Pise. Mais il mourut en chemin, à Rome, le 23 février 1821. Et c'est Shelley qui, un an plus tard, le rejoindra au cimetière protestant de la Ville éternelle, dit « le Cimetière des Anglais », où l'ange de marbre qui est au bout de la petite allée semble prévenir le visiteur de la qualité des hôtes de ce lieu.

Shelley, dont Keats n'appréciait pas trop la poésie, et nullement les idées révolutionnaires ; Shelley, qui, à son tour, n'aimait pas beaucoup la poésie de Keats, mais avait insisté pour qu'il vînt se soigner au soleil italien, tout en étant *« conscient de nourrir un rival qui me surpassera de beaucoup »* ; et qui avait écrit en son honneur le fameux *Adonaïs* – cette élégie où, pleurant l'ami, Shelley semble pleurer sur lui-même, – avant de se noyer dans le golfe de La Spezia, un exemplaire de Sophocle et un recueil de poèmes du jeune disparu dans ses poches...

Comme le rappelle Claude Mouchard dans l'excellente préface à cette correspondance, Keats ne cessa jamais, sa brève vie durant, de lire, de relire, encore et encore et de nouveau, Shakespeare – dont il ne savait pas écrire correctement le nom. Et peut-être la rhétorique n'était-elle pas la raison principale de sa dévotion, mais l'instabilité de l'être, du « moi » soumis aux fluctuations de la mémoire, aux essaims bourdonnants de l'imagination ; ce « moi » dont la conscience a la perception sans en avoir la maîtrise.

La « Capacité Négative »

Keats soutenait que le poète n'a pas d'identité, et il assurait que, quant à lui, lorsqu'il se trouvait dans une réunion, les gens peu à peu l'envahissaient, et de manière subreptice, jusqu'à l'anéantir ; tous les gens, y compris les enfants : *« Ce n'est peut-être pas moi-même qui parle, mais quelque autre personnage dans l'âme duquel je vis à présent (...). Il n'y a pas un seul moi qu'on puisse tenir à coup sûr pour une opinion issue de ma nature. »*

Or, s'il admirait tant Shakespeare, c'était parce que, justement, l'auteur de *Hamlet* possédait, à ses yeux, *« à un degré énorme »*, la *« Capacité Négative »*, *« celle de demeurer au sein des incertitudes, des Mystères, des doutes, sans s'acharner à chercher le fait et la raison »*.

On trouvera peut-être cela bizarre, mais il aimait aussi Voltaire : *« Voici le seul être devant lequel je me prosternerais »*, s'écria-t-il un jour devant une toile représentant l'auteur de *Candide*. (Il eût fait sienne l'observation de Flaubert : *« La bêtise consiste à vouloir conclure ; nous sommes un fil et nous voulons savoir la trame. »*)

Aime-t-on la poésie de Keats ? Si on la connaît déjà, on ne l'aimera que davantage en lisant cette correspondance adressée au petit nombre de ses proches, auxquels il demandait d'entrer *« dans l'examen de ses mobiles, des germes dont chaque phrase était issue »* ; ces lettres ardentes qui tiennent souvent du journal intime, qu'il rédigea à la hâte, dans le pressentiment de la mort, mais avec un tour bien à lui et, comme disait Chateaubriand à propos de Saint-Simon, *« à la diable pour l'éternité »*.

Hector Bianciotti

★ Traductions en français disponibles, et toutes en édition bilingue : *Poèmes choisis*, par Albert Laffay, Aubier-Flammarion, 1952 et 1968 ; *la Belle Dame sans merci*, par Henri Parisot, L'Herne, 1971 ; *Hypérion*, par Paul de Roux, Doguno, 1989 ; *la Vigile de la Sainte-Agnès*, par Alain Suied, Obsidiane, 1990 ; *Seul dans la splendeur (poèmes choisis)*, par Robert Davreu, La Différence, coll. « Orphée », 1990. Par ailleurs, trois poèmes de Keats ont été traduits par René Char et Tina Jolas et publiés dans un ouvrage collectif, *la Planche de vivre*, Gallimard, 1981.

LE FEUILLETON

Pierre Lepape

L'agresseur illimité

ROMANS IV
de Céline.
Edition Henri Godard, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1 640 p., 440 F jusqu'au 31 janvier 1994, puis 490 F.

LA médiocrité de la critique littéraire est un lieu commun rassurant. Il apaise les auteurs négligés ou maltraités, il calme les doutes des éditeurs et légitime les incertitudes des lecteurs. Si les professionnels du jugement littéraire se trompent si souvent, c'est que tous les jugements se valent. Une anthologie des bourdes de la critique est assurée du même succès que Pandore rossé par Guignol. Ceux qui chercheront dans le dossier de presse de *Voyage au bout de la nuit* matière à jeu de massacre seront bien déçus. On est au contraire surpris par tant d'intelligence immédiate et de perspicacité. Tout ce qu'on a écrit depuis sur Céline, ou presque, est déjà contenu dans les articles parus dans les journaux de 1932 (1).

Deux ou trois très vieux auteurs mis à part – Henry de Régnier, Robert Bourget-Pailleron, – personne n'a échappé au cyclone, personne n'a sous estimé l'événement. De Paul Nizan dans *l'Humanité* à Léon Daudet dans *Candide*, de Bernanos dans *le Figaro* à Levi-Strauss dans la revue des étudiants socialistes. *« Je ne l'aime pas, mais c'est un livre extraordinaire »*, écrivent, comme André Billy, ceux que l'univers de Céline révulse ou effraie, mais qui ont compris que *« le* Voyage au bout de la nuit *est un livre qui ne se taira plus. »*

Céline sera-t-il l'écrivain d'un seul livre, se demandent ses lecteurs de 1932 ? Nous posons autrement la question : Céline a-t-il jamais retrouvé la grandeur d'enfer de la musique du *Voyage ?* Henri Godard, qui présente le dernier volume des romans de Céline dans « la Pléiade », affirme que *Féerie pour une autre fois II* – connu aussi sous le titre *Normance* – marque *« un point d'aboutissement dans la recherche de Céline »*. L'écrivain lui-même lorsqu'il composait *Féerie* affirmait qu'il se sentait de taille *« à crever une deuxième fois le plafond »*, la première ayant été, bien entendu, le *Voyage*.

Le plafond est crevé, en effet ; comme Joyce crève celui d'*Ulysse* dans *Finnegans Wake*. Céline a atteint une contrée inconnue de la littérature, celle où le chaos des mots épouse à un point tel le chaos du monde que les mots eux-mêmes doivent se résorber en onomatopées, en explosions verbales, en purs délires sonores. Il n'y a (presque) plus rien à comprendre, les points de suspension chassent les points de repère, plus de logique, plus de grammaire, plus de loi – mais plus de subversion du même coup : juste un cauchemar épouvantable, une féerie atroce, la peur et le sublime du désastre comme saisis à l'état brut, au ras des nerfs, au bord de la démence, avant la parole ou après qu'elle se soit tue. *Féerie II* est un roman expérimental, un aboutissement en effet, comme on le dit d'une impasse. Après lui, Céline, dans sa trilogie allemande, reviendra à des féeries moins épuisantes.

Féerie II dialogue avec l'histoire de la littérature : jamais on n'avait osé ça depuis qu'on écrit des livres, gueule Céline dans un coin du tableau. *Féerie I* dialogue avec les lecteurs, l'ambition est plus limitée, mais pas la provocation. Aujourd'hui, on a tendance à rire des bordées d'injures, souvent magnifiques, que l'écrivain tire en rafales sur ceux qui le lisent, histoire de reprendre contact et de retrouver les bonnes habitudes d'avant-guerre. En 1952, on était moins sensible à ce genre d'humour et l'avant-guerre n'était pas forcément ce dont on voulait s'entretenir avec Céline. On avait envie de jeter le livre à la poubelle, et l'auteur comptait bien sur cette réaction : s'il gagnait, si vous résistiez à votre dégoût et à votre colère, si vous alliez jusqu'au bout, c'est que le style, son style était plus fort encore que l'abjection.

LA partie se joue donc à trois, l'écrivain, le narrateur, le lecteur. Le narrateur est un individu épouvantable. *« Vieillard haineux, suinteux, ruant »*, comme il dit. Il se fait appeler Céline. Crevant de peur, faisant de chaque personne croisée un ennemi et un dénonciateur potentiel, se posant un moment en innocente victime de l'histoire, à un autre en martyr expiatoire de la lâcheté générale, et revendiquant ailleurs en ricanant les crimes qu'on lui impute.

A l'entendre, il serait le seul vrai persécuté de cette guerre – *« Je les ai frustrés de mon pal et de mon scalp ! Ils pardonneront pas ! »* Pas un mot de regret, pas un mot de pitié. Il possède une phrase pour fermer la bouche de ceux qui parlent de la torture, des camps, de l'holocauste : *« Vous y étiez pas ! »* Lui de toute façon n'a tué personne et c'est pas lui qui a déclaré la guerre. Il est donc victime d'une injustice, d'un coup monté par l'humanité entière, les Walkyries, les Rouges, les Bataves, les Amerlos, les Juifs – y en a encore ! – les Franmacs, les Nègres, les Gaullistes, les Vichystes, tous des assassins. Il n'est pas brillant non plus, d'accord, mais, *« dégueulasse pour dégueulasse, j'en connais d'autres ! »* Le narrateur n'est pas un champion de l'argumentation.

La vérité est qu'il panique. *Féerie I* est un beau roman sinistre sur la peur ; celle qui poigne, qui effondre, qui liquéfie, qui fait trouille bleue de toute chose, qui donne des spasmes, des colères de tripes, des déraillements de cerveau. Ce qui empêche le narrateur de mourir dans les transes, c'est la parole. Tant que les mots viennent, il se sauve. Il s'en fait un barrage, une tranchée à l'abri de laquelle il canarde tout ce qui passe à portée de ses anathèmes. Il ne vise pas, il ne cherche pas le défaut de la cuirasse : il arrose, sans se soucier des balles perdues.

C'est là où l'écrivain intervient : pour fournir à son affreux narrateur les munitions qu'il balance à tous vents. A l'origine, l'écrivain voulait faire un roman assez bien rangé dans lequel il aurait raconté les derniers moments de la guerre à Paris, le bombardement, la rencontre ultime avec ses amis, une balade d'adieu à Montmartre, enfin, avant le départ pour l'Allemagne, puis la fuite et l'arrestation au Danemark, une visite au cimetière Saint-Vincent.

Les quatre versions successives de *Féerie* que Henri Godard propose en annexe de cette édition permettent de comprendre comment l'écrivain s'est laissé happer par une tâche unique, la protection verbale de son narrateur. Dans la version finale, le récit qui ouvre le roman est lui-même rapidement oublié. Céline ouvre une parenthèse qu'il est ensuite incapable de refermer. Tout s'y engouffre, un mot en appelle un autre, trois mots associés, un souvenir, deux souvenirs, une ébauche d'idée qui débouche elle-même sur un aggloméRat de mots, et ainsi de suite, sans suite. La seule unité du roman, c'est le narrateur ou plus exactement la coulée de lave sonore qui lui sort de la bouche et que le lecteur *entend*.

Il n'entend pas des arguments, le lecteur, pas des injures somptueuses, pas des ratiocinations masquées en prophéties, pas des justifications beuglées en insultes et en horreurs, il entend une étrange et puissante poésie de la détresse et de la haine, hurlée, ahanée, bavée, crachée ou simplement chantée, un long et assourdissant soupir d'agonie, un interminable hoquet de révolte contre l'histoire qui fait toujours payer la note à ses clients, tous coupables, donc tous innocents.

CE Céline-là, paniqué, douloureux, dangereux comme une bête blessée, parvient, contre tout, à nous bouleverser. Celui des *Entretiens avec le professeur Y* ne parvient plus qu'à nous faire rire et à nous intéresser. Quand il écrit en 1954 ce texte destiné à l'origine à aider au lancement de *Féerie II*, Céline n'est plus un collabo traqué, c'est un homme de lettres. *« J'ai corrigé le prière d'insérer des* Entretiens, lui écrit Gaston Gallimard. *J'y ai collé du « génie ». Serez-vous content ? »* Céline n'est par bonheur jamais content, mais malgré tout il prend la pose. Il s'explique sur son art, sur la *« petite invention »* qu'il a offerte à la littérature comme d'autres offrent à l'humanité le bouton de col à bascule : *« L'émotion du langage parlé à travers l'écrit. »*

La posture qu'il adopte n'est pas académique : il joue à être l'écrivain Céline, le mal famé, le persécuté pour cause de style, le contempteur du genre humain en général et des intellectuels en particulier. C'est souvent très drôle, la pensée de Pierre Poujade dans la langue de Louis-Ferdinand, ça donne à des vieilles choses racornies l'aspect du neuf. On imagine que les propos dont il assomme le pauvre professeur Y – un simple faire-valoir à son mépris – sont ceux qu'ils tenaient à Meudon lors des pèlerinages qu'y organisaient ses jeunes admirateurs. Le vieux réprouvé a sa cour désormais, il faut qu'il la nourrisse de mots et qu'il l'amuse. Mais c'en est fini de l'émotion qui vient *« du trognon de l'être »*. On est passé de la féerie à la farce, de l'épopée au boniment. Et du style, souvent, ne demeurent que les tics.

« Rien ne m'enivre comme de forts désastres, je me saoule assez facilement des malheurs. » En 1954, Céline se sent guetté par la paix. Il lui faudra gratter de nouveau les plaies de sa mémoire pour retrouver l'ivresse.

(1) *70 critiques de* Voyage au bout de la nuit *1932-1935*, Textes présentés par André Derval, IMEC éditions, 240 p., 100 F.

★ Le nº 43 de la revue *l'Infini* (automne 1993) est entièrement consacré à un dossier Céline – présenté et commenté par Henri Godard – comprenant notamment : « Fragments de la version C de *Féerie pour une autre fois* » ; des « Lettres de prison » ; le texte de *Mea Culpa*, ainsi que les péripéties de sa traduction en russe ; « Céline, Aragon, Triolet, itinéraires croisés » (Gallimard, 82 F). Aux PUF, dans la collection « Le texte rêve », Jean-Charles Huchet publie *« Mort à crédit », de Céline : une naissance payée comptant* (126 p, 65 F). Dans la collection « Cap'agreg » de Nizet, paraît un « Guide » de *Voyage au bout de la nuit : « Voyage au bout de la nuit à travers les nouvelles technologies »*, de Hubert de Phalèse (pseudonyme collectif d'une équipe de chercheurs) (160 p., 70 F).

Lucrèce en habits neufs

Depuis trois siècles, on ne cesse de traduire son poème philosophique dans notre langue. La nouvelle version en « prose rythmée » de José Kany-Turpin vient de recevoir le prix Nelly Sachs

DE LA NATURE
(De natura rerum)
de Lucrèce.
Texte original, traduction, introduction et notes de José Kany-Turpin.
Aubier, coll. « Bibliothèque philosophique bilingue », 555 p., 160 F.

« Trouvaille récente que ce système de la nature, et moi-même aujourd'hui le tout premier, oui, je me trouve apte à le traduire dans la langue de nos pères. » Ainsi parlait Lucrèce, en exagérant un peu : la physique d'Epicure était née deux siècles avant lui, et l'on cite les noms d'un ou deux auteurs latins, probablement antérieurs à lui, qui auraient introduit l'épicurisme en Italie.

José Kany-Turpin, elle, prend la suite d'une longue lignée de traducteurs et d'introducteurs de Lucrèce en français depuis 1650. Lignée bigarrée, où l'on trouve un abbé, plusieurs nobles à particules, Molière (au moins pour une tirade du *Misanthrope*), un ami de Diderot, Sully-Prudhomme, Bergson, un membre du comité central du PCF et aussi, bien sûr, quelques éminents latinistes de l'Université. Elle est donc loin d'être le premier traducteur de Lucrèce. Elle n'en est même pas la première traductrice ! Chantal Labre l'a précédée de peu (1).

Le point est à relever, non pas seulement pour l'anecdote : notre temps, chose remarquable, est celui des lucrétiennes. La philologie et l'érudition ne sont plus toutes du côté de la barbe, comme en témoigne le gros livre de Mayotte Bollack, *la Raison de Lucrèce* (2). Lucrèce, peintre féroce de l'amour-passion, mais chantre du plaisir sexuel partagé, a beaucoup à dire aux féministes d'aujourd'hui et aux philosophes modernes de l'amour (3).

Bien sûr, il serait assez sot de mettre au compte du sexe de la traductrice tout ce qu'il y a de nouveau et d'original dans sa traduction. Est-il, malgré tout, pour quelque chose dans sa modernité, à la fois soucieuse de la poésie et inquiète de la science, dans son attention à la raison comme à la beauté, dans sa sensibilité savante à la prosodie du vers lucrétien et à la sonorité du verbe latin, comme au rythme et à la couleur de la phrase française ? A chacun d'en décider.

Avant de revenir à la traduction elle-même (qui a reçu le prix Nelly Sachs décerné par les Assises de la traduction littéraire d'Arles), précisons rapidement que dans ce livre bien présenté où le texte latin figure au regard de la traduction – José Kany-Turpin n'a pas refait, au sens technique du terme, une « édition » de Lucrèce. Son texte est, comme elle le dit, *« essentiellement tributaire »* des éditions critiques d'Ernout (1920) et de Bailey (1947). De discrets italiques permettent de repérer les restitutions conjecturales, les notes signalent quand et pourquoi le texte adopté s'écarte de celui d'Ernout.

L'introduction, substantielle et bien enlevée, dit très bien ce qu'il faut savoir (et ce qu'il est impossible de savoir) sur la biographie de Lucrèce, l'histoire de l'épicurisme en Italie, le rôle que le poète s'assigne et celui qu'il joue à l'égard d'Epicure, la « fortune » de Lucrèce dans la pensée et la littérature occidentales. Les notes sont abondantes et précises, elles tiennent louablement compte des études lucrétiennes les plus actuelles, en France et ailleurs, et une « orientation bibliographique » fort bien faite permet d'utiliser le livre pour le travail autant que pour la délectation.

Tension mystérieuse

Pour présenter un Lucrèce en vêtements d'aujourd'hui, on peut s'offrir une originalité à bon marché en faisant impitoyablement son « mot à mot », comme disent les potaches, et en s'abstenant de passer au « bon français » : effet garanti d'écart et de surprise. José Kany-Turpin a très sagement refusé cette facilité. A l'autre bout de l'arc-en-ciel des possibles, il y a la traduction en vers, blancs ou non, – pari héroïque et absurde, à l'échelle des sept mille quatre cent quinze vers du *De natura rerum*. A mi-chemin, José Kany-Turpin a choisi une « prose rythmée », pour conserver la tension mystérieuse entre poésie et raison, pour *« respecter l'unité de sens que forme presque toujours le vers de Lucrèce »*, et pour *« trouver une cadence »* qui reproduise approximativement l'effet de la prosodie latine.

Elle passe à la ligne, une fois traduit le vers lucrétien, sans toutefois mettre de majuscule au début du « vers » français suivant. Un bon nombre de ses « vers » sont des alexandrins, ou des quasi-alexandrins (si l'on veut bien élider quelques syllabes muettes, et s'accorder quelques licences dans les coupes). Mais elle ne s'obstine pas quand c'est impossible. Le résultat est beau à voir et beau à lire, le rythme souvent superbe, les contraintes volontairement acceptées permettent de rivaliser de densité et d'économie avec l'orignal. On peut comparer avec la traduction Ernout (collection « Guillaume-Budé » aux Belles Lettres), qui fait autorité en France depuis 1920 : Ernout ne s'embarrasse pas trop de poésie ni de rythme (son introduction est totalement muette sur ses principes de traduction). Sa version est plus explicite, parfois plus précise, mais ce qu'il dit de plus que José Kany-Turpin, on peut le retrouver le plus souvent chez elle, sous une forme plus ramassée.

Inévitablement, les sourcils du pédant trouvent ici ou là quelque occasion de se froncer. Un exemple : José Kany-Turpin explique pourquoi elle n'a pas voulu traduire littéralement le vers 1383, qui désigne le vide comme *« ce dont les choses prennent le début de leur mouvement »*. Pour éviter de suggérer que tout mouvement est causé par le vide, elle a préféré traduire par *« condition première du mouvement des choses »*. Mais on y perd un parallélisme littéral, précieux, peu remarqué à ma connaissance, entre l'expression de Lucrèce et la désignation aristotélicienne de la cause motrice. Aristote lui-même explique que, pour les atomistes qu'il connaît, *« le vide est cause du mouvement, en ce sens qu'il est ce en quoi le mouvement se produit »* (*Physique*, 214 a24).

Le style de Lucrèce est souvent caractérisé comme âpre et rocailleux, et sa pensée comme tragiquement pessimiste. José Kany-Turpin évoque elle aussi sa *« grande voix rauque »*. Mais lui-même n'est pas de cet avis. Ne lui viennent, pour présenter son travail poétique, que des images de douceur : il se compare aux médecins qui, pour faire avaler aux enfants *« l'absinthe rebutante »*, commencent par *« enduire les bords de la coupe d'un miel doux et blond »*. José Kany-Turpin a donc bien raison d'insister particulièrement sur son *« gai savoir »*, sur la *« source intarissable d'allégresse »* qu'alimente le va-et-vient entre l'économique simplicité des principes de la physique épicurienne et l'infinie variété de la nature. Elle a raison aussi de s'en souvenir, dans sa traduction, aussi souvent qu'il est possible. Elle nous aide à comprendre, et il faut l'en remercier, que si Lucrèce s'attarde à décrire, en termes terriblement sombres, les maux dont l'épicurisme nous libère, c'est pour faire un meilleur contraste avec les tableaux de lumière matinale et d'amicale sérénité qu'il associe à la connaissance, à la jouissance de la vérité.

Il était digne d'inspirer Goya. Mais le peintre qu'il a inspiré, en fait, c'est tout de même Botticelli.

Jacques Brunschwig

(1) Arléa, 1992.

(2) Minuit, 1978.

(3) Voir l'article capital de Martha Nussbaum, « Beyond Obsession and *Disgust* : Lucretius' Genealogy of Love », Apeiron, mars 1989, chapitre d'un livre à paraître.

★ Signalons également la parution d'une histoire de *la Littérature latine* due à Hubert Zehnacker et Jean-Claude Fredouille, dans la collection « Premier Cycle » des Presses universitaires de France (518 p., 149 F).

